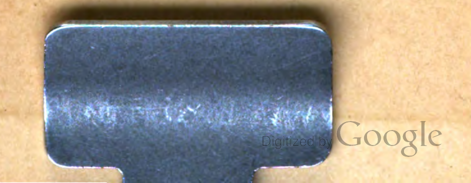

Stanford University Libraries
3 6105 118 195 762



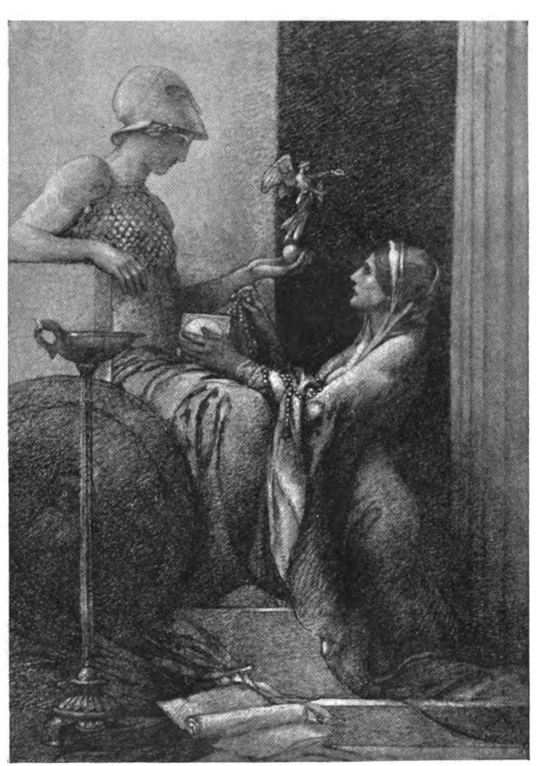




HISTOIRE

DES CROISADES.

TOME II.



IMPRIMERIE DE A. BELIN
Rue Sainte-Anne, 55.

HISTOIRE
DES CROISADES

ENTREPRISES

POUR LA DÉLIVRANCE DE LA TERRE SAINTE,

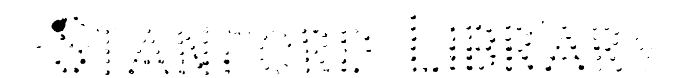
PAR CHARLES MILLS;

TRADUITE DE L'ANGLAIS

PAR M. PAUL TIBY.

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ D'UNE CARTE DE L'ASIE-MINEURE, DE PLANS D'ANTIOCHE ET DE JÉRUSALEM, ET D'UNE CARTE DE LA SYRIE, DE LA TERRE-SAINTE ET DE LA BASSE-ÉGYPTE.

TOME DEUXIÈME.



PARIS.

DEPELAFOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE GÎT-LE-COEUR, N. 4.

1835

HISTOIRE
DES CROISADES.

CHAPITRE SEPTIÈME.

HISTOIRE POLITIQUE DE LA TERRE-SAINTE APRÈS LA PREMIÈRE CROISADE.

Fondation du royaume latin de Jérusalem. — Rois qui occupèrent le trône entre la première et la seconde croisade : Godefroi de Bouillon, Baudouin I, Baudouin II, Foulques, Baudouin III. — Conquêtes des rois de Jérusalem. — Histoire militaire du royaume. — Usages guerriers. — Expéditions formant le complément de la première croisade. — Mort de Raymond, comte de Toulouse. — Fondation et histoire du comté de Tripoli. — Principauté d'Antioche. — Histoire d'Édesse. — Famille des Courtenay. — Prise d'Édesse par les musulmans.

(1099—1144.)

Enfin Jérusalem était au pouvoir des chrétiens et le Saint-Sépulcre délivré; les musulmans avaient expié par des flots de sang leurs longues profanations. La politique ne saurait blâmer la conduite que tinrent les vainqueurs après la prise de la ville, bien qu'elle n'ait été que le résultat de leur passion frénétique pour

la guerre; car, pressés de tous côtés par les musulmans, les nouveaux habitans de Jérusalem ne pouvaient conserver leur indépendance qu'en cherchant à reculer les limites de leur territoire. Un royaume chrétien s'éleva dans la Terre-Sainte, et les lois, le langage (1), les mœurs de l'Europe y furent transplantés. La relation détaillée, dans leur ordre chronologique, des batailles et des siéges auxquels assistèrent les Latins pour étendre et affermir leur conquête, n'offrirait pas plus d'utilité que d'agrément; mais il convient de nous faire une idée complète et distincte des résultats principaux de la première croisade, et pour cela, nous nous occuperons séparément de l'histoire politique, de l'histoire militaire, et de l'histoire civile des différens états de la Terre-

(1) La langue des chrétiens latins de Palestine était celle qu'on parlait alors dans le nord de la France. Les Normands l'introduisirent en Angleterre, où elle se mêla, par la suite des temps, à l'anglo-saxon. C'était un dialecte de la langue romane ou romance. On l'appelait langue romane-française, pour la distinguer de l'autre dialecte appelé langue romane-provençale. Comme l'un des mots de ce dernier dialecte servit plus tard à désigner une étendue considérable de pays, le Languedoc, je ferai remarquer au lecteur que la particule affirmative *oui*, était représentée par le mot *oc* dans les provinces au sud de la Loire, et par le mot *oil* dans le nord. C'est pour cela que le Dante appelle la langue méridionale, langue d'Oc, et la langue du nord, langue d'Oil.

Sainte. L'histoire politique de la Palestine forme le sujet du présent chapitre. Le chapitre suivant contiendra un aperçu de la constitution et des lois établies par les barons chrétiens, et fera connaître, en outre, quelques institutions religieuses et militaires appartenant spécialement au royaume latin.

Huit jours après la prise de la cité sainte, le 23 juillet 1099, les princes croisés s'assemblèrent pour élire un roi. Plusieurs membres du clergé, dévoués à l'évêque de Calabre et au prêtre Arnold, qui visaient, le premier au patriarchat de Jérusalem, le second au siége épiscopal de Bethléem, vinrent troubler leurs délibérations. Ces prêtres intrigans convenaient bien que l'élection d'un roi était nécessaire; mais ils disaient que chaque chose devait venir à son tour, et que, les affaires spirituelles étant plus importantes que les affaires temporelles, le choix d'un patriarche devait précéder celui d'un monarque (1). Les princes croisés repous-

(1) L'archevêque de Tyr trouve cette manière de raisonner parfaitement juste; il s'indigne seulement de ce que le clergé s'en fit un moyen pour appuyer ses projets ambitieux. L'archevêque, toutes les fois qu'il en trouve l'occasion, censure Arnold sur ses mœurs dissolues. Raymond d'Agiles représente les débauches de ce prêtre comme étant devenues le texte des chansons des soldats.

sèrent cette prétention avec mépris. Ils décidèrent ensuite que la dignité royale ne serait décernée qu'au mérite personnel. Le rang, la famille et la puissance des chefs de l'armée étaient connus de tout le monde; mais leurs amis et leurs domestiques seuls pouvaient rendre témoignage de la moralité de leur vie privée (1). On fit une enquête sur chacun d'eux: et Godefroi fut proclamé le plus digne, par ses vertus, d'être élu roi. Les princes le conduisirent en triomphe à l'église du Saint-Sépulcre. Il refusa de porter le diadème dans une ville où le Sauveur du monde avait été couronné d'épines, et déclara modestement que le titre de défenseur et de baron du Saint-Sépulcre, lui suffisait (2).

Godefroi ne régna que onze mois et vingt-six jours. Il mourut le 18 juillet 1100, à l'âge de

(1) ARCHEV. DE TYR 764.

(2) « Godefroi (dit M. de Châteaubriand dans son *Itinéraire de* » *Paris à Jérusalem*) fut élu par ses frères d'armes roi de la cité con- » quise. C'était le temps où de simples chevaliers sautaient de la brèche » sur le trône. Le casque apprend à porter le diadème; et la main » blessée qui manie la pique s'enveloppe noblement dans la pourpre. » Godefroi refusa de mettre sur sa tête la couronne brillante qu'on lui » offrait, *ne voulant point, dit-il, porter une couronne d'or où Jé-* » *sus-Christ avait porté une couronne d'épines.* » *Voyez* la note A, à la fin de ce volume.

(*Note du Traducteur.*)

40 ans. Sa tombe fut arrosée des larmes de ses amis, et honorée des regrets d'un grand nombre de musulmans, dont ses vertus lui avaient gagné l'affection. L'église du Saint-Sépulcre reçut sa dépouille mortelle; et l'on arrêta qu'à l'avenir les restes des rois ses successeurs y seraient également déposés (1). Sa mort donna lieu à un débat violent entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir séculier. Les prétentions de l'Église à la possession exclusive de l'autorité divine et humaine, se trouvaient transportées d'Occident en Orient. Godefroi, Bohémond et Baudouin avaient été respectivement investis de leur souveraineté par le patriarche de Jérusalem (2), qui s'était réservé le droit de se mêler du gouvernement de leurs états. Ce prélat artificieux disait que puisque Dieu avait conquis Jérusalem, Dieu seul en était le roi, et par conséquent que le patriarche, en sa qualité de vicaire du Tout-Puissant

---

(1) ALBERT, 299; GUIBERT, 554; ARCHEV. DE TYR, 775.

(2) Daimbert, évêque de Pise, était légat du pape Pascal II, successeur du pape Urbain II, qui mourut quinze jours après la prise de Jérusalem. Le duc de Normandie réussit à faire nommer Arnold, son ami, patriarche de Jérusalem; mais, à l'arrivée de Daimbert, le prêtre normand résigna prudemment cette dignité qui passa alors entre les mains du prélat pisan. ARCHEV. DE TYR, p. 771.

sur la terre, devait être nommé gouverneur de la ville sainte. La piété de Godefroi l'avait porté à céder à l'ambitieux pontife, la ville de Jaffa, le Saint-Sépulcre, la tour de David et beaucoup d'autres parties de Jérusalem; avec la promesse assez extraordinaire que si, lui, Godefroi mourait sans enfans, les deux villes demeureraient sans retour sous l'autorité du patriarche (1). Cette promesse du duc de Lorraine était formelle. Les princes chrétiens s'en inquiétèrent peu néanmoins : il leur parut bien plus convenable qu'un peuple belliqueux fût gouverné par l'épée que par la crosse. Aussi Tancrède offrit-il le trône au prince d'Antioche; mais, sur ces entrefaites, Bohémond, cherchant à étendre sa puissance sur les pays arméniens, était tombé entre les mains des musulmans. Les ennemis de la famille de Godefroi de Bouillon tentèrent infructueusement de mettre la couronne sur la tête du comte de Toulouse; la plupart des barons et des chevaliers fixèrent leur choix sur le comte d'Édesse. L'esprit ambitieux de Baudouin aspirait ardemment à la royauté; quoique sa principauté comprît un territoire

(1) L'Archevêque de Tyr (page 771) déplore la honteuse rapacité de Daimbert.

plus vaste que le royaume de Jérusalem, la possession de la cité sainte n'en était pas moins l'objet de ses vœux et de sa piété. Il répandit des larmes en apprenant la mort de son frère; mais la joie que la perspective de la couronne lui inspirait, ne tarda pas à l'emporter sur sa douleur. Il céda Édesse à son parent Baudouin du Bourg, et se hâta de partir pour se mettre en possession du trône. Dans sa route, il eut à repousser les attaques des émirs de Damas et d'Émesse, qui ne laissaient échapper aucune occasion de combattre les chrétiens, toutes les fois qu'ils se hasardaient à sortir de leurs villes fortifiées. Les périls auxquels sa petite armée se trouva exposée furent si nombreux, que le bon chapelain de Baudouin, Foulcher, avoue avec naïveté que pendant ce temps il aurait mieux aimé être à Chartres qu'en Terre-Sainte. Tous les barons accueillirent avec acclamation le frère de Godefroi. Le patriarche, ne jugeant pas politique de montrer son humiliation, feignit de redouter quelques violences, et se retira dans le sanctuaire du Mont-Sion. Satisfait de l'accueil des croisés, Baudouin ne sollicita point la sanction de l'église, et s'attacha à justifier par ses actes le choix qui avait été fait de lui. Ses amis négocièrent sa réconciliation avec le prélat. Le patriarche céda à leurs instances;

et, devant le peuple rassemblé dans l'église de Bethléem, le jour de Noël de l'an 1100, il répandit l'huile consacrée sur la tête de Baudouin, et le couronna du diadème royal (1). Tancrède, qui s'était aussi montré opposé au choix du nouveau roi, ne se laissa pas sitôt apaiser. Avant le couronnement, il avait quitté Jérusalem; plus tard, sans avoir égard à l'invitation de Baudouin, il refusa de venir lui rendre hommage pour quelques territoires conquis sur les musulmans, en répondant avec hauteur qu'il ne connaissait point de souverain de Jérusalem. Une seconde et une troisième invitation demeurèrent sans réponse. Peu de temps après cependant, il proposa au roi une conférence près d'une rivière entre Jaffa et Azote. Le souvenir de leurs démêlés de Cilicie, amena de part et d'autre quelques paroles amères; la remise de l'accomodement à un autre jour, empêcha seule qu'ils n'en vinssent tous deux jusqu'à s'outrager ouvertement. Les habitans d'Antioche ayant envoyé un message à Tancrède pour le supplier de prendre le gouvernement des affaires de la principauté pen-

(1) Archevêque de Tyr, 776, 780; Albert, 301, 307; Fulcher, 402, 406.

dant le temps que Bohémond, son parent, demeurerait prisonnier, le jeune Italien, put alors consentir à la demande de Baudouin sans compromettre la dignité de son caractère. Il remit entre les mains du roi les places qui faisaient le sujet de la contestation, sous la réserve que, lorsqu'il quitterait le gouvernement d'Antioche, ces places lui seraient restituées, à la charge seulement de l'hommage féodal envers le roi de Jérusalem (1).

Sous le règne de Baudouin, le royaume de Jérusalem vit s'accroître son étendue et sa puissance. Les musulmans de Syrie, tremblans pour leur vie, dissimulaient en général leur haine pour les envahisseurs de leur pays. Les Fatimites cependant menaçaient sans cesse cet état naissant. Baudouin marcha à la tête de son armée contre l'Égypte; mais la main de la nature l'arrêta en chemin. Il montra à son lit de mort plus de fermeté que les amis qui l'entouraient; il chercha à modérer leur douleur, en leur rappelant qu'ils avaient désormais surmonté tous les dangers auxquels la guerre et la famine les avaient exposés dans la conquête des saints lieux; il ajouta qu'il était facile de

(1) ALBERT, 307, 308.

le remplacer sur le trône, et qu'ils devaient songer uniquement à la défense et à la conservation de la Terre-Sainte. Enfin, il les pria de ne point souffrir que son corps fût enterré en Egypte, de peur qu'il ne devînt un objet de risée pour les musulmans. Ses amis lui répondirent, en fondant en larmes, que l'excessive chaleur de la saison leur permettrait à peine de toucher ses restes, et à plus forte raison de les transporter à une grande distance. Le moribond leur donna alors des instructions détaillées sur la manière d'embaumer son corps de façon à pouvoir aisément en faire la translation à Jérusalem; puis, après avoir recommandé de choisir Baudouin du Bourg pour son successeur, il expira le 7 avril 1118. Tous les soldats pleurèrent sa mort. Les premiers momens de la douleur passés, ils se hâtèrent de reprendre leur contenance accoutumée, de peur que le bruit de la perte qu'ils venaient de faire ne se répandit, et n'inspirât trop de confiance à leurs ennemis. L'armée quitta immédiatement l'Égypte, et arriva en peu de jours dans le voisinage de Jérusalem. On était alors dans la semaine sainte. Baudouin du Bourg et ses Édesséniens arrivaient dans le même temps à Jérusalem, pour assister à la célébration de la solennité de la fête de Pâques. Ils se réunirent

au triste cortége qui accompagnait la dépouille de Baudouin, et suivirent le convoi jusqu'à l'église du Saint-Sépulcre, où le corps fut déposé. Cette mort soudaine accabla les Francs; les Sarrasins même qui habitaient la ville partagèrent leur affliction Tant que Baudouin avait pris part aux opérations de la première croisade et nourri le projet de conquérir Édesse, l'égoïsme, la perfidie et l'ambition prévalurent dans sa conduite; mais à peine eut-il atteint le faîte du pouvoir suprême qu'il se distingua par des vertus recommandables. Habile à concevoir des plans utiles, il savait les exécuter avec prudence, et son règne fut marqué par d'importantes entreprises (1).

---

(1) Fulchèr, 423, 430; Gesta, 609, 614; Albert, 358, 377; Archevêque de Tyr, 808, 816. On conçoit difficilement pourquoi le Tasse présente Baudouin sous un jour défavorable, tandis qu'il fait l'éloge de Bohémond. Leur conduite fut la même. Tous deux désertèrent la cause de la croisade par des motifs d'intérêt personnel; tous deux gouvernèrent sagement les principautés d'Édesse et d'Antioche.

> Ma vede in Baldovin cupido ingegno
> Ch' all'umane grandezze intento aspira;
> ....
> ....
> E fondar Boemondo al novo regno
> Suo d'Antiochia alti principi mira;
> E leggi imporre, ed introdur costume,
> Ed arti, e culto di verace nume.
>
> (*Gerusal. liber.*, cant. 1 st. 9.)

Le jour même des obsèques de Baudouin, les prélats et les barons s'assemblèrent pour lui donner un successeur. Ce prince était mort sans enfans (1). Les partisans de l'hérédité du trône soutinrent les droits d'Eustache, son frère ; mais ce seigneur était en Europe (2), et l'état du pays exigeait sans délai le choix d'un monarque. Josselin de Courtenay, dont l'histoire occupe une très-grande place dans les annales d'Édesse, représenta Baudouin du Bourg comme digne de réunir tous les suffrages, par sa valeur, sa sagesse, et les liens de parenté qui l'unissaient aux rois de Jérusalem. Le patriarche parla dans le même sens ; et, comme cette proposition n'éprouva pas de contradiction de la part des autres prélats et barons, Baudouin du Bourg fut couronné roi, et récompensa le service que Courtenay lui avait rendu dans cette circonstance, en lui cé-

(1) Fulcher, 426; Guibert, 558; Albert, 373; Guill. de Malmsbury, 468.

(2) Quelques uns des seigneurs de la Palestine envoyèrent des messagers en Europe pour offrir la couronne à Eustache. Celui-ci partit de France, mais lorsqu'il apprit, en Italie, que l'on avait nommé Baudouin du Bourg, il refusa de continuer sa route et s'écria avec non moins de générosité que de piété : « Dieu me préserve d'exciter jamais du trouble dans un pays où Jésus-Christ fit le sacrifice » de sa vie pour réconcilier l'homme coupable avec le ciel. » *Art de vérifier les dates*, tom. II, p. 763.

dant la principauté d'Édesse tout entière (1).

Baudouin du Bourg régna de l'année 1118 à l'année 1131. Pour donner une idée de ses qualités comme roi, il suffira de dire qu'il imita la piété de Godefroi et la conduite militaire de Baudouin I. Fidèle à la politique de ses prédécesseurs, il étendit considérablement le royaume de Jérusalem.

Foulques, comte d'Anjou, fut le quatrième roi de Jérusalem (2). C'était un de ces nombreux chevaliers que leur humeur inquiète, autant que l'intérêt de la religion, avait engagés à passer d'Europe en Asie. Foulques était arrivé dans l'année 1120 en Palestine, avec cent hommes d'armes; il touchait alors à l'âge mûr (3). Son séjour y fut court; mais ses vertus et son mérite eurent le temps de faire une

---

(1) ALBERT, 379; *Gesta*, 614; ARCHEV. DE TYR, 817.

(2) Les comtes d'Anjou firent d'assez fréquens pélerinages à Jérusalem. Quelques années avant la première croisade, l'un d'eux s'étant rendu dans la cité sainte, se fit traîner publiquement sous les yeux des Turcs jusqu'au Saint-Sépulcre, par deux domestiques qui lui avaient juré auparavant d'obéir en tout point à ses ordres. Pendant que ces deux domestiques lui appliquaient à nu de vigoureux coups sur le dos, le vieux pécheur criait à haute voix : « *Seigneur, reçois le mal-* » *heureux renégat, le traître Foulques, aies égard au repentir de* » *son âme, ô Seigneur!* » GUILL. DE MALMSBURY, p. 307.

(3) L'archevêque de Tyr se trompe très-certainement lorsqu'il représente Foulques comme âgé de soixante ans au moment où il épousa

profonde impression sur l'esprit des chrétiens. Baudouin, n'ayant point d'enfant mâle (1), désirait que l'une de ses filles s'alliât à quelque noble famille française. Il jeta les yeux sur Foulques. Celui-ci se laissa tenter par l'offre brillante de la main de Mélisende, et, neuf ans après son premier voyage en Palestine, il y reparut comme l'héritier reconnu du trône. A quelque temps de là, le roi tomba malade; sentant sa fin approcher, il se dépouilla des vêtemens royaux, quitta son palais, et s'établit dans la sainte demeure du patriarche. Le haut clergé et les barons furent convoqués près de lui. Il déclara en leur présence qu'il remettait la souveraineté à sa fille Mélisende et à Foulques, son époux, et mourut entre leurs bras (2).

Foulques monta sur le trône de Jérusalem en 1131, et l'occupa jusqu'en 1142. Sa conduite, comme roi, ne donne guère matière ni au blâ-

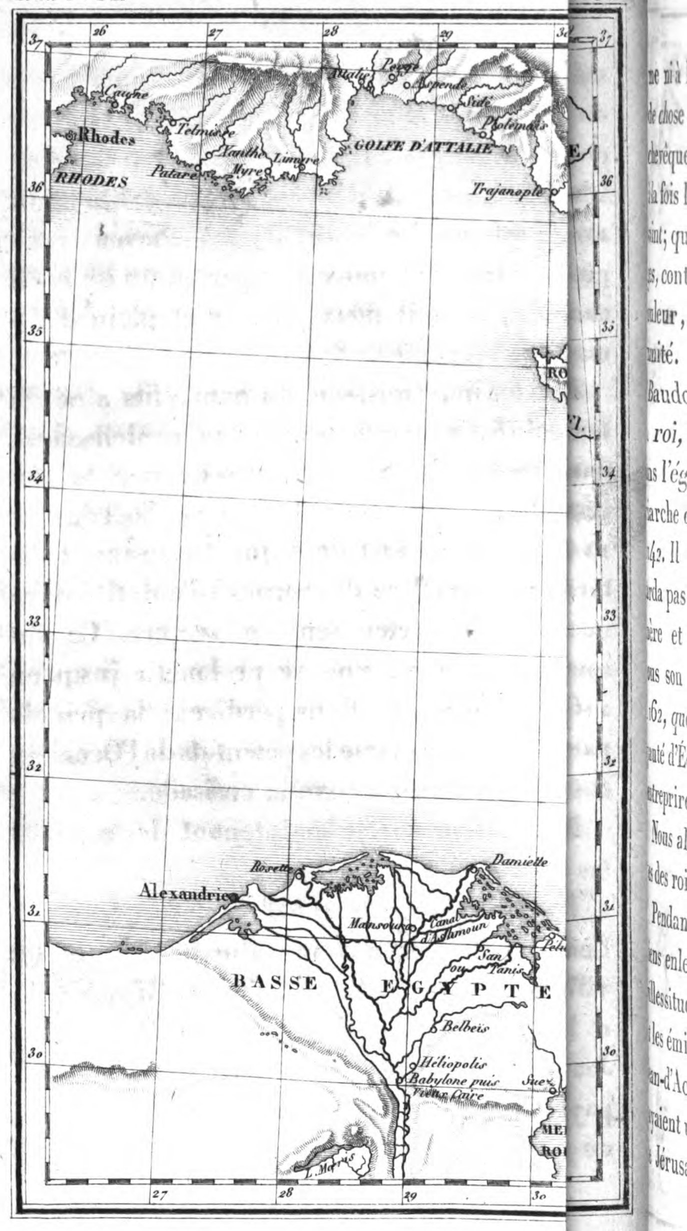
---

Mélisende, car le comte étant né en 1092, n'avait pas même alors trente-huit ans. Voyez *l'Art de vérifier les dates*, article *Comtes d'Anjou*.

(1) Baudouin avait épousé Morfia, fille d'un seigneur arménien. Il en eut quatre filles : Mélisende ; Alice, qui fut mariée à Bohémond, second prince d'Antioche; Hodierne, que Raymond, comte de Tripoli, épousa, et Joie, qui mourut abbesse.

(2) ARCHEV. DE TYR, 846, 851.

Tome 2me P.15



Pl. 2.
Caune
Rhodes
RHODES
Telmisse
Xanthe
Patare
Myre
Limyre
Attalie
Perge
Aspende
Side
Ptolemais
GOLFE D'ATTALIE
Trajanople
Rosette
Damiette
Alexandrie
Mansourah
Canal d'Ashmoun
San ou Tanis
Peluse
BASSE EGYPTE
Belbeis
Héliopolis
Babylone puis Vieux Caire
Suez
L. Mæris
26
27
28
29
30
37
36
35
34
33
32
31
30

me ni à la louange. Il laissa le royaume à peu de chose près dans l'état où il l'avait pris. L'archevêque de Tyr, son panégyriste, lui attribue à la fois les vertus d'un héros et celles d'un saint; quoiqu'il eût, dit-il, les cheveux rouges, contre l'ordinaire des personnes de cette couleur, il était doux, affable et plein d'humanité.

Baudouin, troisième du nom, fils aîné du feu roi, fut couronné avec sa mère Mélisende, dans l'église du Saint-Sépulcre, par le patriarche de Jérusalem, le jour de Noël de l'an 1142. Il ne n'avait alors que treize ans; Il ne tarda pas à mettre des bornes à l'autorité de sa mère et à porter seul le sceptre. Ce fut sous son règne, qui se prolongea jusqu'en 1162, que les chrétiens perdirent la principauté d'Édesse et que les potentats de l'Occident entreprirent une nouvelle croisade.

Nous allons parler maintenant des conquêtes des rois de Jérusalem.

Pendant le court règne de Godefroi, les chrétiens enlevèrent aux musulmans Caïfa et les villes situées sur les bords du lac de Génézareth, et les émirs de Césarée, d'Ascalon et de Saint-Jean-d'Acre, outre les présens qu'ils envoyaient, payaient un tribut en argent à ce premier roi de Jérusalem. Godefroi mit un très-grand

soin à fortifier le port de Jaffa, pour que les pieux pélerins arrivant d'Occident, y trouvassent un abri sûr. Sous Baudouin I, la puissance du royaume s'accrut sensiblement. Ce monarque acheva de réduire Azote, ville qui, du vivant de Godefroi, fut tantôt soumise, tantôt en état de rébellion. Jusqu'en 1103, Saint-Jean-d'Acre avait su résister aux chevaliers chrétiens; mais, le 10 mai 1104, soixante-dix navires génois, remplis de pélerins et de soldats, ayant abordé en Terre-Sainte et s'étant associés aux troupes du royaume, eurent la gloire d'en terminer la conquête. Ces Européens, tout à la fois commerçans et guerriers, obtinrent de Baudouin le tiers des objets pillés, une rue et un comptoir dans la ville, ainsi que divers autres priviléges pour leur commerce (1). Béryte devint une baronnie chrétienne en 1110, et la conquête de Sarepta mit Baudouin I en état d'attaquer plus facilement les villes de Tyr et de Sidon, situées dans le voisinage. En 1111, quelques pélerins du nord de l'Europe débarquèrent à Jaffa (2). Leurs

---

(1) Archev. de Tyr, 791; Fulcher, 416, Bernardus, cap. 91.

(2) L'archevêque de Tyr les désigne sous le nom de Danois et de Norwégiens. Albert dit qu'ils venaient du Jutland, du Danemarck et de la Flandre.

devoirs de piété remplis, ils promirent à Baudouin de combattre pour la cause sacrée, et demandèrent seulement des vivres en retour de leurs services. Le conseil des princes latins décida que la conquête de Sidon, attendu son importance, devait être entreprise la première. On employa vainement contre la ville tous les moyens que la force et la ruse purent suggérer; des revers survenus dans une partie du royaume de Jérusalem, forcèrent Baudouin à faire la paix avec les Sidoniens, et les Européens furent licenciés. Quelques années après, Sivard, prince norwégien, débarqua à Ascalon avec dix mille combattans. Il les conduisit à Jérusalem. Baudouin, suivi du clergé et du peuple, leur fit visiter les lieux qui passaient alors pour sacrés aux yeux des chrétiens, ce qui exalta leur saint zèle à tel point qu'on résolut de reprendre, avec leur concours, le siége de Sidon. La flotte norwégienne bloqua la ville par mer, tandis que le roi et Bertrand, comte de Tripoli, l'attaquaient du côté de la terre avec leurs troupes. Ce n'était point une médiocre entreprise que celle où Baudouin avait engagé ses alliés; car six semaines s'écoulè-

rent avant que les assiégés se rendissent (1).

Après avoir détruit une flotte appartenant aux Génois et aux Pisans, la république de Venise expédia des vaisseaux en Terre-Sainte, sous le commandement du doge Michel qui se rendit à Jérusalem. Les guerriers chrétiens de la Palestine pensèrent que l'occasion était favorable pour renforcer les boulevards de leurs états. Sous ce rapport, la prise de Tyr n'était pas moins importante que celle d'Ascalon. Il fallait opter pour l'une ou pour l'autre ville. On invoqua les conseils du Très-Haut dans l'église du Saint-Sépulcre, et le sort tomba sur Tyr. Le doge demanda et obtint, en retour du secours de ses vaisseaux, la promesse que la moitié de la ville conquise appartiendrait à la république de Venise en toute souveraineté, et de plus, la possession d'une rue et d'une église, avec d'autres avantages encore, à Jérusalem et dans ses dépendances. L'hiver se passa en préparatifs de guerre. Le patriarche et le clergé de Jérusalem engagèrent les ornemens des églises à l'effet d'avoir de l'argent pour l'é-

---

(1) ALBERT, 346, 347, 364, 365; ARCHEV. DE TYR, 804, 805, *Hist. de Regibus Norvagicis*, cap. 33, édit. DE KIRCHMAN.

quipement des soldats. Au printemps, la flotte vénitienne entra dans le port de Tyr, et forma sa ligne de combat. L'armée de Jérusalem, ayant à sa tête Eustache, seigneur de Césarée et de Sidon (1), le comte de Tripoli et le patriarche, attaqua en même temps les triples remparts et les tours, du côté de la terre. Quoique déchue de son ancienne splendeur, Tyr était encore l'une des villes les plus riches et les plus puissantes des bords de la Méditerranée. Lorsque les chrétiens vinrent mettre le siége devant ses murs, elle était sous la domination des califes d'Égypte. Ces califes trahirent la faiblesse de leur gouvernement, en cédant le tiers de la ville aux sultans de Damas, que leur position mettait plus à portée de pourvoir à sa défense. Tyr renfermait une population riche et brillante; mais toute sa force résidait dans les soldats syriens. Au bout

(1) Le roi Baudouin II était alors prisonnier de Balak, émir turc. C'était sa seconde captivité, qui dura 18 mois environ. Pendant la première, que Josselin de Courtenay partagea avec lui, quelques Arméniens, travestis en moines et en colporteurs, s'introduisirent dans la forteresse qui leur servait de prison, égorgèrent la garnison et délivrèrent le roi et le comte. Josselin ayant défait l'armée de Balak dans une grande bataille, et ayant tué l'émir lui-même, cette victoire accéléra la chute de Tyr, et la délivrance du roi, qui fut racheté le 29 août 1124; *Voyez l'Art de vérifier les dates*.

de cinq mois, les murs présentaient d'énormes brêches ouvertes par les béliers des assiégeans, et la famine avait extrêmement diminué la population. Le doge fit débarquer ses marins, qui se préparèrent à escalader les remparts. Cette résolution inspira une noble émulation à l'armée de terre, que les lenteurs et les travaux du siége avaient découragée. Tyr se vit forcée de capituler le 7 juillet 1124. Les Francs et les Vénitiens se partagèrent cette prise importante, et un siége archiépiscopal, relevant du patriarchat de Jérusalem, fut établi aussitôt dans la ville conquise (1).

Le royaume latin de Palestine s'étendait, dans sa plus grande largeur, de la Méditerranée aux déserts de l'Arabie (2), et, dans sa plus grande longueur, de la rivière qui coule entre Béryte et Biblos jusqu'à la ville de Darum (3).

---

(1) *Gesta*, 620, 621; Archev. de Tyr, 829-841, 847; Fulcher, 431-440. Orderic. Vital, 829; Bernard, ch. 117-120.

(2) Les Francs se plaignaient de n'avoir aucun point de defense au-delà de la mer Morte. C'est pourquoi Baudouin I bâtit la forteresse de Karac ou Montréal dans l'Arabie-Pétrée. Archev. de Tyr. 812. Sous le règne de Foulques, une place forte appelée Karac fut bâtie dans l'Arabie-Déserte, près de l'ancienne Raba, par un gentilhomme nommé Pagan; Archev. de Tyr, 884, 885. Il y avait encore d'autres villes du nom de Karac en Palestine. Ce même nom, donné à différens lieux, a occasioné une très-grande confusion.

(3) Peut-être faut-il y ajouter aussi le comté de Tripoli. Tripoli rele-

Les terres y furent partagées entre les croisés conformément aux principes du régime féodal. On permettait aux musulmans vaincus de résider parmi les Latins, en leur imposant un tribut (1); mais, en général, les villes étaient exclusivement occupées par les chrétiens. Les sujets de Baudouin I étaient peu nombreux; aussi, appela-t-il dans sa capitale les familles chrétiennes qui, dans les divers temps de la persécution ecclésiastique, s'étaient réfugiées en Arabie. Pour encourager le commerce, ses successeurs permirent à toutes les nations chrétiennes et musulmanes de commercer avec Jérusalem sans payer aucun droit (2).

---

vait nominalement de Jérusalem ; mais cet état se gouvernait en général d'une manière indépendante. La principauté d'Antioche et le comté d'Edesse étaient les alliés et non les tributaires du royaume latin de Jérusalem. En 1149, Baudouin III releva les murs de Gaza afin de s'opposer aux incursions des Égyptiens renfermés dans Ascalon. En 1153, Ascalon fut prise par les chrétiens, ainsi que nous le dirons ci-après; mais bien avant cet événement, Édesse était retombée au pouvoir des Turcs.

(1) Une nouvelle classe d'individus résulta du rapprochement des croisés et des musulmans. Les *pullani* ou *poulains* étaient des enfans de mères syriennes et de pères européens, ou de pères syriens et de mères européennes: il y avait en général un plus grand nombre des premiers, car il se trouvait peu d'Européennes en Palestine.

(2) FULCHER, ch. XLIX, p. 430.

Passons actuellement à l'histoire militaire du royaume de Jérusalem.

Durant l'intervalle de la première à la seconde croisade, les Francs établis en Terre-Sainte eurent presqu'à chaque instant à repousser les incursions de leurs ennemis. Les premières conquêtes des Latins et la prise de Jérusalem répandirent la consternation parmi les musulmans, et portèrent les habitans de Damas à demander des secours et des conseils au calife de Badgad. Le commandeur des croyans ne put que répandre des larmes sur leur situation et leur souhaiter un meilleur sort. Quant au calife d'Egypte, il prit l'alarme, et trembla pour ses possessions de Palestine; moins d'un mois après l'élection de Godefroi, en août 1099, son visir Afdal, celui-là même qui avait conquis Jérusalem sur les Turcs Ortokides, envoya ses fatimites dans la Terre-Sainte; plusieurs milliers d'Arabes et de Turcs vinrent se joindre à eux. Son but, hautement annoncé, était de chasser les Latins de Jérusalem. Ceux-ci réunirent leurs forces, qui se composaient de cinq mille chevaux et de quinze mille fantassins, et marchèrent au-devant de l'ennemi dans les plaines d'Ascalon. La peur, ou une vanité excessive, a fait dire que le nombre des infidèles égalait celui des soldats de l'armée de Kerboga à la

bataille d'Antioche (1). Les musulmans attendirent l'attaque des Francs. Ils doutaient si peu de la victoire que chacun d'eux portait une bouteille d'eau pendue au cou, pour se rafraîchir en poursuivant les Latins dans leur déroute. Cet excès de confiance fut justement ce qui causa leur perte. Les soldats du roi de Jérusalem, après une courte prière, s'élancèrent sur eux avec toute l'impétuosité que peut inspirer la bravoure unie à une sainte colère. Godefroi, le duc de Normandie, et Tancrède, furent les chefs qui se distinguèrent le plus dans cette attaque. Presque au premier choc, les Égyptiens lâchèrent pied et s'enfuirent. D'après les récits exagérés des historiens latins, à peine aurait-il péri un seul homme du côté des chrétiens, tandis que trente mille musulmans auraient trouvé la mort sur le champ de bataille, et soixante mille dans leur fuite. Un corps de plus de cinq mille Éthiopiens opposa seul une résistance un peu sérieuse aux Francs. Ces braves guerriers, cachés dans les plis du terrain, firent d'abord une décharge de leurs traits; puis ils se précipitèrent sur leurs ennemis, armés de leurs

(1) Martenne, Thes. Nov. tom. 1, p. 281.

épées et de leurs fléaux (1). Mais leur valeur n'étant point secondée, les Latins les taillèrent en pièces. Le butin que l'on fit dans le camp égyptien fut immense : on le partagea en totalité entre les soldats, à l'exception de l'épée et de l'étendard du sultan, qu'on emporta à Jérusalem, pour être suspendus comme trophées au-dessus de l'autel du Saint-Sépulcre (2).

Dans la seconde année du règne de Baudouin I, en 1102, les troupes égyptiennes se mirent tout-à-coup en marche pour la Palestine; la nouvelle de leur approche parvint à Jérusalem lorsqu'elles étaient déjà campées à Ramla. Se fiant sur sa bravoure, le roi, sans attendre l'arrivée des forces militaires du royaume, s'avança à la tête de quelques centaines de cavaliers contre les Égyptiens, qui culbutèrent sa petite troupe. Étienne, comte de Chartres, fut fait prisonnier et mis à mort par les vainqueurs (3), et le comte de Bour-

(1) Ces fléaux étaient formés de balles de fer attachées au bout d'une lanière en cuir.

(2) Archev. de Tyr, liv. ix, ch. x, xiii; Albert, liv. vi, ch. xlvii; Gesta, 29.

(3) Le comte de Chartres dont il est ici question est le même qui déserta dans la première croisade. Adèle, sa femme, fille de Guillaume I, roi d'Angleterre, avait fait vœu de ne laisser aucun repos à

gogne resta sur le champ de bataille, avec la majeure partie des chevaliers chrétiens. Après avoir échappé aux dangers de ce combat et à l'incendie d'un bois où il s'était caché, Baudouin courut chercher un refuge, non loin de Ramla, dans un château que les Sarrasins vinrent aussitôt investir. Il ne fallait guère moins qu'un miracle pour tirer le roi de cette situation critique, si la reconnaissance n'eût pris soin de le sauver. Baudouin, poursuivant un jour le cours d'une victoire, avait fait captive une femme musulmane dans les douleurs de l'enfantement; il lui avait donné son manteau pour se couvrir, et avait chargé ses amis de lui porter de l'eau et des fruits. Après l'accouchement, il avait envoyé la mère et l'enfant à leur parent le plus proche, qui était un Sarrasin d'un rang distingué. Le Turc, aussi joyeux que reconnaissant, avait juré qu'il n'oublierait jamais la générosité de Baudouin (1), et qu'il lui donnerait dans l'occa-

---

son mari, tant qu'il n'aurait pas réhabilité sa réputation en Palestine. Le comte retourna en conséquence en Syrie, et y périt ainsi qu'il est dit ci-dessus.

(1) De nos jours encore, il est rare de voir un Turc perdre la mémoire d'un bienfait; la reconnaissance le porte très-souvent même à exposer sa vie et sa fortune pour celui qui l'a obligé.

(*Note du Traducteur*).

sion des preuves de sa gratitude. Cette occasion se présentait. Le Sarrasin se rendit pendant la nuit à l'entrée de la tour où le roi de Jérusalem était renfermé; ayant déclaré aux gardes qu'il avait d'importans secrets d'état à communiquer à Baudouin, il fut introduit dans l'appartement du roi. Là, il dévoila son nom et son rang au monarque étonné, et annonça qu'il venait pour lui procurer les moyens de sortir du château sans danger. Baudouin n'avait ni le temps de délibérer, ni le choix des expédiens; il n'ignorait pas que le château ne pouvait tenir long-temps, et que l'élévation de son rang serait un bouclier insuffisant contre l'épée des musulmans. Il accepta donc l'offre que lui fit le Sarrasin d'un sauf-conduit pour traverser le camp égyptien. Les chrétiens perdirent le château, mais cette perte fut amplement compensée par l'évasion du roi.

Les guerres des chrétiens contre les musulmans nous offrent des particularités curieuses sur les mœurs militaires de l'époque. Avant le combat, on implorait le secours du Ciel, et, de tous côtés, on voyait les prêtres bénir et animer les guerriers. Dans les occasions importantes, lorsque la cloche de Jérusalem annonçait la guerre, des jeûnes étaient ordonnés:

la superstition en poussait la rigueur jusqu'à priver les enfans à la mamelle de leur nourriture accoutumée; les troupeaux même étaient retirés des pâturages. On avait fait revivre la fraude qui avait si long-temps abusé les chrétiens au quatrième siècle : un morceau de la vraie Croix avait été, disait-on, retrouvé à Jérusalem, et, dans tous les combats, cette précieuse relique était le plus fort stimulant de la valeur. On assurait, en outre, que les foudres du Tout-Puissant avaient, en plusieurs rencontres, secondé les armes des soldats du Christ. Enfin, les guerriers latins, plus crédules qu'éclairés, ne manquaient pas, dans leurs expéditions, d'emporter avec eux quelques gouttes de lait recueillies, croyaient-ils, du sein même de la vierge Marie (1). Les Francs n'oublièrent jamais la leçon que leur avait donnée les musulmans d'éventrer les cadavres pour trouver de l'or dans leurs en-

---

(1) Robert du Mont s'exprime ainsi : « *Episcopus Bethleemides ferens in pyxide lac sanctœ Mariæ virginis.* » Dans son dialogue relatif aux pèlerinages, Erasme plaisante beaucoup sur cette singulière relique : « *O matrem filii simillimam !* s'écrie-t-il, *ille nobis tantum sanguinis sui reliquit in terris*; *hœc tantum lactis*, *quantùm* » *vix credibile est esse posse uni mulieri unipar æ etiamsi nih il* » *bibisset infans*, etc. etc. »

trailles (1). Les guerres religieuses ont de tout temps été plus sanguinaires que les guerres provoquées par l'ambition ou les haines nationales. Durant les croisades, l'intolérance marchait de pair avec l'aversion la plus implacable pour les ennemis de la foi chrétienne ; la fausse croyance que le Ciel ordonnait aux hommes de venger ses injures, rendait bien plus cruel encore le caractère du soldat du temps, déjà si farouche et si furieux. Dans les guerres qui désolèrent l'Europe, l'esprit chevaleresque tempérait la barbarie du guerrier : le cœur du chevalier était accessible aux plaintes des opprimés, des malheureux et des faibles. Mais lorsqu'il eût fixé l'image de la Croix sur sa cotte de mailles et lancé son destrier dans les champs de la Palestine, une férocité, prétendue sainte, s'allia à sa valeur, et les sentimens de bonté et d'humanité du noble chevalier disparurent. Il seyait bien au champion de la croix de se baigner dans des

(1) Voyez la page 32 du premier volume. Guillaume de Malmsbury, en parlant du sac de la ville d'Azote par les soldats de Baudouin en 1101, dit : « Pour un spectateur tranquille, n'était-ce pas quelque » chose de vraiment divertissant de voir un Turc dégorger des be- » sans, lorsqu'un chrétien lui assénait un coup de poing sur la » nuque ? »

flots de sang infidèle ; les gémissemens, les cris des femmes, la faiblesse touchante des enfans, rien ne devait amollir la rigueur de son fanatisme : la chevalerie n'étendait point son bras protecteur sur la tête des sectateurs de Mahomet ; loin de là, le devoir de les haïr et de les poursuivre éternellement de son fer vengeur, ne lui était pas moins imposé que la pratique des vertus évangéliques ; et le soldat du Christ, qui épargnait un infidèle, passait pour aussi déloyal que celui qui aurait plongé son épée dans le cœur d'un chrétien désarmé et suppliant.

Les villes commerçantes d'Italie et les peuples du nord de l'Europe avaient contribué, avec les débris des premiers croisés, à former le royaume de Jérusalem. En effet, dès que la nouvelle de la prise du Saint-Sépulcre était parvenue en Occident, la France, l'Italie et l'Allemagne avaient fait marcher aussitôt des troupes vers la Syrie. Ces nouveaux champions de la Croix ne reculèrent point devant les dangers que présentait le trajet de l'Asie mineure; mais il leur fut bien fatal (1). Plus de quatre

(1) Un récit détaillé des préparatifs et de la marche de ces nouveaux croisés, ne serait autre chose que la répétition, aux noms près,

cent mille de ces malheureux fanatiques y périrent, en 1102, tant par le fer des musulmans que par les effets destructeurs de la famine et des maladies (1). La prise de Tortose, ville qui,

---

de la plupart des circonstances de la première croisade. Je ne signalerai donc que les résultats.

(1) Cette expédition se composait de la manière suivante :

Conrad, connétable de l'empereur Henri IV, avec	2,000 hom.
Les comtes de Vermandois, de Blois, de Bourgogne, de Vendôme, de Parme et l'évêque de Milan, avec	260,000
Les comtes de Nevers et d'Auxerre, avec	15,000
Les ducs d'Aquitaine, de Bavière, et la marquise d'Autriche, avec	160,000
Total	437,000

La majeure partie de ces croisés périt dans l'Asie mineure. Les comtes de Blois et de Vermandois, dont il est ici question, ne sont autres qu'Etienne et Hugues, si célèbres dans la première croisade. Le comte de Vermandois mourut de ses blessures à Tarse en Cilicie. Le comte de Blois parvint à Jérusalem, mais il fut fait prisonnier (1102) et mis à mort par les Égyptiens, comme on l'a vu ci-dessus p. 24. ORDERICUS VITALIS, 789-793; ALBERT, 316-325. ARCHEV. DE TYR, 782-787. Voyez aussi l'*Art de vérifier les dates*, II, 561, 705, 295, 615, 358. Le duc d'Aquitaine s'était croisé pour expier ses offenses envers la religion et le clergé. Comme il avait épousé une femme dont le mari vivait encore, l'évêque du diocèse s'était décidé à l'excommunier. Il avait déjà commencé la lecture de la formule, lorsque le comte tira son épée et le menaça de le tuer. Le prélat, feignant d'être effrayé, demanda quelques momens de réflexion, et en profita pour terminer la cérémonie de l'ex-

de même que celle d'Azote, avait long-temps flotté entre la soumission et la révolte, fut presque le seul avantage que la cause des chrétiens retira de cette désastreuse expédition (1). C'était le comte de Toulouse qui avait été le guide des croisés à travers l'Asie mineure; et plutôt que de s'en prendre à leur propre imprévoyance, ils attribuèrent la plus grande partie de leurs désastres à la trahison de leur chef. Ils reconnurent ensuite leur injustice, et leur indignation s'évanouit. Les princes français prêtèrent leur aide à Raymond pour se rendre maître de Tortose. Si leur valeur eût été récompensée comme elle le méritait, les superbes bannières de la Croix auraient même flotté sur les remparts de Tripoli. Raymond ne perdit jamais l'espoir de conquérir cette ville, auprès de laquelle ses Provençaux bâtirent un

---

communication. « *Frappe maintenant*, s'écria-t-il, *je suis prêt.* — « *Non*, répliqua le seigneur, *je ne t'aime pas assez pour envoyer ton « ame en paradis; mais j'enverrai ton corps en exil.* »

(1) Les débris de ces nouveaux croisés ne furent pas moins utiles pour affermir le royaume latin de Palestine, que les débris des premiers l'avaient été pour le fonder. Après la prise de Jérusalem, la plupart des princes et barons chrétiens qui avaient survécu, revinrent en Europe; Tancrède fut le seul chef qui resta avec Godefroi. Les forces de ces deux princes n'excédaient pas alors deux mille fantassins et trois cents hommes de cavalerie.

château que l'on appela *Châtel-Pèlerin*, à cause du saint caractère de ceux qui l'édifièrent. Le comte de Toulouse possédait en France des domaines beaucoup plus étendus que ceux des rois capétiens; il surpassait Godefroi de Bouillon en rang et en pouvoir; mais son ambition et sa perfidie lui avaient successivement aliéné la faveur des chefs de la croisade. Courbé sous le poids de la vieillesse, il mourut en 1105 sur les rivages de la Palestine, sans être regretté de personne (1).

L'histoire du comté de Tripoli trouve ici tout naturellement sa place.

---

(1) ARCHEV. DE TYR, 791, 795. Dans la seconde croisade du comte de Blois, Raymond s'étant fait le guide des croisés, ceux-ci attribuèrent tous leurs malheurs à son alliance supposée avec les Turcs. Le comte de Toulouse avait souvent trahi Godefroi, et c'est avec beaucoup de peine que ce dernier l'empêcha d'établir un *imperium in imperio* à Jérusalem. Raymond engagea la ville d'Ascalon à résister à Godefroi, lorsqu'en 1099 les chrétiens livrèrent bataille aux Égyptiens dans le voisinage, et les défirent. Il soutint aussi la rébellion de la ville d'Azote; et le dernier effort de sa méchanceté fut de conseiller à la plupart des barons et des chevaliers de revenir en Europe. *Mus Ital*, 1. 229; ALBERT, 289; GUILL. DE MALMSBURY, 475; VILLEHARDOUIN, 136. Robert de Gloucester dépeint ainsi le comte de Toulouse: « *The* » *erl of Seyne Gyle the gode Raymond;* » le Tasse l'appelle aussi » *Il buon Raimondo.* » Mais cette épithète n'était point méritée; car le comte de Provence n'avait aucune des vertus qui rendent un homme cher à ses égaux, ni les qualités qui concilient l'affection populaire.

Raymond, en mourant, avait légué ses possessions d'Orient à son neveu, Guillaume Jourdain, comte de Cerdagne. Quatre ans après, au mois de juin 1109, Bertrand, fils aîné de Raymond, conduisit quelques Provençaux, avec une flotte de Génois et de Pisans, au siége de Tripoli. Le roi de Jérusalem et tous les princes chrétiens de la Palestine se réunirent à lui, et la ville capitula. Baudouin I érigea en comté cette ville et son territoire, en faveur de la famille du feu comte de Toulouse. Bertrand en fut investi au préjudice de son cousin. On donna Tortose et quelques autres places au comte de Cerdagne; mais il mourut peu de temps après, et Bertrand devint son héritier (1). Tancrède, étant régent d'Antioche, s'était attiré l'inimitié du prince de Tripoli, en s'emparant de la ville de Tortose, pour la donner à Guillaume, fils naturel de son compagnon d'armes, Robert, duc de Normandie. Un nombreux essaim de Turcs étant venu menacer les Latins de la Syrie, les Francs établis sur les bords de l'Oronte implorèrent l'appui des princes chrétiens. Ceux-ci volèrent au secours de leurs

(1) Archev. de Tyr, 795, 801; Bernardus, cap. 96.

frères; Bertrand vint aussi. L'ennemi fut défait en décembre 1111. Bertrand, loin d'user de représailles envers Tancrède, se vengea de lui par sa magnanimité. Mais, avec cette versatilité qui présidait à la politique des différens états de la Palestine, le comte de Tripoli prêta son assistance à Alexis, lorsque celui-ci voulut réaliser le désir qu'il avait toujours nourri de réduire la principauté d'Antioche sous sa dépendance féodale. Bertrand mourut le 21 avril 1112, pendant les négociations entamées à ce sujet, et sa mort fit avorter les desseins d'Alexis. Son fils Pons, qui eut pour mère Alix, fille d'Eudes I, duc de Bourgogne, lui succéda dans le comté de Tripoli, et celui de Toulouse, en France, fut donné à Alphonse Jourdain, fils du célèbre Raymond et d'Elvire, sa troisième femme. (1)

Avant la fin de l'année 1112, les chrétiens eurent à pleurer la perte de Tancrède. Sa mort fut celle d'un guerrier; il expira le 6 décembre, à la suite d'une blessure reçue en combattant. A ses derniers momens, il appela près de lui Cécile, sa femme, et Pons, comte de Tripoli,

---

(1) ARCHEV. DE TYR, 806, 807, *Art de vérifier les dates*, II. 296.

et les engagea à se marier ensemble après sa mort. Comme il n'avait point d'enfant qui pût le remplacer et imiter ses vertus chevaleresques, il confia la régence d'Antioche à son parent Roger, fils de Richard, comte de Capoue et sénéchal d'Apulie (1). Quelques années après, Pons prit les armes contre les musulmans. Si les instances de Cécile, son épouse, auprès du roi de Jérusalem, n'eussent pas réussi à lui obtenir l'assistance de ce monarque, le successeur de Tancrède eût été fait prisonnier par Zengui, sultan d'Alep, qui le tenait assiégé dans le château de Barin, ou Montferrat. Il était néanmoins prédestiné à périr par le fer des musulmans. Les Syriens du mont Liban le livrèrent par trahison aux Turcs, qui lui firent souffrir une mort cruelle. Cet événement arriva vers 1137. Raymond I, son fils et son successeur, pénétra dans les retraites les plus cachées du mont Liban, pour s'emparer des traîtres qui l'avaient livré. Les ayant pris, il les conduisit à Antioche; et, pour assouvir la vengeance du peuple qui avait été long-temps gouverné par Pons et qui le chérissait, il les fit massacrer

(1) Archev. de Tyr, 807.

sous les yeux de la multitude. La Palestine reprit bientôt les armes; car le sultan d'Alep vint attaquer Raphania. Foulques, roi de Jérusalem, et le comte de Tripoli, réunirent leurs forces; mais ils furent défaits. Raymond tomba entre les mains des Turcs, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le roi parvint à se sauver, en se jetant dans le château de Barin, non loin du lieu du combat. Tous les Latins de la Syrie se rassemblèrent pour voler à la défense de Foulques; le prince d'Antioche lui-même quitta la capitale de sa principauté, quoiqu'elle fût menacée par les Grecs, et se dirigea, accompagné du comte d'Edesse, vers le château de Barin. Informés de leur approche, les Turcs avaient tout fait pour profiter de la détresse du roi: ils lui avaient arraché un traité de paix, portant qu'il remettrait le château de Barin entre les mains de Zengui, et qu'une somme de cinquante mille pièces d'or serait payée en retour de sa liberté, de celle du comte de Tripoli, et de la restitution de Paneas ou Césarée de Philippe (1).

La classification que nous avons adoptée pour

(1) Archev. de Tyr, 852, 888. Ben Latir, 1.550, 558. Il paraît que Paneas avait appartenu aux chrétiens quelques années avant ces évé-

les matières contenues dans ce chapitre nous conduit maintenant à parler des affaires d'Antioche.

En offrant des trésors et son amitié au prince arménien qui retenait Bohémond prisonnier depuis l'année 1100, Alexis espéra réussir à se faire livrer la personne du prince d'Antioche ; mais, plus habile que l'empereur de Constantinople, Bohémond déjoua ses efforts, et sut persuader à Danischmend que l'alliance des belliqueux Latins était plus utile et plus solide que celle des Grecs faibles et efféminés. En 1104, après quatre années de captivité, Bohémond revint à Antioche. Son fidèle ami Tancrède avait reculé les limites de sa principauté, en y réunissant les deux villes importantes de Laodicée et d'Apamée (1). Déçu dans son espoir d'obtenir la cession d'Antioche au prix de la délivrance de Bohémond, si celui-ci lui eût été livré par Danischmend, Alexis vint réclamer à la pointe de l'épée la soumission féodale du prince d'An-

---

nemens. A l'époque du traité, cette ville se trouvait entre les mains d'un émir rebelle; mais les Latins et les musulmans se confédérèrent, et le réduisirent bientôt à implorer leur clémence.

(1) Raoul de Caen., p. 329, 330.

tioche. L'Italien lui répondit que le traité de Constantinople contenait des obligations réciproques, et que celui des deux contractans qui avait négligé de remplir ses engagemens, n'était nullement fondé à exiger de l'autre l'accomplissement des siens. La guerre fut donc déclarée entre les Grecs et les Latins. Les armes impériales triomphèrent sur terre; mais les Pisans, alliés de Bohémond, sauvèrent son état naissant en battant la flotte d'Alexis (1).

Les hostilités que les chrétiens eurent à soutenir contre les ennemis du dehors les empêchèrent bien souvent de se livrer à leurs divisions intestines. Ces divisions s'opposèrent cependant à ce que les princes d'Antioche et d'Édesse pussent amener à soumission la ville de Carra en Mésopotamie (2). Au moment où le succès allait couronner leur entreprise, la victoire se

(1) Les importans services que les Pisans rendirent aux Italiens d'Antioche sont consignés dans un traité souscrit, en 1108, entre Tancrède et la république de Pise. Par ce traité, Tancrède donnait à ses alliés une rue à Laodicée et une à Antioche. MURATORI, *Antiquitates Italiæ, med. ævi dissert.*, XXX, t. I, p. 906.

(2) Cette ville, appelée Haran dans la Genèse, est célèbre parce que c'est près d'elle que Crassus fut défait par les Parthes, environ 50 ans avant Jésus-Christ. DIOD. *lib.* IV. *C.* 28. Carra était située à 14 milles environ d'Édesse, de l'autre côté de l'Euphrate.

trouva suspendue par les contestations qui s'élevèrent entre eux sur la question de savoir à qui appartiendait la conquête. Les Turcs d'Alep et de Mossoul eurent le temps d'arriver avant que le différend ne fût vidé ; ils livrèrent bataille aux chrétiens et les battirent complètement. Le prince d'Édesse, l'archevêque de cette ville et Josselin de Courtenay furent faits prisonniers; Tancrède et Bohémond eurent beaucoup de peine à s'échapper et à regagner Antioche (1). Les dissensions des chrétiens en Orient étaient encore augmentées par la discorde qui existait entre le roi et Daimbert, patriarche de Jérusalem. Baudouin I prétendait que les trésors de l'église devaient servir à l'entretien des troupes chargées de la défense de la Terre-Sainte, autant qu'au soutien des moines et des pauvres. Daimbert fut une fois forcé de céder sur ce point ; mais une nouvelle demande d'argent lui ayant été faite, il accusa hautement et ouvertement le roi de sacrilége. Baudouin ne demeura pas en reste avec le patriarche et lança mille sarcasmes contre la licence de ses mœurs ; il le contraignit même à quitter Jérusalem. Daimbert se réfugia à la cour de

(1) Archev. de Tyr, 792, 793.

Bohémond, à qui il demanda appui et vengeance. Le prince d'Antioche, se trouvant dans l'impuissance de se défendre lui-même, et à plus forte raison les autres, sans les secours de l'Europe, se détermina à aller avec Daimbert réclamer la protection du Saint-Siége. Le gouvernement d'Antioche fut encore une fois confié aux soins habiles de Tancrède. Le prince et le prélat s'éloignèrent, en 1104, des rivages de la Syrie, et ne tardèrent pas à aborder sur les côtes d'Italie (1). La nouvelle de l'arrivée de Bohémond et du motif qui l'amenait, se répandit avec rapidité. Il fut invité à se rendre à la cour de Philippe I, roi de France. La renommée de sa valeur avait franchi les mers depuis long-temps; aussi, sa présence inspira-t-elle aux Français avides de hasards et d'aventures une noble et généreuse émulation. Le roi se fit un honneur de donner une de ses filles en

---

(1) On lit dans l'*Alexiade* que lors de ce voyage, Bohémond, pour pouvoir échapper aux Grecs, fit répandre le bruit qu'il était mort, et qu'il se mit en effet dans un cercueil. Ce conte ridicule est réfuté par Ducange qui s'étaie du silence absolu des écrivains latins à cet égard et fait observer que rien ne prouve qu'alors Antioche fût environnée d'ennemis, et qu'il ne restât pas à Bohémond d'autres moyens d'évasion. *Alexiade*, *p.* 270, *note* 94.

mariage au prince d'Antioche, et d'en fiancer une autre au vaillant Tancrède (1). Enfin l'Espagne, l'Italie et la France réunirent l'élite de leurs chevaliers, et le favori du monarque français quitta l'Apulie à la tête de cinq mille cavaliers et de quarante mille hommes de pied (2).

Daimbert, après avoir séjourné longtemps à Rome pour se laver aux yeux du Saint-Siége des accusations portées contre lui par Baudouin, partit, en 1107, avec Bohémond, emportant un ordre du pape qui le réintégrait dans le patriarchat de Jérusalem. La mort l'ayant surpris dans le cours de son voyage, il ne put profiter de la bienveillance du Saint-Père (3). Bohémond débarqua à Durazzo, et commença immédiatement la guerre contre Alexis; néanmoins les injures des Latins ne furent point vengées par les armes. Un traité

(1) Ce fut Constance, femme séparée de Hugues, comte de Champagne, dont Bohémond reçut la main en 1106; Cécile, sa plus jeune sœur, épousa Tancrède. *Art de vérifier les dates*, t. 1, p. 571.

(2) Fulcher (p. 420) dit que l'on ne permit à aucune femme de faire partie de cette croisade. « Feminam autem nullam tunc secum transfretare permisit, ne exercitantibus impedimento et oneri essent. » Orderic. Vit., p. 816.

(3) Archev. de Tyr, 799. Daimbert mourut à Messine le 16 juin 1107.

termina tout. Les ravages que la famine exerçait parmi les Italiens, et le soupçon que l'or d'Alexis avait gagné une grande partie des chefs de l'armée, déterminèrent sans doute les Latins à adopter cette voie plus pacifique. Bohémond sut toutefois mettre sa dignité à couvert. Il refusa de paraître en vassal devant l'empereur et insista pour être accompagné de deux chevaliers dans la salle de réception, et pour n'être point forcé de fléchir le genou, ni de courber la tête en présence d'Alexis. Tout cela lui fut accordé. Il n'exigea pas de son côté, que l'empereur se levât au moment où il approcherait de son trône. Ces deux princes hypocrites se jurèrent une paix éternelle. Alexis promit sur de saintes reliques, que, sur terre comme sur mer, sa protection accompagnerait toujours les pèlerins d'Europe. La plus grande partie de l'armée de Bohémond prit alors la route de Jérusalem et le reste retourna en Apulie avec le prince Italien (1).

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, Tancrède, en mourant, avait laissé la régence de

(1) Fulcher, 419, 420. Archev. de Tyr, 792, 798. Albert. 341, 354. Deguignes, II. 29. Guill. de Malmsbury, 472. *Alexiade*, 270, 329. Bohémond mourut l'année suivante, en février 1111, pendant qu'il se préparait à retourner à Antioche.

la principauté d'Antioche à Roger, son parent. Celui-ci périt en 1119 dans un combat contre les Sarrasins de Damas. Baudouin du Bourg réunit alors la principauté au royaume de Jérusalem; mais Bohémond, fils de Bohémond et de Constance, ayant débarqué en Palestine vers l'an 1126, vint réclamer son héritage, et fut reconnu prince légitime d'Antioche, sous le titre de Bohémond II. Pour resserrer les liens d'amitié qui l'unissaient à Baudouin du Bourg, il épousa sa fille Alice (1). Cinq ans après, en 1130, il mourut, laissant une fille en bas âge. La régence d'Antioche ne pouvait suffire aux vues ambitieuses de sa veuve; elle éleva ses prétentions jusqu'au trône de Jérusalem. Baudouin du Bourg sut contenir l'ambition de sa fille; mais cette ambition se réveilla de nouveau sous le règne de Foulques, son successeur, qui se vit forcé de marcher contre Antioche. Ayant rencontré sur son chemin une armée que l'allié d'Alice, Pons, comte de Tripoli, avait mise en campagne, il la battit; et secondé des chevaliers de Saint-Jean et du Temple, il parvint à rétablir la paix avec Antioche. Le gouvernement de la principauté fut confié

(1) Foulcher, 888. Orderic Vit., 825.

aux soins du seigneur de Margat; mais Foulques, redoutant encore l'ambition d'Alice, songea à donner un protecteur à Constance, fille de Bohémond II. Comme il n'y avait point en Palestine de prince assez éminent par sa fortune et sa famille pour devenir son époux, il se décida à offrir la main de l'héritière d'Antioche à Raymond de Poitiers, le plus jeune des fils de Guillaume VII, duc d'Aquitaine. Ce jeune chevalier était à la cour d'Henri I, roi d'Angleterre, lorsque les ambassadeurs du roi de Jérusalem arrivèrent. Il accepta avec transport la proposition brillante qui lui était faite. Craignant les effets de la rivalité de Roger, duc d'Apulie, il traversa l'Italie à pied, et s'embarqua pour Antioche, sous les simples habits d'un pèlerin. Le patriarche de la ville avait épousé le parti d'Alice; il l'abandonna toutefois dès que le nouveau souverain le somma de lui prêter serment d'obéissance; il célébra même, en 1137, son mariage avec Constance, dans la cathédrale d'Antioche (1).

(1) Archev. de Tyr, 852. « Cette Constance (dit Fuller, *Hist. of* « *the holy war*, liv. II. ch. 20), n'était encore qu'un enfant; mais on « s'inquiète fort peu de l'âge de la fiancée quand elle apporte en dot « un royaume. »

Dans la même année, l'empereur Jean Comnène arriva sans opposition jusqu'à Antioche, et força Raymond à déclarer que sa principauté relevait de l'empire de Constantinople. Les Grecs, accompagnés du comte d'Édesse et de Raymond, vinrent ensuite mettre le siége devant Césarée; mais ils échouèrent dans cette entreprise, par la mollesse et l'indifférence des deux princes latins (1). Irrité de la lâcheté de ses alliés, l'empereur partit de Cilicie pour Antioche, et y entra en triomphe, faisant tenir les rênes de son cheval par ceux dont il avait à se plaindre. Maître de la ville, il demanda la remise de la citadelle; mais Raymond parvint à soulever le peuple, et l'empereur dut encore se trouver heureux de pouvoir quitter la ville et revenir à Constantinople. En 1142, Jean Comnène retourna en Syrie, à la sollicitation pressante des Francs que les Turcs attaquaient vivement, et il battit ces derniers. Ce service l'enhardit à réclamer la souveraineté

(1) D'après les écrivains arabes, il paraîtrait que Zengui sut faire naître dans l'esprit des Francs la crainte que l'empereur n'eût l'idée de réduire la Palestine tout entière sous sa domination, s'il parvenait à s'emparer d'une seule forteresse. Zengui harcela l'arrière-garde de l'armée battant en retraite; il alla ensuite à Tripoli et rasa le château d'Arca. Ben Latir, 1-551.

entière d'Antioche. Raymond lui envoya le patriarche et les principaux seigneurs, qui lui déclarèrent qu'en supposant même que Raymond et son épouse consentissent à renoncer à leurs droits, le peuple d'Antioche se choisirait aussitôt un nouveau maître parmi les Latins. L'empereur se vengea en ravageant le pays; et quand vint l'hiver, il se retira en Cilicie. Il mourut avant de pouvoir reprendre le cours de ses dévastations (1).

L'histoire de la principauté d'Édesse terminera ce chapitre.

Josselin de Courtenay était parti en 1102 pour la Terre-Sainte, avec le comte de Chartres, lorsque celui-ci y revint. Ayant survécu aux désastres des armées chrétiennes formant, si l'on peut s'exprimer ainsi, la queue de la première croisade, il trouva dans la principauté d'Édesse non-seulement un asile à l'abri de tout danger, mais encore une seigneurie. Le mariage de sa tante maternelle avec le père de Baudouin du Bourg, le rendait cousin par alliance de ce dernier (2), qui lui donna en toute souverai-

(1) Archev. de Tyr, 866, 869, 870. Cinnamus, 6, 9.

(2) La famille des Courtenay était de pure origine française, c'est

neté, à l'exception de Samosate, les portions du territoire d'Édesse situées sur la rive droite de l'Euphrate (1). Après cinq ans d'une captivité due, comme nous l'avons vu plus haut (2), à la victoire remportée par les Turcs à Carra, il fut permis, en 1109, à Baudouin et à Josselin de recouvrer leur liberté. Tancrède avait administré durant ce temps les domaines de Courtenay. Josselin lui reprocha d'avoir reculé sans nécessité le moment où il devait résigner entre ses mains son pouvoir temporaire, et il résolut de l'en punir. Mais il appela vainement les Turcs à son aide : il ne put rien faire contre le régent d'Antioche, et les amis communs des deux princes employèrent leur médiation pour les réconcilier.

à-dire qu'elle était de l'Ile-de-France. Un gentilhomme français nommé Athon, fortifia la ville de Courtenay vers l'an 1000, et ce fut de cette ville que ses descendans prirent leur surnom. Celui des Courtenay qui se croisa, était petit-fils d'Athon, et neveu de Milo de Courtenay, souche de la branche anglaise de la famille ; il eut pour mère Isabelle ou Élisabeth, fille de Guy de Montlheri. *Lignage d'Outremer*, p. 230; Bouchet, *hist. généalog. de la maison de Courtenay*, p. 8. Mélisende, autre fille de Guy, épousa Hugues I, comte de Rethel, père de Baudouin du Bourg. Ce Baudouin et le petit fils d'Athon étaient donc cousins. *Art de vérifier les dates*, II. 631.

(1) Bouchet, *p.* 8, Cleaveland, *Hist. of the Courtenay family*, *p.* 5.

(2) Page 39.

Les domaines de Josselin étaient mieux cultivés et plus productifs que ceux de Baudouin du Bourg, parce qu'ils se trouvaient moins exposés aux incursions des Turcs. L'année 1113 fût une année de disette pour les territoires situés sur la rive gauche de l'Euphrate. Josselin fut accusé, non-seulement d'avoir mis de la négligence à envoyer des secours à son cousin, mais encore d'avoir voulu étendre sa puissance aux dépens de son bienfaiteur. Le comte d'Édesse invita Courtenay à se rendre dans son palais; là, il lui rappela les devoirs de la reconnaissance, et l'ayant fait mettre à la torture, il lui arracha la restitution des territoires qu'il lui avait donnés. Josselin partit alors pour Jérusalem. Il fit part au roi de son dessein de retourner en Europe; mais le monarque, désireux de s'attacher un homme de guerre aussi célèbre, le retint en lui donnant en fief la seigneurie de Tibériade (1).

A l'avénement au trône de Baudouin du Bourg, en 1118, l'amitié se rétablit entre les deux cousins. Courtenay devint alors l'unique seigneur d'Édesse. Ce prince se montrait toujours au premier rang, lorsqu'il s'agissait de

(1) Archev. de Tyr, 808.

repousser les attaques des Turcs. Sa mort fut digne de sa vie. Ayant été blessé au siége d'un château près d'Alep, il revint à Édesse. A peine arrivé, il apprit que le sultan d'Iconium avait repris les armes. Voyant son fils refuser de marcher contre les musulmans, il se fit placer dans une litière traînée par des chevaux, et conduire aux ennemis malgré la gravité de ses blessures. Le bruit de son approche les frappa tellement de terreur qu'ils battirent en retraite. Josselin expira en rendant à Dieu des actions de grâce de ce que son nom seul, qui n'était en quelque sorte que l'ombre de sa gloire, avait produit autant d'effet que sa valeur passée (1).

L'impossibilité où étaient l'Égypte et la Syrie de repousser les envahissemens des Latins, faisait trembler les musulmans sur l'existence de leur empire et de leur religion. Quelques années avant les croisades, le prince Seldjoukide Malek-Schah avait donné à un brave et fidèle officier nommé Acsancar, la ville d'Alep et d'autres possessions importantes (2). A la mort de Malek, et par conséquent à l'époque de la dissolution de la grande mo-

---

(1) ARCHEV. DE TYR, 853.
(2) DE GUIGNES, tom. II, p. 148.

narchie tartare, Acsancar se souleva contre la famille de son bienfaiteur, dont il devint un des adversaires les plus puissans. Il mourut de bonne heure. Zengui, son fils, fut élevé dans les camps, et les annales des Latins de la Palestine citent une foule de traits qui prouvent la grandeur de son courage (1). Mossoul était une des dépendances du trône des Seldjoukides. Il n'y eut qu'une voix parmi les musulmans pour désigner Zengui comme le seul homme capable d'y remplir les fonctions d'émir et de chasser les conquérans venus de l'Occident. Ce prince fut donc investi du pouvoir souverain. Il sut, par un heureux mélange de valeur et d'habileté politique, justifier le choix de ses sujets. Les débats survenus entre le comte d'Édesse et Bohémond II, prince d'Antioche, furent favorables au projet qu'il avait conçu d'expulser tous les Francs de la Palestine. Josselin de Courtenay laissa les troupes de ce redoutable ennemi des chrétiens traverser paisiblement l'Euphrate; et, dans la dernière année de la vie de Josselin, la puissance de Zengui s'était accrue au point de mettre en-

(1) Les historiens latins le désignent tous sous le nom de Sanguin qui est la corruption de son véritable nom.

tièrement entre ses mains le sort de la principauté d'Édesse. En 1144, Zengui profita d'un moment où le fils de Josselin était absent de cette principauté, pour s'avancer sur Édesse. Comme on l'a déjà vu, le fils de Josselin n'avait pas hérité des vertus guerrières de son père. Livré à tous les plaisirs dans la ville de Turbessel, il oubliait ses devoirs et son rang au sein de la volupté. D'un autre côté, bien que la circonstance fut très-critique, les habitans d'Antioche demeurèrent dans une égoïste et fâcheuse neutralité. Le royaume de Palestine fournit, à la vérité, quelques escadrons; mais ce secours fut trop faible ou trop tardif pour être utile. Zengui cerna Édesse; ses tours roulantes en bois dominèrent bientôt les remparts, et ses soldats se mirent à battre sans interruption les murailles avec leurs béliers, tandis que plusieurs de leurs compagnons les minaient par la base. Pendant dix-sept jours, l'espoir d'être secourus par les Latins, l'attente de légions d'anges commandées par le saint, protecteur de la ville, et la peur de tomber entre les mains des infidèles, soutinrent le courage des assiégés. Mais le dix-huitième jour, les murs présentèrent d'effroyables brêches, et les Sarrasins entrèrent dans la ville. Des hérauts proclamèrent à haute voix, dans les rangs des

soldats musulmans, l'autorisation de se livrer au pillage et d'exercer tous les droits de la conquête. La population chrétienne offrit alors un édifiant spectacle: les évèques bénissant et encourageant les habitans, et les membres inférieurs du clergé combattant avec les troupes. Mais tout était perdu. Les musulmans pénétrèrent dans les différens quartiers: le carnage qu'ils y firent des femmes, des hommes et des enfans, fut d'autant plus affreux, que la résistance des soldats chrétiens avait été plus opiniâtre. Au pied des autels, dans les maisons, dans les rues, les Sarrasins plongeaient indistinctement leurs épées dans le sein des adolescens, des vieillards, des clercs et des laïcs. Parfois cependant la cruauté des vainqueurs changeait de caractère, et se manifestait par des insultes. Les prêtres furent condamnés à l'esclavage, et un évêque arménien, dépouillé de ses habits pontificaux, se vit traîné par les rues et battu de verges. Les églises furent pillées: on n'a jamais bien éclairci si la soif du butin, plutôt que le plaisir de la profanation, porta les musulmans à cet acte sacrilége (1).

---

(1) De Guignes, liv. xiii; Archev. de Tyr, 891-893. Par ordre du calife de Bagdad, des actions de grâce furent rendues au ciel dans

Zengui, engagé, en 1146, dans une guerre contre un prince mahométan, périt assassiné. Ses fils, Saïfeddin et Noureddin, se partagèrent ses États : le premier devint émir de Mossoul; le second, seigneur d'Alep, province beaucoup plus importante. La mort du vieux guerrier ranima chez les chrétiens l'espoir de recouvrer la principauté d'Édesse. Pendant que Noureddin était occupé à affermir son autorité dans Alep, les habitans d'Édesse nouèrent des intelligences secrètes avec Josselin qui résidait alors à Turbessel. Le comte ramassa quelques troupes, traversa l'Euphrate et se présenta, au milieu de la nuit, au pied des murs d'Édesse. Ses soldats y furent introduits. De son côté, la garnison musulmane se réfugia dans la citadelle. Tandis que le destin de la ville flottait incertain, Noureddin, informé de ce qui se passait, courut à Édesse pour y rétablir sa domination. Les soldats latins, environnés de toutes parts, n'eurent bientôt plus d'autre ressource que de se frayer par les armes un chemin au travers des rangs ennemis. Les habitans les suivirent. A peine avaient-ils quitté

toutes les mosquées de l'Islamisme pour cette grande victoire, et chaque vendredi on y répétait des prières pour Zengui.

la ville, que la garnison de la citadelle et les soldats de Noureddin s'élancèrent à leur poursuite : ces malheureux fugitifs se virent attaqués à la fois en tête et en queue, et un très-petit nombre d'entre eux seulement échappa au cimeterre des musulmans. Édesse étant ainsi retombée au pouvoir des Turcs, Noureddin en fit raser sur-le-champ les fortifications et démolir les églises (1).

(1) De Guignes, liv. xiii; Archev. de Tyr, 893-889; Ben Latin. i. 555.

CHAPITRE VIII.

CONSTITUTION ET LOIS DE JÉRUSALEM. — ORDRES DE CHEVALERIE INSTITUÉS EN PALESTINE.

Constitution civile et politique du royaume de Jérusalem. — Etablissement du gouvernement monarchique. — Sacre des rois. — Officiers de la couronne. — Siéges ecclésiastiques. — Division territoriale et force militaire du royaume. — Mode de possession des fiefs. — Rapports féodaux entre le seigneur et son vassal. — Condition des femmes. — Débiteurs et créanciers. — Cours de justice. — Combat judiciaire. — Vilains et esclaves. — Ordres religieux et militaires : Hospitaliers. — Templiers. — Chevaliers de Saint-Lazare.

Après le spectacle des scènes de deuil et de carnage qui remplissent la première guerre sainte, l'histoire civile du royaume de Jérusalem vient reposer doucement l'esprit. La constitution et les lois du grand état chrétien fondé en Palestine ont d'autant plus d'importance qu'elles nous révèlent les mœurs privées des Latins d'Asie, et composent une portion notable de ces institutions féodales qui

ont servi de base au droit public et à la jurisprudence civile des royaumes modernes de l'Europe (1 et 2).

Godefroi devint roi par élection, et nous avons vu que ses deux successeurs immédiats durent la couronne plutôt à leur mérite personnel et à l'intrigue qu'au principe de l'hérédité du trône. Mais, après la mort de Baudouin du Bourg, la constitution du royaume fut enfin fixée, et l'état latin de Jérusalem devint une monarchie féodale héréditaire. Il y avait à la fois dans le royaume deux princes souverains,

---

(1) Le code des lois du royaume latin de Jérusalem n'a pas été beaucoup étudié par les auteurs qui ont écrit sur le droit public et privé des nations. Montesquieu lui-même le cite rarement. Il est pourtant difficile de concevoir comment on pourrait acquérir une connaissance complète de l'ensemble du régime féodal si on laisse de côté un système d'institutions qui s'y rattache aussies sentiellement. *Voyez* la note B dans l'appendice de ce volume.

(2) La législation du royaume de Jérusalem, quoique complétée et améliorée sous les règnes subséquens, est due en grande partie à Godefroi. Ce prince, dont l'histoire ne saurait trop louer le courage, les vertus, la sagesse, réunit un certain nombre d'hommes pieux et éclairés dont il forma les états ou assises du royaume de Jérusalem, et, avec leur concours, il rédigea le code de lois connu sous le nom d'*Assises de Jérusalem* ou *Lettres du Saint-Sépulcre*. Ces *lettres*, transportées plus tard dans le royaume de Chypre, furent colligées, au treizième siècle, par Jean d'Ibelin, comte de Jaffa et d'Ascalon; elles ont été imprimées en 1690 avec un commentaire par Thomas de la Thaumassière *Voyez* la note C à la fin du volume.

(*Note du traducteur.*)

le patriarche et le roi, qui dirigeaient, l'un les affaires spirituelles, l'autre les affaires temporelles (1). Les qualités exigées du roi étaient l'équité, la sagesse, le courage, la générosité, l'éloquence, la courtoisie et la loyauté. Ses sujets devaient lui obéir et l'aimer, non pas à cause de son rang mais à raison de ses œuvres (2). La loi salique ne fut pas sans influence sur la législation qui régla l'ordre de succession à la couronne. On exclut les femmes du trône, quelque rapprochées qu'elles s'en trouvassent par les liens de parenté (3). A son avénement, le monarque était couronné par le patriarche de Jérusalem. Cette cérémonie se fit à Tyr lorsque la cité sainte fût retombée entre les mains des infidèles. Le roi jurait, dans l'église du Saint-Sépulcre, de protéger la religion, de rendre la justice et de gouverner le peuple conformément aux lois et coutumes du royaume (4). Le patriarche lui répondait :

---

(1) *Assises*, ch. 287, 315.

(2) *Assises*, ch. 282. « Nus n'est tenus à prodhome par sa dignité, » mais par ses ouvres. » Cette doctrine n'accuse certes point un temps de barbarie; elle ne pouvait manquer de faire des sujets loyaux et des rois vertueux.

(3) *Assises*, ch. 282, 286, 308.

(4) Voici la formule du serment prêté par l'un des rois de Jérusalem:

« Je par digne souffrance à coroner roi de Jérusalem, promets à toi,

Je vous aiderai, et lui plaçait la couronne sur la tête; puis il invitait par trois fois les prélats, les chevaliers et les autres hommes-liges et bourgeois à déclarer si celui qui allait monter sur le trône en leur présence était bien le véritable héritier de la couronne (1). Après

---

» mon seigneur, patriarche de Jérusalem, et à tes successeurs, canon-» nement entrant dessus, à tesmoigne de Dieu le tout-puissant et de toute » l'esglise et des prélats, et de mes barons, qui environ moi sont, » que, de certin jour en avant, serai ton fidel aidior et defendior de » ta personne; et contre tous hommes vivans au royaume de Jérusa-» lem, les possessions de la sainte esglise de Jérusalem, ma mère, de » toutes les esglises appartenant principaument, lesquelles possessions » et franchises elles ont accoutumées à avoir jadis au tems des bons » heureux roys mes devanciers, et que elles acquéront justement ça » en avant, en mon tens, maintiendrai; et déffendrai à elles les cano-» niques et enciens privilèges et les justices de eaus; et les enciennes » costumes et franchises garderai; es veves et es les orfelins, justice » ferai; les privilèges des bons heurous roys mes devanciers, les assi-» ses dou royaume et dou roy Amaury et dou roy Baudin, son fils, » les enciennes assises du royaume, garderai à tout le peuble chrestien » doudit royaume; selon les enciennes costumes et aprovées de certin » royaume, et selon les assises des avantdis roys, en leur droit et en » leur justice, garderai, si com roy chrestien et fils de Dieu je dois » faire en son royaume, toutes les choses dessus dites; garderai bra-» vement en ceci mon Dieu et ses saints évangiles. »

(*Note du traducteur.*)

(1) « Entre vous qui estes assemblés, seignours, preslats, maistres » et officiers, barons, chevaliers et hommes-liges et autres bor-» jois, et toutes autres manières de gens et dou peuble qui ci estes » assemblés, nous sommes ici pour coroner le roy de Jérusalem, » et velons que vous nous dites se il est droit hoir dou royaume de » Jérusalem.» Telles étaient les propres paroles du patriarche en cette » circonstance. » (*Note du traducteur.*)

leur réponse affirmative, on entonnait le *Te Deum laudamus*. Le roi entrait ensuite dans le chœur de l'église, suivi de ses barons, qui portaient la couronne et la pomme; du sénéchal et du connétable, qui portaient, l'un le sceptre, et l'autre l'étendard. Le roi était revêtu de la robe royale. Le patriarche appelait toutes sortes de bénédictions sur sa tête; après quoi, le roi s'asseyait sur son trône, et la messe commençait. Dans le cours du service divin, le roi recevait l'onction sacrée. Deux prélats lui présentaient ensuite, en répétant, disent les *Assises*, les formules accoutumées: l'anneau, signe de la royauté; l'épée, emblême de la justice, pour la défense de sa personne et de la sainte église; la couronne, marque de la dignité; le sceptre, marque de la puissance; et la pomme, emblême de la terre du royaume qu'il était appelé à gouverner (1). Alors les prélats et les barons criaient: « *Vive le roi!* » Le roi embrassait les prêtres. Il s'approchait ensuite de la sainte

(1) Voici comment s'expriment les *Assises* de Jérusalem en parlant du couronnement du roi : elles diffèrent quelque peu du texte de notre auteur: «*Ly met l'anneau au doigt, qui signéfie foy; et asprès* » *ly ceint l'espée, qui signéfie justice à déffendre, foy et sainte* » *esglise; et asprès la corone, qui signéfie la dignité; et asprès* » *le sceptre, qui signéfie chastier et déffendre; et asprès la pôme,* » *qui signéfie la terre dou royaume.* » (Note du traducteur.)

table et communiait. Le patriarche bénissait l'étendard royal. Le monarque allait offrir sa couronne sur l'autel où le patriarche avait offert le corps de Notre-Seigneur, et se rendait enfin au temple de Salomon, où demeuraient les chevaliers du Temple. C'était-là qu'étaient dressées les tables du banquet, et que les bourgeois de Jérusalem venaient visiter le roi et lui rendre hommage (1).

Les grands officiers de la couronne étaient le sénéchal, le connétable, le maréchal et le chambellan. Le prèmier avait la surintendance des forteresses et la gestion des revenus et des

(1) *Assises*, chap. 287, 288. Le continuateur de Guillaume de Tyr (dont le nom est inconnu), décrit ainsi dans son style vieilli les cérémonies qui s'observaient au Saint-Sépulcre lors du couronnement des rois de Jérusalem : « *Costume est en Jérusalem, quand le roi » porte corone au sépulcre, il la porte en son chief de ci au tem- » ple où Jésus-Christ fut offert; là si offre sa corone, mes il l'offre » par rachat. Ainsi soloit l'en faire que tantost come la feme avoit » son enfant màsle, que ele l'offroit premièrement au temple, si » le rachetoit d'un agnel, ou de deux colombiaus ou de deux » tourterelles. Quand le roi avoit offert sa corone au temple, si » avaloit* (*descendait*) *uns degrés qui sont dehors le temple, et » entroit en son pales au* (*au*) *temple de Salomon, où li Tem- » pliers manoient* (*demeuraient*). *Là étoient mises les tables pour » mengier, où le roi s'asséoit et si baron et tuit cil* (*tous ceux*) *qui » mengier voloient, fors seulement li borjois de Jérusalem qui ser- » voient, que tant devoient li de servise au roi, que quand le roi » avoit porté corone, qu'ils servoient li et ses barons au mengier.* »
(Note du traducteur).

dépenses de la couronne; le jour du couronnement, il présentait le sceptre. Quant à l'étendard, il était porté, tantôt par le connétable, tantôt par le maréchal. Le connétable avait la direction de tout ce qui concernait les combats judiciaires (1). Le maréchal remplissait les charges et devoirs du connétable en son absence. Le matin du jour du couronnement, le chambellan mettait les vêtemens d'apparat dans la chambre du roi; pendant la cérémonie, il portait l'épée royale; et au banquet il servait l'eau au roi, quand le sénéchal lui en donnait l'ordre; la présentation d'un vassal qui venait rendre hommage au monarque était encore une autre partie de ses fonctions: les vêtemens de prix que le vassal portait dans cette circonstance, lui appartenaient de droit (2).

Le patriarche de Jérusalem avait pour suffragans les archevêques de Tyr, de Césarée, de

(1) Le connétable avait encore bien d'autres charges. C'était lui qui commandait aux barons et aux chevaliers dans les expéditions militaires, qui jugeait toutes les querelles entre les gens de guerre. « Il doit » ordonner batailles, et aux gens d'armes de chevaucher et de re» tourner par le commandement dou roy. » Le connétable était le *chefvetain* de l'armée: il pouvait avoir dix chevaliers *en sa compagnie.* (*Note du traducteur.*)

(2) *Assises*, 289-292. Ces quatre grandes charges étaient héréditaires comme dans la plupart des pays féodaux de l'Europe.

Nazareth, de Beiksereth et de Philadelphie; le dernier de ces siéges archiépiscopaux fut supprimé sous Amaury et remplacé par celui de Karac ou Montréal. Le patriarche avait en outre pour suffragans trois évêques; ceux de Lidda, de Bethléem et d'Hebron; de plus, un prieur et six abbés: cinq de ces abbés portaient la mitre, la crosse et l'anneau; le sixième ne portait que la croix; le prieur portait la mitre et l'anneau. Le patriarche avait aussi trois abbesses pour suffragantes. Les archevêques de Tyr, de Césarée et de Nazareth avaient à leur tour des évêques pour suffragans; mais ceux de Philadelphie et de Beiksereth n'en eurent point parce que ces villes demeurèrent trop peu de temps en la puissance des Latins (1). L'archevêque de Montréal avait pour suffragant un évêque appelé l'évêque du Mont-Sinaï. L'évêque de Lidda avait cinq évêques pour suffragans, et l'évêque d'Acre, deux (2).

Le royaume de Jérusalem comprenait quatre grandes baronnies et beaucoup d'autres seigneuries secondaires, qui jouissaient du pri-

(1) *Assises*, chap. 316, 320.

(2) *Assises*, 316, 323. Ainsi que le clergé d'Occident, le clergé de la Palestine était entretenu au moyen de dîmes.

vilége de rendre la justice, de battre monnaie, en un mot de la plupart des pouvoirs et prérogatives reservés aux grands feudataires indépendans de l'Europe. Dans la première baronnie se trouvaient les comtés de Jaffa et d'Ascalon, et seigneuries de Ramla, de Mirabel et d'Ibelin. La principauté de Galilée formait la seconde baronnie. La troisième renfermait les seigneuries de Sajette, de Césarée et de Nazareth; le comté de Tripoli composait le quatrième (1).

La cour de chacune de ces éminentes baronnies avait son connétable et son maréchal. Les quatre barons qui les possédaient n'étaient point, comme les autres hommes libres, soumis à la juridiction de la cour suprême du royaume. Chacun d'eux, lorsqu'il s'agissait d'un crime où il y allait de la vie, de la fortune ou de l'honneur, devait être jugé par ses pairs, c'est-à-dire par les trois autres barons (2). Ce privilége leur donnait tant de puissance et de liberté, que sans l'obligation du service militaire,

(1) Quelques auteurs ont soutenu que Karac ou Montréal formait la quatrième baronnie ; mais l'éditeur des *Assises* est d'un avis contraire. Quant aux principautés d'Édesse et d'Antioche, elles n'ont jamais été représentées comme faisant partie du royaume de Jérusalem.

(2) Jean d'Ibelin n'admet pas que le connétable et le maréchal du royaume fussent investis, comme quelques uns le prétendent, du droit de juger ces quatre grands seigneurs. *Assises*, ch. 324.

le pouvoir de l'aristocratie aurait égalé le pouvoir monarchique dans le royaume. Le nombre de chevaliers que ces quatre grands barons étaient astreints à fournir, comparé avec le contingent des autres seigneuries, montre l'importance de leurs principautés. Chacun des trois premiers barons devait suivre le roi à la guerre avec cinq cents chevaliers; le comte de Tripoli, avec deux cents; et les seigneurs des autres seigneuries, avec cent quatre-vingt-trois. Le nombre total des chevaliers fournis par les villes de Jérusalem, de Naplouse, d'Acre et de Tyr (1), s'élevait à six cent soixante-six. Les églises et les compagnies commerciales de toutes les parties du royaume étaient tenues de fournir cinq mille soixante-quinze sergens ou servans d'armes (2).

---

(1) Sanutus (page 173) présente ces quatre grandes villes comme appartenant en propre au roi de Jérusalem.

(2) *Assises*, ch. 324, 331. Les sergens militaires combattaient, à pied et à cheval, sous un chef. On les distinguait des soldats ou militaires stipendiés, en ce qu'ils servaient par suite d'une obligation féodale. Comme il fallait, d'après la coutume du temps, que chaque chevalier eût au moins avec lui trois hommes d'armes, la force militaire du pays s'élevait à douze mille hommes. Si l'on s'en rapporte à Sanutus, elle n'était que de cinq cent dix-huit chevaliers et de quatre mille sept cent soixante-quinze sergens. L'autorité de Sanutus peut entrer en balance avec celle des *Assises*; mais peut-être cet auteur parle-t-il d'un dénombrement fait lorsque le royaume de Jérusalem se trou-

Le roi pouvait donner toutes sortes de fiefs, hors du royaume de Jérusalem, aux clercs et aux laïques, avec ou sans l'obligation du service militaire. Les nobles dont les fiefs relevaient immédiatement de la Couronne, avaient la faculté de les vendre et de soumettre les acquéreurs aux devoirs du vasselage envers eux; mais cette sub-inféodation fut restreinte par une loi qui défendit le démembrement d'un fief lorsqu'il ne fournirait qu'un chevalier pour le service militaire. Toute propriété aliénée sans le consentement du seigneur suzerain, et contrairement à la coutume du pays, était confisquée de plein droit au profit du seigneur. Les fiefs pouvaient se transmettre par donation, legs ou héritage, aux femmes aussi bien qu'aux hommes; toutefois, l'héritier obtenait la préférence sur l'héritière, dans les cas où leurs droits d'hérédité étaient égaux; enfin, lorsque le défunt ne laissait aucun héritier, la terre retournait au seigneur. Il y avait des fiefs en rentes ou pensions, de même qu'en

vait affaibli par les guerres perpétuelles qu'il avait eu à soutenir. A la bataille de Tibériade, on comptait, y compris les Templiers et les Hospitaliers, douze cents cavaliers, et vingt mille hommes d'infanterie armés de longues arbalètes : il y eut dans cette occasion une espèce de levée en masse des Latins de la Palestine.

terres (1). Lorsqu'un homme achetait une terre à un seigneur, il ne pouvait lui jurer fidélité que sous la réserve des obligations et services auxquels il était soumis envers son premier suzerain : ainsi le vassal de plusieurs seigneurs, était obligé, s'il survenait une guerre entre eux, de prendre parti pour le premier contre tous les autres. Une femme non mariée, et le fils d'un chevalier, avant l'âge de quinze ans révolus, ne pouvaient acquérir un fief, parce que, d'une part, les femmes étaient incapables d'accomplir le service militaire, et, d'autre part, que le témoignage des mineurs n'était point admis dans les cours de justice (2).

Lorsqu'un homme rendait hommage au roi

---

(1) Dans les Assises, les fiefs en rentes, etc., sont appelés *fié en besans* ou *fief de sodoier*. C'étaient des récompenses pécuniaires accordées aux titulaires pour leurs services militaires, ainsi que cette dernière dénomination le prouve. Les possesseurs de ces fiefs étaient désignés sous le titre de *solidarii* pour les distinguer des *milites*. Voyez la note B à la fin du volume.

(2) *Assises*, chap. 145, 147, 152, 153, 155, 183, 185, 192, 195, 198, 222. Voyez encore la note B. Les roturiers ne pouvaient acheter aucun fief, parce qu'ils étaient incapables d'acquitter la redevance du service militaire. Cette exclusion existait à leur égard dans tous les pays soumis à la loi féodale. On ne commença à s'en départir qu'en l'année 1289, époque à laquelle Philippe-le-Bel accorda au vicomte de Turenne le privilége de rendre les *gnobiles* capables de posséder des fiefs. *Note de Thomas de la Thaumassière sur le chapitre* 198 *des Assises*.]

de Jérusalem ou à tout autre seigneur, il se mettait à genoux devant lui, plaçait ses mains entre les siennes, et lui disait : « Sire, je de» viens votre homme-lige pour tel fief, et je » promets de garder et de défendre votre per» sonne envers et contre tous (1). » Le seigneur répondait : « Je vous reçois, et je défendrai » vos terres comme les miennes propres ; » puis il embrassait son vassal sur la bouche en signe de sa foi. Cet hommage ne pouvait être rendu à un seigneur placé hors de la suzeraineté du royaume de Jérusalem, que sous la réserve faite par le vassal de l'allégeance due au roi, son premier seigneur ; mais une telle réserve se trouvait sous-entendue quand le seigneur était un des barons de Jérusalem, parce que tous ces barons et leurs vassaux étaient, d'après les principes de la constitution, les hommes-liges du roi, et obligés de lui prêter serment d'allégeance (2). De cette façon,

---

(1) Voici la formule de l'hommage-lige, en usage, non-seulement dans le royaume de Jérusalem, mais encore dans le royaume de France : « *Sire, je vous fais la ligesse de tel fié et vous promets à » garder et à sauver contre tous gens qui vivre et mourir puissent.* » « *Celui qui la fait*, disent les Assises, *doit être à genous devant » luy* (son seigneur) *et mettre les mains entre les soues.* »

(*Note du Traducteur.*)

(2) Il paraît que la différence entre l'hommage rendu au souverain

les arrière-vassaux se trouvaient liés envers le souverain (1). Si, dans un jour de combat, le vassal donnait son cheval et ses armes à son seigneur démonté et désarmé, s'il se livrait pour lui en ôtage, ou s'il vendait son fief pour payer la rançon de son seigneur (2), le seigneur se trouvait à son tour obligé, par réciprocité, d'assister et de racheter son vassal. Le seigneur et son vassal étaient tenus de se porter caution l'un de l'autre, jusqu'à concurrence de la valeur du fief du vassal; de plus, le seigneur était forcé d'indemniser celui-ci des pertes et dommages qu'il avait encou-

---

et l'hommage rendu au baron, ou plus proprement entre l'hommage-lige et l'hommage simple, consistait en ce que, dans le premier cas, le vassal était *personnellement* obligé au service militaire, et que, dans le second cas, il pouvait mettre un homme duement armé et monté à sa place. *Assises*, p. 262.

(1) Ceci s'accorde avec l'esprit et les principes de la féodalité; mais il est certain que du temps où existait le royaume de Jérusalem, un usage différent prévalut en Europe, et que les arrière-vassaux étaient tenus seulement envers leur seigneur immédiat, sans devoir aucun hommage ou serment au souverain. Voyez la note B. à la fin du volume. Le sire de Joinville avait certes le plus grand respect pour saint Louis, et cependant il refusa de lui prêter serment pour la seigneurie de Joinville, parce que cette seigneurie dépendait du comté de Champagne.

(2) « Hom doit à son seigneur révérence en toute chose (*Assises*, » chap. 217); doit entrer en ostage pour geter son seigneur de prison « (chap. 206), si son seigneur a besoin d'armes, lui donner son cheval » ou la beste sur laquelle il chevauche, etc. » (*Note du Traducteur.*

rus en s'engageant ainsi. Si la rançon du seigneur était tellement forte que ses vassaux se trouvassent dans l'impossibilité de parfaire la somme nécessaire pour l'acquitter, ils étaient obligés d'imposer leurs fiefs à un besant sur cent par chaque feu (1); si cela ne suffisait point, et qu'il se trouvât dans la seigneurie une femme qui n'eût point d'héritier présumé, et dont le fief dût par conséquent revenir un jour à son seigneur, le mari de cette femme était contraint de vendre sa propriété afin de compléter le montant de la rançon; quant au seigneur, il était tenu à son retour d'assurer au mari et à la femme, leur vie durant, un revenu équivalant à celui de la propriété vendue.

S'il survenait un différend entre le roi et un baron, les vassaux du baron devaient engager celui-ci à soumettre sa cause au jugement de la cour suprême (2), et le menacer de lui faire

(1) « Les homs sont tenus de *fouyer* lors fiés un besant par cent. » *Assises*. Chap. 173, p. 182. Le besant était une pièce d'or qui valait vingt-un sols trois deniers du temps. (*Note du Traducteur*.)

(2) « La cour des barons, dit M. Michaud, était présidée par le roi, et en son absence par les quatre premiers barons, quelquefois par le connétable et par le maréchal du royaume; tous les barons, c'est-à-dire tous ceux dont les fiefs relevaient immédiatement de la couronne, étaient juges-pairs de la cour, de la même manière que les arrière-

la guerre s'il s'y refusait. Lorsque le baron avait obtenu du roi des garanties suffisantes pour sa sûreté personnelle, il comparaissait devant la cour avec ses vassaux, qui l'assistaient et le conseillaient pendant les débats de la cause. Si le baron ne voulait point remettre la question à la décision de la cour suprême, ses vassaux pouvaient l'abandonner, se réunir, avec leurs chevaux et leurs armes, au roi leur suzerain, et s'acquitter envers lui de tout service de vasselage (1). Si un vassal était mis en prison sans sentence de la cour judiciaire de son seigneur, les autres vassaux devaient réclamer sa personne, et requérir qu'il fût jugé par ses pairs. Si le seigneur ne le rendait pas, ou ne donnait pas à la cour des raisons suffisantes pour justifier sa détention, la cour pouvait alors se transporter à la

---

» vassaux étaient juges-pairs de la cour particulière de leur baron. »
(*Note du Traducteur*)

(1) *Assises*, chap. 205-209. Ceci est une nouvelle preuve du lien qui attachait personnellement l'arrière-vassal au souverain, et du caractère monarchique du gouvernement. Dans le chapitre 222 des *Assises*, il est dit : « *Se un home a plusiors seigneurs,* » *il peut, sans mesprendre de sa foy, aider son premier seigneur,* » *pource qu'il est devenu home des autres sauve sa loiauté, et aussi* » *peut-il aider à chascun des autres, sauf le premier, et sauf* » *ceaus à qui il a fait homage avant que a celuy à que il vodra* » *aider.* »

prison, et mettre le détenu en liberté par force ou autrement, sans cependant faire aucun mal au seigneur, car les membres de la cour ne pouvaient porter les armes contre lui. Si le seigneur continuait à garder son prisonnier, il était du devoir du roi d'intervenir et de faire rendre justice. Si un seigneur dépossédait un vassal sans jugement de la cour judiciaire ou lui faisait un tort quelconque, les membres de la cour devaient requérir que la cause fût légalement jugée; et si le seigneur refusait de déférer à cette requête, ils étaient, selon les lois de l'équité naturelle, dégagés de tout service envers lui jusqu'à ce qu'il eût rendu justice (1). La vie et la propriété d'un vassal étaient mises par sentence de la cour judiciaire à la merci du seigneur, si ce vassal manquait à l'obligation, à lui imposée par la loi féodale, de protéger et de racheter son maître, ou s'il séduisait, avant leur mariage, la fille ou la sœur de son seigneur, dans la maison de celui-ci (2).

---

(1) *Assises*, chap. 211, 214, 219, 253.

(2) « Le vassal ne doit à la femme de son seigneur ne à sa fille, requérir vilainie de son corps. » Cujas (*De Feudis*, lib. v. page 195), dit: « *Si fidelis cum uxore domini concubuerit, feudum amittere censitur.* »

(*Note du Traducteur.*)

Si un vassal parvenait à prouver devant la cour que son seigneur avait manqué à la protection qu'il lui devait, la cour décidait que le fief de ce vassal serait, sa vie durant, libre de tout service (1). Le vassal était tenu, lorsque son seigneur l'en requérait, de l'accompagner, armé et à cheval, ou de voyager sans lui, tant dans l'intérieur que hors du royaume, et ce, pendant l'espace d'une année, lorsqu'il s'agissait, soit du mariage de ce seigneur, soit de celui de sa fille, soit de défendre son honneur, soit de l'intérêt général du royaume (2). Le vassal était obligé de siéger dans la cour judiciaire de son seigneur, de l'aider de ses avis, d'être le conseil de tout individu qu'il désignait (si déjà il n'en servait à la partie adverse) et de procéder à toutes enquêtes sur les torts et faits particuliers, auxquelles son seigneur lui ordonnait de procéder. Ainsi, les devoirs de guerriers et de juges étaient ceux des vassaux d'un seigneur. Tout vassal devait être cité devant la cour judiciaire par quelqu'un de son rang. Le refus

---

(1) *Assises*, chap. 217.

(2) *Assises*, chap. 230. Lorsque le vassal sortait du royaume pour les affaires de son seigneur, le seigneur devait pourvoir à tous ses besoins.

du service militaire de la part du vassal, était puni par la perte de son fief pendant sa vie. Néanmoins les chevaliers qui avaient plus de soixante ans d'âge ou qui se trouvaient évidemment hors d'état de porter les armes, étaient exempts de ce service, et le seigneur prenait, en dédommagement, leurs armes et leur cheval (1). Si un tort quelconque était fait, le seigneur et les membres de la cour judiciaire dans la juridiction de laquelle se trouvait le coupable, évoquaient l'affaire devant eux, et prononçaient la sentence; mais, lorsque le coupable était vassal d'un seigneur qui n'avait pas de cour de justice, le roi jugeait la cause (2).

Si un homme était devenu le vassal d'un autre en acquérant un fief par donation, il pouvait résigner le fief entre les mains de son seigneur, et se décharger ainsi des devoirs féodaux attachés à sa possession; mais si, au contraire, il possédait le fief par héritage, il ne pouvait le résigner sans le consentement de son seigneur. Il ne paraît pas cependant qu'en aucun cas il pût s'exempter du devoir d'allégeance envers son souverain (3).

---

(1) *Assises*, chap. 233, 241.
(2) *Assises*, chap. 259.
(3) *Assises*, chap. 274.

Comme, d'une part, on ne pouvait priver une femme de ses droits, et que, de l'autre, le royaume avait besoin d'une force militaire, la loi obligeait toute héritière possédant un fief, à se marier, et son mari à remplir les devoirs féodaux attachés au fief (1). Si elle ne se mariait point ou qu'elle ne donnât pas quelque raison valable pour justifier son célibat, le seigneur pouvait entrer en jouissance de sa propriété comme de celle d'un vassal qui aurait négligé d'accomplir ses obligations. Une demoiselle perdait son héritage si elle se mariait sans le consentement de son seigneur; mais, s'il ne la pourvoyait pas d'un mari, elle pouvait, en pleine cour (2), le requérir de lui présenter

(1) Sanutus (page 174) conteste aux femmes le droit d'hériter des fiefs en Palestine, et il ajoute : « *Deberent etiam in terrâ hostibus circumdatâ cuncta esse virilia et virtuosa : cùm verò feminâ dominatur, tota curia quasi effeminata efficitur.* »

(2) Dès l'âge de douze ans, la jeune demoiselle pouvait former cette modeste demande. C'était aussi à cet âge (fixé à 15 ans pour les garçons) qu'elle avait le droit d'exiger de son tuteur la remise absolue de la gestion de ses biens. *Assises*, ch. 167, 170, 190. La mère était la tutrice de la personne et des biens de son enfant, et si cet enfant n'avait pas de mère, le plus proche héritier la remplaçait. Chap. 188. « Le père ou la mère doit avoir le bailliage de l'escheete de ses en-» fans, et que nul autre que père ou mère ne doit avoir ne tenir » bailliage de fié se le fié ne li peut eschier, se il mésavient de l'en-» fant mesme d'aage à qui le fié est escheu, et parquoi l'on requiert le » bailliage; et le plus droit heir doit avoir le bailliage de celui fié

trois prétendans, parmi lesquels elle pût choisir un époux; et, si le seigneur ne déférait pas à sa requête, le choix qu'elle faisait ensuite ne pouvait être contrôlé par lui. Le douaire d'une veuve se composait de la moitié des immeubles de son mari, dont elle avait la jouissance sa vie durant, ainsi que de la moitié de ses biens-meubles; mais si ces biens-meubles ne suffisaient pas pour payer les dettes du défunt, la veuve et l'héritier étaient obligés d'en acquitter le montant chacun par moitié (1).

Un débiteur, lorsqu'il n'était pas chevalier, pouvait être mis en prison jusqu'à l'acquittement de sa dette, à moins qu'il ne jurât qu'il ne possédait autre chose que ses vêtemens et les draps de son lit; mais, dans ce cas, le créan-

---

» devant tous les autres heirs, se il le requiert. » Si l'héritière avait plus de soixante ans d'âge, elle n'était pas obligée de se marier; car, comme les Assises le disent gravement : « Il est bien sûre chose et » vérable que mariage ne fut establi que pour multuplier le siècle » sans pechié, et le est bien chose au tens que court orés et qui a » correu lonc tens a, que feme qui a passé soixante ans, se a perdu » sa porure selonc nature : si serait bien contre Dieu et contre raison » contreindre la de prendre baron contre son gré. »

(1) *Assises*, chap. 180, 187, 242, 244, 247, 248, 271. D'après la Coutume de Beauvoisis (page 85), le douaire de la veuve était de la moitié de l'héritage. On suivait généralement la même coutume en France; mais en Guyenne, dans l'Angoumois, et dans les autres pays qui entretenaient des relations commerciales ou d'autres rapports avec l'Angleterre, le douaire n'était que du tiers de la succession.

cier pouvait le retenir comme serf. Les chevaliers ne pouvaient être incarcérés, ni vendus comme serfs; mais leurs biens-meubles appartenaient à leurs créanciers, et, contrairement aux principes fondamentaux du régime féodal, leurs fiefs mêmes devenaient la propriété de leurs créanciers. Si les terres d'un individu qui n'était pas chevalier ne suffisaient pas pour le paiement de ses dettes, et qu'il ne donnât point de gage garantissant l'acquittement du surplus dans l'espace d'un an et un jour, le seigneur était obligé, à la requête du créancier, de faire mettre le débiteur en prison (1).

La raison et la justice cherchèrent à adoucir l'esprit militaire du temps et à protéger les droits privés en les mettant sous la sauve garde publique. Deux cours séculières furent établies à Jérusalem : l'une, pour les nobles, nommée la Haute Cour, présidée par le roi, qui en était *Governor et Justicier*, et l'autre, la Cour des Bourgeois (2), que présidait un de ses officiers, appelé le *Visconte*. Les seigneurs de la plupart des ba-

---

(1) *Assises*, chap. 118, 119, 190.

(2) Les nobles et les roturiers eurent de tous tems des juges différens. Les premiers étaient jugés par leurs pairs; les derniers, par le *major* et les *seniores* de la cité. Beaumanoir, chap. 67.

ronnies, ainsi que tous les membres du clergé qui étaient pairs séculiers, avaient aussi leurs cours de justice bourgeoises. Parmi les habitans de la Palestine, il se trouvait un si grand nombre d'Italiens, qui dans l'origine étaient commerçans, que la Terre-Sainte n'était pas aussi absolument soumise au régime féodal que la plupart des pays de l'Europe. Les juges de la cour suprême étaient des nobles qui avaient juré foi et hommage au roi, et ceux de la cour des bourgeois, les citoyens les plus recommandables par leur sagesse et leur loyauté. Les causes des nobles et celles des bourgeois ne pouvaient être portées que devant leurs cours respectives. Néanmoins la connaissance de tout ce qui concernait les naissances, mariages et testamens, appartenait aux ecclésiastiques : de façon que la plupart des questions purement civiles, étaient laissées à la décision du clergé. Chaque baronnie avait aussi une cour pour l'administration de la justice entre ses vassaux ; et tant que les Assises furent le code général du pays, les Syriens et autres chrétiens établis en Palestine avant les croisades, furent jugés suivant leurs propres lois, et par des juges pris parmi eux (1). Il était généralement recommandé

(1) *Assises*, chap. 2, 5, 22. Les Francs ont dû concéder sans dif-

aux juges de rendre la justice sans se laisser détourner de leurs devoirs par la crainte, la haine, les louanges ou l'appât d'une récompense (1). Les avocats ne devaient pas s'écarter de la vérité dans leurs plaidoiries, et la présenter toujours dans un langage courtois. La discrétion était aussi un de leurs devoirs principaux (2). Comme aucun homme, disent les Assises, ne peut plaider sa propre cause aussi bien que celle d'autrui, chacune des parties était invitée à demander au président de la cour la permission d'avoir un conseil : ce conseil se composait de deux personnes, l'une choisie par le président, l'autre, nommée à la requête de la partie intéressée. Les avocats étaient tenus de garder fidélité au seigneur et de l'assister de leurs lumières. On n'accordait jamais de conseil à un homme qui commençait des poursuites contre toute justice

---

ficulté ce privilège ; car il n'existait point d'uniformité dans les lois qui régissaient les royaumes fondés par les Barbares du Nord dans le midi de l'Europe, et rien n'était plus commun, au douzième siècle, que la diversité des juridictions.

(1) Et aux plaideurs, de *n'estre doubtifs, ne esbahis, ne hontous, ne hatifs, ne se trop courroucer, ne se trop esmouvoir en plaidant.* (*Note du Traducteur.*)

(2) Les Assises ne contiennent rien qui indique que les avocats reçussent un salaire pour leurs services: « *Li advocats puet penre salaire,* » c'est ainsi que s'expriment les *Coutumes de Beauvoisis*, page 15.

et contre l'avis de la cour. Dans les procès entre le seigneur et son vassal, le seigneur ne pouvait avoir que deux personnes pour conseil; mais quand son adversaire n'était pas son vassal, le nombre de ceux qui lui servaient de conseil était illimité, tandis que le conseil de sa partie adverse était limité à deux personnes (1). Comme tous les membres de la cour devaient allégeance à leur seigneur, ils ne pouvaient, sans son autorisation, assister un étranger dans un procès contre ce seigneur ou contre ceux qui relevaient de lui. Les causes étaient soutenues de part et d'autre par des plaidoiries *vivâ voce*. Lorsqu'un individu contre lequel un autre avait un procès était absent, on requérait le seigneur de faire citer l'absent devant la cour, par le *Bannier*, ou par trois de ses officiers (2). Dans une action pour dette, si le défendeur ne pouvait démontrer la fausseté de la réclamation il obtenait la remise de la cause en niant positivement devoir la somme réclamée, et en s'engageant à faire attester la vérité de ses paroles par le témoignage de deux chrétiens catholiques-romains (3), alors absens de Pales-

(1) *Assises*, chap. 8-20.

(2) *Assises*, chap. 28, 28. Le sergent ou huissier de la cour, chargé de faire les bans et proclamations, était appelé le bannier ou bannerius.

(3) Dans la haute cour, deux témoins chrétiens étaient nécessaires

tine, mais qui devaient sous peu revenir en Terre-Sainte; ou à donner, par le serment ou le combat, selon qu'il serait jugé nécessaire, une preuve suffisante de l'injustice de la poursuite. La cour lui accordait alors un délai d'un an et un jour, et l'on dressait un acte constatant la nature du procès intenté. Si, au temps marqué, les témoins ne comparaissaient pas, le défendeur était contraint de payer sa dette, et s'il était prouvé qu'il avait commis un parjure ou avancé sciemment quelque chose de faux, il était déclaré atteint et convaincu d'avoir menti à la cour, et son témoignage ne pouvait plus être reçu en justice (1). Si la contestation concernait des terres et des maisons situées dans l'enceinte d'une ville, et que le défendeur administrât la preuve qu'il en avait joui sans trouble

pour prouver l'âge et le lignage, et ces témoins pouvaient être indifféremment de l'un ou de l'autre sexe. Chap. 67. Les témoins ne pouvaient être pris parmi les parjures, les traîtres, les bâtards, les serfs les apostats, ni parmi ceux dont les champions avaient été vaincus dans un combat judiciaire, ou qui avaient servi pendant un an et un jour dans les rangs des Sarrasins contre les chrétiens. Il était nécessaire que les témoins fussent catholiques-romains. (*Deux loiaux garends de la loy de Rome. Assises*, ch. 35.) Le témoignage des prêtres et des femmes était exclu, sauf les cas où il s'agissait d'âge et de lignage comme nous venons de le dire. On ne pouvait témoigner avant l'âge de quinze ans révolus; chap. 70.

(1) *Assises*, chap. 35, 36-38, 49, 53.

pendant un an et un jour, la propriété ne pouvait plus lui en être disputée, sauf dans certains cas, et particulièrement quand le demandeur était mineur ou absent. La cour avait toujours le pouvoir d'ajourner une cause, soit d'office, soit sur la requête des parties, et, si au jour fixé, l'une ou l'autre des parties ne se présentait pas, avant le coucher du soleil ou au moins avant le lever des étoiles, elle était condamnée par défaut et perdait son procès. La même chose arrivait, si elle ne répondait pas à la citation qui lui était faite ou si elle demandait un délai, excepté dans le cas où elle niait qu'il y eût lieu de lui intenter un procès et où l'autre partie ne prouvait point valablement la justice de sa réclamation. Si un homme venait à être dépossédé par violence de ce qui lui appartenait, il avait quarante jours pour porter plainte devant le seigneur, qui, sur le rapport de deux ou trois personnes préalablement envoyées par lui pour faire une enquête, réintégrait le véritable propriétaire dans la possession de ses biens, et avertissait le coupable, en pleine cour (1), que s'il commettait

---

(1) Le nombre des membres qui composaient ces cours, était variable. La Thaumassière (page 373) cite une affaire où il n'y eut que quatre

encore le même crime, sa personne serait à la merci du seigneur comme celle d'un criminel, coupable de voies de fait et de violences. La requête adressée au seigneur par l'individu dépossédé, devait être formée dans les quarante jours qui suivaient la dépossession, à moins de maladie, d'emprisonnement ou d'absence. Si cette requête était faite avant l'expiration des quarante jours, le seigneur, de sa propre autorité, faisait justice à son vassal, et la dépossession était alors appelée *nouvelle*. Mais si le délai excédait quarante jours, le vassal semblait par là faire fi de l'autorité de son seigneur, et il n'avait plus de ressource que dans une action judiciaire (1).

Des héritiers étaient privés de l'héritage d'un fief, 1° par l'hérésie et l'apostasie de leur auteur (2); 2° s'ils se rendaient coupables de voies de fait envers leur seigneur, le défiaient ouvertement au combat, ou le livraient à un en-

---

juges. La Coutume de Paris semble fixer à deux le nombre de personnes nécessaire pour faire une enquête sur une affaire civile. Voyez Brodeau, sur l'art. 3 de la Coutume de Paris.

(1) *Assises*, chap. 63.

(2) Dans les cas d'apostasie le coupable devait être brûlé. S'il possédait des biens provenant de sa femme, ces biens retournaient à cette dernière ou à ses héritiers, et non au seigneur. Chap. 274.

nemi; 3° s'ils avaient succombé dans un combat judiciaire ordonné pour vider une accusation de trahison, ou s'ils avaient refusé le combat, ou s'ils étaient convaincus par témoins du crime de trahison. Un vassal encourait la même peine, s'il donnait un fief à ferme ou à loyer à un ennemi, sans la permission de son seigneur, à l'exception toutefois du cas où il pouvait alléguer sa pauvreté pour excuse (1). La perte du fief pour la vie était la conséquence du refus de l'hommage ou du service militaire, de la violation de la foi due au seigneur, et du refus de prouver par le combat la fausseté d'une accusation de meurtre ou d'homicide; mais, dans ces occasions, le seigneur possédait le privilége de pardonner. Quelques actes peu importans de désobéissance envers le seigneur, étaient punis de la privation du fief pendant un an et un jour. Néanmoins, un homme ne pouvait être privé de son fief sans une sentence de la cour judiciaire du seigneur (2).

---

(1) *Assises*, chap. 101.

(2) *Assises*, chap. 202-206. Il est dit, dans la Coutume de Beauvoisis (chap. 2), que si le seigneur saisissait la terre de son vassal sans une sentence de la cour, il était obligé de la lui restituer avant de pouvoir le citer devant la cour.

Le mode le plus ordinaire d'établir le bon droit ou la culpabilité dans les procès civils et criminels, était le combat judiciaire. Cet usage remonte aux temps barbares, à l'enfance des peuples, alors que les considérations personnelles prévalaient sur tout et que la peine infligée n'était autre chose que l'expression de la vengeance. Les avantages de la société générale n'étaient pas encore connus des nations, l'intérêt public n'avait pas encore fait taire la voix de l'intérêt particulier, et un guerrier ne croyait pas, en méprisant les décisions de la magistrature civile, violer ses devoirs envers son pays. Lorsque les habitans de l'Europe devinrent chrétiens, ils s'habituèrent à considérer Dieu comme le juge actif et immédiat des événemens humains (1), et pensèrent que, dans les combats judiciaires, le ciel devait soutenir l'innocent et confondre le coupable. Le clergé encourageait la pratique de cette coutume, qui relevait encore l'importance de

(1) Il paraît que le Dante n'était pas, en ce point, supérieur à son siècle; car il pensait que le combat singulier manifestait le jugement de Dieu. *De Monarchiâ*, pag. 51, etc., *Opere*, *Venezia* 1760, tom. v. Voyez, sur l'extension qu'avait prise la coutume des duels judiciaires chez les nations primitives de l'Europe, la trente-neuvième dissertation de Muratori dans le troisième volume des *Antiquitates Italiæ, Med. OEvi.*

la religion; et, de son côté, l'orgueilleuse noblesse ne désirait rien avec tant d'ardeur que de pouvoir maintenir ses droits par l'épée. Chez les nations guerrières, le combat judiciaire avait prévalu sur les diverses autres ordalies ou appels à l'intervention céleste, et les Francs en avaient introduit l'usage en Palestine. Les cas dont on remettait la décision au sort des armes et sur lesquels les cours judiciaires ne pouvaient statuer sans avoir recours à ce moyen, étaient : le meurtre, la trahison, l'homicide avéré, les contestations relatives à un ou plusieurs marcs d'argent, le langage irrespectueux d'un vassal envers son seigneur, et tout ce qui intéressait la vie, les membres et l'honneur (1). Dans les affaires civiles, si le défen-

---

(1) *Assises*, chap. 81. «*Les choses de que il y a bataille par l'Assise ou l'usage dou royaume de Jerusalem de quoi l'on ne se peut déffendre par esgart ou par connoisance de court sans bataille.*» D'après la Coutume du Beauvoisis, le juge décidait souvent sur la simple notoriété d'un fait et sans témoins ou combat. Beaumanoir, page 239, 308, 322, 324. « Si quelqu'un, dit Beaumanoir, avait tué l'un de mes plus proches parens en plein jour et devant un grand nombre de personnes dignes de foi, ne serait-il pas fort bizarre que je fusse forcé de me battre pour prouver ce meurtre. « Cette réflexion, comme le remarque Hallam, est dictée par le sens commun et montre que le préjugé en faveur des combats judiciaires était déjà tombé en discrédit ». *Middle Ages*, tom. 1, pag. 109. Les chrétiens résidant en Palestine, paraissent avoir été moins avancés en civilisation que leurs frères d'Occident. Nous ne voyons pas dans les Assises que l'on eût la faculté de

deur ne pouvait infirmer la déposition des témoins du plaignant, il lui restait la ressource de déclarer ouvertement que ce dernier était un menteur et un parjure, et qu'à une heure quelconque du jour (1) il prouverait son dire, soit en tuant son adversaire, soit en le rendant *recréant* (2). Alors il s'écriait : *Voici mon gage !* et s'agenouillant, il le remettait au seigneur. Le plaignant en faisait autant; et le seigneur, d'après cette accusation réciproque de fausseté (3), désignait le jour du com-

---

payer une amende en compensation des torts et injures que l'on pouvait avoir faits à quelqu'un.

(1) « *En une oure dou jour* ». M. Kendall (note de la page 94 de son savant traité sur l'*Appeal of Murder*) recherche si cette expression signifie *sur-le-champ* ou *dans tous les instans* ou *en un clin-d'œil*. Elle est semblable au reste à celle de Bracton, *Unâ horâ diei*. Celui qui avait été défié, était déclaré vainqueur si le combat durait jusqu'à la nuit.

(2) On appelait *recréant* celui qui dans un combat particulier se rendait et s'avouait vaincu; c'était un déshonneur pour un chevalier d'être appelé *recréant*. (*Note du Traducteur*).

(3) « Ceci fait, l'honneur des deux champions se trouvait engagé; car le principe qu'un homme brave n'avance rien qu'il ne soit capable de soutenir de son corps, était celui qui portait à recourir aux armes. » Kendall, pag. 91. Dans les combats chevaleresques, comme dans les duels judiciaires, la défense de la vérité et de l'honneur, était le but qu'on se proposait presque toujours.

Soggiunse poi Rinaldo: ciò ch'io provo
Col testimonio, io vo' che l'arme sieno,
Che ora, e in ogni tempo che ti piace,
Te n'abbiano à far prova più verace.

(*Orlando Furioso*, cant. XXXI, st. 102.)

bat (1). Dans les cas où le gage était offert par un chevalier à un [illegible]urier, le combat ne pouvait avoir lieu qu'à pied, parce que le demandeur devait se soumettre à la loi du défendeur, et qu'il aurait été injuste que le chevalier combattît à cheval un homme qui eût été à pied (2). Les conseils des parties informaient le seigneur que les témoins seraient prêts au jour indiqué pour prouver les droits de leurs amis respectifs.

Le défi pour cause de meurtre devait être accepté, soit qu'il vînt du mari ou de la femme, des parens ou alliés, filleuls ou filleules, parrains ou marraines, soit qu'il vînt d'un des compatriotes de l'individu assassiné, si cet individu était un pèlerin nouvellement débarqué, des passagers à bord du même navire que lui, de ceux qui avaient été en sa compagnie pendant un an et un jour avant le meurtre, de ses vassaux, ou enfin de ses confrères, s'il était membre d'une société. Cependant le seigneur ne pouvait recevoir un gage de combat d'un père contre son fils, ou d'un fils contre

---

(1) Quand il s'agissait d'une accusation de meurtre ou d'homicide, le combat avait lieu le troisième jour après le défi; dans tout autre cas, il avait lieu le quatrième jour.

(2) *Assises*, chap. 73.

son père, ou d'un frère contre son frère (1). Le meurtre était ainsi défini par les Assises : *murtre est quant hom est tué de nuit ou en repos dehors ou dedans ville.* Celui qui intentait une action pour cause de meurtre devait transporter le cadavre de la victime devant la maison de son seigneur ou dans un lieu à ce réservé. Le seigneur, à la requête de son conseil, envoyait alors trois hommes (l'un qui le représentait, et les deux autres au nom de la cour), à l'effet de visiter le corps. Si ces trois hommes déclaraient que l'individu avait été réellement assassiné, le seigneur, sur la requête du plaignant, faisait appréhender et mettre en prison le prévenu du meurtre et ses complices. Si le meurtrier confessait son crime, on le pendait. S'il le niait, le seigneur le retenait en prison; mais si un an et un jour s'écoulaient sans que le combat fût demandé par la partie adverse, le détenu était élargi. Quiconque voulait réclamer le combat pour fait de meurtre, devait, après que la victime avait été mise sous les

---

(2) Il n'est pas dit si le seigneur acceptait le gage, quand le combat devait avoir lieu entre deux frères utérins ou consanguins; mais cela est probable, attendu que des parens à ce dégré pouvaient se faire la guerre, tandis que des frères germains ne le pouvaient pas. BEAUMANOIR, *p.* 299.

yeux des juges, faire cette déclaration devant la cour, par l'organe de son conseil, en s'adressant au seigneur : « Sire, tel individu déclare que tel autre (les deux parties étaient » présentes) est un meurtrier. Si celui-ci nie » le crime, son accusateur est prêt à le prou- » ver de son corps contre le corps du meurtrier, » et il le tuera, ou le forcera à crier merci, » à une heure quelconque du jour. » L'accusateur se mettait alors à genoux et présentait son gage au seigneur. La même marche était suivie quand on portait le défi par champion; dans ce cas, l'accusateur s'exposait à être déclaré lui-même coupable du meurtre, s'il ne produisait point son champion au jour marqué. Lorsque, dans une action pour meurtre, le coupable était accusé d'avoir assassiné un homme, et en même temps de lui avoir donné des coups qui avaient causé sa mort, son conseil pouvait arguer, en sa faveur, de la réunion de deux charges différentes dans la même accusation, à savoir : le meurtre et l'homicide, et réclamer que l'accusé fût renvoyé de la plainte.

On offrait de même des gages de combat dans les cas de simple homicide; mais, avant le combat, l'accusateur devait avoir prouvé son accusation par les déclarations de deux témoins. L'accusé demeurait en prison jusqu'au moment où

ces deux témoins comparaissaient devant la cour. Après leur comparution, et lorsqu'ils avaient affirmé sous serment la vérité de leurs dépositions, on les emprisonnait à leur tour, ainsi que l'accusateur. Le jour du combat, les choses se passaient à peu près de même que dans les cas de meurtre. Il était presque impossible de terminer, autrement que par le combat, les poursuites intentées pour cause d'homicide, parce que l'accusé avait la faculté de récuser tous les témoins, ce qui ne permettait pas à la cour de rendre son jugement. Quoique la loi admît le combat dans les cas de meurtre, elle ne l'autorisait pas lorsqu'il s'agissait d'un simple homicide; cependant on mettait rarement opposition aux duels pour ce dernier crime, par la raison que, si la victime de l'homicide était tombée frappée de plusieurs coups, l'adversaire du coupable pouvait réclamer le combat autant de fois qu'il y avait eu de coups portés (1). Dans le cas où la trahison n'était pas manifeste, le seigneur n'était pas obligé d'accepter le gage de celui qui demandait le combat. Le vassal pouvait combattre son seigneur, s'il prouvait d'une ma-

---

(1) *Assises* chap. 87, 88, 91, 93, 94, 110.

nière péremptoire que ce dernier ne l'avait pas protégé quand il le devait, ou qu'il avait manqué à son égard à toute autre obligation féodale (1). Si un individu quelconque défiait un vassal à raison d'un tort fait au seigneur, il devait préciser les faits et offrir son gage. Le vassal niait-il ces faits, il remettait son gage au seigneur, qui fixait alors le jour du combat. Les chevaliers, dans les duels pour cause de meurtre ou d'homicide, combattaient à pied (2). Les combattans devaient avoir la tête rasée, leur coiffe ou calotte ôtée, et porter des chausses rouges et une cotte d'armes également rouge tombant jusqu'au genou. Leurs boucliers devaient être plus grands qu'eux d'un demi-pied et percés de deux petits trous au travers desquels chacun pût voir son adversaire. Les armes offensives de chaque combattant se composaient d'une lance, et de deux épées, l'une attachée à la ceinture, l'autre au bouclier. Le jour du combat, entre six et neuf heures du matin (3), les deux adversaires se rendaient à la maison

(1) *Assises*, chap. 95, 99.

(2) Dans le duel judiciaire pour d'autres crimes que le meurtre ou l'homicide, les combattans, s'ils étaient chevaliers, combattaient à cheval. Quant aux pratiques usitées en pareil cas, elles ressemblaient beaucoup à celles établies en France. Voyez Houard, *Anciennes loix des François*, tom. I, p. 265-267.

(3) « *Entre prime et tierce*. » chap. 102.

du seigneur et lui présentaient leurs armes. Celui-ci les examinait (1), et les faisait porter au lieu du combat. Les chevaliers affirmaient sous serment qu'ils n'apportaient avec eux aucun charme, et n'avaient employé aucun maléfice ou sortilége, pour s'aider, ou nuire à leur adversaire (2). Arrivé au lieu du combat, l'accusé se mettait à genoux, et plaçant la main droite sur le Nouveau-Testament, il jurait devant Dieu et les saints évangélistes, qu'il n'avait pas commis le meurtre dont on l'accusait. L'accusateur disait qu'il mentait, et jurait à son tour sur les Évangiles que son adversaire avait bien commis le meurtre. On menait ensuite les combattans à la place qui leur était assignée dans la lice, et, par une proclamation, on défendait à qui que ce fût de les assister. Si le corps de la personne assassinée avait été apporté au pied de

---

(1) Le seigneur vérifiait principalement si les lances étaient de la même longueur.

(2) Le même serment était exigé, dans tous les pays, par la loi des armes. Ainsi, sous Richard II, le duc de Hereford, prêt à combattre le duc de Norfolk, jura qu'il n'avait emprunté le secours d'aucun maléfice ni art magique pour vaincre son adversaire, et qu'il n'avait sur lui ni herbe, ni pierre, ni aucune des mixtions dont les magiciens avaient coutume de se servir pour triompher de leurs ennemis. *Hollingshead*, *p.* 1100. Voyez aussi les lois des Lombards, liv. 2, tit. 55, sect. 11, citées par Montesquieu dans *l'Esprit des lois*, *liv.* 28, chap. 22.

la cour, on le déposait tout nu dans l'une des parties du champ clos. Lorsque le combat avait lieu par champion, l'accusateur devait se tenir près du cadavre, mais de façon que rien de ce qu'il pouvait dire ou faire ne fût ni entendu, ni vu des combattans. Les officiers de la cour suivaient le combat. Si l'un des combattans prononçait le mot *recréant*, ils invitaient l'autre à suspendre le combat. Le chevalier recréant était amené devant le seigneur et immédiatement pendu. Si, au lieu du cri de merci, c'était la mort qui terminait le combat, on n'en pendait pas moins celui qui avait succombé (1).

Le combat judiciaire était autorisé dans les cas de vol ordinaire, de vol sur les grandes routes, ou de violences personnelles, mais seulement lorsque ces crimes étaient prouvés par les dépositions de deux témoins. L'accusé était forcé de combattre l'un ou l'autre des témoins; si le témoin était vaincu, on le pendait ainsi que l'accusateur; et lorsque le témoin combattait par champion, et que son champion était vaincu, on pendait à la fois l'accusateur, le témoin et le champion. Quand une femme

(1) *Assises*, chap. 100-102.

se portait accusatrice, et que son témoin et son champion se laissaient vaincre, on brûlait la femme et l'on pendait le témoin et le champion. Quand les appelans ou les appelés étaient, soit des femmes, soit des vieillards décrépits, ou ayant plus de soixante ans d'âge, on leur permettait de combattre par champion. Quand ils étaient mineurs, on ajournait le combat (1). Si un chevalier accusait un autre chevalier de l'avoir frappé ou blessé, celui-ci pouvait nier le fait sous serment; mais s'il refusait de se laver par serment de cette imputation, il devait payer une amende de mille besans au seigneur, et donner l'équipement d'un cheval de guerre à l'autre chevalier. Si un roturier poussait l'audace jusqu'à frapper un chevalier, on lui coupait la main droite, en vertu de la supériorité de la chevalerie sur toutes les autres

(1) *Assises*, chap. 104, 105, 107, 108. C'est dans le chapitre 107 des Assises et dans quelques autres, qu'il est fait mention de la faculté accordée aux appelés de combattre par champion. Il résulte du chap. 244 que la même faculté était accordée à l'appelant. « *Plusiers fois est avenu que se un home qui a soixante ans passés appelle au est appellé de chose ou il offere bataille, que il s'en deffent ou mostre par champion de son bon gré ne le veaut faire de son cors, etc., etc.* » D'après la suite de cette phrase, les femmes qui se portaient accusatrices pouvaient également combattre par champions.

classes. Si un chevalier frappait un individu d'une classe inférieure, ou si un individu d'une classe inférieure frappait son égal, le paiement de cent besans au seigneur, et d'une même somme au plaignant, était la peine infligée au coupable. A la religion et aux mœurs appartenait le soin de régler les différends domestiques; car les torts personnels entre les maris, les femmes, les enfans et les serfs, ne donnaient lieu à aucune action en justice (1).

Le combat judiciaire, dans les procès particuliers, n'était pas seulement autorisé entre les parties (2); mais un homme dont la culpabilité avait été établie par témoins ou par la notoriété publique, pouvait s'inscrire en faux contre la procédure et le jugement de la cour, et donner le singulier spectacle d'un criminel combattant contre ses juges. Si cet homme était assez insensé pour offrir son gage

(1) *Assises*, chap. 116, 117.

(2) Les Assises ne contiennent point de pénalité pour les crimes contre la chose ou la morale publique. Un concile formé de barons et de prélats, tenu en 1120 à Naplouse, composa un code criminel, mais très-imparfait et qui ne peut fournir que fort peu de notions utiles. L'homme instruit sait où se trouve ce code; or, comme le détail des crimes et des peines qui y sont mentionnés ne saurait inspirer que le dégoût, je m'abstiendrai d'en entretenir la généralité des lecteurs.

contre la cour, il avait à combattre tous les membres les uns après les autres, tant ceux qui avaient participé au jugement que ceux qui n'y avaient pris aucune part; car cet homme accusait la cour, et tous ses membres étaient également intéressés à défendre son honneur attaqué. Un homme atteint et convaincu de s'être rendu coupable de fausseté, ne pouvait plus témoigner en justice; de même, une cour judiciaire qui avait encouru une accusation de ce genre, ne pouvait plus exercer à l'avenir sa juridiction d'une manière valide. Le jour du combat, l'appelant paraissait d'un côté de la lice, et tous les membres de la cour de l'autre. L'appelant choisissait ses adversaires dans l'ordre qui lui convenait, mais la potence l'attendait s'il ne triomphait pas de tous en un jour. Ceux qu'il avait vaincus, c'est-à-dire rendus recréans; étaient également pendus (1).

---

(1) *Assises*, chap. 111. Il est évident que sous le régime des Assises le défi pour faux jugement n'avait pas lieu de la même manière que dans le Beauvoisis. Dans cette province, l'accusé priait le seigneur d'inviter les juges à opiner à haute voix. Le premier membre qui se déclarait contre l'accusé, était traité de menteur par celui-ci, ce qui bornait le combat à deux personnes. Si le juge succombait, la cour ne perdait pas pour cela sa juridiction; mais quand le criminel attendait que tous les juges eussent opiné et qu'il les accusait de mensonge, il

Les villains et les serfs n'étaient point soumis à la juridiction des cours de justice; ils n'avaient ni droits, ni propriétés : on les considérait comme une sorte de bétail. Si quelqu'un donnait asile aux villains d'un seigneur et refusait de les lui rendre, celui-ci pouvait entrer sur les terres du détenteur, et reprendre ses villains. Si un villain épousait une femme de sa condition, sans le consentement du maître de cette dernière, son propre maître à lui était obligé de donner au maître de la femme un villain du même âge qu'elle; mais si celui-ci approuvait le mariage, il ne pouvait venir ensuite réclamer aucun dédommagement (1). Telles étaient les lois établies en Palestine à l'égard des villains. Dans l'année 1350, on fit à Chypre quelques nouveaux réglemens qui prouvent davantage encore l'état de dégra-

devait les combattre tous; s'il triomphait de tous, la cour perdait sa juridiction pour toujours. *Beaumanoir*, 314. Il paraît toutefois que le défi pour faux jugement, ne pouvait être adressé à la cour du roi, et cela, par le motif qu'un défi supposait de l'égalité entre les parties, et que personne ne pouvait être l'égal du roi. Conséquemment toutes les fois qu'un seigneur craignait que la décision de la cour de justice de ses domaines ne provoquât un défi contre les membres qui la composaient, il renvoyait la cause par devant la cour du roi, ou bien il faisait siéger quelques officiers du roi dans la sienne. *Desfontaines*, chap. 22, act. 14.

(1) *Assises*, chap. 277, 278.

dation où l'on retenait alors cette utile classe du peuple. Celui qui donnait asile à un vilain évadé des domaines de son maître et le gardait, payait pour la valeur du fugitif deux cents besans d'or. Une femme de la même condition valait cent besans d'or. Le prix d'un serf, mâle ou femelle, était fixé à la même somme. La femelle d'un faucon se vendait aussi cent besans, et un faucon mâle cinquante besans seulement. Quant au cheval de guerre (le chevaucheur), il valait trois cents besans (1).

Avant de revenir à l'histoire générale de la Terre-Sainte, il convient d'entrer dans quelques détails sur les Ordres religieux et militaires institués en Palestine dans l'intervalle de la première à la seconde croisade.

Le royaume de Jérusalem atteignit le plus haut point de sa puissance par la valeur de ses barons et l'héroïsme des croisés qui survinrent après la prise de la cité sainte. Mais l'appui dont il eut ensuite besoin pour se soutenir au milieu des revers et des vicissitudes qui vinrent l'accabler, il ne le trouva que

---

(1) *Assises*, chap. 310, 312.

dans quelques associations dont la chevalerie s'enorgueillit à juste titre. La conservation de Jérusalem étant le but principal des efforts des Latins, il fallait indispensablement que leur puissance s'accrût et s'étendît en Asie, pour mettre la cité du Christ à l'abri des incursions des Sarrasins. Une sainte et belliqueuse ardeur avait donné naissance aux croisades; la même vénération pour le Saint-Sépulcre, et la même haine pour les infidèles, continuèrent d'entretenir ce feu sacré, qui se produisit sous plusieurs formes selon les différentes nécessités des temps. Ainsi, d'un côté, son influence énergique enfanta une association destinée à protéger les pèlerins sans défense; de l'autre, elle imposa la pratique des vertus militaires à des religieux voués exclusivement, dans le principe, au soulagement de l'humanité souffrante.

Le grand établissement de bienfaisance fondé à Jérusalem, vers le milieu du onzième siècle, pour secourir les pauvres pèlerins et les chrétiens malades (1), avait ressenti chacun des coups de la tempête politique qui bou-

(1) Ainsi qu'on l'a déjà vu dans le premier volume de cette histoire, (page 14) vers le milieu du XI[e] siècle, des négocians d'Amalfi qui commerçaient en Syrie, obtinrent du calife d'Egypte la permission

leversa la Palestine durant les cinquante années qui suivirent sa fondation. Ses membres, opprimés et persécutés, n'avaient alors d'autre consolation que l'espoir d'un meilleur avenir. Lorsque les armées de la Croix eurent triomphé, la vertu de ces hommes charitables reprit une vigueur nouvelle; l'Hôpital reçut les soldats blessés. Les Religieux poussèrent l'abnégation d'eux-mêmes jusqu'à se nourrir d'un pain grossier mêlé de son, tandis que le pain des malades se composait de la fleur de farine la plus pure. La bienfaisance dont ils firent preuve, leur concilia le respect et l'affection des croisés. Godefroi enrichit l'Hôpital par le don d'un de ses domaines de Brabant; et plusieurs de ses compagnons d'armes, jaloux de se vouer au service perpétuel

---

de fonder à Jérusalem un monastère du rit latin. On y plaça des Bénédictins qu'on fit venir d'Italie. A côté de ce monastère appelé *Sainte-Marie de la Latine*, on bâtit, pour les pauvres pèlerins et pour les malades, un hôpital dont la chapelle fut dédiée d'abord à saint Jean-l'Aumônier, ensuite à saint Jean-Baptiste. C'est du titre de cette chapelle que vient le nom des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, lesquels ne furent d'abord que des oblats ou frères laïques employés par les Religieux au service de l'hôpital, comme on le lit dans Ipérius : » Fratres sancti Johannis in Jerusalem, qui alio nomine dicuntur Hospitalarii, primo fuerunt fratres laïci sub abbate B. Mariæ de Latinis in Jerusalem Ordinis S. Benedicti professi. » *Art de vérifier les* » *dates*, *p.* 421. *édit* de 1770. (*Note du Traducteur.*)

des pèlerins souffrans et épuisés par les fatigues, se firent admettre dans l'Ordre, qui acquit ainsi une importance progressive. Gérard, qui en était abbé, sentant toute la gravité de ses fonctions, proposa aux frères Hospitaliers de renoncer au monde et de prendre l'habit religieux. Les membres laïques abandonnèrent alors leur premier patron, saint Jean-l'Aumônier, et devinrent une congrégation sous le patronage plus auguste de saint Jean-Baptiste. Le patriarche de Jérusalem reçut leurs vœux de chasteté, de pauvreté, et d'obéissance, et les revêtit d'une robe noire ornée d'une croix d'étoffe blanche, à huit pointes, appliquée sur le côté gauche de la poitrine (1). En 1113, une bulle du pape Paschal II, plaça l'Ordre de l'Hôpital sous la protection du Saint-Siége,

(1) Dans l'intervalle de 1278 à 1289, un changement fut introdui dans l'habit des chevaliers de Saint-Jean. Le Grand-Maître et son conseil arrêtèrent que les frères de l'Hôpital, quand ils rempliraient un devoir de guerre, mettraient par-dessus leurs vêtemens une robe rouge avec une croix blanche. Dans la maison, on ne pouvait jamais être dispensé de porter le long manteau noir (appelé depuis manteau à bec). Les statuts de l'Ordre abondent en dispositions relatives à l'habillement ; la suivante mérite d'être citée : « Comme il convient qu'un religieux ait autant de soin de sa personne que de son esprit, nous enjoignons à nos frères de s'habiller décemment et même avec une certaine élégance, leur défendant expressément de porter à l'avenir tout vêtement qui ne siérait point à leur état, tel que l'habit court, à moins qu'ils ne soient en voyage, à bord d'un navire, ou à la guerre. »

et conféra aux chevaliers le privilége important d'élire leur Maître et celui de ne point payer la dîme. Le gouvernement de l'Ordre était aristocratique; mais, dans les délibérations du chapitre, la voix du Grand-Maître valait à elle seule deux suffrages. Ce fut au temps de Raymond du Puy que les frères de l'Ordre se firent soldats (1). Les revenus de l'Hôpital excédaient de beaucoup ses dépenses, quelque fortes qu'elles pussent être. Or, comme les actes d'hostilité contre les musulmans ne passaient pas pour moins méritoires que les actes de bienfaisance envers les chrétiens, la confrérie de Saint-Jean arrêta que ses membres tireraient l'épée contre les ennemis du royaume latin (2).

---

(1) Raymond du Puy fut grand-maître de 1121 à 1160. On ne sait pas exactement en quelle année l'Ordre devint militaire. Vertot prétend que ce fut avant 1130, parce qu'il est fait mention des services rendus par les Hospitaliers au roi de Jérusalem, dans une bulle datée de cette année. Soit; mais la distinction de chevaliers et de frères servans, ne fut consacrée qu'en 1153, sous le court pontificat d'Anastase IV. La bulle qui autorise cette distinction, confirme en même tems le privilége accordé aux Hospitaliers de ne point relever de la juridiction ecclésiastique, et celui de ne point payer la dîme. Ces priviléges eurent une grande influence sur les événemens postérieurs, comme nous le verrons dans le cours de cette histoire.

(2) Suivant l'Art de vérifier les dates (page 421, édit. de 1770), les Hospitaliers s'armèrent d'abord pour défendre les pèlerins que les Arabes attaquaient sur les chemins. Devenus militaires, ils eurent un capitaine, choisi parmi eux, pour les commander en campagne. Insen-

Les Hospitaliers furent dès-lors divisés en trois classes : les chevaliers, les moines et les frères servans (1). Le maintien de l'unité de la foi, la pratique de toutes les vertus chrétiennes, et la destruction des musulmans (2), tels

---

siblement et à mesure que l'Hôpital s'enrichissait, ils ne voulurent plus reconnaître d'autre chef au-dehors et au-dedans, et à la fin ils secouèrent entièrement l'autorité des moines. C'est alors qu'ils commencèrent à faire un corps à part et à quitter la règle de saint Benoît, pour prendre celle de saint Augustin. (*Note du Traducteur.*)

(1) Ces frères servans remplissaient les devoirs ordinaires de l'Hôpital; ils combattaient aussi dans les rangs des chevaliers. *Serjiens* ou *Serjens* est le vieux mot français qu'on employait pour désigner un serviteur ou une personne placée dans un rang inférieur, quelle qu'elle fût. Il vient du mot latin *serviens* : le changement du *v* en *g* est très-commun dans les mots français dérivant de cette langue. Ce même mot fut aussi employé figurément dans les temps où les idées d'amour n'occupaient pas moins les esprits que les idées religieuses : ainsi l'on trouve fréquemment dans les vieux auteurs les expressions *Serjens de Dieu* et *Serjens d'amour*. Le mot serjens passa en usage dans la langue judiciaire, parce qu'anciennement les sénéchaux et les baillis employaient leurs propres domestiques à l'exécution des sentences des tribunaux. Les dénominations de *bedeau* et de *serjens* étaient en général synonymes. D'après le vieux *Coustumier de Normandie*, il paraîtrait que le serjent était celui qui exécutait les malfaiteurs, et le *bedeau*, celui qui, dans une cour de justice, remplissait les fonctions de domesticité. Voyez les *Recherches de Pasquier*, *liv.* 8, *chap.* 19, *et Ménage*, *Dict. Etymol.*, Edit. Jault., article *Serjent*. L'expression *Chevaliers en loix* se trouve dans l'avant-propos des commentaires de Beaumanoir : on voit par là que, même au XIII[e] siècle, les titres de chevalerie étaient attribués aux dignités de la magistrature.

(2) Les chevaliers de Malte juraient de ne faire ni paix ni trève avec les infidèles. Comme ils pouvaient différer leurs vœux, ils les prononçaient rarement sans être sûrs d'une commanderie.

étaient les devoirs imposés aux frères Hospitaliers (1). Ils faisaient le serment d'observer les lois de la chasteté et de se soumettre aveuglément aux commandemens de l'Ordre. L'impossibilité où ils étaient de posséder des biens autrement qu'en commun avec leurs frères, les attachait davantage encore à la société à laquelle ils appartenaient. On avait soin de leur enseigner qu'ils ne pouvaient rendre de plus grand service à la chrétienté que d'exposer et de sacrifier leur vie en combattant contre les infidèles (2). On retirait l'habit et la croix de l'Ordre à celui qui désertait son poste, comme à celui qui envoyait ou acceptait un défi pour un combat singulier (3). Quand les chevaliers ne

(1) Parmi les règlemens de discipline intérieure, il en est peu qui méritent l'attention. Il n'était point permis aux chevaliers de dormir nus, quoique ce fût un usage général au moyen-âge : ils devaient porter pendant la nuit un vêtement de laine ou de toile. Il leur était interdit de causer à dîner ou dans leur lit. Celui qui frappait son compagnon, était condamné à un jeûne de quarante jours ; et ceux qui avaient eu une querelle ensemble, dînaient par terre, sans nappe, pendant une semaine, et observaient un jeûne rigoureux le mercredi et le vendredi.

(2) Chevaliers en ce monde cy
Ne peuvent vivre sans soucy ;
Ils doivent le peuple défendre,
Et leur sang pour la foy espandre.

(4) L'initiation des chevaliers de Saint-Jean consistait à revêtir le candidat de l'habit de l'Ordre ; on lui arrachait cet habit lorsqu'on voulait l'exclure. De même, quand on admettait un écuyer dans l'Ordre

guerroyaient point, leur temps était consacré au service de l'Hôpital; les anciens héros de la Grèce ne mettaient pas plus de zèle à penser les blessures de leurs guerriers, que ceux de la Palestine à donner leurs soins aux soldats et aux pèlerins malades. Le roi de Jérusalem accepta volontiers l'appui militaire de cette nouvelle confrérie. Les admirateurs de la piété et de la valeur, vinrent se ranger sous l'étendard de l'Ordre, ou enrichirent ses coffres; chaque contrée de l'Europe (1) eut des Préceptoreries (2); et

de la chevalerie, on commençait par lui attacher les éperons; au contraire, pour le dégrader, on les lui ôtait et on les mettait en pièces.

(1) Les Hospitaliers vinrent en Angleterre sous le règne de Henri I. Leur premier prieuré fut établi à Clerkenwell par Jordan Briset de Wellinghall, dans le comté de Kent. La maison fut incendiée et détruite par les rebelles, en l'année 1381; le nouvel édifice ne fut complètement achevé qu'en 1504. Bucklands, dans le Somersetshire, fut la première maison ouverte en Angleterre aux nonnes et sœurs de l'Ordre de Saint-Jean. *Dugdale, Mon. Angl.* II, 505. *Stow's, London*, book IV, p. 62, édit. 1720. *Préf. to Tanner, Not. Mon.*

(2) Cowel et mille autres écrivains après lui, disent que les domaines des Templiers prirent dès l'origine le nom de *Préceptoreries*, et ceux des Hospitaliers, le nom de *Commanderies*. Cela n'est pas tout-à-fait exact; car, jusqu'en 1260, les domaines des Hospitaliers s'appelèrent *Préceptoreries*: ce n'est qu'à partir de cette époque que les lettres adressées par les chefs de l'Ordre de Saint-Jean à leurs colonies, commençant par le mot *Commendamus*, ces domaines prirent la dénomination de *Commanderies*. Vers le même temps, les finances de l'Ordre furent mises sur un nouveau pied. Comme les guerres de Palestine coûtaient beaucoup, et que les Hospitaliers établis dans les pays lointains, montraient, indépendamment de leur corruption, beaucoup d'égoïsme,

les hauts seigneurs envoyaient leurs fils à l'Hôpital de Saint-Jean, pour y être élevés dans la pratique de la religion, la discipline chevaleresque, et le métier des armes (1).

Pendant plus de deux siècles après la fondation de l'Ordre, il suffisait, pour être admis dans la première classe ou classe des chevaliers Grand-Croix, de fournir des preuves de la noblesse de son père et de sa mère (2). Mais lorsque l'accroissement de la richesse publique et la renaissance des lettres, eurent changé la

---

le conseil de l'Ordre leur imposa l'obligation d'envoyer chaque année une somme déterminée à Jérusalem.

(1) Jacques de Vitry, *chap.* 64. Archev. de Tyr, *liv.* 18, *chap.* 3. Voyez les Bulles de Paschal II et de Boniface, et les statuts de l'ordre dans l'Appendice de l'Histoire des Chevaliers de Malte, par Vertot. *L'Histoire des Ordres monastiques, religieux et militaires*, par *Helyot*, (tom. III, chap. 12) ne contient guère que des faits connus.

(2) Si l'on songe que les chevaliers devaient être aussi purs que des vestales, il paraîtra assez singulier que l'on ne s'inquiétât point de la chasteté de leurs mères. Pendant un temps assez long, on ne s'occupa nullement de la légitimité ou de l'illégitimité de la naissance des membres de l'Ordre; mais au tems de Hugues de Revel, qui fut Grand-Maître de 1262 à 1268, on arrêta qu'aucun individu ne pourrait plus y être admis si son père et lui n'étaient nés en légitime mariage, à l'exception toutefois des fils de comtes et de gentilshommes de haut parage. Plus tard, il fut décrété que le candidat devait être issu aussi d'une mère noble d'origine. Sous le Grand-Maître, Alof de Vignacour, (de 1601 à 1622), le cercle des exceptions, quant à l'illégitimité de l'origine, fut encore restreint: le privilége de la bâtardise ne s'appliqua plus qu'aux fils de rois ou de princes souverains; quelques années après il fut entièrement aboli.

face de la société européenne, que l'aristocratie de la naissance commença à trembler pour ses priviléges, l'Ordre devint plus scrupuleux sur la concession des hautes distinctions. En France, celui qui les recherchait, devait administrer la preuve que son père, ses aïeuls paternels et maternels et ses bisaïeuls, étaient nobles aussi bien par le nom que par les armes : une preuve de ce genre supposait huit quartiers de noblesse. En Italie, on exigeait la représentation des armoiries du père et de la mère et des aïeuls paternels et maternels. La noblesse de chacune de ces familles devait être connue depuis plus de deux cents ans. A Gènes, à Lucques, à Florence, l'esprit commercial de la nation fit fléchir cependant la fierté aristocratique, et les fils de marchands, de banquiers et de négocians, purent se mettre sur les rangs pour obtenir l'honneur d'être nommés chevaliers Grand-Croix. En Espagne (1) et

---

(1) Comme les Espagnols faisaient remonter leurs titres de noblesse plus haut encore que les Allemands, il est singulier qu'ils n'aient pas exigé plus de quartiers de noblesse pour un chevalier Grand-Croix. On lit ce qui suit dans *Butler's Notes on the revolutions of the Germanic Empire, Proofs and illustrations* (pag. 275 et 276 de la première édition.) « Lorsque la noblesse d'Aragon se présenta devant son roi pour lui jurer allégeance, le *Justiza* (premier magistrat d'Aragon, remplacé de nos jours par un *xefe politico,* chef politique) formula ainsi le

en Portugal, on exigeait quatre quartiers de noblesse ; mais en Allemagne il en fallait seize, provenant de familles dont les membres possédassent le privilége d'être admis dans certaines assemblées ; il fallait en outre que toutes leurs alliances eussent été parfaitement pures. L'ordre de Saint-Jean, par la suite des temps, se partagea en sept divisions tracées par les sept langues principales de l'Europe, savoir : l'anglais, l'allemand, l'italien, la langue du royaume d'Aragon, et les trois grands dialectes français : le provençal, le dialecte d'Auvergne, et le français vulgaire. Lorsque, sous Henri VIII, la branche anglaise de l'Ordre fut détruite et que la réformation ne permît plus aux Anglais pro-

---

serment : « *Nous qui individuellement ne valons pas moins que votre Majesté, et qui ensemble sommes plus puissans qu'elle, nous promettons obéissance à votre gouvernement, mais en tant seulement que vous maintiendrez nos droits et nos libertés.* » Lorsque le duc de Vendôme fit signer à la noblesse espagnole une déclaration d'allégeance envers Philippe V, quelques seigneurs ajoutèrent à leur nom : *Aussi noble que le roi.* Le Duc supporta cette arrogante prétention avec assez de patience ; mais il ne put se contenir lorsqu'il s'aperçut que l'un d'eux avait en outre ajouté ces mots : *et un peu plus.* « *O ciel!* s'écria le duc, *mettez-vous donc en question la noblesse de la maison de France, qui est la plus ancienne de l'Europe. — En aucune façon, répliqua l'Espagnol ; mais, seigneur Duc, qu'il vous plaise considérer qu'après tout Philippe V est français et que moi je suis Castillan.* »

testans de faire partie d'une société catholique, on remplaça cette division par une autre dont les membres parlaient les langues de Castille et de Portugal.

Ce ne fut qu'au seizième siècle, sous Jean de la Valette, Grand-Maître de Malte, qu'on fit des statuts pour régler les titres d'admission des frères chapelains et sergens d'armes : les membres de ces classes de l'Ordre devaient être nés de parens respectables et n'ayant exercé aucun métier ni emploi serviles.

Si les Italiens fondèrent la confrérie militaire des chevaliers de Saint-Jean, les Français créèrent, à leur tour, l'ordre non moins honorable des Templiers. Lorsque la nouvelle de la conquête de Jérusalem se fût répandue dans les différens pays de la chrétienté, une multitude de pèlerins de tous les âges et de toutes les conditions, partirent aussitôt pour la Terre-Sainte. Comme ils se confièrent uniquement dans la protection des anges, pour échapper aux brigandages des Turcs, un grand nombre d'entre eux succomba sous le fer des musulmans. Vivement touchés de leurs malheurs, Hugues des Payens, Geoffroy de Saint-Omer et quelques autres chevaliers français, se réunirent alors, à l'imitation des Hospitaliers, et firent vœu de verser

leur sang pour protéger les pieux voyageurs, veiller à la sûreté des routes, et entretenir libres les communications entre l'Europe et la Terre-Sainte (1) : tel fut le premier devoir qu'ils s'imposèrent. Leur institution ayant un but de piété, ils prirent l'habit religieux, ainsi que les Hospitaliers (2). Ils jurèrent de pratiquer les trois grandes vertus monastiques : la chasteté, la communauté de biens, et la soumission absolue aux commandemens de leur Ordre. Les Maîtres du chapitre avertissaient les candidats des peines et des dangers qui les attendaient dans leur nouvelle condition : il leur faudrait se lever lorsqu'ils auraient envie de dormir, s'exposer à de nouvelles fatigues quand ils auraient besoin de repos, souffrir la faim et la soif lorsqu'ils voudraient manger et boire, enfin aller dans un pays lorsqu'ils souhaiteraient rester dans un autre. Le but de cette association ne pouvait que convenir à un siècle pour qui le goût des armes et l'austérité claustrale, étaient tout. Aussi les défenseurs des pèlerins furent-ils en-

---

(1) L'ordre des Templiers fut fondé en 1118.

(*Note du Traducteur*).

(2) Dans les premiers temps, les Templiers furent nourris et habillés par les Hospitaliers.

richis et comblés d'honneurs par le roi et les nobles du royaume. Ils prirent le titre de Templiers ou de chevaliers du Temple, lorsque Baudouin I leur donna pour résidence la partie du palais des rois de Jérusalem, qui est adossée au temple de Salomon (1). Le concile de Troyes approuva l'institution de l'Ordre, en 1128. Ainsi que les Hospitaliers, les Templiers finirent par mettre les devoirs militaires au nombre de leurs obligations. Le pape Honorius leur donna pour habit régulier, un manteau blanc sans croix; ce fut le pape Eugène III qui les autorisa à porter une croix rouge sur la poitrine (2). La robe blanche

(1) Bromton, *col.* 1008. Knighton, *col.* 2382. *ap. decem script.* Dans l'origine, les chevaliers du Temple se désignaient eux-mêmes sous le titre de *Milites Christi*; ils prirent ensuite la dénomination de *Pauperes commilitionis Christi et templi Salomonis*. En mémoire de leur pauvreté primitive et afin qu'ils se souvinssent toujours des devoirs de l'humilité, Hugues et Geoffroy avaient fait graver sur leur sceau deux hommes sur le même cheval. On trouve une gravure grossière de ce sceau dans l'*Historia Minor* de Mathieu Pâris. On ne sait pas combien de temps les Templiers en firent usage; mais il fut remplacé par un écu d'argent à croix de gueules, portant au centre l'image de l'agneau saint, avec son auréole et sa bannière.

(2) Les Templiers portaient des coiffes de toile avec une calotte rouge par dessus, une chemise et des bas en tissu de mailles, une soubreveste et un large ceinturon auquel s'attachait leur épée : un manteau blanc tombant jusqu'à terre recouvrait le tout. Ils avaient de longues barbes, malgré la pratique contraire de la plupart des ordres religieux. Dugdale's Warwickshire, p. 704. Saint Bernard re-

était le symbole de la pureté de leur vie et de leur profession, et la croix rouge l'emblême du martyre qu'ils devaient être toujours prêts à souffrir pour défendre la Terre-Sainte contre les invasions des infidèles. Les Templiers ne s'inquiétaient, ni du nombre, ni de la puissance de leurs ennemis, par la raison que la victoire ne dépend pas de la quantité de soldats, mais de la force qui vient du ciel. Plus désireux de vaincre que d'acquérir de la gloire, ils aimaient mieux inspirer la crainte que l'admiration. Toute leur confiance était placée dans le dieu des batailles, et en combattant pour sa cause, ils cherchaient, soit une victoire assurée, soit une mort honorable et sainte (1). L'Ordre grandit bientôt en pouvoir et en dignités (2). Pour prix des services éminens

---

présente les Templiers comme graves dans leur air et dans leur démarche.

(1) *Exhortatio ad milites Templi. S. Bernardi, Opera, V. I. Edit. de Mabillon*, 1690.

(2) L'office de Grand-Maître des Templiers était tellement connu alors, qu'il existe une expression pour le désigner dans le grec du Bas-Empire: Τεμπλω μαιστωρ, DUCANGE, GLOSSARIAM *ad Scrip. med. et inf. Grœcitatis*. L'origine française des Templiers se retrouve dans ces mots : Φρειοι τω Τεμπλω qui sont en outre une preuve de l'universalité de la langue française. Un historien de Catalogne qui écrivait au commencement du XIVe siècle, observe qu'on savait aussi bien le français à Athènes et dans la Morée, qu'à Paris.

qu'il rendit à la chrétienté, il fut affranchi non-seulement du contrôle du clergé, mais de toute contribution à son profit. Les privilèges des Templiers et des Hospitaliers étaient les mêmes dans presque tous les pays. La noblesse de l'Europe ne savait lequel des deux Ordres méritait le plus sa considération (1); car la chasteté, l'obéissance et la communauté de biens, leur étaient également imposées, et, quant à l'héroïsme, nul n'aurait pu dire, sans encourir le reproche de mensonge ou d'envie, qu'il n'existait pas de même entre eux la plus parfaite égalité. L'ordre des Hospitaliers était une institution tout à la fois religieuse et militaire; mais l'ordre du Temple

(1) Les chevaliers du Temple vinrent s'établir en Angleterre au commencement du règne d'Etienne. Ils y eurent pour bienfaiteur un personnage nommé Roger de Mowbray, qui, en 1148, accompagna Louis VII en Terre-Sainte, et qui leur donna divers manoirs dans le comté de Leicester. Pour témoigner à ce seigneur sa gratitude, l'Ordre lui concéda le privilége de pardonner à tout Templier coupable, qui se repentirait et ferait pénitence ; mais il lui rendit un service bien plus important encore en le rachetant des mains des Sarrasins après la bataille de Tibériade. Un seul voyage en Palestine n'avait pu suffire à l'ardeur religieuse de ce pieux guerrier. Du temps d'Edouard III, les Hospitaliers, en leur qualité de possesseurs des terres des Templiers, conférèrent aussi au seigneur Jean de Mowbray, descendant en ligne directe de Roger de Mowbray, le privilége de pardonner aux chevaliers coupables. DUGDALE, *Baronage*, I. 122, 123; *Origines Juridiciales*, cap. 59, édit. de 1671.

ne comptait point parmi ses devoirs, les soins matériels du service d'un hôpital. Aussi, tandis que quelques personnes admiraient, dans les chevaliers de Saint-Jean, l'union de la piété et de la valeur, d'autres plus passionnées pour les travaux guerriers, embrassaient la règle et la discipline des Templiers.

On regarde si souvent une ancienne origine comme un mérite, que quelques historiens font remonter la création de l'ordre de Saint-Lazare jusqu'à une prétendue association de chrétiens qui se serait formée, au premier siècle, contre les Juifs et les Païens. Cela est évidemment une fable. Il paraît certain cependant que, dès les premiers temps de l'ère de Jésus-Christ, la charité chrétienne fonda des établissemens pour les personnes atteintes de la lèpre. En l'an 370, saint Basile éleva, dans les faubourgs de Césarée, un vaste hôpital particulièrement consacré au traitement des lépreux. Le sort de ces malheureux, à qui les lois et les coutumes de l'Orient interdisaient toute espèce de relation, soit avec leurs parens, soit avec le reste du monde, était si déplorable, qu'au dire d'un témoin irrécusable (1), l'empereur Valens,

(1) Theodoret, lib. 4, cap. 18.

quoique arien, enrichit l'hôpital de Césarée de toutes les terres qu'il possédait en Asie. La charité chrétienne continua de créer des établissemens semblables dans diverses autres villes de l'Orient. Saint Lazare devint leur saint tutélaire : c'est pourquoi les maisons réservées aux lépreux furent appelées lazarets. Un hôpital de ce genre existait à Jérusalem au temps de la première croisade; il était desservi par un ordre religieux, soumis à la règle de saint Augustin. Pour combattre les musulmans, les membres de cette confrérie se firent soldats, et ils se partagèrent insensiblement en deux corps distincts, composés, l'un des frères qui soignaient les malades, l'autre de ceux qui prenaient part aux affaires du monde.

La guérison et le soulagement des lépreux étant le but de l'institution, non-seulement l'Ordre admettait des lépreux parmi ses membres, mais l'office de Grand-Maître devait être rempli par un homme atteint de la même maladie (2). Les monarques chétiens de la Palestine trouvèrent de nouveaux alliés dans ceux des

---

(1) Ce réglement singulier fut abrogé vers l'année 1253. Les infidèles ayant égorgé tous les lépreux de Jérusalem, le pape permit aux chevaliers de Saint-Lazare d'élire pour Grand-Maître un homme qui ne fût point attaqué de la lèpre.

frères de Saint-Lazare qui, n'étant point attaqués de la lèpre, pouvaient se vouer aux armes (1). L'Ordre tout entier fut pris sous la protection royale, et les souverains de Jérusalem lui conférèrent différens priviléges (2).

(1) On ne connaît point l'habit de ces chevaliers; il paraît seulement que les croix qu'ils portaient sur la poitrine, furent toujours vertes, différentes en cela de celles des chevaliers de Saint-Jean qui étaient blanches, et de celles des Templiers qui étaient rouges.

(2) Il est bien rarement question des noms et des exploits des chevaliers de Saint-Lazare, dans l'histoire des Croisades.

CHAPITRE IX.

SECONDE CROISADE.

La France se montre favorable à une nouvelle croisade, devenue nécessaire par la perte d'Édesse. — Portrait de saint Bernard.—Louis VII, roi de France, et Conrad III, empereur d'Allemagne, prennent la croix. — Force de leurs armées. — Marche des Allemands. — Conrad traverse le Bosphore et passe en Asie, sans avoir aucune entrevue avec l'Empereur grec. — Louis VII s'arrête à Constantinople. — Désastres essuyés par les Allemands. — Bravoure des Français à la bataille du Méandre. — Leur défaite dans les montagnes qui séparent la Phrygie de la Pisidie. — Leur arrivée à Antioche. — Eléonore de Guyenne. — Fermeté de Louis VII. — Entrée des croisés français à Jérusalem. — Siége de Damas. — Retour de Louis et de Conrad en Europe.

(1146—1149.)

Lorsque l'heure du combat sonnait, les valeureux chevaliers de la Terre-Sainte, malgré leur petit nombre, ne demandaient aucun auxiliaire; ils ne voulaient partager avec personne la gloire de vaincre leurs nombreux ennemis; mais le clergé, plus timoré et plus prudent, sollicitait sans cesse les secours de

l'Europe. Dans la consternation où la chûte d'Édesse plongea la Terre-Sainte, tous les chrétiens d'Asie tournèrent aussi leurs regards vers leurs compatriotes de l'Occident. La nouvelle de la conquête de cette principauté, boulevard des frontières orientales du royaume latin, parvint en Europe dans un moment tout-à-fait favorable à une guerre étrangère. Après avoir réduit à l'obéissance son vassal Thibaut, comte de Champagne, le roi de France, Louis VII, avait commis à l'égard des révoltés un acte de barbarie qui dépassait les bornes ordinaires de la cruauté des conquérans : au lieu de faire rentrer son épée dans le fourreau, après la soumission des habitans de Vitri, il avait ordonné de mettre le feu à une église où plus de treize cents de ces malheureux s'étaient réfugiés. Cette punition atroce et sacrilége, avait soulevé contre lui l'indignation du clergé et des laïques. Une maladie de langueur, dans laquelle il tomba, lui fit ouvrir les yeux sur son crime; et, comme sa conscience le poursuivait sans relâche, il résolut, en expiation de sa barbarie, de faire un pèlerinage à Jérusalem (1).

(1) « *Il fit vœu* (dit Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs des nations*, chap. 55) *de faire égorger des millions d'hommes pour*

Louis VII fut le premier souverain qui s'engagea à combattre sous la bannière de la croix. Le récit des calamités de la Palestine, le déterminèrent à presser l'exécution de sa pieuse résolution; de même que ceux qui devaient l'accompagner, il fut d'ailleurs fortement entraîné par l'éloquence de saint Bernard, le grand oracle de son temps. La supériorité des talens de ce nouvel apôtre d'une guerre sainte, la considération dont il jouissait aux yeux de toute l'Europe, le rendaient bien plus capable que Pierre-l'Ermite (1), d'exciter les émotions tumultueuses de l'enthousiasme. Quoique

---

» *expier la mort de quatre ou cinq cents Champenois.* » Est-ce sur ce ton que l'on doit écrire l'histoire? Il semblerait, à lire la phrase qui précède, que Voltaire s'est plu à fausser la vérité et à donner un croc en jambe à la raison, uniquement pour faire une plaisanterie ou même une simple anthithèse. Ce grand écrivain avait certes trop de savoir pour ignorer que le but de Louis VII n'était pas, comme il le dit, de faire *égorger des millions d'hommes*, mais bien d'empêcher les Français et les autres chrétiens établis en Palestine, de tomber sous le fer ou le joug des musulmans. Dans un temps où les passions brutales n'avaient guère d'autre frein que la crainte du châtiment céleste, n'était-ce donc rien, d'ailleurs, que de conserver aux nations chrétiennes la possession d'une ville où, d'après les convictions religieuses de l'époque, ceux qui avaient quelques péchés à expier pouvaient, en allant s'humilier devant le tombeau de Jésus-Christ, obtenir le pardon de leurs fautes, et puiser la force nécessaire pour rentrer dans la voie du bien?

(*Note du Traducteur.*)

(1) Saint Bernard dit que c'est uniquement à l'impéritie de Pierre-

descendant des comtes de Châtillon et de Montbart, il n'éprouva point le sentiment qui accompagnait généralement alors une noble origine, l'amour de la gloire militaire. Son esprit ardent et religieux dédaigna de bonne heure aussi les frivoles amusemens de la jeunesse, et, repoussant le désir d'acquérir de la célébrité par des productions poétiques (1), il s'élança dans les régions fantastiques d'une sainte béatitude, ou dans les sentiers rudes et pénibles des discussions théologiques. A l'âge de vingt-trois ans, il embrassa la vie monastique à Cîteaux (2); et, peu après, secondé par environ trente autres enthousiastes, ses

---

l'Ermite, comme général, qu'il faut attribuer la destruction de la populace qui s'enrôla sous ses ordres lors de la première croisade. Il est tout-à-fait divertissant de voir le mépris avec lequel le Saint parle de l'Ermite : « Fuit in priori expeditione, antequam Jerosolyma caperetur, vir quidam, Petrus nomine, cujus et vos (nisi fallor) sæpe mentionem audistis, etc. » Epist. 363, p. 328. tom. I. Opera, S. Bernardi, édit. de Mabillon, 1690.

(1) « Imo magis mirandum esset, te eloquii urgeri siccitate, quo-» niam audivimus a primis fere adolescentiæ rudimentis cantiunculas » mimicas et urbanas fictitasse. Neque certe in incerto loquimur opi-» nionis, sed testis est alumna tui patria nostri sermonis. » Lettre de Berenger à saint Bernard, in Opera Abelardi, p. 302.

(2) Un faquir indou ou mahométan aurait pu envier à saint Bernard sa puissance de recueillement; car, au bout d'une année de noviciat, il ne savait pas encore si sa cellule avait un plafond, et si l'église avait plus d'une fenêtre, quoiqu'elle en eût trois. Voyez BUTLER's, *Lives of the saints*, tom. VIII, p. 231, édit. de 1812.

parens pour la plupart, il fonda l'abbaye de Clairvaux en Champagne. Son éloquence miraculeuse avait le pouvoir de rompre les liens les plus forts de la vie sociale. A sa voix, les fils se séparaient de leurs pères, les maris de leurs femmes. Il fallait un fanatisme bien robuste et bien exalté pour suivre un homme qui disait sévèrement à ses admirateurs que s'ils désiraient entrer dans son couvent, ils devaient renoncer entièrement à leurs corps, parce que leurs âmes seules pouvaient être admises dans un lieu consacré à la contemplation et à la piété. L'abnégation qu'il faisait de lui-même et son ardeur pour la religion, lui attirèrent la vénération de ses contemporains; et souvent, dans les contestations qui survenaient entre deux autorités rivales, on en appelait à sa décision comme à celle d'un juge incorruptible. Lorsque le clergé soutint, sous Louis-le-Gros, que les prérogatives des clercs les exemptaient de toutes taxes, et les affranchissaient de toute soumission envers l'autorité séculière, saint Bernard appuya cette séditieuse prétention, et traita le roi en ennemi de Dieu. Dans la guerre entre Anaclet et Innocent II, pour le pontificat, il embrassa la cause du dernier, et par le zèle et l'habileté qu'il déploya en France et en Allemagne, il parvint

à faire asseoir son protégé dans la chaire de Saint-Pierre. Il réussit encore à accommoder les différends que l'opposition de leurs intérêts avait élevés entre Pise et Gènes, et les Génois demeurèrent dans l'admiration de son désintéressement, lorsque, lui offrant un évêché, ils le virent répondre par un refus. Saint Bernard fut célèbre comme écrivain et comme orateur; mais, pour le génie et l'érudition, il n'approchait pas d'Abailard, son illustre contemporain, à qui il opposait avec plus de succès son autorité que ses argumens. Abailard fut un ardent soutien de la philosophie scholastique; et sa passion pour la dispute, qu'une sainte et raisonnable discrétion ne venait point tempérer, le jeta dans d'étranges et absurdes erreurs théologiques. Vain des grâces de sa personne, orgueilleux de la puissance de son esprit, sa présomption lui avait persuadé que le beau sexe ne pouvait résister à ses perfections (1), et

(1) BAYLE, *art. Abailard*, *note G.* La confiance d'Abailard en lui-même, n'était point alors regardée d'un mauvais œil. Héloïse nous apprend qu'il possédait deux qualités manquant aux autres philosophes, et qui lui gagnaient le cœur des femmes : il écrivait et chantait bien. Il composait des vers si élégans et des airs si beaux, que tout le monde en était dans l'enchantement, et que l'on ne pouvait parler d'autre chose que de l'auteur. BAYLE, *art. Héloïse*, *note F.*

que c'était par les seuls efforts de son génie, qu'il avait acquis cette érudition que les mortels sortis du moule ordinaire de la nature, n'obtiennent qu'à force de méditations silencieuses et de travaux solitaires. Saint Bernard se plaignait de la corruption et de la licence des évêques et des moines de son temps (1); mais, pour lui, l'austérité de sa vie (2) le fortifiait contre les séductions de l'amour; et tandis qu'il se plongeait tout entier dans une eau glacée pour éteindre des feux coupables (3),

(1) Saint Bernard déclarait avec une pieuse douleur qu'il connaissait plusieurs abbés, qui avaient chacun plus de soixante chevaux dans leur écurie et une telle variété de vins dans leur cellier, qu'un repas ne suffisait pas pour en goûter seulement la moitié. Fleury, Hist. Ecclés. tom. I, p. 73. Saint Bernard se plaignait aussi que le clergé ne faisait point d'aumônes : « Vous vous imaginez peut-être, leur disait-il, que tout ce qui appartient à l'église, vous appartient, parce que vous êtes ses ministres : vous vous trompez ; car quoiqu'il soit convenable que celui qui sert l'autel, vive de l'autel, on ne doit pas aller néanmoins jusqu'à employer les biens de l'Eglise à satisfaire sa luxure ou son orgueil, ~~et l'on~~ se rend coupable de sacrilége et de rapine toutes les fois que l'on ne se contente pas d'une nourriture frugale et d'un vêtement simple. » Butler's, *Lives of the saints*, tom. VIII, p. 240.

(2) Cette austérité compromit ses jours. Ce qu'il dit de son médecin peut donner un échantillon de l'orgueil de son esprit. « Moi qui ai » gouverné des hommes raisonnables, disait-il, je suis maintenant forcé » d'obéir à cet animal. »

(3) Il arriva un jour à saint Bernard d'arrêter ses regards sur le visage d'une femme : faisant aussitôt la réflexion que c'était une tentation du mauvais esprit, il courut vers un étang voisin dont l'eau était

Abailard se précipitait dans les bras de son élève Héloïse et reposait sur son sein.

Le pape Eugène III applaudit au désir que manifesta Louis VII d'entreprendre une nouvelle croisade. Ce projet fut déclaré saint, et l'abbé de Clairvaux reçut l'ordre de parcourir la France et l'Allemagne, pour prêcher la croisade; il était autorisé à promettre une indulgence plénière à tous ceux qui suivraient l'exemple du roi. Eugène III écrivit aux fidèles afin de les presser de s'embarquer pour la Palestine. Les premiers croisés, disait-il, avaient provoqué la colère du ciel par leur dissolution et leur folie; mais les nouveaux soldats du Christ devaient voyager sous des habits simples, et ne point ajouter à leur train, le luxe des faucons et des chiens de chasse (1). Pierre-l'Ermite avait pris pour texte de ses prédications, la honte et le

---

glacée, et s'y plongea jusqu'au cou, afin de se punir et de vaincre le démon. Butler's, *Lives of the saints*, tom. VIII, p. 229.

(1) Othon de Frising. lib. I, c. 34, *in Muratori; Rer. Scrip. Ital.* tom. VI. Le pape disait aussi dans la même lettre que si un débiteur cédait à la puissance de la grâce, le Saint-Siége le déliait de ses obligations envers les hommes. Je doute que cette manière de s'acquitter équivalût à un paiement réel; car, d'après l'usage généralement établi à l'époque des croisades, les poursuites des créanciers n'étaient suspendues que pendant le temps que durait le voyage en Terre-Sainte, ou même seulement pendant un nombre d'années déterminé.

scandale qui résultaient pour la chrétienté de la possession des lieux sacrés par les infidèles; l'éloquent saint Bernard tonna du haut de la chaire contre cette indifférence coupable qui souffrirait qu'une contrée arrachée à la profanation, y fût livrée de nouveau. Ce saint prédicateur fut admis au pied des trônes des rois et dans les chaires de leurs églises, aux réunions publiques comme aux réunions privées. Dans une assemblée tenue à Vezelay pendant la semaine de Pâques, en 1146, Louis vit sa pieuse résolution confirmée. Il reçut à genoux le symbole sacré; et, se joignant à saint Bernard, il exhorta les barons et les chevaliers à prendre les armes, pour aller ravir le sanctuaire de David aux mains des Philistins. Comme il ne se trouva point de château assez spacieux pour contenir tout le monde, on s'assembla dans les champs. Saint Bernard, monté sur une estrade élevée, harangua la multitude. Ainsi qu'au concile de Clermont, les cris de *Deus id vult* retentirent jusqu'aux cieux. La quantité de croix d'étoffe que l'homme de Dieu avait apportée, fut bien inférieure au nombre d'enthousiastes qui demandaient à en être décorés. Saint Bernard déchira alors ses habits et en fit des croix grossières qu'il attacha sur l'épaule de ses auditeurs age-

nouillés à ses pieds (1). L'éloquent prédicateur traversa ensuite le Rhin; les villes, les villages qu'il rencontra sur son passage, depuis Constance jusqu'en Carinthie, retentirent de l'appel aux armes. Les ducs de Bohême et de Turin, le comte de Carinthie, le marquis de Styrie et de Montferrat prirent la croix. Dans quelque endroit que saint Bernard se montrât, les crédules fanatiques s'imaginaient que la faveur céleste était avec lui; et ceux qui ne pouvaient entendre ses discours (2), étaient convertis par ses miracles. Néanmoins l'empereur Conrad III refusa longtemps et avec opiniatreté de s'engager dans cette croisade. Comme c'était la politique qui refroidissait sa ferveur religieuse, saint Bernard s'efforça de le convaincre que, s'il prenait les armes pour le royaume de Dieu, Dieu veillerait, pendant son absence, sur ses états. L'empereur ne se laissa pas prendre à

(1) Labbe, *Concilia*, tom. x, p. 1100. *Odon de Deuil*, dans le xii[e] vol. de Dom. Bouquet, p. 91-94.

(2) Le texte favori de saint Bernard paraît avoir été celui du 8[e] verset du chapitre xiv de l'épitre de saint Paul aux Romains. Il raisonnait ainsi: « Si ceux qui meurent *dans* le seigneur sont heureux; *à fortiori*, ceux qui meurent *pour* le seigneur sont encore plus heureux. » *S. Bernardi Opera* tome 1, p. 544. édit. de Mabillon.

cet argument; mais lorsque le saint orateur, dans un moment d'inspiration, lui fit le tableau animé du jour du jugement dernier, des peines qui seraient infligées à ceux dont la foi aurait été tiède, et des récompenses sans nombre réservées aux chrétiens militant pour la sainte église, la conviction passa dans l'esprit de son royal auditeur, et Conrad déclara que, connaissant mieux ses devoirs envers l'église, il était disposé à les remplir tous. Encouragés par son exemple, les barons et les peuples d'Allemagne volèrent aux armes (1). L'éloquence apostolique du successeur de Pierre-l'Ermite, enfanta des armées en dépeuplant les villes. Comme il

(1) L'Allemagne ne prit point autant de part à la première croisade que la Lorraine, la Flandre, la France et l'Italie. Saxo Grammaticus (apud Eccard, Corp. Hist. Med. OEvi tome 1, p. 579) dit que lorsque les Allemands virent des troupes d'hommes, de femmes et d'enfans, à cheval et à pied, traverser leur pays pour se rendre en Grèce, ils se mirent à rire de la folie de tant de gens qui quittaient leurs maisons pour courir après un bien imaginaire à travers des dangers certains, et qui renonçaient à la possession de leurs propres terres pour aller s'emparer de celles d'un autre peuple. Ekkeard (*Martenne, Vet. Scrip. Amp. Coll.*, v. 517) rapporte la même circonstance et ajoute que si les Allemands ne partageaient pas cet enthousiasme général, c'est que les démêlés de l'empereur et du pape, n'avaient pas permis de prêcher la croisade dans leur pays; cependant des signes célestes et d'autres choses merveilleuses, déterminèrent beaucoup d'entre eux à prendre la croix et à rejoindre les armées chrétiennes dans le cours de leur marche.

le disait lui-même : « Les cités furent abandonnées ; il ne resta dans leur enceinte que des veuves et des orphelins, dont les maris et les pères vivaient encore. » Cependant l'ardeur de son zèle n'étouffa point la voix de l'humanité. Il se montra, sous ce rapport, supérieur au siècle où il florissait. De sa propre autorité, il imposa silence à un moine allemand qui commandait à ses ouailles le massacre des juifs (1). A son retour en France, en 1147, il rendit compte au roi et aux barons assemblés à Étampes, de tout ce qu'il avait vu et exécuté en Allemagne. Durant son absence, la sainte entreprise avait fait des progrès, et tout intérêt, tout sentiment, toutes

(1) Voltaire et Gibbon ont dit que c'était l'envie que lui inspirait ce moine, son rival, qui engagea saint Bernard à interdire les massacres dont il est ici question. Le précepte *in omnibus caritas* n'est nulle part plus nécessaire que lorsqu'on recherche les motifs des actions d'autrui. Les traitemens barbares dont les premiers croisés accablèrent les juifs furent, comme nous l'avons vu, blâmés avec force par beaucoup de gens pieux, et il n'y a point de raison de penser que, dans la circonstance présente, saint Bernard partageât la brutalité populaire ; car, dans plusieurs passages de ses sermons composés en différens temps, il recommande à ses auditeurs de traiter les enfans d'Israël avec humanité. Mais, cette fois, ses efforts échouèrent. Ne pouvant éteindre la fureur du peuple, il chercha du moins à la guider : les juifs auraient tous été exterminés s'ils ne se fussent réfugiés dans les domaines de l'empereur. PFEFFEL, *Histoire d'Allemagne*, tom. 1, p. 309.

considérations secondaires avaient cédé devant la grandeur du dessein (1).

Mayence fut le lieu de rendez-vous des croisés français, et Ratisbonne celui des croisés allemands. Les Français se soumirent à un jeûne pour le succès de la cause sacrée, et Louis, après avoir reçu des mains du pape la pannetière et le bourdon, partit pour Mayence avec la reine. Il y fut bientôt rejoint par les

(1) LABBE, *Concilia*, tom. x, p. 1104; OTHO FRISING, cap. 37; DOM BOUQUET, xv, 605. A l'exception d'un petit nombre de documens dont je parlerai en leur lieu, voici les matériaux qui m'ont servi à composer l'histoire de la croisade de Louis et de Conrad : 1° la chronique d'Othon, évêque de Frisingen, qui suivit l'armée de l'empereur d'Allemagne et fut témoin oculaire de la plupart des événemens de cette guerre sainte; 2° l'Histoire d'Odon de Deuil, successeur de Suger dans les fonctions d'abbé de Saint-Denis, et par conséquent contemporain des mêmes événemens, qui nous a laissé une relation de l'expédition de Louis VII, que j'ai lue dans le douzième volume du recueil des historiens des Gaules et de la France, par les Bénédictins; 3° *Gesta Ludovici* VII, *regis, filii Ludovici-Grossi* (dans DUCHESNE, tom. IV, p. 390), ouvrage écrit également par un contemporain. Il y a souvent, entre la narration de ce chroniqueur et celle de Guillaume de Tyr, une grande conformité de mots; la première cependant contient beaucoup de choses que l'on ne trouve pas dans la seconde. J'ai puisé encore quelques renseignemens dans Cinnamus, historien grec contemporain, et dans Nicétas, chroniqueur byzantin, qui vient immédiatement après lui. L'histoire de l'arabe Ben Latir, telle qu'elle est insérée dans le recueil des *Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du roi*, m'a confirmé l'authenticité de la plupart des faits contenus dans les relations des Occidentaux. L'archevêque de Tyr a encore été pour moi, dans cette circonstance, un guide sûr et fidèle.

comtes de Dreux, de Soissons, de Ponthieu, de Nevers, de Toulouse, de Flandre, et par Henri, fils du rebelle comte de Champagne. Leur suite se composait de prêtres, de commun peuple et de soldats (1). Le nombre des hommes armés du casque et de la cotte de maille, s'élevait à soixante-dix mille (2). Les guerres civiles d'Angleterre ayant cessé par l'affaiblissement des différens partis, plusieurs seigneurs, à qui leur humeur inquiète et turbulente ne laissait aucun repos, vinrent se réunir aux troupes de Louis. Conrad avait une armée aussi nombreuse et aussi formidable que le roi de France; le nombre des soldats armés à la légère et celui des simples

(1) *Gesta Ludovici, regis, filii Ludovici-Grossi*, t. IV, p. 390.

(2) ARCHEV. DE TYR, 902. Il paraît que quelques soldats anglais accompagnèrent Louis VII. « Innumerabilis exercitus de universo Franciæ regno et *multi de gente Anglorum*, crucibus assumptis, iter Hierosolymitanum arripuerunt. » HENRY OF HUNTINGDON, p. 394. Cinnamus (p. 29) dit aussi qu'il vint des croisés des Iles Britanniques. Dans la continuation de Siméon de Durham (TWYSDEN, p. 275), il est fait mention d'un Roger de Mowbray et d'un comte de Waren et de Surry qui passèrent dans la Terre-Sainte en 1148; ce dernier fut tué par les musulmans. Les comtes de Waren, étaient alliés de très-près, en Normandie, à la famille de Guillaume-le-Conquérant. Le grand-père de celui qui se croisa, passa en Angleterre; il servit avec la même fidélité Guillaume I et Guillaume Rufus, et fut créé, par celui-ci, comte de Surry. Alice, fille du huitième et dernier comte de Waren et de Surry (sous Édouard III) épousa Edmond, comte d'Arundel, qui, suivant Dugdale, était son plus proche héritier par le sang.

pèlerins s'y trouvaient dans une proportion convenable (1). L'enthousiasme qu'inspira la croisade réalisa les rêves des romanciers et des poètes. De courageuses héroïnes s'engagèrent à combattre les nations païennes et une troupe considérable de femmes partit en conséquence avec les Allemands : elles portaient la lance et le bouclier; mais, de même que la Camille de Virgile, le goût de la parure se mêlait en elles au désir de se signaler par de grands exploits; elles se faisaient en effet remarquer par l'éclat et la richesse de leur toilette, et leur fier général s'appelait *la Dame aux pieds dorés* (2). L'empereur Conrad dirigea sa marche à travers la Hongrie. Il sollicita l'amitié de l'empereur grec (3). Manuel, petit-fils d'Alexis, occupait alors le trône de Byzance.

---

(1) Beaucoup de Saxons avaient pris la croix; mais ils s'acquittèrent de leur vœu en faisant la guerre aux Slaves et à d'autres nations païennes. PFEFFEL, *Hist. d'Allem.*, tom. 1, p. 309.

(2) Les dames du douzième siècle ne passaient pas uniquement leur temps à faire des ouvrages en perles, elle ne se contentaient pas des occupations délicates et élégantes de leur sexe; l'épée, et non la langue seule, décidait leurs querelles : Ordericus Vitalis (page 687) en cite un exemple remarquable. La passion pour les *braves gestes* n'était pas moins particulière aux femmes qu'aux chevaliers; et lorsque les poètes voulaient montrer combien le siècle où ils vivaient, était dégénéré, ils commençaient toujours par citer en preuve la diminution de l'ardeur des femmes à s'acquérir un renom guerrier.

(3) ARCHEV. DE TYR, 902; NICETAS, page 31, édit. Basil. 1557. Se-

Quoiqu'il vît, comme son aïeul, les armémens de l'Europe avec une terreur secrète, cependant, afin de protéger ses sujets (1), il conclut avec Conrad un traité pour régulariser l'achat et la vente des vivres nécessaires aux croisés de la Germanie (2). Pendant la marche des Allemands vers Constantinople, les accusations réciproques ne manquèrent ni de leur part ni de celle des Grecs, et diverses circonstances donnèrent lieu à plusieurs négociations entre les deux empereurs (3). La nature ne se montra

---

lon la coutume des écrivains grecs, Cinnamus compare les armées latines aux grains de sable de la mer (page 31, édition de Venise), et il ajoute que le lieutenant de l'Empereur après avoir compté neuf cent mille hommes, n'en put pas compter davantage. Odon de Deuil parle d'un nombre à peu près semblable, et Godefroi de Viterbe (cité par Ducange) dit, à propos des armées de l'empereur d'Allemagne et du roi de France :

.... Numerum si noscere quæras,
Millia millina tunc militis agmen erat.

Si ces chiffres sont exacts, il en résulterait que le nombre des soldats et pèlerins de la seconde croisade, n'était pas inférieur à celui de la première.

(1) Manuel eut toujours des vues ambitieuses sur le royaume de Jérusalem, et la même politique qui lui rendait peu agréable l'approche de ces nouveaux essaims de croisés le portait à se concilier l'amitié des Latins établis en Palestine. Il blessa fortement les préjugés des Grecs, lorsqu'il donna aux chevaliers de Saint-Jean une demeure et une église à Constantinople.

(2) Cinnamus, p. 30, et Ducange, note de la page 144.

(3) Cinnamus (p. 32, etc.) parle d'une manière injurieuse des armées européennes. L'archevêque de Tyr s'étend très-peu sur la mar-

pas moins cruelle que les Grecs envers les Allemands. Campés dans une plaine au sud de la Thrace, ceux-ci célébraient la fête de l'Assomption, lorsqu'une rivière, enflée par les torrens des montagnes, inonda toute la plaine : l'eau entraîna les hommes, les bagages et les chevaux, et changea la solennité en une scène de désolation. Lorsque les malheureux soldats chrétiens arrivèrent sous les murs de Constantinople, ils furent, ainsi que les premières bandes d'Européens, saisis d'admiration à l'aspect de la beauté extérieure de la ville. Mais, appréhendant la duplicité de Manuel, et indigné d'ailleurs des infractions dont le traité avait été l'objet du côté des Grecs, Conrad passa le Bosphore sans avoir aucune entrevue avec l'empereur (1).

Manuel reçut le roi de France comme son égal : il alla au-devant de lui dans la cour de

---

che des croisés vers Constantinople. Un parent de Conrad s'étant arrêté dans un monastère, à Andrinople, pour des motifs de santé, y fut tué et volé par quelques soldats grecs. Le duc de Souabe brûla le monastère et égorgea tous ceux qui s'y trouvaient. Les historiens latins représentent le crime des soldats grecs comme un acte de la politique nationale ; mais Cinnamus (page 31) déclare que ces hommes étaient des assassins sans mission, et Nicétas (page 33) désavoue aussi hautement leur crime.

(1) Cinnamus, p. 33 ; Odon de Deuil, cité dans les notes de Ducange.

son palais, et, après l'avoir embrassé, il le conduisit dans un appartement où tous deux s'assirent sur des siéges de même hauteur. Au milieu des fêtes et des réjouissances publiques, le monarque français apprit que l'empereur et le sultan d'Iconium, étaient en correspondance secrète; mais, dans leur impatience de se rendre à Jérusalem, les barons et les chevaliers fermèrent l'oreille aux suggestions de la vengeance; ils réfléchirent d'ailleurs que la défense de la Terre-Sainte, et non la destruction de l'empire grec, était le motif qui leur avait mis les armes à la main, et qu'au lieu de punir les crimes des sujets de Manuel, ils devaient songer à expier leurs propres péchés. Il ne manquait pas pourtant de gens qui prétendaient que le moment était enfin venu de renverser la barrière qui séparait l'Europe de l'Asie. C'était, disaient-ils, par la négligence des Grecs que le Saint-Sépulcre était tombé aux mains des Turcs(1); les empereurs de Constan-

(1) Telle était l'opinion générale; mais lorsque les papes perdirent leur popularité, tout l'odieux de l'imputation fut rejeté sur eux. Le Dante fait parler ainsi un guerrier de la seconde croisade :

Poi seguitai lo'mperador Currado,
Et ei mi cinse della sua milizia,

tinople avaient toujours mis des entraves aux entreprises des croisés, tout en cherchant à s'approprier leurs conquêtes; dès-lors les guerriers de l'Occident ne devaient point hésiter à détruire ces traîtres pour le salut des nouveaux soldats de Dieu; car si les Grecs, accomplissaient leurs perfides desseins, l'Europe entière viendrait redemander aux Français cette armée dont une humanité déplacée aurait causé la perte; ils ajoutaient enfin que Dieu lui-même avait conduit les croisés dans la ville de Constantin, et qu'il leur en ouvrirait les portes, comme il avait ouvert à leurs devanciers celles d'Édesse, d'Antioche et de Jérusalem.

Après avoir franchi la Bithynie, Conrad entra dans la Lycaonie, province située au centre des pays soumis à la domination des Turcs Seldjoukides. Le sultan avait fait venir des diverses parties de ses états autant de troupes

---

Tanto per bene oprar gli venni in grado.
Dietro gli andai incontro alla nequizia
Di quella legge, il cui popolo usurpa
Per colpa del pastor vostra giustizia.
Quivi fu 'io da quella gente turpa
Disviluppato dal mondo fallace,
Il cui amor molte anime deturpa,
E venni del martirio a questa pace.

(DANTE, *Il Paradiso*, cant. 15.)

qu'il était possible d'en mettre sur pied : le nombre en fut si grand que les rivières ne fournissaient pas assez d'eau, ni le pays assez de vivres, pour satisfaire à leurs besoins. Les guides donnés par Manuel à Conrad, conduisirent les troupes allemandes, soit dans des déserts où la faim moissonna les soldats, soit dans des embûches tendues par les musulmans. En maintes circonstances, les Grecs vendirent aux croisés du pain fait avec un mélange de farine et de craie, et commirent encore à leur égard beaucoup d'autres fraudes non moins cruelles (1). Les Turcs assaillaient sans relâche les chrétiens : les pèlerins n'avaient que leur faible bâton à opposer aux cimeterres de leurs ennemis, et les guerriers allemands, pesamment armés, ne pouvaient se soustraire par la fuite à l'agilité des Tartares; aussi n'échappa-t-il aux flèches des musulmans que la dixième partie environ des soldats et pèlerins des bords du Danube et du Rhin. Ces débris parvinrent en-

(1) Nul doute que les guides ne fussent des traîtres; mais agissaient-ils d'après des ordres secrets de Manuel ? ou furent-ils détournés de leur devoir par les Turcs ? c'est ce qui n'a pas été éclairci. ARCHEV. DE TYR, 903; *Gest. Ludov.*, 395. Nicétas accuse l'empereur sans ménagement. G. Villani, écrivain impartial, rejette tout le blâme sur les guides. (Liv. IV, ch. 4, p. 126.)

fin, ainsi que leur chef, à se réunir à l'armée française. Manuel avait su inspirer à Louis VII la sécurité la plus complète, en le berçant de l'assurance flatteuse que Conrad, loin d'avoir besoin de secours, avait défait les Turcs et pris Iconium. Le roi français était campé sur les bords du lac voisin de Nicée, lorsque quelques pauvres Allemands fugitifs apportèrent la nouvelle de la perfidie des Grecs et du triomphe des musulmans(1). Les deux monarques européens ne tardèrent pas à se rencontrer, et se consultèrent sur la route que les champions de la croix devaient prendre. Ils réunirent leurs forces, et laissant sur la gauche le chemin suivi par les premiers princes croisés, ils s'avancèrent ensemble jusqu'à Philadelphie, en Lydie; mais les Allemands avaient perdu leurs bagages, et, comme ils se voyaient encore exposés à de nouvelles calamités, un grand nombre d'entre eux se détermina à retourner à Constantinople; l'empereur Conrad lui-même s'embarqua près d'Éphèse, ville vers laquelle l'armée avait dirigé sa marche, et fit voile pour Constantinople, où il alla réclamer le

---

(1) Archev. de Tyr, 901, 903; Mathieu Paris, 68; De Guignes, liv. xi.

secours de cette amitié qu'il avait précédemment dédaignée. Les Français s'arrêtèrent, pour se reposer, sur les bords de la mer Égée, et prirent ensuite leur route du côté de l'Orient. Ils rejetèrent avec mépris l'offre que leur fit Manuel de les protéger contre la fureur des musulmans, et continuèrent fièrement leur marche, exposés aux fatigues et aux maux ordinaires du voyage, jusqu'à ce qu'ils arrivassent sur les rives du Méandre. Les Turcs les attendaient là; après avoir mis en lieu de sûreté le butin fait sur les Allemands, ils venaient disputer aux Français le passage du fleuve. Du haut des montagnes où ils étaient embusqués, ils épuisèrent d'abord leurs traits, et s'élancèrent ensuite sur les Francs, pour en venir aux mains avec eux. Si la confiance en leur nombre ajoutait à l'impétuosité des Orientaux, le désir de venger la défaite des Allemands n'animait pas moins le courage des héros de l'Occident. La bataille fut de courte durée. Les Français firent un si grand carnage de leurs ennemis, que pendant plusieurs années on vit la terre couverte des ossemens des Turcs tués dans cette rencontre. La valeur des Français répandit partout la terreur : les Grecs, tout tremblans, confessèrent que l'on devait de grands éloges à la modé-

ration et à la patience de ces guerriers, pour n'avoir pas renversé Constantinople de fond en comble. Les croisés traversèrent en bon ordre la ville de Laodicée et s'engagèrent dans les montagnes qui séparent la Phrygie de la Pisidie. Leur avant-garde dépassa le lieu fixé pour rendez-vous général de l'armée; la colonne où se trouvait le roi, ignorant cette circonstance, et n'apercevant pas ceux qui la précédaient, lorsqu'elle arriva à l'endroit convenu, se porta plus en avant. Les soldats français marchaient avec une confiance entière, persuadés que leurs compagnons occupaient les hauteurs qui s'offraient à leurs yeux. Mais les Turcs, toujours avides de pillage, n'avaient pas cessé de roder autour des Francs durant leur marche; ils saisirent un moment où ceux-ci avaient rompu leurs rangs, et, jetant de côté leurs arcs et leurs carquois, ils se précipitèrent sur eux, le sabre à la main. Les Français se trouvaient dans un défilé, quand les Turcs les assaillirent ainsi à l'improviste. Des rochers dont la cîme touchait aux nuages, étaient au-dessus de leurs têtes, et des précipices sans fond, sous leurs pieds. Ils ne purent se rendre maîtres du mouvement de surprise et d'horreur qui les saisit. Chevaux, hommes, bagages, tout fut précipité dans l'abyme. Les Turcs

étaient innombrables : toute résistance devenait dès-lors inutile. Le roi ne dut son salut qu'au hasard. Étant parvenu à gagner une éminence avec quelques soldats, il y attendit la nuit et profita de son obscurité pour rejoindre l'avant-garde de son armée (1 et 2). Les neiges de l'hiver, le manque d'approvisionnemens, et le refus que firent les Grecs de vendre des subsistances aux chrétiens, furent les maux contre lesquels les Français eurent à lutter. Ils marchaient, ou plutôt ils erraient, car ils ne connaissaient pas les chemins. L'armée ne conserva plus aucune discipline. Les Français arrivèrent enfin à Attalie, ville métropole de la Pamphylie, assise sur

---

(1) (Janvier 1148.) Nicétas, 35, 37; De Guignes, liv. xi; Archev. de Tyr, 905, 906; *Gesta Ludov.*, 398, 400.

(2) M. Mills ne fait point mention du courage que Louis VII déploya dans cette circonstance, et il indique à peine les dangers que courut le monarque. Pour réparer cette omission, je citerai le passage suivant de l'histoire de M. Michaud : « Cependant les plus braves se rallient autour » du roi et s'avancent vers le haut de la montagne; trente des principaux » seigneurs qui accompagnaient Louis, périssent à ses côtés en vendant chèrement leur vie. Ce prince resta presque seul sur le champ » de bataille et se réfugia sur un rocher d'où il brava l'attaque des » infidèles qui le poursuivaient. Adossé contre un arbre, il résista lui » seul aux efforts de plusieurs Sarrasins qui, le prenant pour un soldat, cessèrent enfin de l'attaquer pour courir au pillage...... Il » monta sur un cheval abandonné et rejoignit, à travers mille périls, » son avant-garde qui pleurait sa mort. »

(*Note du Traducteur.*)

le rivage de la mer, près de l'embouchure du Cestrus; mais les Grecs, indignes du nom de chrétiens, refusèrent l'hospitalité aux croisés. Les environs de la ville, quoique naturellement beaux, étaient très-peu cultivés, parce que les musulmans y portaient sans cesse la dévastation. Les Français furent obligés de camper dans les champs, n'ayant d'autre abri que leurs tentes pour se garantir de l'inclémence de la saison.

La famine avait tellement éclairci les rangs de l'armée, et un si un grand nombre de chevaux et d'autres bêtes de somme avait péri, que les plus sages et les plus prudens d'entre les chrétiens, engagèrent leurs compagnons à s'éloigner de ce théâtre de désolation et à se rendre par mer à Antioche. Mais lorsque le roi offrit à ses barons de supporter avec eux toutes les alternatives de l'abondance et de la disette, s'ils se décidaient à suivre la route des conquérans chrétiens de Jérusalem, les braves seigneurs français se sentirent pénétrés d'un noble enthousiasme, et il fut décidé que l'on embarquerait seulement les simples pèlerins, les femmes et les enfans. La ville d'Attalie fut sauvée par son gouverneur, qui conjura la vengeance des Français, en offrant de fournir des navires pour effectuer ce transport. Au bout de cinq semaines,

les navires arrivèrent; mais comme ils ne se trouvèrent point en assez grand nombre, on changea de dessein : le roi et ses soldats s'embarquèrent pour Antioche, tandis que les malades et les pélerins épuisés de fatigue, furent laissés aux soins de Thierri, comte de Champagne, qui se chargea de les conduire en Cilicie. A son départ, le roi leur distribua tout l'argent dont il put disposer, ne se réservant que le strict nécessaire. A peine eut-il quitté le port, que les Turcs assaillirent les chrétiens restés sur le rivage; l'escorte laissée pour les protéger ne put, vu sa faiblesse, résister aux musulmans. Non-seulement les habitans d'Attalie refusèrent d'ouvrir les portes de leur ville aux chrétiens, mais ils égorgèrent même les malades et les blessés. Chaque jour, plusieurs centaines de pèlerins tombaient sous le fer des Turcs; comme la fuite était désormais l'unique moyen de salut, Thierri s'échappa par mer. Sept mille des infortunés confiés à sa garde, tentèrent de surmonter les difficultés sans nombre d'un voyage par terre jusqu'à Jérusalem; mais jamais leurs yeux ne devaient voir la cité sainte. En tombant victimes de la vengeance des musulmans, ils se consolèrent dans la pensée que le mérite de leur glorieux martyre suppléerait, aux yeux de Dieu, à l'en-

tier accomplissement de leur pèlerinage.

La noblesse, le clergé et le peuple d'Antioche, reçurent le roi de France avec respect. Le prince Raymond, instruit que l'arrivée des nouveaux croisés avait répandu l'alarme parmi les Turcs d'Alep et de Césarée, proposa d'entreprendre une expédition avant que leur terreur ne fût dissipée. Mais les divertissemens de la cour d'Antioche avaient plus de charmes pour la reine de France qu'un voyage à travers les plaines sablonneuses de la Syrie. Livrée aux plaisirs et à la galanterie, Eléonore unit ses efforts à ceux de son oncle (1) pour retenir le roi à Antioche; ni le doux langage de la persuasion, ni des menaces pétulantes de divorce, ne purent détourner Louis VII du dessein de se rendre en Palestine. Il reçut avec joie quelques ambassadeurs que lui envoya le roi de Jérusalem, et partit pour la cité sainte. Il y entra en procession religieuse, au milieu d'une foule de clercs et de laïques qui chantaient le psaume : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*. Son arrivée avait été précédée de celle de l'empereur d'Allema-

(1) Éléonore était petite-fille de Guillaume VII, duc d'Aquitaine, père de Raymond, prince d'Antioche.

gne, des ducs de Saxe et de Bavière, et des débris de l'armée allemande. Conrad avait demandé l'hospitalité à son parent (1), qui la lui avait accordée. Manuel s'était même empressé de lui faciliter les moyens de se transporter à Jérusalem, aimant mieux le voir se rendre dans un pays où de nouveaux périls l'attendaient, que de le laisser revenir dans ses états sans avoir fait de plus grandes pertes (2).

On tint à Ptolémaïs un conseil, composé des princes, des barons et des prélats de Syrie et de Palestine, ainsi que des chefs de la nouvelle croisade. Les malheurs des Edesséniens y furent oubliés, ou disparurent devant des intérêts plus puissans; car, quoique la reprise de la principauté des Courtenay eût été le principal motif de la croisade, il se trouvait en Syrie des villes occupées par les musulmans, dont le voisinage était bien plus dangereux pour Jérusalem que la ville d'Edesse. On résolut de marcher sur Damas. L'empereur d'Allemagne et les rois de France et de Jérusalem, mirent leurs troupes

(1) Manuel n'était que beau-frère de la femme de Conrad. *Art de vérifier les dates*, p. 443, édition de 1770.

(*Note du Traducteur*).

(2) *Gesta Ludov.*, 401, 403; Dom. Bouquet, XIII. 274, 661; Othon de Frising. c. 45, 47; Archev. de Tyr, 907, 908.

en campagne. Les chevaliers du Temple et de Saint-Jean se firent remarquer, au milieu de leurs compagnons d'armes, par une excellente discipline. Impatiens de soustraire la ville de Damas au joug sous lequel elle gémissait depuis près de cinq siècles, les champions de la chrétienté arrivèrent bientôt au pied de ses murailles. A l'orient et au midi, les remparts, solides et élevés, semblèrent inexpugnables; mais, à l'occident et au nord, la ville, environnée de champs et de jardins, et défendue par des fossés et des tours se succédant à des intervalles assez rapprochés, parut sans doute moins formidable aux chrétiens; car ce fut de ce côté qu'ils dirigèrent leurs attaques. Comme le poste le plus dangereux était le poste d'honneur, le roi de Jérusalem le réclama pour ses troupes et pour les Ordres militaires qui l'accompagnaient: il l'obtint. Le roi de France se plaça sur les derrières, et l'empereur d'Allemagne, attendu la médiocrité de ses forces, prit position où il voulut. Des engagemens nombreux eurent lieu entre les Latins et les Syriens. Les Français se battirent avec leur bravoure accoutumée; et les cavaliers allemands furent extrêmement utiles, en ce qu'ils allaient indifféremment au combat à pied ou à cheval. Dans une rencontre, le roi

de Jérusalem poursuivit les ennemis et les accula sur le bord de la rivière qui coule autour de Damas; mais ceux-ci s'étant ralliés, firent plier à leur tour les troupes du roi. L'empereur Conrad s'élança alors à la tête de ses soldats, traversa les rangs des Français, et, rétablissant le combat, finit par forcer les Syriens à se réfugier dans la ville (1). Damas allait tomber au pouvoir des croisés. Déjà les assiégés s'abandonnaient au désespoir : les uns jetaient leurs armes; d'autres, réunis autour d'un exemplaire du Koran écrit de la main d'Omar, invoquaient l'aide du prophète, et d'autres se préparaient à la fuite. Mais, au lieu de se rendre maîtres de Damas, les Latins, anticipant sur l'événement, s'occupèrent de chercher auquel d'entre eux ils devaient donner la ville. Un temps fort long s'écoula en intrigues. La conquête future fut enfin adjugée à Thierri, comte de Flandres, dont le titre principal à cette faveur était d'avoir fait deux fois le voyage de la

---

(1) ARCHEV. DE TYR, 910-912; *Gesta Ludov.*, 405-407. Ce fut dans cette occasion que Conrad se signala par des prouesses comparables à celles qui acquirent, au siége d'Antioche, tant de renom à Godefroi de Bouillon; entre autres faits, il coupa en deux avec son épée, depuis l'épaule jusqu'à la hanche, un Sarrasin armé de toutes pièces.

Terre-Sainte. Les barons et les chevaliers de la Palestine s'indignèrent de cette violation de leurs droits et du pouvoir que s'arrogeaient les princes chrétiens ; ils entrèrent même en négociations avec les musulmans, reçurent leurs présens et se laissèrent séduire par leurs promesses (1). Ils réussirent à persuader au conseil des princes latins qu'il fallait attaquer la ville du côté de l'orient et du midi, sûrs, disaient-ils, que la garnison ne résisterait pas à un premier assaut. Abandonnant alors les lieux où ils s'étaient établis au prix de tant de

---

(1) ARCHEV. DE TYR, 912, 913; *Gesta Ludov.*, 407, 409. Guillaume de Tyr a fait des recherches multipliées pour connaître la cause qui s'opposa à la prise de Damas; la version que j'ai reproduite dans le texte lui a paru la plus vraisemblable et la plus généralement adoptée. Gervais (tome x, script., col. 1365) rapporte que les habitans de Damas, connaissant la cupidité des Templiers, leur promirent trois tonneaux remplis de besans, s'ils parvenaient à persuader au roi de lever le siége ; il ajoute que le siége fut levé en effet ; mais que les tonneaux envoyés aux Templiers ne contenaient que des pièces de cuivre au lieu de pièces d'or. D'après Ben Latir (*Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du roi*, tome 1, p. 558), l'émir de Damas aurait eu recours à un moyen déjà employé avant lui, c'est-à-dire de faire croire aux Francs de Syrie que si les nouveaux croisés prenaient Damas, ils s'empareraient aussi de Jérusalem et d'autres villes; cet émir, dit Ben Latir, aurait même offert aux chrétiens la ville de Césarée de Philippe, qui appartenait alors aux musulmans ; de leur côté, les Francs de Syrie auraient effrayé leurs compagnons d'armes en répandant le bruit de l'approche de Saïfeddin, émir de Mossoul, et l'empereur d'Allemagne aurait abandonné le siége.

travaux et de sang, les chefs de l'armée levèrent leur camp. A peine se virent-ils sur le terrain stérile et sablonneux du nouvel emplacement; à peine eurent-ils contemplé la hauteur et la force des remparts au pied desquels ils allaient asseoir leurs tentes, qu'ils se repentirent de leur précipitation et de leur imprudence; ils soupçonnèrent alors la trahison de ceux qui leur avaient donné un tel conseil, et regrettèrent les jardins de la ville. Pour comble de maux, leurs vivres, que leur imprévoyance accoutumée les avait empêchés de ménager, se trouvaient épuisés. Reprendre leurs premières positions, eût été chose inutile : car, d'une part, les Sarrasins avaient relevé leurs fortifications; de l'autre, Noureddin et Saïfeddin, avaient fait entrer, malgré les Francs, des renforts dans la place. Pendant quelque temps encore, les Latins demeurèrent sous les murs de la ville, où ils eurent à repousser quelques sorties. Enfin, après avoir rejeté, dans un conseil de guerre, la proposition faite par quelques hommes intrépides, d'aller assiéger Ascalon, les princes chrétiens abandonnèrent le siége de Damas et rentrèrent dans Jérusalem, accablés de honte et de douleur. Conrad tarda peu à revenir en Europe avec les restes de l'armée allemande. Un an

après, en 1149, le roi de France, la reine, et la plupart des seigneurs français imitèrent son exemple (1).

Parmi le petit nombre d'hommes dont les vertus et les talens jetèrent de l'éclat sur le douzième siècle, il faut compter Suger, abbé de la célèbre confrérie religieuse de Saint-Denis. Fortement imbu de la superstition de son temps, il ne désirait rien tant que l'anéantissement total des musulmans; cependant, en sa qualité de ministre de Louis VII, il avait dû appeler l'attention de son maître sur l'em-

(1) Archev. de Tyr, p. 910, 914. Louis VII n'ignorait pas la conduite galante de sa femme, en Terre-Sainte. Environ un an après son retour en France, il fit prononcer son divorce, sous le prétexte décent de leur consanguinité. En agissant ainsi, il sacrifia l'intérêt à l'honneur; car, à dater de ce moment, le duché d'Aquitaine, qui appartenait à Éléonore, cessa de faire partie du domaine de la couronne de France. Henri, duc de Normandie (depuis, Henri II, roi d'Angleterre), devint épris de la personne d'Eléonore, ou de son duché, et l'épousa deux mois après son divorce. Mathieu Paris, 70. Il est probable qu'Éléonore ne vit pas ce divorce avec chagrin, car, dans l'une des cours d'amour qui se tenaient en Provence, elle avait, en sa qualité de juge, décidé, sur appel, que le véritable amour ne pouvait pas exister entre époux. M. Raynouard (*Choix des Poésies Originales des Troubadours*, tome II, p. 107) dit : « Nous n'osons » contredire l'arrêt de la comtesse de Champagne qui, par un juge- » ment solennel, a prononcé que le véritable amour ne peut exister » entre époux. » C'était en effet une des maximes des cours d'amour de Provence que « le mariage n'est pas une excuse légitime » contre l'amour. »

barras des finances, sur l'attitude fière et menaçante des vassaux de la couronne, et sur diverses autres circonstances politiques, suffisantes à elles seules pour détourner le roi de quitter ses états. Mais tous ses efforts n'avaient pu éteindre la romanesque dévotion de l'héritier de Charlemagne; seulement en confiant, pendant son absence, le sceptre aux soins de l'abbé de Saint-Denis, Louis VII avait agi dans l'intérêt de son royaume. Après son retour de Palestine, ce monarque éprouva le désir ardent de traverser de nouveau les mers, pour aller effacer par des victoires la mémoire de ses premiers désastres; mais le sentiment de cette noble honte, ne vibrait pas avec autant de force dans le cœur des chevaliers français que dans celui du roi, et il ne trouva personne pour seconder ses voeux. Lorsque toute idée d'une nouvelle expédition en Terre-Sainte semblait entièrement abandonnée, la France ne fut pas médiocrement surprise de voir un missionnaire de guerre dans la personne de celui-là même qui s'était opposé à la seconde croisade. Il serait injuste néanmoins de taxer Suger d'avoir inconsidérement changé d'opinion. Cherchant à entretenir dans l'esprit de Louis VII, la pensée que tout devait céder devant ses devoirs de roi, naturellement il ne l'avait point excité à aller combattre les mu-

sulmans; mais, en sa qualité de simple abbé, il pouvait se permettre des actes qui eussent été incompatibles avec les qualités d'un régent ou d'un souverain. Le clergé d'Orient avait imploré d'ailleurs l'influence de Suger en faveur de la Terre-Sainte, sachant bien qu'il jouissait en France de plus de crédit que tous les autres princes et prélats, et que sa piété égalait son pouvoir. Le pape consentit à donner sa bénédiction au vénérable abbé, quoique au premier abord il demeurât surpris de l'enthousiasme qui animait ce vieillard, âgé de près de soixante-dix ans. Suger vit ses compatriotes accueillir avec tiédeur ses belliqueuses exhortations; son courage s'en acerut et s'exalta au point qu'il résolut de lever lui-même une petite armée et de la conduire en Palestine; sa confiance dans la faveur céleste était si grande, qu'il se flattait que les vassaux de l'abbaye de Saint-Denis seraient, à eux seuls, plus puissans que les myriades d'Européens qui avaient combattu en Terre-Sainte. Afin de s'assurer cette précieuse faveur, il se rendit en toute humilité à l'église de Saint-Martin de Tours, qui le cédait à peine, en sainteté, à celle de Saint-Denis. Là, il reçut les insignes du chrétien militant; et, bien convaincu qu'il ne survivrait pas à un voyage aussi périlleux que

celui de la Palestine, il offrit à Dieu le sacrifice de sa vie. Il n'était pas destiné cependant à mourir de la mort des saints héros : toutes ses espérances de gloire s'évanouirent devant un accès de fièvre ; il mourut à Saint-Denis. Son successeur, tout entier à ses religieuses fonctions, ne songea point à y ajouter les occupations et les devoirs d'un guerrier (1).

---

(1) Gervaise, *Histoire de l'abbé Suger*, liv. VI; *Hist. litt. de la France*, tome XII, article *Suger*.

CHAPITRE X.

ÉTAT DE LA TERRE-SAINTE ENTRE LA SECONDE ET LA TROISIÈME CROISADE.

Continuation et conclusion de l'histoire d'Édesse. — Siége et prise d'Ascalon. — Mort de Baudouin III. — Amaury, son successeur. — Politique de l'Egypte. — Saladin. — Les Turcs et les Latins se disputent la souveraineté de l'Egypte. — Défaite des Latins. — Fin du gouvernement Fatimite. — Saladin devient souverain de l'Egypte. — Mort d'Amaury. — Baudouin IV, son successeur. — Ordre établi pour le gouvernement du royaume. — Mort de Baudouin IV. — Dissensions des Latins. — Guy de Lusignan monte sur le trône. — Destruction des Latins résolue par Saladin. — Bataille de Tibériade. — Cruauté de Saladin. — Résultats de la bataille de Tibériade. — Jérusalem est reprise par Saladin. — Humanité du conquérant. — Tripoli. — Antioche. — Coup-d'œil rétrospectif.

(1149—1188).

Les soldats qui s'enrôlèrent sous les étendards de l'empereur d'Allemagne et du roi de France, n'avaient ni moins de bravoure ni moins de résignation que les premiers champions de la croix; une même audace distinguait leur courage, une même confiance soutenait leur enthousiasme; mais, dans la seconde croisade, les opérations militaires furent plus mal

conduites, et l'ambition des croisés plus funeste que dans la première. La ville d'Edesse, pour la délivrance de laquelle saint Bernard avait fait tant de prédications et de miracles, demeurait toujours au pouvoir des musulmans, qui avaient fini par reconnaître que les guerriers d'Europe n'étaient point invincibles. Une victoire remportée sur Noureddin en 1150, remit la destinée de la maison de Courtenay entre les mains de Josselin. Mais ce prince, incapable de sentir les avantages de la modération unie à la dignité, envoya à Massoud, sultan d'Iconium, beau-père de Noureddin, l'écuyer et les armes de ce dernier, dont il s'était emparé dans le combat, en y joignant ce message plein d'une insultante ironie : « Voilà les armes du mari de votre fille; » sous peu de jours, je vous enverrai quel» que chose de mieux (1). » Brûlant de venger cet affront, Noureddin fit un appel au dévouement et au patriotisme de ses Turcomans; il leur peignit Josselin comme le fléau des musulmans et le plus terrible des démons de l'enfer, et il insista sur la nécessité de détruire ce monstre, ou au moins de le faire prisonnier. Les Turcomans parvinrent à surprendre

(1) Ben Latir, p. 559.

le prince chrétien tandis qu'il se rendait à Antioche séparé de ses troupes; mais ils se laissèrent séduire par ses présens et n'attentèrent ni à sa liberté, ni à ses jours; l'un d'eux courut toutefois découvrir la chose au gouverneur d'Alep. Fidèle aux intérêts de son maître, celui-ci fit partir aussitôt un escadron, qui s'empara en même temps des traîtres Turcomans et de Courtenay. On conduisit le malheureux prince chrétien à Alep, où il fut jeté en prison et peu après mis à mort (1). Noureddin et le sultan d'Iconium tinrent dès-lors sous leur puissance presque tout le territoire d'Édesse. Dans l'année 1151, le roi de Jérusalem se rendit à Antioche pour tâcher d'arrêter les progrès du mal. Informé des succès des musulmans, l'empereur de Constantinople offrit à la veuve de Josselin des sommes considérables, en échange de Turbessel et des autres villes qu'elle possédait encore dans le voisinage de l'Euphrate. L'acceptation de cette offre pouvait compromettre gravement les intérêts futurs du royaume de Jérusalem. Mais Baudouin III, voyant la difficulté de chasser les Turcs du pays d'Édesse, sachant d'ailleurs combien il était coûteux d'y entre-

(1) De Guignes, liv. XIII; Archev. de Tyr, 914-916.

tenir des troupes, consentit à ce que la principauté des Courtenay passât sous la domination de l'empereur grec. Accompagné du comte de Tripoli et des principaux habitans d'Antioche, il remit lui-même aux officiers de l'empereur, les villes de Turbessel, de Ravendel, de Samosate, et plusieurs autres de moindre importance. Il ramena ensuite à Antioche la comtesse de Courtenay, ainsi que les Français et les Arméniens qui habitaient Édesse. Toujours aux aguets, Noureddinne cessa de les harceler pendant leur marche : des grêles de traits tombaient presque sans interruption sur cette foule de soldats, de vieillards, de femmes et d'enfans; les chevaliers de l'Hôpital et du Temple, commandés par le roi et le comte de Tripoli, firent tête aux Turcs tout le temps que dura le voyage, et protégèrent du mieux qu'ils purent les pauvres Edesséniens. L'empereur grec n'avait pas calculé la difficulté de conserver une province située au milieu des pays soumis aux musulmans; car, moins d'une année après la cession du comté d'Édesse, Noureddin en réduisit la possession à un simple titre honorifique pour Manuel.

Tandis que toutes les forces disponibles des Latins étaient occupées à défendre les frontières du royaume, un corps de Turcs commandé

par deux princes de la famille d'Ortok, traversa Damas et parvint sans obstacle jusqu'à la montagne des Oliviers, près de Jérusalem. S'ils avaient attaqué sans délai la ville effrayée, nul doute que sa conquête n'eût été le prix de leur audace; mais chez eux la confiance enfanta l'indolence, et les habitans eurent le temps de revenir de la terreur panique que l'apparition des infidèles leur avait causée. Les chevaliers des Ordres militaires, qui se trouvaient dans la ville, exhortèrent les citoyens à prendre les armes; et comme leur nombre eût été insuffisant pour soutenir un siége régulier, ils pénétrèrent, à la faveur des ombres de la nuit, dans le camp ennemi, mirent le feu aux tentes et répandirent la mort et la destruction de toutes parts. Les infidèles s'enfuirent dans la direction de Jéricho. Baudouin, qui avait été informé de leur incursion, les rencontra en revenant à Jérusalem et leur tua cinq mille hommes; la garnison de Naplouse les accabla à son tour par de nouvelles attaques, au point qu'ils finirent par être réduits à se précipiter dans les eaux du Jourdain (1).

---

(1) De Guignes, liv. xiii; Archev. de Tyr, 919, 922.

Ce succès inspira au roi des projets de vengeance et de gloire. Ascalon était une ville forte et importante; elle renfermait une population nombreuse, brave et riche, et sa proximité de Gaza, ville frontière des chrétiens, était pour ceux-ci une cause perpétuelle d'anxiété et de terreur. Gérard, seigneur de Sidon, se chargea de la bloquer par mer, avec quinze petits bâtimens, de façon à empêcher toute introduction de vivres dans la place. Baudoüin, à la tête de son armée, dont la force se trouvait augmentée par l'arrivée de quelques nouveaux pèlerins d'Europe, secondé en outre par tous ceux des chevaliers des Ordres militaires qui purent se joindre à lui, vint assiéger la ville par terre. Ce siége dura cinq mois, sans que le sort se décidât pour l'un ou l'autre parti. Au bout de ce temps, une forte flotte venant d'Egypte, chassa les vaisseaux de Gérard et ravitailla la place. Les barons latins et ceux des assiégeans qui avaient eu le plus à souffrir, déclarèrent qu'ils trouvaient le moment opportun pour lever le siége; mais le clergé et les Ordres militaires furent d'une opinion contraire; les chevaliers de Saint-Jean disaient que si l'on abandonnait la ville, l'ambition des Turcs s'enhardirait par cette retraite, et qu'elle pousserait peut-être les ennemis des chrétiens à mar-

cher sur Jérusalem. Le conseil des chefs adopta leur avis. La politique commandait d'ailleurs, à tous égards, de persévérer opiniâtrément dans cette entreprise. En conséquence les assiégeans reprirent les hostilités avec la plus grande vigueur; et des brêches ne tardèrent pas à entr'ouvrir les murailles. Les musulmans tentèrent alors quelques sorties, qui furent repoussées; enfin, au mois de juillet 1153, la ville capitula (1).

Pendant les huit années que régna encore Baudouin III, la Palestine jouit rarement des douceurs de la paix; mais le roi conserva son royaume. L'histoire, dit l'archevêque de Tyr, n'a jamais eu à peindre, à la mort d'aucun prince, un deuil plus général et plus sincère que celui des Latins, lorsqu'ils eurent perdu Baudouin (2). Le transport de son corps de Béryte à Jérusalem, dura huit jours. Pendant tout ce temps, le cortége funèbre fut suivi, avec une tristesse morne et solennelle, non-seulement par les habitans des différentes villes qui bordaient la route, mais par une multitude de fidèles

(1) Archev. de Tyr, 923, 930.

(2) Baudouin III mourut le 10 février 1162, à l'âge de trente-trois ans, dans la ville de Béryte; il fut soigné durant sa maladie par un médecin syrien; comme les Latins n'entendaient rien aux décompositions chimiques, afin de découvrir si une médecine donnée au roi était empoisonnée, ils en firent avaler une partie à quelques jeunes chiens.

descendus du Mont-Liban (1). Baudouin III possédait presque toutes les vertus chevaleresques : c'était le véritable chevalier sans peur et sans reproches ; il se faisait en outre remarquer par son éloquence, son humanité et son affabilité. Ses contemporains louent sa piété et son dévouement aux intérêts de l'église. Son caractère vif et ardent qui, dans sa première jeunesse, le livra au jeu et aux femmes, l'empêcha plus tard d'apporter dans les affaires publiques toute la maturité et la prudence désirables ; aussi brilla-t-il moins par sa conduite que par son courage. Ses qualités chevaleresques avaient inspiré tant d'admiration et de respect à Noureddin, que, pressé par quelques personnes de profiter, pour envahir la Palestine, de la stupeur universelle causée par la mort du monarque latin, le prince musulman répondit avec magnanimité : « A Dieu ne plaise que je profite du » malheur des chrétiens. Maintenant que Baudouin est mort, qui puis-je avoir à craindre ? »

---

(1) Archev. de Tyr, 909, 954. Saïfeddin, frère de Noureddin, mourut peu d'années avant Baudouin. Quoiqu'il laissât un successeur dans sa principauté de Mossoul, Noureddin paraît avoir beaucoup gagné à sa mort.

Baudouin III ne laissa point d'enfans. D'après l'usage du royaume, la couronne revenait à son frère Amaury; mais quelques esprits ambitieux cherchèrent, dans cette circonstance, à ébranler les fondemens même de la légitimité. Ceux qui avaient acquis du renom par leurs exploits dans les dernières guerres prétendaient que la couronne devait être le prix de la valeur, et que c'était à ce titre que Godefroi l'avait obtenue; mais les amis de la famille de Godefroi et les partisans de l'hérédité du trône étaient assez nombreux, et d'ailleurs les comtés de Jaffa et d'Ascalon, appartenant en propre à Amaury (1), faisaient de ce prince un seigneur puissant. Les Hospitaliers ne voyaient point d'un mauvais œil le caractère ambitieux et entreprenant d'Amaury; aussi le Grand-Maître de l'Ordre s'efforça-t-il d'apaiser les débats qui s'étaient élevés. Employant l'exagération qu'inspire d'ordinaire l'intérêt personnel uni au fanatisme, il fit naître dans l'esprit des barons, la crainte que la couronne ne passât sur la tête de Noureddin, si l'on violait la loi fondamentale du royaume. « Les

(1) Le comté de Jaffa semble avoir été toujours considéré comme l'apanage de l'héritier présomptif du trône. Quant à la ville d'Ascalon, elle avait été donnée à Amaury par son frère Baudouin.

» habitans de Jérusalem, dit-il, deviendront » les esclaves des infidèles; et, comme le » traître Judas, vous livrerez le Sauveur entre » les mains de ses ennemis (1). » Peu à peu le parti formé contre Amaury, abandonna ses prétentions; et, moyennant la concession aux seigneurs opposans de quelques droits peu importans de juridiction, le frère de Baudouin vit s'aplanir tous les obstacles, et fut couronné le 18 février 1162.

Six mois après son avénement au trône, Amaury entreprit une expédition contre l'Égypte, par suite du refus que firent les Egyptiens de payer le tribut annuel auquel ils s'étaient soumis lors de la reddition d'Ascalon. Dans la vue d'arrêter les progrès des chrétiens, ceux-ci eurent recours à un moyen déjà employé avant eux, mais désastreux pour leurs compatriotes : ils firent des tranchées dans les bords du Nil et submergèrent le pays. Les dissensions politiques qui agitaient alors le Caire, favorisaient les entreprises des Latins. Les ministres des Califes fatimites avaient usurpé le pouvoir de leurs maîtres, et poussaient leur insolente audace jusqu'à s'arroger le titre et les prérogatives de sultan. Tandis que

(1) Archev. de Tyr, 956.

son visir commandait les armées et tenait les rênes du gouvernement, le calife demeurait renfermé, soit dans l'intérieur d'une mosquée, soit dans son sérail, selon qu'il se sentait porté à la dévotion ou à la volupté. La délivrance de l'autorisation nécessaire pour l'installation des visirs, était l'unique marque de puissance que les califes eussent conservée; car ils n'avaient pas même le choix des individus : ils étaient obligés de confirmer dans son usurpation tout rebelle qui parvenait à s'emparer du pouvoir.

A l'époque de l'invasion des Francs, le grand-visir Schaver, jadis esclave, ayant été déposé et remplacé par un soldat nommé Dargam, se sauva à la cour du sultan d'Alep. Noureddin, ami du calife de Bagdad, désirait depuis long-temps la destruction du gouvernement et de la secte hérétique des Fatimites du Caire. Toujours disposé à saisir l'occasion d'intervenir dans les affaires de l'Égypte, il accueillit Schaver avec magnificence et courtoisie, et lui promit alliance et amitié. Au nombre de ses émirs, Noureddin comptait deux hommes issus d'une tribu de pasteurs de la nation des Curdes, horde féroce et intrépide, habitant les contrées montagneuses au-delà du Tigre : c'étaient Schircou et son neveu Sala-

din (1). Il fit marcher ces deux vaillans chefs contre l'Égypte, à la tête de plusieurs corps de troupes syriennes. Effrayé de leur approche, Dargam se hâta d'envoyer des ambassadeurs aux Francs, pour réclamer leur appui au prix de riches tributs (2); mais il fut vaincu et tué par Schircou, avant d'avoir pu conclure l'alliance qu'il offrait aux chrétiens. Délivré de son rival, Schaver revint au Caire et rentra dans ses dignités. Ce ministre n'ignorait pas le véritable but de l'assistance que lui avait prêtée Noureddin, et non-seulement il ordonna aux troupes syriennes de quitter l'Égypte, mais il eut l'imprudence de manquer aux promesses qu'il avait faites au sultan d'Alep. Dans cette occurrence, Schircou, d'après l'avis de Saladin, dirigea quelques corps de troupes sur Peluse, et s'en empara. Cet événement intimida Schaver, au point qu'il s'empressa de conclure avec les Francs le traité primitivement proposé par Dargam. Amaury se mit

(1) Sallah-u-Deen, ou Saladin, était fils de Nizan-u-Deen Ayvub, curde du village de Dewun. Ce dernier avait été contraint de quitter son pays, où il commandait un fort, parce que son frère Schircou, pour venger une insulte faite à une femme sans protecteur, avait tué un homme appartenant à l'une des premières familles du Curdistan. Voyez *Malcolm's History of Persia*, t. 1, ch. 10.

(2) En 1164.

à la tête de son armée et réunit ses forces à celles du visir. Les troupes chrétiennes et égyptiennes ainsi liguées, tinrent Schircou assiégé dans Peluse pendant plusieurs mois. Mais la nouvelle que des bandes de Tartares se rassemblaient, avec des intentions hostiles, dans le voisinage de la Palestine, étant parvenue au camp latin, le retour des Francs en Terre-Sainte devint dès-lors indispensable. Ignorant cette circonstance, Schircou accepta la proposition de quitter l'Égypte avec ses troupes, moyennant la simple restitution des prisonniers syriens. Un traité fut signé. Le général turc évacua Peluse et revint en Syrie. Les soldats chrétiens se hâtèrent alors de traverser le désert qui sépare l'Égypte de la Palestine. Dès qu'ils furent de retour en Terre-Sainte, ils se portèrent avec la plus grande diligence vers Harenc, ville située sur le territoire d'Antioche. Noureddin avait déjà dressé ses machines contre les murailles. En général habile, il ordonna à ses soldats de battre en retraite vers Artésie. Les Latins, avec leur présomption et leur ignorance accoutumées, se mirent à sa poursuite et vinrent fondre sur son aîle droite. Aucun ordre ne présida à cette attaque; ne soupçonnant même pas le piége tendu par Noureddin, les Francs négligèrent les pré-

cautions les plus communes. Enveloppés par les bataillons du sultan d'Alep, ils ne tardèrent pas à être culbutés et mis dans une déroute complète (1). Le souvenir de la bravoure de leurs ancêtres et l'honneur de combattre pour leur pays semblèrent en cet instant totalement effacés de leur mémoire : ils déposèrent tous les armes, et, prosternés à terre, ils implorèrent la clémence du vainqueur. Dans cette journée plusieurs milliers de chrétiens restèrent sur le champ de bataille; les jeunes Bohémond et Raymond, princes d'Antioche et de Tripoli (2), le lieutenant de l'empereur grec en Cilicie, et Josselin de Courtenay (3), furent faits prisonniers, et le château de Harenc se rendit. On doit admirer dans cette occasion la prudence de Noureddin, qui ne voulut pas pousser plus

---

(1) En août 1164.

(2) Bohémond III, prince d'Antioche, était fils de Raymond et de Constance; il succéda à sa mère en 1162. BERNARDUS, 770. Raymond II, comte de Tripoli, était fils de Raymond I et d'Hodierna, fille de Baudouin II, roi de Jérusalem.

(3) Ce Josselin de Courtenay, fils de celui qui mourut dans les fers, fut le troisième et dernier comte d'Edesse; sa sœur Agnès, veuve d'Amaury et mère de Baudouin IV, le racheta après une captivité de neuf années. Son histoire finit par se fondre avec celle de Jérusalem, comme nous le verrons bientôt. Il épousa Agnès, fille de Henri-le-Buffle, et il en eut deux filles qui se marièrent à deux gentilshommes, l'un français, l'autre allemand, appartenant à des familles assez obscures. *Le Lignage d'outre-mer*, p. 439. La branche asiatique de la famille des Courtenay finit avec Josselin *III*.

loin le cours de ses succès en mettant le siége devant Antioche, dans la crainte de provoquer l'empereur de Constantinople à voler à la défense de cette ville, considérée par les Latins comme l'un de leurs plus puissans boulevards contre les incursions des Turcs (1).

Amaury, malgré la rapidité avec laquelle il s'était porté vers la Syrie après le siége de Peluse, ne put empêcher la ville de Paneas, qui, pendant plusieurs années, avait appartenu aux Latins, de tomber alors au pouvoir de Noureddin; mais il ne négligea rien pour réparer l'échec que les chrétiens avaient éprouvé près d'Artésie. Il offrit une rançon pour le rachat du jeune prince d'Antioche et obtint sa liberté, ce qui surprit les Latins; car, dans maintes circonstances, Nourredin avait préféré la possession de ses prisonniers aux plus fortes rançons (2). Après avoir dé-

(1) L'archevêque de Tyr (p. 958, 961) et Bernard-le-Trésorier (p. 772 etc.) parlent tous deux de l'expédition d'Egypte et de ses suites; mais les extraits des écrivains arabes Ben Latir, Aboulféda, Aboulfarage, Ben-Scounah, Bohaeddin et Aboulmahassen, insérés par De Guignes, dans le XIII[e] livre de son ouvrage, m'ont fourni de plus amples renseignemens que ces deux historiens; j'ai consulté aussi les extraits plus étendus de Ben-Latir, insérés dans le premier volume des *Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du roi.*

(2) Raymond, comte de Tripoli, ne sortit des fers qu'en 1171. Sa rançon fut de 80,000 pièces d'or.

truit, sur les frontières de l'Arabie, deux châteaux forts appartenant aux Francs (1), Schircou songea à exécuter les projets ambitieux que lui avait suggérés le spectacle de la faiblesse de l'Égypte. Il concerta ses plans avec Nourredin. D'immenses préparatifs furent faits. Pour arriver plus sûrement à leur but, ces deux hommes empruntèrent le secours de la superstition : ils parvinrent à amener le calife de Bagdad à donner l'ordre à tous les musulmans de Syrie de prendre les armes contre les schismatiques fatimites. De leur côté, les États latins de Palestine n'armèrent pas avec moins de vigueur; les chevaliers chrétiens s'enflammèrent à la perspective de gloire et de conquêtes qui s'ouvrait devant eux, et tous les Francs hors d'état de partager les dangers de la guerre contribuèrent abondamment de leur bourse pour assurer les besoins de l'armée. Les vues d'Amaury n'étaient pas moins ambitieuses que celles de Nourredin; mais il les dissimulait sous le masque de la politique. Que pouvait-il, en effet, y avoir de plus préjudi-

(1) Amaury fut si mécontent de la défense que firent les Templiers chargés de la garde de ces châteaux, que douze d'entre eux furent pendus par ses ordres.

ciable aux intérêts des chrétiens, que la concentration dans les mêmes mains de la double souveraineté de la Syrie et de l'Égypte? Le roi de Jérusalem, suivi de toutes ses forces, se mit en marche pour Gaza. Il arriva à Peluse avant l'armée de Schircou. Le timide Schaver, en proie à mille incertitudes, apprit l'arrivée d'Amaury avec effroi; mais lorsqu'il eut reçu la nouvelle que les Turcs avaient franchi les frontières de l'Égypte, il accueillit les Latins avec des démonstrations d'amitié et les conduisit au Caire. Schircou fut bientôt à moins de dix milles du camp des chrétiens. Pendant son trajet à travers les déserts de la Syrie, une affreuse tourmente s'étant élevée à l'improviste, la plupart de ses chameaux et plusieurs centaines de ses soldats, avaient péri ensevelis sous les flots d'une mer de sable. Les restes affaiblis de son armée se trouvaient hors d'état de se mesurer avec les troupes chrétiennes, pleines de vigueur et de santé; Schircou passa donc le Nil au moment où Amaury allait marcher contre lui. Comme la retraite de Schircou ne faisait que suspendre l'exécution des sinistres desseins formés contre la puissance fatimite, sans détruire les dangers qui la menaçaient, le visir égyptien renouvela le traité précédemment conclu avec les

Francs, et augmenta même le tribut qui leur était payé. Deux cent mille pièces d'or furent comptées au roi de Jérusalem, avec la promesse d'une pareille somme s'il s'engageait à rester en Egypte jusqu'à l'entier anéantissement des Turcs. Amaury députa au Caire le sage Hugues de Césarée, et Geoffroi Foulque, chevalier du Temple, pour soumettre le traité à la ratification du calife. Les deux ambassadeurs, précédés de guerriers armés de sabres, et accompagnés de Schaver, furent introduits dans des corridors sombres, à l'entrée desquels se tenaient des gardes maures pour rendre les honneurs militaires au grand-visir. Puis ils traversèrent une suite de salles et de galeries à jour, formant de gracieuses colonnades où l'élégance de l'architecture orientale et la magnificence égyptienne se déployaient sous mille formes variées; des portiques de marbre, des plafonds dorés et sculptés, des planchers ornés de riches carreaux, passèrent successivement sous leurs yeux étonnés et leur causèrent un ravissement inexprimable; les gazouillemens de plusieurs oiseaux rares et le murmure des fontaines vinrent aussi flatter agréablement leurs oreilles; enfin des animaux que les Occidentaux ne connaissaient guère que par les descriptions fabuleuses de leurs poètes, s'offrirent tout-à-

coup à leur vue. Ils arrivèrent dans la salle où le calife les attendait. Le visir se prosterna trois fois en signe de respect pour une autorité qu'au fond il ne reconnaissait pas; un rideau enrichi de perles et de pierres précieuses, fut tiré, et le calife parut assis sur son trône. Schaver s'approcha et baisa les mains du royal esclave, lui exposa le but de la visite des chrétiens, et l'invita à donner sa main aux ambassadeurs, en gage de l'intention où il était de maintenir la paix avec les Francs. Ses courtisans, rigoureux observateurs de l'étiquette et incapables de comprendre la véritable dignité, supplièrent leur souverain de ne pas descendre à une action aussi humiliante. Le calife tendit aux députés d'Amaury sa main couverte d'un gant; mais ceux-ci refusèrent de la prendre, alléguant que leur maître avait donné la sienne nue à l'ambassadeur fatimite en témoignage de son assentiment au traité, traité que le monarque musulman, dirent-ils, devait ratifier de la même manière. Le calife sourit, et satisfit à l'exigence du noble orgueil des chevaliers francs.

Cependant les Turcs avaient établi leur camp sur la rive occidentale du Nil à l'opposite du Caire. Amaury tenta de traverser le fleuve. Non-seulement Schircou l'en empêcha, mais

il se rendit maître de la petite île de Mehallé, qui forme le commencement du Delta. Les Francs reprirent l'île et effectuèrent alors le passage du fleuve. Les Turcs battirent en retraite, se dirigeant vers le sud, et marchèrent sans discontinuer pendant cinq jours. Ils furent atteints néanmoins par Amaury et par la plus grande partie de ses forces : le reste avait été laissé au Caire pour garder les remparts et le sérail lui-même. Lorsque les Turcs apprirent l'approche des Francs, la plupart de leurs émirs furent d'avis de s'enfuir immédiatement en Syrie : les guerriers musulmans, disaient-ils, étaient peu nombreux, et, s'ils éprouvaient une défaite, ils ne manqueraient pas d'être égorgés par les paysans égyptiens; mais là-dessus, un mamelouck de Nourreddin s'écria que ceux qui craignaient l'épée des ennemis, devaient abandonner le service des rois et se renfermer dans un harem. « Notre reconnaissance envers Nourreddin, » ajouta-t-il, nous commande de faire le sacrifice de notre vie pour exécuter ses ordres, » et empêcher les infidèles de s'emparer de l'É» gypte. » Le courage des émirs se ranima à ces paroles, et le cri du combat retentit de toutes parts. Un écrivain arabe contemporain ne porte le nombre des soldats syriens qu'à

mille; mais Guillaume de Tyr, également contemporain, dit que les troupes turques se composaient de douze mille hommes, la plupart pesamment armés, et de onze mille Arabes combattant avec la lance. Le même historien évalue l'armée des Francs à un peu plus de trois mille hommes, non compris une foule de lâches et inutiles Égyptiens, et quelques escadrons de cavaliers turcopoles armés à la légère. Le commandement de l'armée musulmane fut donnée par Schircou à son vaillant neveu Saladin. Les Syriens commencèrent par s'emparer de plusieurs collines de sable qui s'élevaient sur le lieu du combat. Saladin forma ensuite sa ligne de bataille; il fit placer les bagages au centre, de peur qu'ils ne fussent pillés par les paysans. Schircou, pensant que les Latins se porteraient sur son centre avec toutes leurs forces, dans l'espoir de le rencontrer à sa place accoutumée, donna aux troupes du centre l'ordre de se replier quand elles se verraient ainsi attaquées; pour lui, il alla se placer à l'aile droite, avec les soldats les plus braves de son armée. La prévision de Schircou ne tarda pas à se réaliser. L'attaque commença en effet par le centre, qui céda, comme l'ordre en avait été donné. Les Francs s'élancèrent alors contre l'aile droite de l'armée syrienne;

elle leur offrit une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas et qui jeta la confusion dans leurs rangs. Heureusement le désordre dura peu, mais il leur coûta cher : Hugues de Césarée, qui les commandait, demeura prisonnier entre les mains des Turcs. La nuit et l'obscurité séparèrent les combattans. Le lendemain matin, à la grande surprise des musulmans, les Latins, battus mais non défaits, traversèrent tranquillement et en bon ordre, une petite vallée, entre deux collines occupées par les Turcs ; de là, ils se dirigèrent sur Lamonie, et peu de temps après ils arrivèrent au Caire.

Avec cette promptitude de résolution et cette célérité, qui, à la guerre, furent si souvent plus utiles aux Turcs que leur tactique, Schircou s'avança jusqu'à Alexandrie. Sa hardiesse terrifia tellement les habitans, que la ville lui ouvrit ses portes. Amaury, de son côté, n'agit pas avec moins de rapidité. Il suivit le prince curde, assit son camp à moins de huit milles d'Alexandrie, et ne laissa pénétrer aucun approvisionnement dans la place; puis il établit sur le Nil des forces navales suffisantes pour intercepter les communications ordinaires entre la haute et la basse Egypte. La famine ne tarda pas à se déclarer dans Alexandrie. Schircou abandonna alors la défense de la ville à Sa-

ladin, et partit, avec mille soldats, pour la haute Egypte. Amaury lui supposant l'intention d'aller surprendre le Caire, se mit immédiatement en route pour cette ville. Au milieu de sa marche, il reçut un message d'un émir égyptien, l'informant que les habitans d'Alexandrie étaient disposés à le seconder, s'il voulait essayer de les soustraire à la domination des Turcs. Cette nouvelle ramena Amaury sur ses pas. Il établit ses machines de siége contre la ville et commença à les faire jouer. Victimes eux-mêmes des effets destructeurs des pierres énormes lancées par les engins des Latins, les Égyptiens s'occupèrent des moyens de chasser au plus tôt les Turcs. Instruit de leurs desseins, Saladin employa tour-à-tour la douceur et la menace pour conjurer l'orage; sur ces entrefaites, Schircou, chargé de butin, reparut dans le voisinage. Par l'intermédiaire de Hugues de Césarée, il proposa au roi de Jérusalem l'échange réciproque des prisonniers chrétiens et musulmans, en lui faisant dire que les Turcs étaient disposés à évacuer immédiatement l'Egypte, s'il consentait à leur laisser le passage libre pour revenir en Syrie. Ces ouvertures furent acceptées; et peu de jours après, les étendards d'Amaury et de Schaver flottaient ensemble sur les murs

d'Alexandrie. Saladin et son oncle prirent la route de Damas. Une garnison chrétienne fut placée au Caire, et le roi de Jérusalem se rendit à Ascalon (1).

Les puissances turques ne désirèrent jamais la paix que pour faire de nouveaux préparatifs de guerre. Le traité conclu entre Amaury et Schircou, cachait de part et d'autre une arrière-pensée politique; car le désir de subjuguer l'Égypte préoccupait également les deux princes; et de retour parmi leurs compatriotes, ils songèrent chacun de leur côté avec la même ardeur à le réaliser. Les richesses naturelles de cette fertile contrée en faisaient une conquête importante, que la faiblesse de son gouvernement rendait d'ailleurs facile. Les Turcs et les Latins cherchaient respectivement à dissimuler leurs vues intéressées: les premiers, en reprochant aux Égyptiens d'entretenir des relations amicales avec les ennemis du prophète; les seconds, en prétendant que les Égyptiens avaient conclu une alliance secrète avec Noureddin, depuis leur départ. L'empereur grec,

(1) L'archevêque de Tyr (p. 961, 974) et les extraits des écrivains arabes insérés dans le treizième volume de De Guignes, sont les sources où j'ai puisé le récit des événemens intéressans qui marquèrent, en Syrie et en Egypte, l'année 1167.

Manuel Comnène, venait de donner sa nièce en mariage au roi de Jérusalem, et, dans les entrevues que cet événement avait amenées entre les deux monarques, ils étaient convenus que les flottes impériales seconderaient les entreprises d'Amaury contre l'Égypte. Le Grand-Maître des Hospitaliers, qui avait dilapidé les richesses de l'Ordre pour satisfaire ses folles et criminelles passions, était l'un des plus chauds partisans de la guerre; les autres membres ne valaient guère mieux que lui pour la plupart. Cependant quelques-uns soutinrent hautement que la religion commandait la paix, et qu'un Ordre religieux ne devait jamais tirer l'épée pour favoriser des projets de conquête. Les Templiers refusèrent également leur coopération : nous aimons à penser que ce fut par des scrupules de conscience, et non par jalousie pour la supériorité numérique des chevaliers de Saint-Jean. S'ils ne furent pas sincères, au moins montrèrent-ils de la justice et de la raison en disant que le calife n'avait commis aucun acte d'hostilité, et qu'il n'y avait par conséquent aucun motif de lui faire la guerre. Amaury se trouva prêt avant Noureddin. Il partit de Jérusalem à la tête d'une des plus nombreuses armées qui eussent jamais été levées en Palestine; son in-

tention apparente était d'aller attaquer Emesse, en Syrie ; mais tout-à-coup il changea de direction, tourna ses pas vers l'Égypte, franchit le désert, et, en dix jours, arriva à Peluse. La ville fut emportée d'assaut et saccagée (1). Dans cette occasion, les chrétiens montrèrent une telle férocité qu'ils semblèrent vouloir égaler la barbarie orientale; leurs cruautés poussèrent quelques Égyptiens à des actes de désespoir, mais elles exaltèrent le courage des autres. Le calife implora la protection de Noureddin; l'horreur que lui inspira la conduite des chrétiens lui fit oublier à tel point la délicatesse des sentimens asiatiques, qu'il renferma dans une lettre au prince syrien, les cheveux des femmes de son sérail. Schaver recruta des soldats de tous côtés; il brûla la vieille ville de Foskat, située entre Péluse et le Caire, pour empêcher qu'elle ne tombât entre les mains des ennemis. Sur la route conduisant de Péluse à la capitale de l'Égypte, les chrétiens reçurent des envoyés du visir, qui, connaissant l'avarice d'Amaury, lui faisait offrir un million de pièces d'or pour le déterminer à conclure la paix. Les troupes chrétiennes avaient compté sur le pillage du Caire; mais Amaury, aveuglé par sa

(1) En novembre 1168.

passion dominante, agréa la proposition de Schaver; il toucha immédiatement cent mille pièces d'or, et consentit à suspendre les hostilités pour donner le temps de lever sur les provinces égyptiennes, les neuf cent mille autres qui devaient lui être comptées. Par ses caresses et ses discours artificieux, Schaver tint ses alliés dans l'inaction jusqu'à ce que les armées d'Alep eussent atteint la frontière d'Egypte. S'apercevant alors de la ruse du visir, Amaury irrité, repoussant les conseils de l'avarice, reprit les armes; mais le moment d'agir était passé, et il se vit forcé de faire une retraite désastreuse en Syrie (1). Ses vaisseaux avaient vainement attendu ceux de l'empereur; et, après avoir croisé quelque temps devant les bouches du Nil, ils rentrèrent dans les ports de la Palestine. Tout l'odieux de ce revers fut rejeté sur le Grand-Maître des Hospitaliers. Les amis du roi condamnèrent cet homme, poursuivi par l'indignation publique comme dissipateur des trésors des chevaliers de Saint-Jean, et les chevaliers eux-mêmes, partageant le sentiment général, le privèrent de ses titres et de ses honneurs (2).

(1) En février 1169.
(2) Archevêque de Tyr, 978-980; De Guignes, II. 201-204.

Schircou, libérateur de l'Égypte, reçut des témoignages si marqués de la reconnaissance du calife Adhed, que Schaver en conçut des alarmes sur la conservation de sa propre autorité. Cédant aux conseils de son ame sombre et féroce, il chercha les moyens de se rendre maître de l'heureux étranger; mais, avant de pouvoir exécuter son dessein, il se vit lui-même arrêté par Saladin et ses amis, et décapité en vertu d'un ordre du calife. Schircou fut alors revêtu de la dignité de grand-visir d'Égypte. La mort ne lui permit pas d'occuper ce poste éminent plus de deux mois. Au sein de sa nouvelle grandeur, il se qualifiait toujours de sujet et de lieutenant de Nourreddin en Égypte. Pendant que ces choses se passaient, Noureddin était demeuré en Syrie, retenu par une guerre contre quelques émirs rebelles: il était trop bon politique pour employer la totalité de ses forces à des expéditions lointaines, tandis que la sûreté de ses propres domaines se trouvait compromise. Après la mort de Schircou, les chefs de son armée briguèrent le poste important et dangereux que ce ministre laissait vacant. Il ne s'était point encore présenté en Égypte d'occasion aussi favorable pour restreindre la puissance des visirs; le calife résolut de faire choix d'un homme dont les prétentions ne fussent point

fondées sur le rang ou sur de grands succès guerriers. Saladin n'avait suivi qu'à regret son oncle dans les camps; livré à l'amour et au plaisir, son autorité dans l'armée était presque nulle : Adhed le nomma donc grand-visir. Pendant quelque temps, le calife exerça véritablement lui-même la souveraineté. Les émirs de l'armée de Schircou s'éloignèrent alors de leur frère d'armes; mais quelques chefs, particulièrement des Curdes, ayant été rappelés, Saladin se montra si libéral et si judicieux dans la distribution qu'il leur fit des trésors dont il avait la disposition comme premier ministre, qu'il assit son pouvoir sur des bases solides et durables. L'Égypte se trouvant désormais dans la dépendance de la Syrie, les Latins du royaume de Jérusalem appréhendèrent que les flottes de Damiette ne ravageassent leurs côtes et ne fermassent le passage aux pèlerins de l'Occident. Ils eurent alors recours à la seule ressource qui leur restât lorsqu'ils n'étaient plus en état de pourvoir eux-mêmes à leur propre défense. Ils députèrent des ambassadeurs aux princes de l'Occident et à l'empereur de Constantinople. On n'accorda en Europe qu'une froide commisération au récit de leurs maux; aucune assistance réelle ne leur fut offerte. Manuel, au contraire, arma

une flotte formidable pour les secourir. Les forces réunies des Grecs et des Latins vinrent mettre le siége devant Damiette; mais la famine, les pluies de l'hiver, et, par dessus tout, la négligence et même la trahison de quelques-uns des saints guerriers, firent échouer cette entreprise commencée depuis plus de cinquante jours (1). La nouvelle que Noureddin accourait en Égypte pour réprimer une révolte que quelques grands du pays avaient excitée contre le visir, répandit encore l'alarme dans l'armée chrétienne. L'expédition du sultan d'Alep n'aurait pas été moins fatale aux Francs qu'utile à Saladin; mais les désastres occasionés en Syrie par un tremblement de terre, ne permirent pas à Noureddin de s'éloigner de ses états. La plupart des villes syriennes furent renversées de fond en comble, et les malheureux habitans d'Alep forcés de camper dans les champs autour des ruines de leur ville. A Antioche, la violence des secousses fit écrouler les tours et les murailles, malgré leur extrême solidité. Quoique privé de secours, Saladin n'en parvint pas moins à raffermir son autorité sur l'Égypte, et à enlever encore aux

(1) En novembre 1169.

chrétiens les villes de Gaza et de Darum, villes que l'on regardait comme les clés du royaume de Palestine du côté de l'Égypte.

Noureddin pensa que le moment était enfin venu d'effacer les derniers vestiges de l'autorité des califes fatimites, en les privant de leur caractère religieux. Ses lieutenans craignaient qu'une insurrection populaire ne fût la suite d'une résolution aussi hardie; mais un des membres du conseil du prince syrien se rendit dans l'une des mosquées, avant l'arrivée du khatib ou lecteur général, monta en chaire et fit la prière publique au nom du calife de Bagdad. Aucune exclamation d'étonnement, aucun cri de rage ou d'indignation, ne vinrent troubler le calme solennel de la pieuse cérémonie. En peu de jours, l'ordre de substituer le nom du calife de Bagdad à celui du calife d'Égypte parvint dans toutes les autres mosquées, et le peuple laissa silencieusement renverser ses autels. Pendant que ces choses se passaient (1), le calife Adhed était retenu dans son lit par une maladie grave; et il mourut sans apprendre la révolution qui venait de s'opérer (2). Saladin

(1) En septembre 1171.

(2) C'est sans fondement que l'archevêque de Tyr a avancé que Saladin avait fait mettre Adhed à mort.

s'empara des monceaux d'or et de pierreries amassés par le luxe et la magnificence des Fatimites; il retint enfermé dans le sérail les enfans d'Adhed, et il vendit ses esclaves. La nouvelle de cet important changement fut immédiatement transmise à Bagdad. Le calife Mosthadi, voulant en témoigner sa reconnaissance à Saladin, lui envoya une robe de lin et deux épées, et le confirma dans les fonctions de lieutenant de Noureddin en Égypte. La couleur verte adoptée par les descendans d'Ali, disparut devant les noirs insignes des Abassides, et le schisme qui avait divisé pendant deux cents ans l'église mahométane, fut ainsi éteint en un instant.

L'orgueilleux et arrogant Saladin commença bientôt à murmurer de l'obligation où il était de reconnaître l'autorité de Noureddin. Le sultan d'Alep lui ayant un jour envoyé l'ordre de venir se ranger sous son étendard, pour prendre part à une guerre qu'il projetait, Saladin n'obéit point; et le dessein ambitieux qu'il nourrissait perça dans la frivolité de son excuse. Courroucé contre son lieutenant, Noureddin le menaça de se mettre en marche et d'aller le châtier de son insubordination. Saladin déclara, dans le conseil des émirs d'Égyte, que, si Noureddin tentait d'effectuer sa menace,

il prendrait aussitôt les armes contre lui ; Nodgemeddin, père de ce fier et impétueux jeune homme, l'interrompit, et dit solennellement qu'il considérait l'autorité de Noureddin comme si absolue, que, quand bien même le monarque syrien lui ordonnerait de faire trancher la tête à son fils, il n'hésiterait pas un seul instant à mettre de côté tous sentimens paternels pour lui prouver son obéissance. Mais, dans un entretien particulier avec Saladin, Nodgemeddin, dévoilant le fond de sa pensée à son fils, lui reprocha de laisser pénétrer ses desseins par des hommes jaloux de sa prééminence et prêts à le trahir. « Noureddin, ajouta-t-il, sera bientôt » instruit de ce qui vient de se passer. Ecrivez-» lui donc sans délai, et, par l'humilité de votre » soumission, tâchez de prévenir son arri-» vée. » Ainsi que le rusé vieillard l'avait appréhendé, le sultan syrien ne tarda pas à être informé de ce qui s'était dit dans le conseil des émirs ; car, par le moyen des postes de pigeons qu'il avait établies (1), il apprenait en fort peu

---

(1) Les postes de pigeons ne commencèrent à être régulièrement servies que sous le règne de Noureddin ; mais, bien avant ce prince, les pigeons étaient employés à des messages, en Orient : le passage suivant d'Albert d'Aix en fait foi. « Legati sine morâ columbas duas, aves gra-» tas ac domitas, secum allatas eduxerunt è sinu suo, ac charta, ducis

de temps tout ce qui se passait dans les différentes parties de son vaste empire. Une lettre de Saladin, conçue dans des termes très-humbles, et les hostilités journalières que les Syriens avaient à soutenir contre les Latins, l'empêchèrent cependant de donner suite à sa menace.

De 1171 à 1173, la guerre continua avec acharnement entre les chrétiens et les infidèles, sans amener toutefois aucun résultat décisif. Noureddin eut aussi à châtier plusieurs émirs rebelles. Comme Saladin laissait apercevoir davantage de jour en jour son dessein de se rendre indépendant, Noureddin se décida à passer en Égypte pour lui en ôter le gouvernement; mais il fut alors attaqué d'une esquinancie, et mourut à Damas. L'éloge pompeux qu'Aboulfeda fait de ce prince, en disant qu'un volume ne suffirait pas pour contenir l'énumération de ses vertus, est confirmé jusqu'à un certain point, par les récits des chrétiens eux-mêmes; l'archevêque de Tyr loue sa justice, sa clémence et sa

» responsis promissisque fidelibus inscriptâ, caudis illarum filo innodatâ, è manibus suis has ad ferenda læta nuncia emiserunt..... Jam » cum chartis sibi commissis aves advolaverunt, in solium et mensam » ducis Hasart fideliter reversæ. Princeps autem, ex more solito, aves » domesticas pie suscipiens, chartas intitulatas a caudis earum solvit, » secreta ducis Godefredi perlegit. » ALBERT D'AIX, liv. IV, chap. 9.

(*Note du Traducteur.*)

piété (1). Quoique ce fût le plus grand prince musulman de son temps, il était aussi simple dans ses vêtemens que le plus pauvre paysan. Pendant son règne, on observa si bien les lois, que les étrangers se rendaient en foule à Damas. Jamais ce sultan ne disposa des revenus publics qu'en présence et d'après l'avis des docteurs de la loi. Il en réservait une si faible portion au soutien de sa dignité, que Radi-Khatoun, son épouse, s'étant plainte un jour de sa parcimonie, il lui répondit : « Je crains » Dieu, et ne suis autre chose que le tréso- » rier des musulmans. Je ne puis toucher à ce » qui leur appartient ; mais je possède encore » trois boutiques dans la ville d'Émesse, vous » pouvez les prendre : c'est tout ce qu'il m'est » possible de donner. » Dans toutes les parties de ses états, il fit élever des mosquées, des

(1) Kilidge-Arslan II, sultan d'Iconium, ayant pris les armes contre Noureddin, fut contraint par le sultan d'Alep de rentrer dans le devoir. La première clause du traité qui intervint entre eux à cette occasion, portait que Kilidge-Arslan ferait une nouvelle profession de foi ; car on le soupçonnait d'appartenir à la secte des philosophes. Ben-Latir, 1. 574. Quelques écrivains prétendent que Kilidge-Arslan témoigna le désir de se convertir à la religion chrétienne et que le pape lui écrivit une longue lettre à ce sujet. Les personnes tourmentées d'insomnies, pourront lire cette lettre dans Mathieu Pâris (p. 94-97). Les bons catholiques conclurent de son contenu que le sultan d'Iconium fut baptisé secrètement.

hôpitaux, des khans ou hôtelleries pour les voyageurs, des couvens pour les ames ascétiques, et des écoles pour les esprits studieux. La plus utile de toutes ses institutions fut la création d'un tribunal chargé de redresser et de punir les torts des émirs et des gouverneurs de provinces envers leurs administrés. Noureddin savait apprécier et honorer le génie; les savans étaient en si grande estime auprès de lui, qu'il se levait pour aller à leur rencontre, et n'exigeait jamais que, selon la coutume de l'Asie, ils se tinssent debout en présence de leur souverain (1).

Les Francs apprirent avec joie la mort du sultan d'Alep et de Damas. Amaury fit marcher aussitôt des troupes sur Paneas. La veuve de Noureddin en commandait la forteresse. Elle chercha, à prix d'argent, à acheter la paix du roi de Jérusalem; celui-ci, dans l'espoir d'obtenir d'elle une somme plus forte commença vigoureusement le siége; mais au bout de quinze jours d'attaques non interrompues, il évacua le pays, après avoir reçu toutefois la somme qui lui avait été offerte dans le principe. Cet événement fut le dernier du faible règne d'Amaury. Ce roi mourut en

(1) *Bibliothèque orientale de* D'Herbelot, article *Noureddin*.

revenant à Jérusalem, le 11 juillet 1173, à l'âge de trente-huit ans. C'était un prince froid, égoïste, et d'un esprit médiocre; l'avarice fut pendant long-temps en lui une passion plus forte que l'ambition. Il avait moins de savoir que Baudouin III, son frère, quoique son caractère silencieux et grave dût le porter davantage aux occupations de l'esprit. Tous deux se livrèrent à l'étude et servirent la cause de la religion; mais comme Baudouin se montra plus grand ami du clergé que son frère, son portrait nous est parvenu beaucoup plus flatté que celui d'Amaury (1).

---

(1) Archev. de Tyr, 956, 957, 981, 995. De Guignes, 11, 205, 211. C'est ici que s'arrête mon fidèle chroniqueur Guillaume de Tyr. La continuation de son histoire jusqu'en 1275, a été écrite en vieux français par Hugues Plagon, qui vivait à Rome, au treizième siècle; elle se trouve dans le quinzième volume de Martenne (*Vet. Scrip. Amp.*{*Coll.*); j'en fais le plus grand cas. L'ouvrage de Bernard-le-Trésorier, sur les guerres saintes, m'a été aussi d'un grand secours. Cet historien florissait vers le milieu du treizième siècle; son livre se termine par le récit des événemens de l'année 1230. Il a évidemment emprunté beaucoup de choses à Guillaume de Tyr et à d'autres autorités respectables; mais il est parfois original et ne se montre jamais copiste servile. Dans le principe, son ouvrage fut écrit en français; un écrivain italien le traduisit en latin et c'est ainsi qu'on le trouve dans le septième volume de la collection des historiens italiens de Muratori. Une autre compilation que la disette d'écrivains originaux m'a rendue très-utile, est celle de Marin Sanudo dit Torsello, noble vénitien, qui vivait dans le quatorzième siècle, et qui avait fait cinq voyages en Arménie, en Syrie, en Egypte, etc. C'était un homme propre aux longues recherches; il a composé l'histoire naturelle, sociale et politique des

Du mariage d'Amaury et d'Agnès de Courtenay, naquit le jeune roi de Jérusalem, Baudouin IV. Ce prince, attaqué de la lèpre, lutta long-temps contre son mal, mais il finit par reconnaître que ses infirmités corporelles le rendaient incapable d'exercer l'autorité royale (1), et il confia le gouvernement du royaume à un chevalier français, nommé Guy de Lusignan, qui avait épousé Sibylle, fille d'Amaury et veuve d'un prince de la famille de Montferrat; ce régent n'avait ni les talens ni le courage nécessaires pour occuper un poste aussi important. L'état latin se vit déchiré par les dissensions de la famille royale. Baudouin IV cita son beau-frère devant la cour des pairs, pour faire casser son mariage, que les orgueilleux barons attaquaient, en disant qu'une semblable union n'aurait jamais dû être contractée entre une héritière du trône et un simple gentilhomme. Lusignan ne comparut point. En vain le patriarche de Jérusalem et les Grands-Maîtres des Templiers et des Hospitaliers, inter-

---

pays visités par lui. Il était convaincu de la nécessité et des avantages d'une nouvelle croisade, et cette idée le préoccupa jusqu'au fanatisme; il pressa le pape Jean XXII de le seconder, parcourut l'Europe, visita les grands, leur dépeignit l'état de l'Orient, mais il ne put les engager à concourir à ses vues.

(1) Baudouin IV avait perdu la vue. (*Note du Traducteur.*)

vinrent en sa faveur, le roi lui ôta la régence; il plaça la couronne sur la tête du fils, encore en bas âge, de sa sœur Sibylle et du marquis de Montferrat, son premier époux(1), et Raymond II, comte de Tripoli, fut nommé régent. Afin qu'on ne pût lui reprocher d'avoir songé à son intérêt particulier dans cette circonstance, Raymond demanda instamment que Josselin partageât avec lui les soins de la régence et de la tutèle du jeune monarque, et que les châteaux et forteresses du royaume, fussent occupés par les deux Ordres militaires, à l'exception de le ville de Béryte, dont les revenus devaient servir à soutenir la dignité de la régence. Il fut arrêté, en outre, que si Baudouin V mourait pendant sa minorité, Raymond continuerait d'être régent jusqu'à ce que le pape, l'empereur d'Allemagne et les rois de France et d'Angleterre eussent décidé entre les prétentions rivales de Sibylle et d'Isabelle, fille qu'Amaury avait eue de Marie, sa seconde femme (2). Baudouin IV mourut environ trois ans après avoir établi cet ordre sage dans le

(1) En novembre 1183.

(2) Archev. de Tyr, 1040-1043; Cont. de Guill. de Tyr, dans Martenne, tome 5, p. 585 etc.; Bernardus, c. 145, p. 781. Isabelle épousa vers cette époque Homfroi de Thoron.

royaume. Sa mort fut bientôt suivie de celle du jeune monarque. Les conseils de l'ambition firent oublier les résolutions prises du vivant de Baudouin IV. Josselin de Courtenay se rendit maître de Béryte; le patriarche, qui était tout entier pour Sibylle, et le Grand-Maître des Templiers, qui haïssait le comte de Tripoli, réunirent leurs efforts, et placèrent la couronne sur la tête de Sibylle et de Guy de Lusignan (1). L'irrégularité et la précipitation de cette mesure remplirent le royaume d'étonnement. Les barons s'indignèrent du peu de cas qu'on faisait de leur pouvoir; et, comme le nouveau souverain possédait plutôt les qualités d'un homme de cour que celles d'un guerrier, ils conçurent du mépris pour lui (2), et reportèrent tout leur espoir sur Homfroi de Thoron. La

(1) BERNARDUS, c. 147, p. 782.

(2) Guy de Lusignan était en effet très-méprisable; son frère Geoffroi disait avec raison : « Ceux qui ont fait de mon frère un roi, auraient fait de moi un Dieu s'ils m'avaient connu. » Guy de Lusignan n'était pas moins méprisable par ses crimes que par sa faiblesse. Lorsqu'il eût assassiné Patric, comte de Salisbury, Henri II le bannit des domaines anglais de France, où s'était commis le crime; ce fut alors qu'il prit la croix et se rendit en Terre-Sainte. HOVEDEN, p. 514; DUGDALE, *Baronage*, tome 1, p. 175. Voltaire, dans sa tragédie de Zaïre, a fait de Lusignan un brave et noble prince, usant en cela d'une licence poétique non moins grande que celle qui porta Rowe à prêter à Tamerlan toutes les vertus humaines.

pusillanimité de celui-ci, lui fit refuser l'honneur de monter sur le trône de Jérusalem, et la fermeté de Sibylle sut d'ailleurs le retenir dans le devoir. La plupart des barons cédèrent alors aux circonstances : ils jurèrent fidélité et hommage au nouveau roi et à son épouse (1). Le comte de Tripoli ne les imita point. Guy de Lusignan, dont la violence égalait la faiblesse, courut l'assiéger dans Tibériade. Raymond contracta alliance avec Saladin (2), et déclara

(1) D'après Roger de Hoveden et quelques autres écrivains anglais, le comte de Tripoli et ses amis offrirent de jurer obéissance à la reine, à la condition assez raisonnable qu'elle divorcerait, et prendrait, pour partager le trône avec elle, un prince capable de défendre le royaume. La reine agréa avec empressement cette proposition, et fit promettre aux barons de reconnaître pour souverain celui qu'elle choisirait. Dans l'espoir que son choix tomberait sur le puissant comte de Tripoli, ils consentirent tous. La reine obtint sans peine son divorce avec Lusignan. La cérémonie de son sacre eut lieu ensuite; lorsqu'elle fut couronnée, elle prit le diadème, et le posant sur le front de Lusignan, elle le salua son époux, fléchit le genoux devant sa personne royale, puis, prenant un air fier, elle dit d'une voix haute et ferme : « L'homme ne doit pas séparer ceux que Dieu a unis. » La grandeur de ce spectacle imposa au peuple, et les seigneurs étonnés, se virent contraints à la soumission. Cette histoire ne mérite aucune créance, car elle diffère en tous points du récit de Plagon et de Coggeshall, témoins bien plus dignes de foi que Hoveden.

(2) Les dissensions, qui divisèrent alors les chrétiens, produisirent les plus grands désordres; l'ambition chercha à profiter des malheurs publics; les plaintes, le mécontentement, la révolte éclatèrent de toutes parts. En présence d'un tel spectacle, l'archevêque de Tyr laisse échapper la plume de ses mains, et semble reculer devant les évène-

qu'il ne ferait point de paix avec l'usurpateur du trône de Jérusalem, tant que la ville de Béryte ne lui serait pas remise (1). Les musulmans, ses alliés, lui demandèrent la permission de traverser le territoire du royaume. Le comte de Tripoli, partagé entre son attachement naturel pour les chrétiens et la crainte de déplaire à Saladin, composa avec son devoir en permettant aux musulmans de traverser chaque matin le Jourdain, à la condition que le soir ils repasseraient sur l'autre rive. Il engagea les chrétiens à ne pas sortir de leurs mai-

---

mens qui lui restent à raconter. Aux calamités qui accablaient les chrétiens, venaient se joindre encore les terreurs enfantées par la superstition et l'ignorance. « Les signes qui se montraient au ciel, dit » Guillaume de Tyr dans le vieux style de son naïf traducteur, faisaient assez voir que Dieu avait ce qui se passait en abomination, » Vents impétueux, tempêtes et orages s'élevaient de tous côtés; la » lumière du soleil s'obscurcit pendant plusieurs jours et la grêle » tomba du ciel comme un œuf d'oie. La terre, pareillement agitée » de fréquens et terribles tremblemens, nous avertissait des prochaines ruines et destructions, esclandres et déconfitures de guerre, qui » devaient bientôt advenir au royaume. Ni la mer même ne se put » contenir dans ses bornes et limites, qu'elle ne nous annonçât, par ses » flots horribles ou des vagues plus impétueuses que de coutume, » l'ire de Dieu sur nous. On voyait le feu courir par l'air ainsi qu'une » maison enflammée; vous auriez juré que tous les élémens et architecture de Dieu, étaient irrités et détestaient l'excès, meschancetés, » dissolution et forfaitures des humains. »

(*Note du Traducteur.*)

(1) BERNARDUS, c. 140, 141.

sons durant cette marche singulière des Sarrasins. L'imprudence du Grand-Maître des Templiers occasiona néanmoins de sanglantes collisions entre eux et les Turcs. Cent quarante chevaliers de l'Ordre, ayant eu la folle audace d'attaquer sept mille musulmans, furent tous massacrés, à l'exception de deux qui échappèrent à la mort et restèrent comme pour déplorer leur témérité et celle de leurs compagnons (1).

---

(1) Dans une autre circonstance, cinq cents chevaliers de Saint-Jean et du Temple tinrent à peu près la même conduite, et moururent en héros. « Les vieilles chroniques, dit à ce sujet M. Michaud, en célébrant la bravoure des chevaliers chrétiens, rappellent des prodiges qu'on aura peine à croire. On vit ces guerriers indomptables, » après avoir épuisé leurs flèches, arracher de leurs corps celles dont » ils étaient percés et les lancer à l'ennemi. On les vit, altérés par la » chaleur et la fatigue, s'abreuver de leur sang et reprendre des » forces par le moyen même qui devait les affaiblir. On les vit enfin, » après avoir brisé leurs flèches, leurs lances et leurs épées, s'élancer » sur leurs ennemis, se battre corps à corps, se rouler dans la poussière avec les guerriers musulmans, et mourir en menaçant leurs » vainqueurs. Rien n'égala surtout la valeur de Jacques de Maillé, » chevalier du Temple. Monté sur un cheval blanc, il était resté seul » debout sur le champ de bataille et combattait parmi des monceaux » de morts. Quoiqu'il fût entouré de toutes parts, il refusait de se » rendre. Le cheval qu'il montait, épuisé de fatigue, s'abat et l'entraîne dans sa chute; mais bientôt l'intrépide chevalier se relève, et, » la lance à la main, couvert de sang et de poussière, tout hérissé » de flèches, se précipite dans les rangs des musulmans étonnés de son » audace; enfin il tombe percé de coups et combat encore. » La bravoure de Jacques de Maillé inspira tant d'admiration et de respect aux musulmans, qu'ils se partagèrent ses armes et les lambeaux de son corps; on lit même ce passage singulier dans Bongars, (*Hist. Hie-*

La puissance de Saladin avait alors atteint son apogée (1); l'heure n'était pas éloignée où les Latins allaient en ressentir les funestes effets. Grâce à la renommée de son mérite et de ses talens guerriers, à sa politique, à ses artifices, et même au poignard (car, dans ces temps, le peuple laissait tout faire sans oser parler), Saladin était devenu souverain, non-seulement de l'Egypte, mais encore de la Syrie. Les noms des fils de Noureddin, furent effacés des monnaies du royaume et des livres de prières des mosquées, et la dynastie des Atabecs tomba dans l'oubli. Tant que Saladin visa au pouvoir suprême, il fut obligé de contenir sa haine pour les chrétiens; et quoique, depuis la mort d'Amaury jusqu'à l'avénement de Guy de Lusignan, le royaume latin ne jouît pas d'une paix parfaite (2), cependant l'équilibre ne fut pas rompu entre les puissances chrétienne et musulmane; car les ex-

---

ros., p. 1151) : « Quidam verò, ut fama ferebat, ardentiùs cœteris movebatur, et abscissis viri genitalibus, ea tanquam in usum gignendi » reservare disposuit, ut vel mortua membra, si fieri posset, virtutis » tantæ suscitarent hæredem. » (*Note du Traducteur.*)

(1) En 1186.

(2) Les guerres entre Saladin et les chrétiens, sous le règne de Baudouin IV, n'ayant point eu de résultats décisifs, je n'ai pas cru devoir les mentionner plus longuement COGGESHALL, p. 547, 552.

péditions de Saladin, en Syrie, ne lui permirent pas pour lors de songer à subjuguer les Francs. Son penchant pour les guerres religieuses n'avait sans doute pas besoin d'être stimulé; mais la conduite que tint un des barons du royaume de Jérusalem, aurait suffi pour mettre les armes à la main du monarque le plus pacifique. Renaud de Châtillon (1), prince d'Antioche, avait recouvré sa liberté; mais Constance étant morte, et son fils ayant pris les rênes du gouvernement de la principauté, il vit de nouveau son sort livré aux chances du hasard. Ses qualités, quoique superficielles, finirent cependant par lui gagner le cœur de la dame de Karac, qui lui donna sa main avec sa baronie : ce fut ainsi que son premier et son second mariage, en firent un seigneur puissant; ses domaines touchaient les frontières de la Palestine du côté de l'Arabie. Au mépris de tous les traités de paix existant, il pillait et dévastait sans cesse les états musulmans. Saladin s'en plaignit, et demanda des

(1) Je donnerai plus loin des détails sur les événemens antérieurs de la vie de Renaud de Châtillon, lorsqu'il sera question de l'histoire générale d'Antioche. J'ai évité beaucoup de confusion et d'obscurité en classant ainsi les faits, et c'est ici le seul cas peut-être où le mode de narration que j'ai adopté, ait eu quelque inconvénient.

réparations à la cour de Jérusalem ; mais le gouvernement du royaume latin était trop faible pour châtier un vassal aussi puissant. Afin de se venger, les Musulmans firent prisonniers quinze cents pèlerins jetés par la tempête sur les côtes d'Egypte. Le sort de ces infortunés chrétiens ne changea rien à la conduite de Renaud. Il arrêtait les caravanes qui faisaient le commerce entre l'Inde et l'Égypte; et il s'avança même jusqu'à la vallée de Rabid, à dix milles environ de Médine (1). Les actes sacriléges et les brigandages continuels du seigneur de Karac, enflammèrent le courroux de Saladin, qui jura, par Dieu et par Mahomet, son prophète, de rendre agressions pour agressions, et de plonger son épée dans le cœur de ce *chien* d'infidèle. Quand la tranquillité succéda en Syrie aux fureurs des discordes civiles, Saladin invita les Turcs à revenir sous son étendart (2). Cinquante mille hommes de cavalerie et une multitude d'hommes de pied, apprirent avec joie que leur général avait enfin formé le projet de s'emparer de Jérusalem. Après avoir éprouvé, pendant un certain temps, les chances variées de la guerre, Saladin tourna ses armes con-

(1) Aboulféda, IV. 53.
(2) En 1187.

tre le château de Tibériade, où résidait alors l'épouse du comte de Tripoli. A la nouvelle de l'armement général des musulmans contre les chrétiens, le magnanime Raymond, oubliant les torts de Lusignan, se voua tout entier à la défense du royaume. Quand la nouvelle du siége de Tibériade parvint à Jérusalem, le comte de Tripoli déclara qu'il était disposé à faire le sacrifice de cette ville, et il conseilla au roi de se borner à une guerre défensive, convaincu que le manque d'eau et de vivres suffirait pour dissoudre l'armée des Sarrasins. Le Grand-Maître des Templiers sut persuader au faible Lusignan que cet apparent désintéressement du comte de Tripoli cachait quelque trahison; il fut en conséquence résolu que l'on répondrait aux armes par les armes. On rassembla les garnisons de la plupart des villes fortes; l'impatience populaire seconda parfaitement l'empressement du monarque. Le noble désir d'exterminer les musulmans faisait battre tous les cœurs; et la voix de la prudence fut si peu consultée, que l'on ne songea même pas qu'il pût y avoir du danger à abandonner la fortune du royaume à l'événement d'une seule bataille. Saladin était campé près du lac de Tibériade; les chrétiens volèrent à sa rencontre; ils ne tardèrent pas à être accablés de chaleur et

de soif, maux que le comte de Tripoli avait annoncé devoir être seulement le partage de leurs ennemis. Au lever de l'aube (1), les deux armées en vinrent aux mains dans une plaine près de Tibériade. La victoire se tint en suspens pendant tout le jour. A l'approche de la nuit, les Latins se retirèrent au milieu des rochers que le manque d'eau les avait engagés à franchir pour tenter le hasard d'une bataille. La chaleur de cette nuit d'été, sous le ciel brûlant de la Syrie, devint plus dévorante encore, lorsque les Sarrasins eurent mis le feu à des broussailles et à des herbes sèches qui environnaient les chrétiens. Le lendemain matin, les deux armées restèrent long-temps en présence; elles semblaient pressentir que le sort du monde chrétien et du monde musulman était entre leurs mains. Mais, dès que le soleil parut, les Latins poussèrent leur cri de guerre; les Turcs y répondirent par le son éclatant de leurs trompettes et de leurs tymbales, et une bataille sanglante s'engagea. Suivant la coutume, les évêques et les autres membres du clergé, parcouraient les rangs des chrétiens pour exalter ou soutenir leur courage. Un morceau de la vraie croix, placé sur un tertre

(1) Le 5 juillet 1187.

élevé, servait de point de ralliement aux escadrons rompus. La foi musulmane n'agissait pas avec moins de force sur l'esprit des Turcs, et l'enthousiasme pieux des Latins venait donner encore un nouvel aliment à l'ardeur de leur haine. Le croissant comptait beaucoup plus de défenseurs que la croix, ce qui fut la cause de son triomphe. La bataille se termina par le massacre des Francs. Le nombre de ceux qui périrent, les armes à la main, fut fort peu considérable, comparé à celui des fuyards tués dans la déroute ou précipités du haut des rochers. Le fragment de la vraie croix, fut arraché des mains de l'évêque d'Acre. Le roi, le Grand-Maître des Templiers et le marquis de Monferrat tombèrent au pouvoir de Saladin ; le Grand-Maître des Hospitaliers s'enfuit jusqu'à Ascalon, et il y mourut de ses blessures (1 et 2).

(1) Herold, chap 6; Guill. de Neub., liv. 3, chap 16, 17, 18; Bohaeddin, chap. 35. Mathieu Paris, Jacques de Vitry et l'auteur anonyme de l'histoire de Jérusalem, qui se trouve à la fin du premier volume des *Gesta Dei per Francos*, parlent tous trois en termes généraux de cette bataille si fatale aux Latins. Un Templier, dans une lettre que Hoveden a recueillie (page 637) évalue la perte des chrétiens à *trente mille hommes!!!* Il n'y avait à cette bataille, du côté des Francs, que douze cents combattans *loricati*, et vingt mille hommes d'infanterie. Jacques de Vitry, p. 1118.

(2) Dans une lettre, rédigée par le cadi Alfadhel, et adressée à l'iman

La clémence envers les vaincus ne fut point, durant les croisades, la vertu des chrétiens;

Nassir Deldin-Illah Aboul Abbas Ahmed, Saladin fait ainsi le récit de la bataille de Tibériade : « .... La première fois que le *serviteur* » (Saladin) les attaqua, Dieu vint à son secours et l'aida de ses an- » ges ; il les rompit d'une rupture sans remède ; il les précipita d'une » chute qui ne permit point aux infidèles de se relever. Il leur a fait » un grand nombre de prisonniers et leur a tué beaucoup de monde. » Le champ de bataille a été couvert de morts, d'armes et de che- » vaux. Ils se servaient d'armes, et étaient atteints par le feu d'armes » plus fortes. Combien d'épées qui devinrent comme des scies à force » de frapper ! Combien de cavaliers qui se précipitèrent vers le destin » qui les a perdus ! Le roi lui-même, le roi de Jérusalem, s'approcha » et franchit l'espace. Ce jour était un jour de témoignage. Les anges » étaient témoins ; l'erreur était aux abois ; l'islamisme prenait nais- » sance. Les côtes des infidèles étaient des materiaux pour le feu de » l'enfer. Le roi fut pris, et il avait en sa main le plus ferme de ses » liens, la plus forte des *attaches* de sa religion et de sa croyance : » c'était la croix, le chef, le guide des partisans de l'orgueil et de » la tyrannie. Les chrétiens ne s'avançaient jamais dans un péril » qu'ils ne l'eussent au milieu d'eux ; ils volaient autour d'elle comme » des papillons qui voltigent autour de la lumière. Leurs cœurs se » rassemblaient sous ses ombres ; ils combattaient sous cette bannière » avec le plus grand courage ; ils la regardaient comme le lien le plus » fort qui pût les réunir ; ils la croyaient un mur qui les défendrait » dans ce jour. Ce jour-là, la meilleure partie des infideles fut prise : » aucun personnage d'entre eux ne tourna le dos, si ce n'est le comte » (de Tripoli), que Dieu le maudisse ! Il était fort pour le carnage au » jour de la victoire, et plein de ruses basses au jour de l'avilissement. » Il se sauva ! Mais comment? Il s'évada dans la crainte d'être frappé » par les lances et les épées. Dieu le prit ensuite en ses mains, le fit » mourir selon sa promesse, et l'envoya du royaume de la mort aux » enfers....» La traduction de ce fragment est due à l'orientaliste Jourdain ; quoiqu'elle soit faite très-librement, elle donne néanmoins un échantillon assez curieux du style des Orientaux au douzième siècle. (*Note du Traducteur.*)

en aucun temps, elle ne fut celle des musulmans. Le brave et victorieux Saladin rendait toute justice à la valeur des Templiers et des Hospitaliers; mais il les haïssait parce qu'il les avait craints, et il ne laissa à ceux qu'il fit prisonniers, d'autre alternative que la mort ou la conversion à l'islamisme. Dans cette horrible situation, aucune considération terrestre ne put ébranler la résolution de ces nobles chevaliers; leur héroïsme religieux ne le cédait point à leur intrépidité guerrière, et la manière dont ils moururent rendit témoignage de la sincérité de leur foi (1). Le roi, et les barons de Jérusalem faits prisonniers, s'attendaient également qu'on leur donnerait à opter entre l'apostasie et le martyre; mais Saladin présenta à Lusignan une coupe pleine d'eau rafraîchie avec de la neige, et, par cet acte d'hospitalité, le rassura sur son sort. Le roi ayant témoigné le désir de passer la coupe à Renaud, seigneur de Karac, Saladin s'y opposa, en disant que celui qui avait si souvent violé les traités, ne méritait aucune pitié, et qu'en ex-

---

(1) Il résulte de la lettre mentionnée ci-dessus (page 201, note 1) que deux cent trente Templiers furent mis à mort par les ordres de Saladin, après la bataille de Tibériade. Je n'ai pu connaître le nombre des Hospitaliers qui subirent le même sort.

piation du dessein qu'il avait formé d'aller attaquer les villes saintes de l'Arabie, il devait mourir ou renoncer à la religion chrétienne. La mort de Renaud de Châtillon fut plus belle que sa vie. La vertu n'avait jamais été totalement éteinte dans son cœur. Tout l'éclat du héros religieux l'environna dans ce fatal moment. Il déclara qu'aucun chrétien ne devait accepter l'existence à des conditions dégradantes. A ces mots, Saladin le frappa de son cimeterre et fit rouler sa tête dans la poussière. L'effusion du sang s'arrêta là; mais le roi de Jérusalem et ses barons furent retenus prisonniers jusqu'à ce que l'on se fût accordé sur le prix de leur rançon (1).

Après avoir offert des actions de grâces à Dieu et à son prophête pour la victoire de Tibériade, Saladin poursuivit le cours de ses succès. Les villes d'Acre, de Jaffa, de Césarée et de Béryte, privées de leurs garnisons, lui ouvrirent leurs portes; Tibériade, qui avait été l'occasion de la bataille, tomba aussi entre ses mains. L'armée musulmane vint ensuite mettre le siége devant Tyr. Les citoyens de la ville se préparaient à en remettre les clefs à

(1) D'Herbelot, *Bibl. orient.* art. *Salaheddin*, tom. III, p. 177.

Saladin, lorsque le courage et la fermeté d'un jeune chevalier, rappelèrent de plus nobles sentimens dans leurs cœurs. Conrad (1), fils de Guillaume III, marquis de Montferrat, était un des guerriers les plus valeureux de cette époque; l'empereur grec lui avait donné sa sœur en mariage, pour le récompenser du service qu'il lui avait rendu en étouffant une sédition à Constantinople; mais le bouillant guerrier n'avait pas tardé à abandonner le séjour de la cour pour celui des camps. La bataille de Tibériade avait été gagnée par les musulmans avant son arrivée en Palestine, et il apprit que, dans la déroute des chrétiens, son père était tombé entre les mains de Saladin. Il vola alors à Tyr et s'y renferma. Sa contenance ferme et déterminée releva le moral de la garnison, et fit renoncer les Turcs à leur projet; ils s'éloignèrent de Tyr, et se portèrent sur Ascalon, ville beaucoup plus importante. L'incertitude du succès rendait Saladin cruel; mais quand le triomphe devenait assuré, les sentimens humains et généreux reprenaient chez lui le dessus. Il offrit la paix aux Ascaloniens; ceux-ci répondirent qu'ils faisaient peu de cas de

(1) Conrad était frère du marquis de Montferrat, premier époux de Sybille, dont il est parlé ci-dessus (page 190 et 191).

la vie; que le sort de leurs femmes et de leurs enfans et celui du roi de Jérusalem les inquiétait bien davantage. Touché de cet héroïque désintéressement, Saladin les prit sous sa protection, et promit de rendre bientôt la liberté au roi.

Jérusalem devint le refuge de tous les chrétiens qui purent échapper au glaive ou aux fers des musulmans. On en porte le nombre à cent mille; mais il se trouvait parmi eux si peu de soldats, et le gouvernement de la reine était si faible, que l'attaque de la ville sainte n'inspirait aucune terreur aux Sarrasins. Saladin déclara qu'il lui répugnait de souiller par l'effusion du sang humain, des lieux que les Turcs vénéraient eux-mêmes comme ayant été sanctifiés par la présence de plusieurs envoyés de Dieu. Il offrit aux habitans de Jérusalem, en échange de leur ville, de l'argent et des possessions en Syrie. La prudence conseillait d'accepter cette proposition; mais les chrétiens, exaltés par les sentimens superstitieux qui, dans le principe, avaient donné naissance aux guerres saintes, répondirent qu'ils ne voulaient pas livrer entre les mains des infidèles, le lieu où était mort leur Sauveur. Indigné de voir sa bienveillance repoussée, Saladin jura d'entrer dans Jérusalem le fer à la main et d'y renouveler le carnage que les

Francs y avaient fait au temps de Godefroi de Bouillon. Les habitans choisirent pour les commander, Balean d'Ibelin. Ce vieux guerrier organisa les forces militaires de la ville, et fit distribuer des armes aux citoyens. L'enthousiasme fut si grand que le clergé dépouilla les églises de tous leurs ornemens d'or, et les livra pour être fondus et convertis en pièces de monnaie. Saladin attaqua d'abord les murs du côté de l'occident, puis du côté du septentrion. La lutte entre les chrétiens et les musulmans dura quatorze jours. Les Latins poussèrent en vain le courage jusqu'au désespoir, ils ne purent parvenir à renverser ni a détruire les machines de siége des Turcs. Les combats qui se livrèrent, furent excessivement meurtriers; de part et d'autre, chacun exposait sa vie sans crainte : les fanatiques musulmans, parce qu'ils étaient dans la persuasion que s'ils succombaient, ils iraient aussitôt s'abreuver des eaux du paradis ; et les chrétiens, parce qu'ils regardaient comme un bonheur de pouvoir échanger la Jérusalem terrestre contre la Jérusalem céleste. Le quatorzième jour du siége, on découvrit dans la ville que les remparts étaient minés près de la porte Saint-Etienne. A partir de ce moment, la défense fut abandonnée : le clergé se mit à invoquer la protection du

Ciel (1), et les soldats, jetant leurs armes, coururent en foule dans les églises. La consternation générale s'accrut encore de la découverte d'une correspondance sécrète établie entre quelques Grecs de la ville et les musulmans. Les Latins se rappelèrent alors les conditions que la clémence de Saladin leur avait offertes avant le siége, et ils lui envoyèrent une députation pour lui proposer la reddition de Jérusalem aux mêmes conditions. Saladin leur répondit qu'il était lié par la force de son serment, et qu'il serait ridicule d'ailleurs d'admettre à composition une ville désormais incapable de se défendre. «Cependant, ajouta-t-» il, si les chrétiens veulent me livrer Jérusa-» lem, j'agirai envers eux avec humanité et je » permettrai aux habitans de se racheter.» Après quelques délibérations, les Latins résolurent de s'abandonner à la générosité du vainqueur. Il fut convenu entre eux et Saladin que les soldats, les chevaliers, les barons et les seigneurs chrétiens seraient conduits à Tyr sous escorte, mais que les habitans de Jérusalem

---

(1) Mais, dit une vieille chronique, « Notre sire Jésus-Christ ne les » voloit ouïr; car la luxure et l'impureté qui en la cité étoient, ne » laissoient monter oraison ni prière devant Dieu. »

(*Note du Traducteur.*)

demeureraient dans l'esclavage, s'ils ne rachetaient leur liberté, dont le prix fut fixé à dix pièces d'or pour les hommes, à cinq pour les femmes, et à une pour les enfans (1 et 2).

Après avoir passé quatre jours à répandre des larmes sur le Saint-Sépulcre, et à le couvrir de leurs embrassemens, les infortunés habitans de Jérusalem quittèrent la cité sainte. Les femmes marchaient, tenant leurs enfans dans leurs bras; leurs maris, chargés de ce qu'ils possédaient de plus précieux, les suivaient, fléchissant sous le poids de leur fardeau. Le clergé, la reine et les dames de sa cour, venaient ensuite, formant un triste cortége. Saladin s'avança au-devant d'eux; son cœur fut ému de commisération en les voyant s'approcher d'un air suppliant, et il leur adressa quelques paroles de compassion. Encouragées par sa bonté, les femmes chrétiennes lui dirent : « Un seul mot de votre bouche peut » calmer tous nos maux. Gardez nos trésors » et nos biens, mais rendez-nous nos pères,

(1) BERNARDUS, 795, etc.; *Continuation de* GUILLAUME DE TYR, 612, etc.

(2) Il y avait environ quatre-vingt-huit ans que les Latins possédaient Jérusalem, lorsque la ville fut reprise par Saladin, le 2 octobre 1187. (*Note du Traducteur.*)

» nos époux et nos frères. Avec ces chers objets de notre affection, nous ne pouvons être tout-à-fait malheureuses. Ils prendront soin de nous, et le Dieu que nous vénérons, le Dieu qui nourrit les petits oiseaux, n'oubliera pas nos enfans. »

Un ennemi de Saladin a généreusement remarqué que ce prince n'avait rien de barbare que le nom. Avec une clémence pleine de courtoisie, il rendit la liberté à tous les prisonniers dont les femmes chrétiennes avaient demandé la délivrance, et les combla de présens. Cette conduite, digne d'un noble chevalier chrétien, ne lui fut pas dictée par un sentiment passager d'humanité; car lorsqu'il entra dans Jérusalem et qu'il apprit avec quelle sollicitude les frères militaires de Saint-Jean donnaient leurs soins aux malades, il permit à dix membres de l'Ordre de rester dans l'hôpital tant que leur présence y serait nécessaire (1).

---

(1) Bernardus, p. 801; *Continuation de* Guillaume de Tyr, p. 618, etc., Benoît de Petersbourg., p. 483. Le rachat des captifs et la générosité de Saladin envers Balean d'Ibelin et d'autres barons, réduisirent le nombre des prisonniers à quelques mille. La plupart des chrétiens qui quittèrent Jérusalem, se rendirent à Antioche ; mais Bohémond, non content de leur refuser l'hospitalité, les dépouilla de ce qu'ils avaient emporté avec eux; ils passèrent alors sur le territoire des Sarrasins et ils y furent bien reçus.

Ainsi Jérusalem était encore une fois retombée sous le joug des infidèles (1). La grande croix qui surmontait le faîte de l'église du Saint-Sépulcre, fut abattue et traînée pendant deux jours entiers dans la boue des rues; on fondit les cloches des églises; les murs et le pavé de la mosquée d'Omar furent purifiés avec de l'eau de rose de Damas.

Les vainqueurs offrirent au ciel des prières, et des actions de grâce pour la victoire qu'ils venaient de remporter (2). Tout mérite indi-

---

(1) La lettre relative à la bataille de Tibériade, dont j'ai cité ci-dessus un fragment, rend compte en même temps de la prise de Jérusalem. On y lit ce passage : « Le *serviteur* (Saladin) a écrit cette lettre » qui contient le récit des faits heureux dont il est l'auteur. L'inscrip- » tion de cette lettre est la description du bienfait divin qui est une mer » pour les plumes, mer dans laquelle elles nagent long-temps..... » C'est un bienfait qui durera éternellement; qu'on ne dise point : » on a vu son pareil... L'ordre de Dieu est arrivé, et les nez des poly- » théistes ont été abaissés... La terre de Jérusalem est devenue pure, et » elle était comme une femme qui a ses menstrues. Dieu est devenu » l'unique et il était *trinaire* (triple).... Le serviteur a rendu la mos- » quée *Alacsa* à son ancienne destination; on y faisait le *khothbeh* » (sermon) le vendredi 14 de chaaban. Peu s'en est fallu que les cieux » ne se fendissent de joie, que les étoiles ne se missent en danse. »

(*Note du Traducteur.*)

(2) Le premier vendredi qui suivit l'entrée de Saladin dans Jérusalem, Mohammed-Ben-Zeky, chef des imans, fit, dans la principale mosquée de la ville, un sermon où l'on remarque les passages suivans, qui résument en quelque sorte l'opinion des mahométans sur l'unité de Dieu et sur la divinité de Jésus-Christ. « Je loue Dieu d'avoir purifié la maison » pleine des souillures et des impuretés du polythéisme; je rends témoi-

viduel fut oublié : on attribua la conquête de Jérusalem à la bonté de Dieu et à sa volonté d'étendre en tous lieux l'influence de l'islamisme (1). Ascalon, Laodicée, Gabala, Sidon, Nazareth, Bethléem, et leurs territoires respectifs, tombèrent au pouvoir des Sarrasins, dès que la ville sainte eût succombé. Tyr fut presque la seule place importante qui restât entre les mains des chrétiens (2). Malgré la perte de la métropole du royaume latin, les Francs ne renoncèrent pas à tout espoir. La défense de Tyr présente encore quelques scènes intéressantes. Saladin attaqua de

---

» gnage qu'il n'y a point d'autre Dieu que ce Dieu; qu'il est le seul et n'a
» point d'associé ; qu'il est l'unique, l'éternel, qui n'engendre point et
» n'est point engendré et n'a point d'égal. Je rends témoignage que Ma-
» homet est son serviteur et son envoyé, ce prophète qui a levé les
» doutes, confondu le polythéisme, détruit le mensonge...... C'est
» dans cette mosquée que Mahomet pria avec les anges qui approchent
» Dieu ; c'est la ville vers laquelle Dieu a envoyé son serviteur, son
» envoyé, le verbe qu'il a envoyé à Marie. Le prophète qu'il a ho-
» noré d'une mission ne s'est point écarté du rang de son serviteur ;
» car Dieu a dit : *Le Messie ne niera point qu'il ne soit le servi-*
» *teur de Dieu. Dieu n'a point de fils et n'a point de Dieu avec*
» *lui*. Certes ils ont été dans l'impiété ceux qui ont dit que le Messie,
» fils de Marie, était Dieu. » (*Note du Traducteur.*)

(1) Bernardus, p. 801 ; Neubridge, lib. 3, cap. 18 ; Bohaeddin, ch. 36, et deux lettres (citées dans Hoveden, p. 637, 645) adressées par les Templiers de Palestine à leurs confrères d'Europe.

(2) Coggeshal, *Chron. in* Martenne, v. 812 ; Bohaeddin, cap. 42, etc.

nouveau cette ville. Le vaillant Conrad ne l'avait point abandonnée; les Tyriens s'engagèrent à le reconnaître pour seigneur, s'il réussissait à sauver leur indépendance. Tous les habitans prirent les armes; quelques chevaliers des Ordres religieux se chargèrent de les organiser et de les discipliner. Les femmes mêmes coopérèrent à la défense de la place: elles lançaient des traits du haut des remparts, ou secondaient leurs maris dans leurs travaux guerriers. Saladin fit jeter d'énormes pierres dans la ville, et il employa pour la réduire tous les moyens imaginables (1); mais l'amour de la liberté triompha de la soif de la conquête. Les musulmans se virent contraints de lever le siége. Ce fut quelque temps après la capitulation d'Ascalon, que Guy de Lusignan, le Grand-Maître des Templiers et plusieurs autres prisonniers chrétiens, obtinrent leur liberté. Lusignan abandonna solennellement le titre de roi de Jérusalem, à Saladin. Il prit ensuite la route

(1) On dit que, durant le siége, Saladin fit amener le vieux père de Conrad au bas des remparts, et qu'il ordonna de proclamer que ce vieillard allait être décapité; mais que Conrad aurait répondu au héraut, que Saladin ne pouvait, sans le plus grand danger pour lui-même, mettre à mort un prisonnier qui s'était rendu sous promesse de la vie.

de Tyr, annonçant hautement son intention d'y entrer en souverain maître. Plus indigné de sa lâcheté que de son arrogance, le peuple déclara que la ville n'aurait pas d'autre prince que le guerrier qui avait su si noblement lui conserver son indépendance. Les Hospitaliers soutinrent le parti de Conrad, et ce fut en vain que le Grand-Maître des Templiers, dévoué aux intérêts de Lusignan, combattit les prétentions du jeune chevalier (1).

La valeur des habitans de Tripoli ne résista pas avec moins de succès au victorieux Saladin. Le sultan, ne pouvant se rendre maître de la ville, entreprit la conquête plus facile des villes et territoires dépendant de la principauté d'Antioche. Ce fut alors qu'il reçut avis que le roi de Sicile s'approchait des rivages de la Syrie : c'était le premier monarque de l'Occident, que la funeste nouvelle de la défaite de Tibériade eût encore fait courir aux armes. Raymond II comte de Tripoli, mourut vers cette époque, et avec lui s'éteignit en Orient la dynastie de

(1) Bernardus, p. 801, etc.; Neubridge, lib. 3, cap. 19; Raoul de Diceto, 642. En 1188, les forces navales des Tyriens et des Pisans attaquèrent Azote. L'émir arabe qui commandait dans la ville fut pris, et Conrad échangea ce prisonnier contre son vieux père, dont la mort arriva peu de temps après.

Raymond, comte de Toulouse; comme il ne laissait point d'enfans, il légua le comté de Tripoli à Raymond III, son filleul, fils de Bohémond III, prince d'Antioche (1).

La principauté d Antioche fut celle qui eut le plus à souffrir de la chûte d'Edesse; car les Turcs purent dès-lors traverser librement l'Euphrate. Le belliqueux Raymond I ayant perdu la vie, le 27 juin 1149, dans une bataille contre Noureddin, l'importante forteresse d'Apamée se rendit à ce dernier prince, que les rivalités de quelques Atabecs syriens, arrêtèrent heureusement dans le cours de ses victoires. Les barons de la Palestine donnèrent alors à Constance, veuve de Raymond I, le conseil de se remarier à quelque puissant seigneur, capable de gouverner la principauté d'Antioche durant la minorité de son fils. Constance, rejeta d'abord bien loin ce conseil; mais, en 1152, trois ans après la mort de Raymond, elle donna sa main à Renaud de Châtillon, seigneur de Karac (2). Ce

(1) (En 1187.) C'est principalement à Coggeshal (Martenne, tome 5) que j'ai emprunté les détails relatifs au comté de Tripoli. Cet historien était à la bataille de Tibériade et paraît très-véridique. J'ai aussi consulté Guillaume de Tyr, la continuation de son histoire par Hugues de Plagon, et l'*Histoire du Languedoc* par Dom. Vaissette, tome 11, note 56.

(2) Guillaume de Tyr (p. 926) est très-sévère à l'égard de Renaud,

nouveau prince se concilia les Pisans, en leur donnant un comptoir à Laodicée et en renouvelant les priviléges dont ils jouissaient à Antioche (1). Dans l'espoir d'obtenir une riche récompense offerte par l'empereur de Constantinople, Renaud déclara la guerre, en 1158, à Thoros, roi d'Arménie, et dévasta ses états; mais Manuel n'ayant pas tenu ses promesses, le prince d'Antioche, cédant à l'emportement de la colère plutôt qu'aux conseils de la sagesse, fit une descente dans l'île de Chypre et pilla les terres appartenant à l'empereur. Manuel ne supporta pas patiemment cette insulte; il marcha avec une forte armée sur Antioche, et entra dans la ville. Renaud, contraint de subir les conséquences de sa folle conduite, vint, la corde au cou, déposer lui-même son épée aux pieds de l'empereur; la paix lui fut accordée, et les troupes grecques revinrent à Constantinople. Renaud tourna alors ses armes contre les Turcs. Après avoir obtenu

---

il lui reproche de n'être qu'un soldat de fortune; il est certain cependant que ce guerrier appartenait à la respectable famille des seigneurs de Châtillon-sur-Marne. Voyez l'*Art de vérifier les dates*, tom. 1, p. 445.

(1) Les Pisans semblent avoir toujours été les soutiens des états d'Antioche et de Tripoli, si l'on en juge par les grands priviléges qu'ils obtinrent successivement des seigneurs de ces deux principautés. Voyez les chartes rapportées dans MURATORI, *Antiq. Italiæ Med. Ævi*, *Dissert.*, 30.

quelques succès, son imprudence et sa cupidité le firent tomber dans une embuscade, et il fut conduit prisonnier à Alep (1). En 1163, Bohémond III fut reconnu prince d'Antioche. Ses vices personnels et son immoralité politique furent très-préjudiciables aux chrétiens. Il accrut la puissance de sa maison en donnant la main de sa sœur Marie à l'empereur Manuel, quand celui-ci perdit Irène, son épouse, et en épousant lui-même Irène ou Théodora, nièce de son beau-frère. Vers l'année 1181, un peu plus d'un an après ce mariage, il renvoya sa femme avec son jeune enfant, et en épousa une autre. Cette conduite ne pouvait manquer de lui attirer les censures de l'Eglise; le patriarche d'Antioche l'excommunia. Pour punir le prélat, il confisqua ses biens et ceux de ses suffragans. Cette guerre entre l'Église et le prince d'Antioche, alarma et révolta tellement les principaux habitans, qu'ils abandonnèrent la ville. La sage et conciliante intervention des différentes autorités de Jérusalem, finit par rétablir la paix. Les habitans d'Antioche revinrent, et il fut convenu que les magistrats civils et ecclésiastiques repren-

---

(1) Le 23 novembre 1160.

draient respectivement l'exercice de leurs fonctions, mais que, pour la dignité de l'Église, Bohémond resterait personnellement sous le poids de l'excommunication lancée contre lui, jusqu'à ce qu'il eût rappelé sa première femme (1).

Après la chûte de Jérusalem, Saladin conduisit son armée conquérante dans la principauté d'Antioche. Vingt-cinq villes se soumirent et Antioche même devint tributaire des Musulmans (2).

Les victoires de Saladin et la perte de Jérusalem, démentirent bien douloureusement l'espoir dont le concile de Clermont avait autrefois bercé l'Europe, en lui promettant le triomphe de la religion du Christ sur les croyances de l'islamisme. Pendant les quatre-vingt-huit années que les croisés possédèrent la ville sainte, rarement la Palestine goûta les douceurs de la paix : environnée d'une multitude de nations ennemies, Jérusalem demeura, pour ainsi dire, constamment en état de siége, et ses défenseurs entreprirent autant de guerres pour sa conservation, que pour étendre leurs

---

(1) Archev. de Tyr, 1019, etc.

(2) (En 1188). Sanutus, lib. III, pars 9, cap. 9; Bohaeddin, cap. 46, etc.

conquêtes. Au temps de Godefroi de Bouillon, l'Asie était plongée dans un état peu commun de barbarie; ces essaims d'Arabes et de Tartares qui l'avaient envahie, n'existaient plus; chez les califes, le caractère du pontife avait remplacé celui du monarque; et le grand empire de leurs prédécesseurs était démembré. Les états fondés par les armes, et non par la politique, s'élèvent et tombent avec la même rapidité : l'ambition y produit des désordres et des déchiremens qui causent leur ruine. Les passions, l'habileté, et le génie entreprenant des princes syriens, créèrent plusieurs états puissans; les Turcs parurent plus terribles et plus redoutables après l'échec éprouvé par les deux monarques de France et d'Allemagne; et le Croissant triompha de la Croix, du moment où Saladin, ayant réuni sous sa domination les divers peuples musulmans, les mena à la conquête de Jérusalem (1). Pour la force corporelle et la valeur, les Turcs et les Francs pouvaient aller de pair (2); mais les

(1) L'archevêque de Tyr regarde l'affermissement de la puissance musulmane comme une des grandes causes de la ruine des chrétiens (p. 1001).

(2) Au nombre des causes de la supériorité des Turcs sur les Francs, vers le déclin du royaume latin, Jacques de Vitry compte les perfectionnemens introduits par les musulmans dans leur armement. Il

Turcs étaient très-nombreux, tandis que les Francs l'étaient peu (1); d'un autre côté, comme, au douzième siècle, la guerre avait le pas sur la politique, les Latins ne s'élevaient point au-dessus de leurs rivaux par la supériorité de l'intelligence. Les chré-

---

dit que lorsque les Latins envahirent pour la première fois la Palestine, les Sarrasins n'avaient aucune habileté dans les combats et ne connaissaient d'autre arme que l'arc; mais que, par la suite des temps, ils adoptèrent la discipline des Latins, leur manière de combattre avec l'épée, la lance, etc., etc. (p. 1115, 1116, in Bongars). Ceci est tout-à-fait en contradiction avec ce qu'on lit dans l'excellente histoire d'Albert d'Aix, qui, en décrivant la bataille de Dorylée, parle des armures et des boucliers des Turcs, et dit en outre que des archers précédaient leurs troupes pesamment armées, précisément à la façon des Francs (lib. II, c. 27, p. 206). On ne peut néanmoins conclure de là que les armes et la manière de combattre des soldats de l'Asie, fussent exactement semblables à celles des Européens. Quoique de tout temps chacune des nations ait emprunté à sa rivale une partie de ses usages guerriers, la lecture des historiens des croisades n'en laissera pas moins dans l'esprit cette impression, que, malgré la multiplicité de ces emprunts, le système d'armement et la tactique des chrétiens et des musulmans, offraient des différences générales très-marquées; que les Latins étaient pesamment armés et attendaient particulièrement la victoire de leur force et du poids de leurs armures; que les Turcs, au contraire, avaient des armes légères et se confiaient davantage dans la célérité de leurs manœuvres. Les premiers croisés eurent plus d'enthousiasme, mais moins de discipline et de talens militaires que les derniers; car il est certain que l'art de la guerre se perfectionna avec le temps chez les chrétiens. De même, Zengui, Noureddin, Schircou et Saladin, furent des généraux bien autrement habiles que Kilidge-Arslan et Kerboga. Cette supériorité dut nécessairement avoir, de part et d'autre, une grande influence sur les événemens.

(1) Voyez ci-dessus la note 2e de la page 64.

tiens ne se faisaient aucun scrupule de violer les traités contractés avec les musulmans. Jamais ils ne tentèrent de se concilier l'estime de leurs ennemis (1), ni de vivre avec eux dans des rapports de bienveillance propres à opérer un rapprochement. Excepté dans les guerres d'Égypte, les Francs laissèrent toujours les nations musulmanes se confédérer, sans faire la moindre tentative pour détacher quelques-unes d'elles de la coalition; ils avaient d'ailleurs trop d'orgueil et d'ignorance pour gagner à leur cause aucun des membres de la grande confédération des Atabecs. Le recours aux voies conciliatrices ne fut jamais chez eux que le résultat de la faiblesse; car la tolérance envers l'erreur passait, dans l'opinion des saints guerriers, pour

(1) Comment les Turcs auraient-ils pu accorder leur estime à des hommes tels que les Latins, qui étaient non-seulement des conquérans cruels et des persécuteurs sanguinaires; mais de véritables brigands? Baudouin III donna un jour aux musulmans la permission de faire paître leur bétail autour de la ville de Paneas. Dès que les troupeaux se furent répandus dans la campagne, les soldats chrétiens s'élancèrent hors de la ville, s'en emparèrent, et les emmenèrent, après avoir tué leurs gardiens. ARCHEV. DE TYR, liv. 28, chap. 112. Ce principe qu'on peut se dispenser de tenir un serment fait à un infidèle, semble être une conséquence de ce dogme des Décrétales : « Juramentum » contra utilitatem ecclesiaticam præstitum non tenet. » Tancrède et saint Louis furent presque les seuls croisés d'un rang élevé, chez qui la loyauté prévalût toujours sur l'intérêt particulier.

une indifférence coupable. Le mépris des musulmans pour les chrétiens ne pouvait pas, au reste, être plus sincère que la haine des chrétiens pour les musulmans. La possession par les Turcs des lieux où le Fils de Dieu avait vécu et rendu le dernier soupir, était, à elle seule, un crime aux yeux des fidèles; et la prescription, ce droit que la jurisprudence des peuples considère comme l'un des fondemens les plus solides et les mieux établis de la propriété, n'était comptée pour rien par le fanatisme des Francs. Les peuples de l'Orient étaient mahométans, ceux de l'Occident étaient chrétiens : cette différence de religion suffisait pour anéantir tous les droits de la nature et de la société.

Les premiers historiens des croisades expliquent le renversement du royaume latin de Palestine, par cette fausse maxime : que la prospérité est toujours la récompense de la vertu, tandis que le vice ne triomphe jamais. Le courroux du ciel, disent-ils, fut provoqué par les crimes des croisés; et ces crimes étaient si monstrueux que leur description ressemblerait plutôt aux traits de la satire qu'au véridique témoignage de l'histoire. Suivant le rapport de ces vieux chroniqueurs, tous les vices, depuis les plus honteux jusqu'à ceux

qui revêtent des formes séduisantes, souillaient le royaume de Jérusalem; et, tandis que l'un d'eux, Jacques de Vitry (1), déclare que le clergé n'était pas moins dépravé que les laïques, un autre historien, grave et digne de foi, Guillaume de Tyr, assure qu'il n'y avait pas une seule femme chaste en Palestine. Quelque dissolues, au reste, qu'aient été les mœurs des chrétiens, et quelque indignes que fussent les champions de la croix de venger la pure et noble cause du Christ, leur valeur n'en triompha pas moins dans mille circonstances,

(1) Dans les déclamations de cet honnête écrivain contre le vice, j'ai remarqué quelques circonstances qui devaient contribuer à accroître encore le nombre des crimes commis en Palestine. C'était là que tous les débauchés et les vagabonds de l'Europe, venaient chercher de préférence un refuge. Ajoutez à cela que la justice était si peu active en Terre-Sainte, qu'après avoir commis leurs méfaits, les coupables s'enfuyaient des établissemens chrétiens et passaient dans les états mahométans, où ils achetaient l'impunité au prix de l'apostasie. Jacques de Vitry, p. 1097. Je ne pense pas que les mœurs des chrétiens fussent plus corrompues dans les derniers temps du royaume que dans les premiers. En 1120, un fléau accabla les Latins: les rats et les sauterelles dévorèrent toutes leurs récoltes. Les économistes d'alors s'accordèrent à attribuer ce malheur à la colère de Dieu, qui, suivant eux, voulut punir ainsi les horribles péchés de son peuple. Ainsi que nous l'avons déjà dit (page 95) un concile fut tenu à Naplouse pour réformer les mœurs des chrétiens. Après avoir lu les dispositions répressives qu'il promulgua, on ne peut douter que les vices et la corruption ne fussent parvenues à leurs dernières limites dans le royaume de Jérusalem. Voyez la note D, à la fin de ce volume.

le bras des belliqueux pèlerins n'en parvint pas moins, malgré tous les obstacles, à délivrer le Saint-Sépulcre. Ce fut le défaut d'union bien plutôt que le défaut de vertu, qui accéléra la ruine du royaume chrétien; car il eut à subir tous les maux inhérens à la nature aristocratique du gouvernement féodal; et lorsque les barons français revinrent en Europe, après avoir vu leurs efforts échouer sous les murs de Damas, ils représentèrent les divisions des princes latins comme une des grandes causes du succès des musulmans. Les nouvelles dissensions civiles qui survinrent plus tard parmi les seigneurs de la Palestine, paralysèrent encore les forces des chrétiens, et contribuèrent, avec la grande puissance de Saladin, à amener la chute du royaume (1).

La turbulence et l'ambition des barons, ne furent que trop souvent préjudiciables à l'intérêt général; mais le plus grand mal vint des altercations qui s'élevèrent entre les Hospitaliers et le clergé, et de la jalousie que se portaient réciproquement les deux Ordres militaires. Nous

(1) Bayle, en parlant de l'issue malheureuse de la croisade de Thibaut V, comte de Champagne, s'exprime ainsi : « Par les raisons ordinaires, c'est-à-dire par la mauvaise intelligence des princes croisés, cette expédition n'aboutit à rien. » BAYLE, article *Thibaut*.

avons dit plus haut que le Saint-Siége accorda divers priviléges aux chevaliers de Saint-Jean, en récompense de leurs services militaires; considérant que les Hospitaliers employaient, en outre, leurs revenus à soulager les pauvres et à soutenir les pèlerins, le pape les dispensa de payer la dîme à l'Église, défendant en même temps au patriarche de Jérusalem de lancer contre eux aucune sentence d'interdit ou d'excommunication; il décréta enfin que, quand bien même un pays, où se trouveraient situées des préceptoreries de leur Ordre, serait mis en interdit, cet interdit ne les atteindrait point. De cette façon, l'Église des Hospitaliers se trouva complètement indépendante de l'Église de Jérusalem. Cependant des disputes perpétuelles s'élevaient au sujet de la juridiction cléricale : le grand grief du patriarche était que les Hospitaliers admettaient à leur communion des hommes que l'Église avait excommuniés (1). La cour de Rome fut choisie, en 1155, pour arbitre de ces diffé-

(1) L'archevêque de Tyr (p. 932, etc.) est le seul écrivain original qui parle de ces différends. Comme on doit bien s'y attendre, il prend le parti de l'Eglise, et ne nous donne pas les raisons des Hospitaliers. Le récit détaillé de toutes ces contestations n'aurait pas un grand intérêt; mais ce qu'il importe d'en faire ressortir, c'est l'existence de l'*imperium in imperio*.

rends. La plupart des évêques de la Palestine comparurent, et plaidèrent pour ce qu'ils appelaient la cause de la religion, suppliant en même temps le pape de leur rendre les dîmes, et de rétablir la discipline primitive de l'Église. Il ne se trouva que deux cardinaux qui fussent d'avis de rapporter les décrets du souverain pontife. Quant aux autres, ils ne pensèrent pas qu'il y eût aucune raison de diminuer l'autorité du Saint-Siége sur les Ordres militaires, ni de soumettre ces Ordres à la juridiction épiscopale. La décision de la cour de Rome fut indéfiniment ajournée, et les plaignans retournèrent en Palestine.

Nous venons de signaler comme une des causes de la ruine du royaume de Jérusalem, les dissensions existantes entre l'Église et les chevaliers de Saint-Jean; mais celles qui divisaient ces chevaliers et les Templiers, engendrèrent de bien plus grands maux encore. Chaque événement de l'histoire militaire du royaume latin, nous a démontré de quel avantage avait été, pour la cause des chrétiens, l'institution de ces deux Ordres : les chevaliers qui les composaient étaient la fleur des nations de la chrétienté; les nombreuses troupes soldées que leurs immenses richesses leur permettaient d'entretenir, accroissaient encore leur importance comme force

militaire ; enfin, au début des deux sociétés, une généreuse émulation portait, de part et d'autre, les chevaliers à s'illustrer par des actions héroïques ; mais, avec le temps, des intérêts mondains vinrent altérer la pureté primitive de leur institution, et cette noble jalousie qui leur faisait désirer la prééminence dans les dangers, dégénéra en haine et en méchanceté. Comme les chevaliers des deux Ordres étaient les alliés du roi de Jérusalem et non ses sujets, on n'entreprenait aucune guerre, on ne donnait aucune bataille sans leur concours ; mais aussi, comme les deux Ordres étaient indépendans l'un de l'autre, il en résultait des contestations sans fin, tant sur la préséance dans le conseil, que sur la place respective des chevaliers dans les combats. Leurs disputes firent du bruit. Toute la chrétienté y prit part ; car il existait à peine une famille noble qui ne comptât pas quelqu'un de ses membres dans l'une ou dans l'autre de ces confréries religieuses et militaires. On s'adressa à la cour de Rome pour en obtenir une décision sur les prétentions contraires des deux Ordres. Alexandre III déclara que le lien de la charité devait unir les chrétiens, quelle que fût leur dénomination. Cette déclaration amena les Templiers et les Hospitaliers à signer un traité de paix ; mais le pape ne put

anéantir les deux causes les plus actives de leurs divisions : l'avarice et l'ambition ; et leur haine mutuelle ne fit que se déguiser sous les dehors trompeurs d'une apparente amitié.

CHAPITRE XI.

TROISIÈME CROISADE.

Impression produite en Europe par l'issue désastreuse de la seconde croisade. — Louis VII et Henri II favorisent les guerres saintes. — Arrivée d'ambassadeurs de la Palestine, en France et en Angleterre. — Douleur de l'Europe à la nouvelle de la défaite de Tibériade. — Chants belliqueux des troubadours. — Les peuples de l'Allemagne courent aux armes. — Philippe-Auguste et Henri II se croisent. — Établissement de la Dîme saladine. — Richard-Cœur-de-Lion fait les préparatifs d'une croisade. — Départ des Français et des Anglais. — Croisade des Allemands. — Mort de l'empereur Barberousse. — Création de l'Ordre Teutonique. — Situation de la Palestine après la prise de Jérusalem. — Siége de Saint-Jean-d'Acre. — Richard s'embarque à Marseille. — Sa conduite en Sicile. — Les Français mettent à la voile pour Saint-Jean-d'Acre. — Richard quitte la Sicile et s'empare de l'île de Chypre. — Il se remet en mer. — Combat contre un vaisseau turc. — Cruauté de Richard.

(1188—1191.)

Les peuples de l'Europe se répandirent en invectives et en malédictions contre saint Bernard, à la nouvelle du massacre, dans les rochers de la Cilicie, de ces milliers d'hommes que son éloquence et ses miracles avaient

entraînés en Palestine. Un général ou un homme d'état n'aurait pas manqué, pour se justifier, de relever une foule de fautes dans les dispositions militaires ou dans la conduite des croisés; mais saint Bernard se retrancha derrière les allégations ordinaires aux imposteurs : il prétendit que les péchés du peuple chrétien avaient attiré cette punition divine, et que, sous le rapport des mœurs, les hommes de son temps ne valaient pas mieux que ces Hébreux qui succombèrent, au sortir de l'Egypte, privés de la vue de la Terre Promise (1). Ce langage fut justement regardé comme cruel et insultant; il ne disculpa point le saint dans l'opinion du monde, et eut pour effet de diminuer considérablement l'ardeur

(1) « Au lieu d'avouer de bonne foi qu'il avait été trompé le pre- » mier, il se sauva dans le pitoyable asile des promesses condition- » nelles, faisant entendre que, quand il avait prédit que la croisade se- » rait heureuse, c'était en sous-entendant, comme une condition né- » cessaire, que les croisés n'offenseraient point le bon Dieu par le » déréglement de leurs mœurs. Avouez-moi que c'est se moquer du » monde que de s'ériger en prophète pour prédire ce qui n'arrivera » jamais, et pour ne pas dire un mot de ce qui arrivera effectivement. » Ou il ne fallait pas que saint Bernard se mêlât de prédire l'avenir, » ou il devait prédire les désordres effectifs dans lesquels les croisés » tombèrent, au lieu de leur promettre des victoires imaginaires qui » ne devaient jamais arriver. » BAYLE, *Pensées diverses*, tome II, p. 780; *édit. de Rotterdam*, 1683.

des nations de l'Occident pour les guerres religieuses. Jusque-là, une foule d'esprits s'étaient imaginés que les croisades et les pèlerinages en Terre-Sainte (1) étaient l'unique voie pour gagner la faveur céleste. D'autres idées prévalurent alors; des sentimens plus naturels et plus doux parvinrent même quelquefois à exalter le courage de ces preux, qu'une religion sombre n'avait plus le pouvoir d'enflammer; et l'on vit des chevaliers voler dans les champs de la Palestine pour rompre une

---

(1) Après la conquête de la Palestine par les premiers croisés, une multitude de pèlerins, isolés ou réunis, passaient constamment d'Europe en Terre-Sainte. Il y avait, dans la plupart des ports de mer, des navires pour leur transport; un pavillon, au milieu duquel se dessinait une croix rouge, en décorait la poupe. Ces bâtimens naviguaient ordinairement de conserve, pour leur sûreté commune; ils partaient à deux époques fixes de l'année, en mars et en juin; la traversée d'été était, à ce qu'il paraît, préférée à l'autre; car Guillaume de Tyr (p. 108) représente l'automne comme étant généralement la saison où les pèlerins débarquaient en Palestine. Mathieu Pâris rapporte l'histoire d'un pèlerin, nommé Godric de Finchale, qui, ayant entrepris le voyage de Jérusalem, ne mangea que du pain et ne but que de l'eau durant la route, et qui arriva dans la cité sainte sans avoir changé une seule fois d'habits. Après s'être acquitté, dans le Temple, de toutes les prières et génuflexions accoutumées, il alla se plonger dans les eaux du Jourdain; en sortant du fleuve, il jeta au loin sa chaussure et s'écria: « ô Seigneur! toi qui jadis as marché pieds nus sur cette terre, toi qui as » souffert que tes pieds divins fussent percés de clous pour mon salut, » reçois le vœu que je fais de ne plus porter de souliers. » Et ce disant, ajoute l'historien, il reprit la route de l'Angleterre.

lance contre les Sarrasins, sans avoir d'autre but que de prouver leur soumission aux ordres de leurs dames, d'autre désir que de s'acquérir des titres à leurs bontés. Les papes et les conciles tentèrent vainement d'émouvoir de nouveau les nations de l'Europe : les résultats désastreux de la seconde croisade étaient encore trop présens à l'esprit des peuples ; la Palestine ne leur apparaissait plus que comme une contrée où le cyprès entrelaçait éternellement ses lugubres rameaux à ceux du laurier ; aussi l'opinion publique cessa-t-elle de flétrir des épithètes de pusillanimes et de lâches, ceux qui ne couraient pas se ranger sous les bannières de la croix.

Dans le troisième concile de Latran, tenu vingt années après le retour en Europe de Louis et de Conrad, on approuva la politique suivie par Amaury : on reconnut comme lui que l'Egypte était beaucoup plus redoutable que la Syrie pour le royaume de Jérusalem, et la possession de Damiette fut dès-lors signalée comme le but vers lequel devaient tendre les efforts des fidèles (1). Le clergé appela le monde

(1) La possession de l'Egypte, qui, en raison de sa situation entre la mer Rouge et la Méditerranée, servait de passage pour aller d'Europe aux Indes orientales, aurait rendu les Européens maîtres du

chrétien aux armes, mais le souvenir des maheurs passés n'avait pas encore eu le temps de s'effacer, et les décrets du concile ne firent qu'exciter le mécontentement général.

Cependant Louis VII nourrissait toujours la pensée de retourner en Terre-Sainte pour y réhabiliter sa gloire (1). Il finit par rencontrer en Europe un souverain préoccupé de la même pensée. En expiation du meurtre de Thomas Becket, Henri II, roi d'Angleterre, avait souscrit à diverses obligations à lui imposées par l'Église. Il avait pris particulièrement l'engagement d'entretenir, pendant une année, en Palestine, deux cents chevaliers du Temple, et d'aller combattre les infidèles pendant trois autres années, soit en Asie, soit en Espagne, quand le pape l'exigerait (2). A l'exemple de Louis VII, qui, pour subvenir aux frais de la seconde croisade, avait mis un impôt sur ses sujets, Henri II, de concert avec ses barons, ordonna la levée sur le peuple anglais, d'une taxe de deux pences par livre, pendant la première année, et d'un seul penny, pen-

commerce de l'Asie. Cette pensée ne fut évidemment pas sans influence alors sur la politique de l'Occident.

(1) Dom. Bouquet, IV, 457.

(2) Roger de Hoveden, p. 529.

dant les quatre années suivantes (1); et, en 1177, il convint de partir avec Louis VII pour la Palestine (2); mais, vers ce temps, le roi de France étant venu à mourir, Henri, naturellement prudent et ami de la paix, ne donna point de suite à son projet.

Durant sa régence, le comte de Tripoli chercha à accroître les forces du royaume de Jérusalem en attirant en Palestine de nouveaux guerriers de l'Europe. Il envoya en Occident des ambassadeurs d'un rang à prouver l'importance qu'il attachait à leur mission. C'étaient le patriarche de Jérusalem et les Grands-Maîtres des chevaliers du Temple et de l'Hôpital. En fixant son choix sur le patriarche, il avait bien plutôt consulté la dignité des fonctions du prélat que le caractère moral de l'homme; car l'humeur hautaine et impérieuse d'Héraclius, le rendait tout-à-fait impropre au rôle de diplomate; ce prêtre s'était d'ailleurs attiré le mépris des hommes pieux par ses liaisons avec une femme que l'effronterie de sa conduite avait

---

(1) GERVAIS, *col.* 1399. En 1166, Henri II envoya des sommes d'argent en Terre-Sainte. TRIVETI, *Annales*, p. 108. Ce dernier écrivain est de très-peu d'utilité pour l'histoire des croisades; il n'a guère fait qu'abréger l'ouvrage de Vinisauf.

(2) BROMTON, *col.* 1134.

fait généralement surnommer la *Patriarchesse* (1). Les trois ambassadeurs débarquèrent en Italie. Ils trouvèrent Frédéric Barberousse et le pape à Vérone. L'auguste empereur n'aspirait point encore à la gloire religieuse; mais le successeur de saint Pierre promit aux ambassadeurs qu'il engagerait les rois de France et d'Angleterre à entreprendre une nouvelle croisade. Le Grand-Maître des Templiers mourut en Italie. Les deux autres envoyés s'acheminèrent vers Paris. Ils offrirent les clefs de Jérusalem et du Saint-Sépulcre à Philippe-Auguste. La France était alors en guerre avec les Flamands, et le conseil du jeune monarque ne voulut point entendre parler de projets de conquêtes en Asie. Le baiser de paix et la promesse d'assister les sujets français qui voudraient d'eux-mêmes prendre la croix, furent tout ce que les ambassadeurs de la Terre-Sainte purent obtenir du roi de France. Leur plus grand espoir reposant désormais sur l'Angleterre, ils s'y rendirent

---

(1) SANUTUS, p. 172; BERNARDUS, 779. La distinction que fait Bayle (*Dict.* art. *Héraclius*) entre le patriarche qui se rendit célèbre par ses amours et celui qui fut envoyé comme ambassadeur en Europe, n'est point exacte; car il n'y eut jamais qu'un patriarche du nom d'Héraclius.

en 1185. On les y accueillit avec le plus profond respect; mais le parlement, qui connaissait l'opinion du roi Henri, ne craignit pas de se faire son interprète, en disant aux ambassadeurs que le monarque trouvait plus sage et plus avantageux de rester chez lui à défendre son propre royaume, que de le quitter pour offrir son aide aux Latins de la Palestine. On conseilla néanmoins à Henri II de se consulter avec Philippe-Auguste, à l'effet d'examiner s'il convenait d'entreprendre une croisade. En attendant, il permit à ses sujets de s'enrôler pour aller combattre les infidèles. Las de tant de délibérations et de précautions méticuleuses, le patriarche pria le monarque anglais d'envoyer au moins un de ses fils en Palestine, à la tête d'une armée. Cette demande s'accordait parfaitement avec les désirs du prince Jean; mais son père y répondit par un refus. Héraclius sortit alors tout-à-fait des bornes du respect et de la décence. Dans son indignation, il reprocha ouvertement à Henri le meurtre de Thomas Becket. Voyant le roi devenir rouge de colère, il s'écria: « Traitez-moi, si vous le voulez, comme vous avez traité Thomas Becket. » Peu m'importe de périr en Syrie de la main » des infidèles, ou de mourir, de la vôtre, en

» Angleterre ; car vous êtes plus cruel qu'un » Sarrasin. » Le fin mais politique Henri ne répliqua rien à cette insultante apostrophe, et ne fit subir aucun mauvais traitement au brutal prélat. Plus tard, il se rendit en France. A la voix de la religion, les haines politiques furent oubliées ou suspendues, et les souverains des deux plus grandes nations de l'Occident résolurent d'unir leurs armes et de marcher en Palestine (1). Les successeurs de Guillaume-le-Bâtard avaient employé toute leur influence pour détourner les barons normands d'aller en Terre-Sainte (2); car, jusqu'à ce que le temps, les alliances et le renouvellement des générations eussent mêlé et confondu les Anglo-Saxons avec les conquérans de leur pays, l'épée de la terreur et du despotisme ne devait pas rentrer dans le fourreau (3). Sous le règne de Henri II, la

(1) Benoît de Petersbourg, *Vita Henrici II Angliæ regis*, 434, 437; Rog. de Hoved., 628, etc.; Mathieu Paris, 119; Bromton *col*, 1142. Gervais (*col.* 1474, *ap.* x, *Script.*) dit que le roi d'Angleterre donna au patriarche de Jérusalem cinquante mille marcs d'argent.

(2) Le comte d'Albermale et quelques autres prirent part à la première croisade; plusieurs seigneurs anglais accompagnèrent aussi Louis VII en Palestine; mais le goût des guerres saintes n'était point général en Angleterre.

(3) Guillaume Rufus, dont le règne vit commencer les guerres saintes, était connu pour son irréligion ; il témoignait, à la vérité, du

fusion des deux races acheva de s'opérer, et les habitans de l'Angleterre furent encouragés, par l'exemple de leur souverain, à penser et à agir comme leurs voisins du continent; aussi lorsque la prédication de la croisade eut lieu, des milliers d'hommes répondirent-ils à l'appel sacré, et la sainte entreprise ne rencontra-t-elle plus, dans les différentes provinces soumises à la domination anglaise, que des cœurs disposés au respect et à l'enthousiasme.

Tandis que le fanatisme s'efforçait ainsi de rallumer l'ardeur des guerres saintes, l'Occident apprit que Jérusalem venait de retomber au pouvoir des infidèles. D'un bout de l'Europe à l'autre, cet événement fut regardé comme une calamité publique; les décrets de Dieu jetèrent la douleur et la consternation dans tous les esprits. Rien ne peut surpasser la terreur qui s'empara de la cour de Rome. Dans cette heure d'abattement et d'humiliation, la vertu apparut aux cardinaux dans toute sa dignité et dans toute sa force. Ils résolurent de ne plus accepter de présens lorsqu'ils rendraient la

---

respect pour les soldats du Christ, mais ce respect n'avait aucune influence sur sa conduite; car il menaça un jour un baron normand, qui prenait la croix, de s'emparer de ses biens pendant son voyage en Terre-Sainte. ORDERICUS VITALIS, p. 769.

justice, de réformer l'abondance et la somptuosité de leur table aussi bien que le luxe de leurs habits, d'aller à Jérusalem avec la pannetière et le bourdon des simples pèlerins, et de ne cheminer qu'à pied, tant que la terre du Sauveur serait foulée par les pas des payens. Vers cette époque, le pape Urbain III rendit son ame à Dieu, et sa mort fut attribuée à la douleur que les victoires des Sarrasins lui avaient causée (1). Guillaume, archevêque de Tyr, l'écrivain qui nous a le plus souvent servi de guide dans cette histoire, fut un de ceux qui apportèrent en Europe la nouvelle des revers des chrétiens. Grégoire VIII, son ami, successeur d'Urbain, s'efforça non-seulement d'apaiser la colère du ciel en prescrivant des jeûnes, et des prières dans tous les pays de la chrétienté; mais il publia en outre une bulle pour ordonner une nouvelle croisade, accordant à ceux qui en feraient partie les mêmes priviléges spirituels qu'à leurs devanciers (2). Grégoire se rendit à Pise pour tâcher de mettre un terme aux querelles qui divisaient les Pisans et les

---

(1) Rog. de Hoved, 636.

(2) Benoît de Petersbourg, *Vita Henrici II angliæ regis*, p. 495; Rog. de Hoved., 637-639; Guill. de Neubridge, liv. III, c. 21.

Génois; il savait de quelle importance étaient, pour les chrétiens, dans les guerres saintes, les états commerçans d'Italie, et il réussit à réconcilier les deux peuples (1).

Les bruits joyeux cessèrent alors dans les manoirs hospitaliers des barons. Le poète consacra sa lyre à de saints accords (2). Les bardes provençaux chantèrent, dans de nobles vers, les devoirs de la chevalerie. « Celui, disaient-ils, » qui conduisit jadis trois rois à Bethléem » pour adorer un enfant couché dans une » crêche, a ouvert aussi, dans sa miséricor- » de, une voie par laquelle les pécheurs les » plus endurcis peuvent encore arriver au » bonheur. L'homme, l'homme insensé, plongé » dans l'avarice et la sensualité, néglige de » prendre la croix, et, par cette négligence, » il perd à la fois son honneur et son Dieu.

---

(1) Guill. de Neub., liv. iii, c. 22. Cette heureuse tentative de Grégoire fut le dernier acte important de sa vie. Il mourut à Pise, n'ayant tenu le siége papal que deux mois seulement. Clément III lui succéda.

(2) Parmi les chansons en langue vulgaire et en latin, composées alors pour ranimer l'ardeur des croisades, il en est une d'un clerc d'Orléans, qui, bien qu'écrite dans la langue savante, porte une assez forte empreinte des idées et du style de l'époque. On la trouvera dans la note E, à la fin de ce volume.

(*Note du Traducteur*).

» Mourir en Terre-Sainte, mourir pour la
» défense de la cause sacrée, est un sort mille
» fois préférable à la gloire vulgaire d'une
» vie pure passée dans son pays natal, où l'exis-
» tence est pire que la mort. Mourir en af-
» frontant les dangers auxquels la religion
» nous appelle, c'est triompher de la mort
» elle-même, et gagner l'éternelle félicité
» pour prix de ses efforts. Vous pouvez sub-
» juguer tous les royaumes de l'Europe; mais
» les conquêtes de l'ambition sont vaines, si
» vous ne vous confiez dans les promesses de
» Dieu et n'obéissez à ses commandemens.
» Alexandre soumit toute la terre; et de ses
» victoires il ne lui resta qu'un linceul. Ah!
» quelle folie de choisir le mal, quand on voit
» le bien, de renoncer, pour de périssables
» objets, à la possession de la félicité cé-
» leste, dont ici bas l'attente seule a le pouvoir
» de charmer toutes nos pensées et d'embel-
» lir chaque moment de notre vie. Marchez
» donc à la délivrance du Saint-Sépulcre. Les
» armes, l'honneur, la chevalerie, toutes ces
» choses que le monde révère, vous procureront
» une haute renommée, en même temps que le
» bonheur éternel. Les rois, les barons peu-
» vent-ils désirer rien de plus digne d'envie que
» de s'arracher aux eaux empoisonnées et aux

» flammes dévorantes de l'enfer, par des » moyens aussi nobles et aussi glorieux (1)? »

L'empereur Frédéric Barberousse convoqua une assemblée à Mayence, afin d'examiner s'il convenait d'entreprendre une nouvelle croisade; les prélats et les barons se prononcèrent unanimement pour l'affirmative. Guillaume de Tyr, et Henri, évêque d'Albano, tous deux légats du Saint-Siége, arrivèrent dans l'assemblée assez à temps pour approuver la sainte résolution, à laquelle adhérèrent avec enthousiasme l'empereur et le duc de Souabe, son fils, les ducs d'Autriche et de Moravie, et soixante-huit seigneurs temporels et spirituels (2).

A la sollicitation de l'archevêque de Tyr, Philippe-Auguste, roi de France, et Henri II,

---

(1) Raynouard, *Choix des Poésies originales des Troubadours*, tome II, p. 71, etc., *Paris*, 1817. Les troubadours anglo-normands se montrèrent également zélés pour la cause de la religion. A la fin de l'histoire des ducs de Normandie (*Harleian*, Mss., n° 1717), on lit une chanson ou cantique en l'honneur des croisades; cette pièce fut probablement composée vers la fin du règne de Henri II, par l'auteur de l'histoire elle-même, Benoît-le-Normand, qui était le rival de Wace, tant comme écrivain que comme favori du monarque anglais. Voyez l'essai de M. de la Rue sur les poètes normands, dans le douzième volume de l'*Archæologia*. Suivant Ducange, une chanson populaire du nom d'*Ultreia*, était chantée en Italie pour exciter à prendre la croix.

(1) *Godefridi Monachi Annales, ap. Freheri. Rer. Germ. Scrip.*, tome II, p. 348.

roi d'Angleterre, eurent, au mois de février 1188, une conférence en Normandie, entre Trie et Gisors, pour délibérer sur les affaires politiques du temps. Le prélat de l'église latine d'Orient parut, et plaida la cause de la religion devant les deux monarques. Il fut si pathétique dans le tableau qu'il traça des calamités éprouvées par les Latins de Syrie, si touchant dans ses réflexions sur les princes qui s'occupaient de misérables guerres nationales, tandis que les pierres du temple saint appelaient toutes les nations chrétiennes à venger la cause de Dieu, que Philippe et Henri tombèrent en pleurant dans les bras l'un de l'autre, et firent vœu de se rendre ensemble en Terre-Sainte (1). Ils reçurent la croix des mains de l'archevêque. Le comte de Flandre s'associa à leur dessein. Il fut arrêté que les croix d'étoffes portées par les croisés seraient rouges pour les Français, blanches pour les Anglais, et vertes pour les Flamands (2). Une même pensée, un même sentiment, animaient tous les esprits. D'un commun accord, on con-

---

(1) « Et qui prius hostes erant (dit Roger de Hoveden, p. 641), illo » prædicante, facti sunt amici. » (*Note du Traducteur.*)

(2) « Rex Franciæ et gens sua susceperunt cruces rubras, et rex An- » gliæ et gens sua susceperunt cruces albas. » Rog. de Hoved., p. 641. (*Note du Traducteur.*)

vint de soumettre ceux qui ne voudraient pas prendre la croix, à une taxe, partout uniforme, que l'on nomma *Dîme saladine*. Cette taxe devait durer une année et porter sur les propriétés mobilières et immobilières. Les membres du clergé et les barons qui accompagnaient Henri II en Normandie, avaient décrété, sans consulter les autres seigneurs du royaume, que cette taxe serait levée en Angleterre; lorsque Henri retourna dans la Grande-Bretagne, il y trouva tous les barons disposés à seconder ses vœux. Un acte publié à Geddington, dans le Northamptonshire (1), ordonna le prélèvement de la dîme saladine sur les revenus et les biens meubles des clercs et des laïques, tant juifs que chrétiens. Les armes, et le blé récolté dans l'année, en furent néanmoins exemptés (2). Non-seulement on affranchit ceux qui prirent la croix, du paiement de la dîme; mais on leur permit même de per-

(1) C'est au mois de février 1188 que l'assemblée de Geddington, composée des prélats et seigneurs du royaume et présidée par le roi, se réunit; elle publia, concernant ceux qui prendraient la croix, des capitulaires dont les principales dispositions sont analysées dans le texte. (*Note du Traducteur.*)

(2) « Exceptis armis et equis et vestibus militum, et equis et libris » et vestimentis et omni capellà clericorum, et lapidibus pretiosis tam » laïcorum quam clericorum...... » Rog. de Hoved., p. 641. (*Note du Traducteur.*)

cevoir à leur profit la contribution imposée sur les propriétés de leurs tenanciers. Si les collecteurs de la dîme ne jugeaient pas suffisante la somme qu'un contribuable offrait de payer, ils étaient autorisés à convoquer quatre ou six personnes notables de la paroisse pour déclarer, sous le serment, la valeur des biens meubles du contribuable, que leur témoignage devait condamner ou absoudre. Les croisés pouvaient se procurer de l'argent en engageant leurs biens pour un laps de trois années, et, dans ce cas, le prêteur touchait le revenu des biens au préjudice même de créanciers plus anciens que lui. Défense fut faite aux pèlerins anglais de se livrer aux plaisirs des sens (1) de s'adonner au jeu, et d'ajouter à leurs vêtemens le luxe de l'hermine ou de la martre zibeline (2 et 3.)

---

(1) Fosbrooke's, *British Monachism*; Knighton, *col.* 2422, *apud X Script.*

(2) « Il est statué (dit l'article 5 des capitulaires dont nous venons de parler) que personne ne fera de jurement énorme, ne jouera aux jeux de hasard ou aux dés, et qu'après la Pâque prochaine personne ne se servira de *vair* ou *gris* ou *escarlate*, et qu'on se contentera de deux mets. Personne n'emmènera de femme avec lui dans son voyage, à moins que ce ne soit une blanchisseuse qui ne puisse inspirer de soupçons. Personne n'aura d'habits déchirés. »

(*Note du Traducteur.*)

(3) Guill. de Neub., liv. iii, c. 23; Rog. de Hoved., 641; Mathieu Paris, 122; Benoît de Petersbourg, 495, 496; Gervais, 1522. Henri II extorqua des sommes immenses aux juifs. Il faisait incarcérer tous ceux qui ne pouvaient payer. Le roi d'Écosse entra en ar-

Henri II écrivit au roi de Hongrie et à l'empereur de Constantinople, pour obtenir le libre passage de ses troupes à travers leurs états. Sa demande fut accueillie, et l'empereur envoya des députés en Angleterre, afin de conclure un traité pour cet objet (1).

Quoique sans cesse des vaisseaux fissent voile de France et d'Angleterre pour transporter des pèlerins armés dans la Terre-Sainte, l'ambition de Philippe-Auguste et le caractère remuant du prince Richard s'opposèrent

---

rangement et lui donna cinq mille marcs d'argent pour la portion de la dîme saladine à prélever dans son royaume. Rog. de Hoved., 644. Les Chartreux, les religieux de l'Ordre de Cîteaux et de Fontrevault, et les frères de l'Ordre de Saint-Lazare, furent exemptés de cette contribution générale. Si les princes de l'Europe eussent voulu écouter tous les raisonnemens du clergé séculier, ils se seraient contentés des prières et des vœux de l'Église, et ne lui auraient pas demandé d'argent. Bernard. Thes., p. 804. En Angleterre, il fut perçu, pour la dîme saladine, soixante-dix mille livres sur les chrétiens et soixante mille livres sur les juifs. Gervais, 1529.

(1) Raoul de Diceto, 637. Vers l'an 1188, l'archevêque Baudouin fit un voyage dans le pays de Galles pour y prêcher la croisade; il visita aussi l'île d'Anglesey et termina sa tournée à Chester. Ses prédications, faites dans un langage, moitié français, moitié anglais, furent inintelligibles pour les Gallois qui ne parlaient n l'un ni l'autre de ces deux idiômes; mais ses miracles ne permirent pas de méconnaître sa mission divine, et trois mille hommes, très-habiles à manier la lance et à lancer des flèches, se disposèrent à marcher en Palestine. *Giraldus Cambrensis*, *Itin. Cambriæ*, p. 226, *édit. in-12 de* 1585. Les habitans du pays de Galles revinrent de leur fièvre religieuse, et très-peu d'entre eux (si même il y en eut quelques-uns) quittèrent la Principauté.

long-temps à ce que les deux nations pussent s'occuper fructueusement de réaliser le dessein arrêté de marcher à la défense de la Palestine. La paix ignominieuse que l'Angleterre se vit forcée de conclure avec la France, et la douleur que la rébellion et l'ingratitude de ses fils lui causèrent, mirent Henri II au tombeau (1). Philippe-Auguste aimait passionément la gloire; le fier et vaillant Richard-Cœur-de-Lion, de son côté, partageait bien plutôt l'ardeur guerrière que les sentimens religieux de son siècle; aussi, aucun des motifs qui, dans le principe, donnèrent naissance aux croisades, ne dicta la conduite de l'un ou de l'autre de ces souverains (2). Ils s'embarrassaient peu que la Terre-Sainte fût soumise

(1) Le 6 juillet 1189. Henri II mit de la munificence dans ses dons pour la Terre-Sainte. Il légua cinq mille marcs d'argent à chacun des deux grands Ordres militaires de la Palestine; il donna en outre une somme semblable pour subvenir aux besoins généraux du royaume latin, et ne fut pas moins généreux envers les chevaliers de Saint-Lazare et les divers hôpitaux de Jérusalem. *Nichols's Royal wills*, p. 7, etc.

(2) On peut consulter à cet égard le roman de *Richard en Palestine*. Il existe peu d'ouvrages d'imagination où la vérité historique s'unisse aussi étroitement à la fiction, et peu de livres sérieux qui peignent avec autant de détail et de fidélité le caractère des trois grands héros de la troisième croisade, Philippe-Auguste, Richard et Saladin. On trouvera, dans l'appendice de ce volume (note F), le jugement que le romancier écossais porte de Philippe-Auguste.

(*Note du Traducteur.*)

à tel ou tel prince et que le christianisme ou l'islamisme y prévalût. Comme ces deux monarques étaient également dévorés du désir de s'illustrer, et que les peuples de l'Europe brûlaient d'accabler des coups de leur vengeance les impies Sarrasins, ils envisagèrent la Palestine comme un théâtre où ils pourraient paraître avec un grand éclat. Leur orgueil attachait un prix infini aux applaudissemens du monde; or, dans ces temps barbares, la bravoure personnelle était un moyen aussi sûr d'illustrer son nom, que le sont les dons de l'intelligence dans les siècles civilisés.

Pour se créer une puissante armée, Richard n'hésita pas à vendre les terres de la couronne, et même les places et dignités réservées jusque-là au mérite ou à la faveur (1). Le roi d'Écosse obtint, pour dix mille marcs d'argent, la renonciation de Richard à la possession des forteresses de Roxburgh et de Berwick, et l'abandon des droits de suzeraineté de l'Angleterre sur l'Écosse (2). Les shériffs, les baillis, et tous les individus, coupables ou suspectés de corrup-

---

(1) « Exposuit venditioni (dit Roger de Hoveden, p. 660) omnia » quæ habuit... sua et aliena jura. »

(*Note du Traducteur.*)

(2) Bromton, 1167; Guill. de Neub., iv, p. 5.

tion, donnèrent à Richard de fortes sommes d'argent pour qu'il fermât les yeux sur leur conduite. Le vertueux justicier Glanville fut jeté en prison; il n'obtint sa liberté qu'au prix de quinze mille livres, et consentit, malgré son grand âge, à entreprendre le périlleux voyage de la Judée(1). D'autres personnes qui avaient promis de se croiser et qui plus tard s'en étaient repenties, ne purent s'affranchir de cet engagement que par des sacrifices pécuniaires (2).

Au mois d'octobre 1189, le comte de Perche arriva en Angleterre, chargé par Philippe-Auguste de sommer Richard de se trouver à Vezelai, lui et ses soldats, le jour de Pâques de l'année suivante. Les prélats et la noblesse de l'Angleterre furent convoqués à Westminster. Dans cette assemblée, le comte de Perche et le comte d'Essex, agissant au nom de leurs souverains respectifs, prirent l'engagement réciproque que les croisés des deux nations se réuni-

---

(1) Au dire de Guillaume de Neubridge (lib. IV, c. 4) Glanville aurait pris la croix sous le règne de Henri II, et le dégoût que lui inspirèrent les mesures financières de Richard, l'aurait décidé à partir pour la Palestine à l'époque dont il est ici question. Glanville accompagna l'archevêque Baudouin durant une partie de son voyage dans le pays de Galles. Voyez le commencement de l'Itinéraire de l'archevêque Baudouin par Girauld-le-Gallois, cité ci-dessus, page 246 a la note.

(2) Mathieu Paris, 129; Bromton, 1175.

raient à Vézelai au jour indiqué (1). Richard passa le détroit au mois de décembre, et, peu de jours après Noël, il eut une entrevue avec Philippe. Les deux monarques se renouvelèrent leurs protestations d'amitié éternelle, et jurèrent de défendre leurs domaines respectifs comme les leurs propres, si la chose devenait nécessaire. Ils convinrent que, dans le cas où l'un d'eux succomberait dans la croisade, ses hommes et ses trésors demeureraient à la disposition du survivant, pour l'achèvement de l'entreprise. L'époque de leur départ fut reculée jusqu'au milieu de l'été (2).

Durant son séjour en Normandie, Richard fit quelques règlemens particuliers, pour réprimer les excès et les crimes des pèlerins pendant la traversée. D'après ces règlemens, si un meurtre était commis en mer, le meurtrier devait être attaché au cadavre de sa victime, et jeté dans les flots; celui qui se laissait emporter par la colère jusqu'à tirer son épée, était condamné à avoir la main coupée; si un homme en frappait un autre, on le plongeait trois fois dans la mer; une amende d'une once d'argent était prononcée contre ceux qui te-

(1) MATHIEU PARIS, 130.

(2) BROMTON, 1170; RIGORD, tome V de Duchesne, p. 29.

naient des propos injurieux ; enfin, on punissait les voleurs en leur versant sur la tête de la poix bouillante que l'on recouvrait ensuite de plumes, et en les abandonnant sur le rivage à la première relâche (1).

Au mois de juin 1190, Philippe-Auguste reçut la pannetière et le bourdon, à Saint-Denis (2) ; Richard les reçut à Tours. Les deux rois réunirent à Vezelai leurs forces, qu'on a évaluées à cent mille soldats (3). Leur marche jusqu'à Lyon s'effectua en bon ordre et dans la plus parfaite union. Arrivés dans cette ville, les deux monarques se séparèrent : le roi de France prit la route de Gênes, son noble frère d'armes celle de Marseille, et ils convinrent de se rejoindre en Sicile (4).

L'héroïque Frédéric Barberousse fut un de ceux dont la douleur se tourna en indignation, après la chute de Jérusalem. Dans ses

---

(1) Mathieu Paris, p. 132 ; Rog. de Hoved., 666.

(2) La pannetière d'un noble ou d'un roi, était ordinairement enrichie d'ornemens d'or, et de devises héraldiques indiquant les noms des membres de sa famille et ceux de toutes les personnes avec lesquelles il était lié d'une manière quelconque. Voyez la planche représentant la pannetière des comtes de Bretagne dans les *Monuments françois de Montfaucon*, t. II, p. 166.

(3) Vinisauf, I-9.

(4) Voyez à la fin de ce volume, (note G), l'indication des sources où j'ai puisé les élémens de l'histoire de la troisième croisade.

lettres au sacrilége Saladin, ce prince demandait la restitution de la ville sainte, menaçant le sultan, s'il refusait, d'inonder l'Asie de toutes les forces militaires des états de l'Allemagne. Le victorieux infidèle répondit à Fréderic que ses Turcomans, ses Bedouins et ses Syriens, ne craignaient pas les hordes allemandes; il ajouta que si les chrétiens voulaient remettre entre ses mains Tyr, Tripoli et Antioche, seules villes qui leur appartinssent encore en Syrie, il restituerait, lui, le bois de la vraie croix tombé en son pouvoir à la bataille de Tibériade, et permettrait aux peuples de l'Occident de venir en pélerinage à Jérusalem (1). Cette réponse remplit les Allemands d'indignation; tous les seigneurs coururent aux armes, pour aller combattre un ennemi qui les défiait ainsi. Se rappelant les désordres et les calamités que l'impatience populaire avait causés dans la première et la seconde croisade, l'empereur publia un édit portant qu'aucun individu ne partirait pour la Terre-Sainte, s'il n'était en état de pourvoir personnellement à ses besoins pendant une année entière (2). Les princes allemands virent se réunir autour de leurs éten-

(1) Mathieu Paris, 122.

(2) Vinisauf, I, 19; Godef., p. 350.

dards sacrés (1), des bandes innombrables de croisés appartenant à toutes les classes de la société, depuis les chevaliers les plus illustres, jusqu'aux vassaux les plus obscurs. L'empereur se mit à la tête de ses troupes à Ratisbonne, où elles s'étaient donné rendez-vous, et les conduisit à travers les états de la Hongrie; mais, lorsqu'il posa le pied sur le territoire du grand monarque d'Orient, il eut à repousser, par des combats sanglans, les attaques perfides d'un ennemi violent bien que timide. L'empereur Isaac Lange se montra à la fois hostile et lâche. Il ne refusa pas aux Allemands la liberté d'acheter des vivres; mais, dans ses lettres à Frédéric, il évita avec le plus grand soin de lui donner le titre d'empereur. Il jeta les gouverneurs de ses villes fortes dans la plus grande perplexité, tantôt en leur intimant l'ordre d'en bien entretenir les fortifications, tantôt en leur commandant de les détruire, de peur que les Allemands ne songeassent à s'y établir (2). Dans sa marche, Barbe-

(1) En avril 1189.

(2) Bernardus, p. 804; Nicétas, p. 199; Tagenon, dans la collection des *Rer. germ. script.* de Freherus, p. 407, 410; Godef. Mon., 350, 355, et l'histoire anonyme de l'expédition de Frédéric, écrite par un contemporain, dans Canisius, tome III, pars II, p. 504, 157. Canisius à donné à sa collection le titre modeste de *Lectiones*

rousse ne montra pas moins de prudence que d'humanité : irrité de la hauteur et de la duplicité d'Isaac, il épargna néanmoins ses peuples; mais il passa l'Hellespont sans daigner entrer dans la ville impériale (1). Les habitans de Philadelphie se conduisirent envers les Allemands avec autant d'orgueil et de froideur qu'Isaac. Ceux de Laodicée, au contraire, reçurent Frédéric avec une hospitalité si cordiale, que l'empereur allemand adressa publiquement au ciel une prière pour la prospérité de cette ville, et déclara que si les autres villes grecques avaient agi de la même façon, il aurait franchi la frontière des états d'Isaac Lange, sans avoir trempé son épée dans le sang des Grecs (2). Il entra triomphant sur le territoire des musulmans, défit les Turcs dans un engagement général, et s'empara même d'Iconium. Le sultan d'Iconium, se repentant alors de sa perfidie (3), alla réclamer l'intervention des émirs

antiquæ. Son savant éditeur, Basnage, lui en a donné un autre beaucoup plus convenable, celui de *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicorum*.

(1) En ce qui touche les relations des Grecs et des Latins avant et pendant les croisades, voyez la note H, dans l'appendice de ce volume.

(2) Nicétas, 204; Canisius, p. 517.

(3) Pour pouvoir comprendre la *perfidie* du sultan d'Iconium, une courte explication est ici nécessaire. Le sultan ayant promis à Frédéric Barberousse, le libre passage par ses états, l'empereur allemand s'é-

indépendans de l'Asie-Mineure, dont les supplications parvinrent à arrêter les effets de la vengeance des Allemands. Ceux-ci continuèrent leur marche avec une dignité et une discipline qu'aucun de leurs devanciers n'avait encore montrées. Sur ces entrefaites, la mort vint les priver de leur vénérable chef. On était au printemps de l'année 1190; l'armée traversait les montagnes de l'Isaurie, où la petite rivière de Calycadnus prend sa source (1); Frédéric voulut s'y baigner; ses forces diminuées par l'âge, ne lui permirent pas de résister à la rapidité du courant : il fut retiré de l'eau presque sans vie, et expira peu de temps après (2 et 3).

---

tait engagé dans l'Asie-Mineure; mais, non loin des rives du Méandre, près de Laodicée, il avait trouvé des troupes musulmanes en embuscade sur quelques hauteurs dominant un défilé qu'il devait traverser, et il ne sortit de ce mauvais pas qu'en taillant en pièces les soldats du *perfide* sultan, comme on le voit dans le texte. (*Note du Traducteur.*)

(1) Le véritable nom de cette rivière est *Selef*; les habitans du pays l'appellent communément l'*eau de Selefké.*

(*Note du Traducteur.*)

(2) Il importe peu de savoir si l'empereur se baigna dans le Cydnus ou dans le Calycadnus : « S'il entra dans la rivière pour se laver (dit Fuller, *Holy War book*, III, cap. 4), il ne consulta en cela ni sa santé ni le décorum. Quelques personnes disent que son cheval s'abattit sous lui au moment où il traversait le courant; d'autres, qu'il en fut précipité. Ce qu'il y a de certain c'est que l'empereur perdit la vie, et cela n'est point étonnant, car la froideur de l'eau dut faire disparaître en un clin-d'œil les faibles restes de chaleur que la nature avait encore laissés dans ce corps de soixante-dix années. »

(3) L'historien arabe Omad rapporte que Frédéric, en voulant tra-

Quoique son fils, le duc de Souabe, fût un général brave et expérimenté, la mort de l'empereur rendit tellement le courage aux Sarrasins, qu'à partir de ce moment ils harcelèrent les chrétiens sans relâche. Les victoires précédentes des Allemands avaient été bien chèrement achetées; de longues marches, la fréquence des variations atmosphériques, et les ravages de la famine, éclaircirent encore considérablement leurs rangs. Les habitans de l'Arménie soulagèrent à la fin leurs souffrances en leur apportant des vivres; mais cette armée, naguère si superbe, se trouvait déjà réduite au dixième de sa force primitive (1). Cependant, Saladin ayant été forcé de retirer la majeure partie de ses soldats d'Antioche, les Allemands, malgré la diminution de leur nombre, rétablirent sans beaucoup de difficultés l'autorité des chrétiens dans cette ville.

Le duc de Souabe arriva à Saint-Jean-d'Acre

---

verser le fleuve à cheval, fut entraîné par la violence du courant, vint donner de la tête contre un arbre et se noya; il ajoute que, quand on le tira de l'eau, son ame étant prête à le quitter, l'ange de la mort s'en empara et la conduisit dans l'enfer.

(*Note du Traducteur.*)

(1) *Hist. Hier.*, 1157, 1162; Herold., cap. 6 et 7; Tagenon, 410, 416; Nicétas, 204, 206; Canisius, 517, 526; Godefrid. Mon., p. 356; Bromton, 1165; Raoul de Diceto, 655.

dans l'automne de l'année 1190. L'institution d'un nouvel Ordre de chevalerie vint y accroître l'importance de son armée. Soixante années auparavant, un Allemand avait fondé à Jérusalem, un hôpital pour les pauvres pèlerins de sa nation; la femme de cet Allemand, animée d'un égal esprit de charité, avait fait bâtir une maison semblable pour son sexe. La bienfaisance particulière contribua à donner de l'extension à ces deux établissemens, et insensiblement ceux qui les protégeaient s'étaient fait soldats comme les chevaliers de Saint-Jean et du Temple. La chute de Jérusalem détruisit l'institution; mais elle reparut, sous une autre forme, au siége de Saint-Jean-d'Acre. Dans la vue d'assister leurs compatriotes malades ou blessés, quelques soldats de Brême et de Lubeck convertirent en un hôpital temporaire, leurs tentes formées de simples voiles de vaisseaux. Le nombre de ces hommes charitables s'éleva bientôt à quarante. Ce fut alors qu'ils commencèrent à prendre les habitudes d'une communauté régulière. Le duc de Souabe n'ignorait pas tous les services que les confréries militaires avaient rendus aux chrétiens, sous le double rapport de l'humanité et de la guerre, et il fit approuver par les chefs de l'armée, son dessein de con-

vertir la nouvelle association en un troisième Ordre militaire, destiné à augmenter les forces de la Terre-Sainte. Les évêques chrétiens se chargèrent de rédiger les statuts des nouveaux chevaliers, qui, pour la pratique des devoirs de la charité, furent soumis à la règle des Hospitaliers, et, pour la discipline militaire, à celle des chevaliers du Temple. Le pape Célestin III approuva l'institution de l'Ordre, lui imposa la règle de saint Augustin, et concéda à ses membres les divers priviléges accordés aux autres confréries militaires. Le service des pauvres et des malades, ainsi que la défense des saints lieux, furent les principaux devoirs confiés par le Saint-Siége à leur piété et à leur courage. La chasteté et la communauté des biens, entrèrent également au nombre de leurs obligations. On divisa l'Ordre en trois classes : les chevaliers, les prêtres et les frères servans; tous devaient être Allemands. On ne pouvait admettre dans la première classe, que des hommes de noble extraction. Les membres de l'Ordre prirent le titre de Frères Hospitaliers Teutoniques de Notre-Dame de Sion. Leur habit était un manteau blanc, décoré d'une croix noire (1).

(1) Jacques de Vitry, 1084; Sanutus, liv. III, p. 7, c. 3, et He-

Pendant que les rois de France et d'Angleterre levaient et organisaient leurs armées, les chrétiens de la Terre-Sainte s'étaient peu à peu remis de leur terreur panique et avaient rejoint Lusignan. Les Grecs, les Latins, les Syriens, les Templiers et les Hospitaliers sortirent de leurs villles, brûlant de tirer vengeance des infidèles. Comme la Palestine presque tout entière était au pouvoir des Sarrasins, à peine savaient-ils de quel côté diriger leurs attaques. Même dans ses temps les plus prospères, le royaume chrétien n'avait pu se passer de l'appui de l'Europe, et maintenant l'Europe se trouvait hors d'état de secourir sa colonie, à moins que le littoral de la mer ne fût rendu libre et abordable. Acre avait ouvert ses portes au vainqueur des Latins, peu de jours après la bataille de Tibériade. Par sa situation et sa grandeur, cette ville méritait que ses anciens maîtres fissent tous leurs efforts pour en recouvrer la possession. La mer baignait le pied de ses remparts, au nord et à l'ouest; un môle élevé protégeait son port contre les tempêtes et les ennemis; et, du côté de la terre, elle

---

LYOT, tome III, c. 16. Jacques de Vitry dit qu'il plut à Dieu d'ajouter ce troisième Ordre aux deux autres, parce que, suivant l'*Ecclésiastique* (ch. IV, v. 12) : *On ne rompt pas aisément une corde composée de trois brins.*

était défendue par une double enceinte de murailles, flanquée de tours et de fossés (1 et 2). En 1191, lorsque Richard et Philippe-Auguste arrivèrent en Terre-Sainte, le siége d'Acre durait depuis vingt-deux mois (3). Je ne fatiguerai point la patience et l'attention de mes lecteurs par un tableau détaillé des opérations de ce siége mémorable; le récit des circonstances principales suffira, je pense,

(1) « Le destin de la Palestine était tellement lié à celui d'Acre, que quiconque était maître de la ville, pouvait aisément s'emparer du pays tout entier. L'histoire des Israélites en fait foi, aussi bien que celle des croisades. La vaste plaine qui s'étend depuis le port jusqu'au Jourdain et divise la Palestine en deux parties, a été le théâtre de la plupart des batailles décisives qui ont fait changer le pays de maîtres, telles, par exemple, que la bataille contre Sisara (*Juges*, chap. 4); celle où Saül succomba (I *Rois*, chap. 31); et celle où Josias fut défait et tué (II *Rois*, chap. 32, v. 29). Ce fut précisément la même chose dans le temps des guerres saintes, dont les principaux événemens se passèrent dans la vallée et dans la ville d'Acre elle-même. » MICHAELIS, *Droit Mosaique*, tome I. G. Villani vante la ville d'Acre parce que, dit-il, elle était : « nella frontiera del nostro mare, e in mezzo » di Soria e quasi nel mezzo del mondo habitato, presso a Gerusalem a 70 miglia, e fontana e porta era d'ogni mercatantia, si di Levante come di Ponente : e di tutte le generationi di gente del mondo » v' erano e usavano per far mercatantia, e Turcomani v' havea di » tutte le lingue del mondo, si che ella era quasi come uno elemento » del mondo. »

(2) On trouve, dans l'excellent ouvrage de M. Michaud, une description à la fois exacte et pittoresque de la ville d'Acre et de ses environs; comme elle peut faciliter l'intelligence ultérieure du texte de cette histoire, je la transcris dans l'appendice (note 1).

(*Note du Traducteur.*)

(3) Les Latins l'avaient commencé au mois d'août 1189.

à leur curiosité. La sécurité de Saladin était si complète qu'il ne songea pas d'abord à réprimer les tentatives des chrétiens contre Saint-Jean-d'Acre; mais, lorsqu'enfin il devint nécessaire de se porter au secours de la ville, il trouva les forces du roi de Jérusalem accrues à un point effrayant. Une foule de chrétiens de l'Occident, n'avaient pu, dans leur impatience, attendre l'organisation définitive et le départ des armées régulières; à peine avaient-ils aperçu les signaux de détresse de la Palestine, qu'ils y avaient aussitôt répondu en quittant leurs foyers: chaque contrée de l'Europe avait ainsi jeté une partie de sa population sur l'Orient, et Lusignan s'était tout-à-coup trouvé à la tête de cent mille soldats. Les Latins campaient dans la plaine, au sud d'Acre; le quartier-général de Saladin était établi près de la ville et de la montagne de Khourouba, encore plus au sud. On distinguait parmi les chrétiens les plus braves, le comte de Champagne (1), le duc

(1) Henri I, père du comte de Champagne dont il est ici question, fit deux fois le voyage de la Terre-Sainte. Il accompagna d'abord Louis VII, en 1147. Sourd aux leçons de l'expérience, il entreprit de nouveau, en 1178, avec Pierre de Courtenay, frère d'un des princes d'Edesse, et avec d'autres princes encore, une de ces nombreuses croisades particulières dont il est rarement parlé dans l'histoire générale de ces temps, mais qui ne coûtèrent pas moins d'hommes et d'argent à l'Europe,

de Gueldres, le landgrave de Thuringe et Jacques d'Avesne. Les prêtres avaient revêtu, pour la plupart, le casque et la cuirasse. Les archevêques de Pise et de Ravenne, les évêques de Salisbury, de Beauvais, de Cambray, d'Acre et de Bethléem, se montrèrent dignes des honneurs de la chevalerie ecclésiastique; et, dans une rencontre, ce fut la valeur de Baudouin, archevêque de Canterbury, qui sauva le camp des chrétiens (1). Les Latins dirigèrent les coups de leurs béliers et de leurs mangonneaux contre les murailles, avec la plus grande vigueur; ils ne suspendaient leurs travaux que lorsque Saladin les provoquait au combat. Les divers engagemens qui eurent lieu, furent aussi sanglans qu'aucun de ceux qui avaient jusque là signalé les guerres saintes. S'il arrivait aux Latins de remporter quelque avantage, ils ne tardaient pas à en perdre le fruit, en s'abandonnant au pillage et en laissant à

---

que les grandes croisades nationales. Presque tous les soldats de Henri périrent dans l'Asie-Mineure, et, peu de jours après son retour en France, Henri lui-même mourut des suites de ses fatigues. Voyez l'*Art de vérifier les dates*, II, 68.

(1) *Hist. Hier.*, p. 1171, in. Bongars. L'auteur de cette histoire de Jérusalem loue hautement la valeur du vieil archevêque de Canterbury. Il paraît que le prélat entretenait à ses frais deux cents cavaliers et trois cents fantassins; sur son étendard étaient inscrits ces mots: *Thomas-à-Becket*.

leur vigilant ennemi le temps de rallier ses bataillons dispersés. Lorsque les Sarrasins étaient vainqueurs, les chrétiens se retiraient dans leur camp fortifié (1); et ils ne s'aventuraient guère de nouveau dans la plaine, qu'à la sollicitation pressante des bandes de croisés qui survenaient dans le camp. Les combats que se livraient les chrétiens et les musulmans avaient lieu à la fois sur terre et sur mer; mais les forces navales des deux partis se balançaient si bien, que les Latins ne pouvaient empêcher les Égyptiens de jeter des renforts dans Acre, et qu'à son tour l'Europe ne vit point ses communications avec le camp chrétien, un seul instant interrompues. La dernière année du siége, la famine et la peste enlevèrent plus de monde que n'en avaient fait périr tous les combats antérieurs à l'irruption de ces deux fléaux. La mort frappa également les deux armées; car le manque de vivres provoqué par cette immense réunion d'hommes, avait épuisé les forces des musulmans aussi bien que celles des chrétiens. Au siége d'Acre, comme jadis au siége d'Antioche, les déréglemens des saints guerriers furent

---

(1) Le camp des chrétiens était si bien fortifié, que les Sarrasins disaient qu'*un oiseau ne pouvait y entrer.*

d'autant plus grands qu'ils eurent plus de maux à souffrir. Cependant une apparence de piété régnait dans le camp : on y accomplissait les exercices de la religion, et les réprimandes n'étaient point épargnées au vice; mais, malheureusement, ces semblans de dévotion n'empêchaient point la conduite des croisés d'être très-dissolue (1). L'archevêque de Canterbury mourut, dit-on, non de maladie, mais du chagrin que lui causa la dépravation générale. L'évêque de Salisbury, son ami, échappa à la peste; il remplissait ses devoirs religieux avec autant de zèle que ses devoirs militaires, et recueillait les aumônes des riches pour en faire la

(1) Comme on l'a souvent observé, les misères humaines portées à leur comble, engendrent les débordemens les plus effrénés de la luxure. Durant l'affreuse peste qui désola Athènes, la dissolution des mœurs était excessive. Boccace décrit ainsi les effets de celle de Florence en 1348 : « E in tanta afflittione et miseria della nostra città, era la re» verenda autorità delle legi, così divine come humane, quasi caduta » e dissoluta tutta, etc. » Boccaccio, *Il Decamerone*, *Giornata prima*. Au milieu de ces grandes calamités, les païens et les chrétiens, ne voyant pas les bons plus ménagés que les méchans, en concluaient qu'il importait peu au ciel que l'on se conduisît bien ou mal : de là une licence sans bornes. Si la crainte de Dieu n'avait plus le pouvoir de retenir les hommes dans le devoir, les lois humaines n'étaient pas plus efficaces, parce que les criminels espéraient, ou que la mort prendrait soin de les soustraire à la justice humaine, ou, s'ils survivaient, que leurs accusateurs auraient succombé sous les coups du fléau destructeur. Voyez Thucydide, liv. II, ch. 53.

distribution aux pauvres. Conrad, marquis de Tyr, qui était venu se réunir aux chrétiens, les ayant ensuite abandonnés, on attribua à son départ tous les maux de la famine; on oubliait que sa propre principauté devait être l'objet le plus important de ses soins, et qu'il ne pouvait approvisionner à la fois de vivres ses sujets et l'armée. La maladie n'épargna pas plus les princes que le petit peuple. La reine Sibylle mourut avec ses deux jeunes enfans. Cette perte priva Guy de Lusignan de son plus solide appui. De nouveaux compétiteurs se présentèrent pour lui disputer le trône imaginaire de Jérusalem. Isabelle, sœur de Sibylle, avait été mariée, dès l'âge de huit ans, à Homfroi, seigneur de Thoron. Lorsque les passions ardentes de la jeunesse succédèrent chez elle à la froideur de l'enfance, la galanterie et les qualités chevaleresques de Conrad, marquis de Tyr, firent impression sur son cœur. Au moyen-âge, la consanguinité ou quelque transgression des lois canoniques, était toujours découverte et invoquée, lorsque le dégoût ou l'ambition faisaient désirer la dissolution d'une union légitime. Quand une résolution est bien arrêtée, on se montre d'ailleurs, en général, peu difficile sur le choix des argumens qui servent à la justifier. L'Église

annula le mariage de Homfroi et d'Isabelle; et, le lendemain même de la publication du divorce, l'évêque de Beauvais unit la princesse au marquis de Tyr. En sa qualité d'époux d'Isabelle, Conrad réclama les honneurs attachés au titre de roi de Jérusalem. Homfroi avait trop de prudence pour disputer à son rival une vaine distinction. Quant à Lusignan, il avait déjà porté la couronne, et il ne voulut pas renoncer à l'espoir de la recouvrer. Ces divisions des chefs du royaume scandalisaient les chrétiens, en même temps qu'elles nuisaient à leur cause; aussi l'opinion générale de l'armée fut-elle que les droits respectifs des prétendans à la couronne devaient être remis au jugement des monarques de France et d'Angleterre (1).

La flotte anglaise n'arriva pas à Marseille à l'époque convenue. L'impatience de Richard ne lui permit pas de l'attendre long-temps: comme au bout de huit jours elle n'avait point encore paru, il frêta quelques galères, et se mit en mer le 7 août 1190 (2). Il

---

(1) Vinisauf, 1, 28, 29, 42, 65; Benoît de Petersbourg, *Vita Henrici II, Angliæ regis*, 571, 574; Bohaeddin, cap. 52, 60, 84, 92; Bernardus, 806, etc.

(2) Peu de temps après, l'archevêque de Canterbury, l'évêque de Salisbury et Raoul de Granville, quittèrent Marseille et firent voile

toucha à Gênes pour se concerter avec le roi de France, qu'une maladie retenait dans cette ville, et se rendit ensuite à Pise où il ne fit qu'un court séjour. Peu de temps après, une avarie survenue à son navire, le força d'entrer dans le Tibre. Le cardinal d'Ostie le reçut avec distinction; Richard repoussa sa courtoisie, et blâma hautement la cour de Rome de sa simonie. Le 20 août, il arriva à Naples, y séjourna quelque temps, puis il partit à cheval pour Salerne, où il se détermina à attendre la nouvelle de l'arrivée de sa flotte dans la Méditerranée. Les bâtimens dont elle se composait, avaient été dispersés par une violente tempête sur les côtes de Portugal; ils étaient tous parvenus cependant à entrer à Lisbonne; et les troupes qu'ils transportaient y avaient été reçues avec hospitalité. Une occasion d'acquitter envers les Portugais la dette de la reconnaissance ne tarda pas à se présenter. Les Maures d'Espagne et d'Afrique menaçaient alors le Portugal; cinq cents soldats anglais se réunirent aux troupes du roi lusitanien, et marchèrent sur Santarem. L'aspect guerrier des Anglais imposa aux Sarrasins; le général maure étant

---

pour Acre. Roger de Hoveden (p. 668, 672) dit que la traversée pouvait se faire en quinze jours. Mathieu Paris, 134; Bromton, 1175.

venu à mourir sur ces entrefaites, la désunion se mit parmi ses troupes, et le Portugal fut sauvé. La flotte anglaise côtoya les rivages du Portugal et de la partie méridionale de l'Espagne, et arriva à Marseille. De là elle mit à la voile pour Messine et entra dans ce port peu de jours avant l'arrivée de Philippe et des Français. Richard quitta Salerne le 13 septembre, et arriva le 21 à Milet. Il continua sa route, accompagné d'un seul chevalier. La rapidité de sa marche fut un moment ralentie par son goût pour la chasse. Ayant entendu un épervier crier dans la maison d'un paysan, il y entra, prit l'oiseau, et voulut l'emporter. Le paysan sicilien résista, et appela ses voisins; ceux-ci assaillirent Richard à coups de pierres et de bâtons; l'un d'eux tira même son couteau contre lui. Richard le frappa du plat de son épée; mais l'épée s'étant brisée entre ses mains, il fut contraint de prendre la fuite, et se vit poursuivi à coups de pierres, jusqu'à ce qu'il eût gagné un prieuré voisin (1). Il passa la nuit suivante sous une tente, près de Scylla. Le lendemain matin, il rassembla tous les vais-

---

(1) Benoît de Petersbourg, *Vita Henrici II, Angliæ regis*, 593-604; Rog. de Hoved., 668-673.

seaux anglais, et fit son entrée dans le port de Messine, avec tant d'appareil et au bruit d'une si grande quantité de cors et de trompettes, que les Siciliens et les Français, frappés de surprise, en conçurent momentanément de l'alarme (1).

Tancrède, fils bâtard de Roger, duc d'Apulie, régnait à cette époque en Sicile. L'empereur Frédéric Barberousse, ayant perdu la souveraineté des états du nord de l'Italie, avait reporté ses regards ambitieux sur cette île et offert Henri, son fils aîné, en mariage, à Constance, fille de Roger, héritière légitime du trône. Le mariage fut célébré en 1186. Tancrède, soutenu par les barons normands, qui ne se souciaient point d'être gouvernés par un roi étranger, continua néanmoins d'occuper le trône de Sicile. Parmi les précautions qu'il prit pour consolider son autorité, l'une des principales fut l'emprisonnement de Jeanne, veuve de Guillaume-le Bon, son prédécesseur immédiat. Jeanne était sœur de Richard, roi d'Angleterre; à l'arrivée de ce monarque en Sicile, l'usurpateur s'empressa de la remettre en liberté; mais, comme il retenait encore le douaire de

(1) Mathieu Paris, 136; Rog. de Hoved., 673; Benoît de Petersbourg, 604.

la princesse, Richard résolut de tirer vengeance de l'insulte faite à sa sœur. L'injustice et la violence présidèrent à toutes ses actions. Il mit la princesse dans une forteresse qu'il prit sur les Siciliens, et chassa de pieux cénobites de leur monastère pour en faire un magasin à vivres (1). Ces circonstances et la conduite dissolue des soldats anglais, occasionèrent une foule de querelles entre eux et les Siciliens (2), dont la haine finit par éclater ouvertement. On en vint aux mains. Quelques-uns des principaux citoyens parvinrent à faire cesser l'effusion du sang; mais bientôt le combat recommença. Richard, aidé d'un petit nombre de chevaliers, y mit enfin un terme. Philippe-Auguste s'étant montré favorable aux Siciliens, dans ces démêlés, le monarque anglais le considéra dès ce moment comme un ennemi; et, pour le provoquer, il fit planter sa bannière dans le quartier des Français (3). La médiation des barons anglais et français prévint seule une

(1) Rog. de Hoved., p. 673.

(2) Vinisauf, II, 16, 17. Fazello dit que les habitans de Messine saisirent une occasion où les Anglais se livraient à toutes sortes d'excès dans les rues, pour les chasser et fermer sur eux les portes de leur ville. « Gl' Inglesi andavan licentiosamente vagando per la città con » molta lascivia. » Fazello, *Ist. di Sic.*, lib. VII.

(3) Benoît de Petersbourg, 606, 608.

guerre entre les deux rois. Richard consentit à remettre Messine aux chevaliers des Ordres militaires, jusqu'à ce que Tancrède eût équitablement réglé les droits de sa sœur. La paix fut bientôt signée. Richard renonça à toutes ses prétentions sur la Sicile, et Arthur, duc de Bretagne, son neveu, fut fiancé à une fille de Tancrède; et quant au prince sicilien, il s'engagea à équiper dix galères pour la croisade, à fournir aux croisés six bâtimens pour le transport de leurs chevaux, et à acquitter le douaire de la sœur de Richard, ainsi que les legs faits par Guillaume-le-Bon au profit de Henri II, roi d'Angleterre (1). Messine fut abandonnée au roi de France : Richard campa en dehors des murs (2). Divers règlemens furent faits pour fixer les relations nombreuses que l'hiver allait amener entre ces hommes de nations différentes. On défendit aux marchands d'acheter du pain ou du blé aux soldats, dans l'intention de revendre ces denrées; on limita leurs bénéfices, pour les fournitures générales, à un

---

(1) D'après Roger de Hoveden (p. 676), vingt mille onces d'or auraient été données pour le douaire de la sœur de Richard, et autant pour l'acquittement des legs faits à Henri II.

(2) Guill. de Neub., iv, 12.

denier sur dix. Le jeu fut permis aux chevaliers et aux prêtres, mais interdit au reste de l'armée. La perte ne devait pas dépasser vingt sols dans un jour et une nuit (1). Pendant quelque temps, il y eut un fréquent échange de bons offices entre les Français et les Anglais. Richard donna plusieurs vaisseaux à Philippe, et répandit l'argent avec tant de profusion parmi les soldats, qu'on disait communément qu'il faisait plus de bien en un mois que son père en un an. Cela n'empêcha point Philippe de lui garder rancune. Des historiens anglais contemporains accusent même le monarque français d'avoir offert le secours de son armée à Tancrède, pour l'aider à chasser Richard de la Sicile; mais les largesses de ce dernier lui avaient gagné l'amitié du prince sicilien, et, dans un moment de confiance, Tancrède lui montra quelques lettres du roi de France, contenant des preuves irrécusables de ses mauvais desseins. Richard vint reprocher ouvertement à Philippe sa perfidie; et, pour l'accabler, il lui présenta ses lettres. Leur vue remplit le monarque français de confusion; mais il re-

(1) Rog. de Hoved., 675.

prit bientôt son assurance ; il soutint que les lettres étaient supposées, et que c'était une ruse indigne imaginée par Richard pour se brouiller avec lui et pour ne point épouser Alix de France (1). Une violente querelle s'ensuivit entre les deux rois ; mais, de même que la précédente, elle se termina par un traité. La plus grande indifférence succéda, chez Philippe, à la violente indignation que lui avait d'abord inspirée la seule idée de la rupture de l'union projetée entre Richard et Alix (2) ; car, moyennant une pension de dix mille livres et la concession de quelques territoires, il rendit au roi d'Angleterre la liberté d'épouser qui bon lui semblerait (3).

Au mois de mars 1191, Philippe quitta la

---

(1) « Nunc scio verè quod rex Angliæ quærit causas malignandi » adversùs me....... ut Alesiam sororem meam dimittat, quam ipse » sibi desponsandam juravit. » Rog. de Hoved., p. 688.

(*Note du Traducteur.*)

(2) Suivant Roger de Hoveden (p. 688) Philippe cessa d'insister sur le mariage de sa sœur avec Richard, parce que ce dernier prouva par témoins (*ad hoc probandum multos produxit testes*) qu'Alix avait cédé aux désirs d'Henri II et qu'elle en avait eu un fils. (*Quia rex Angliæ eam cognoverat et filium ex eâ genuerat.*)

(*Note du Traducteur.*)

(3) Bromton, 1195 ; Roger de Hoved, 687, 688 ; Rymer, tom. I, p. 54 de la nouvelle édit. ; Rigord (p. 32 du tome V de la collection de Duchesne) dit qu'il y eut de graves contestations entre Richard et Philippe, mais seulement sur l'époque de leur embarquement.

Sicile. Son arrivée à Ptolémaïs fut regardée comme un bienfait du ciel. Dans le premier moment d'enthousiasme causé par sa présence, on reprit les attaques contre la ville; mais l'ordre de les suspendre jusqu'à l'arrivée de Richard ne tarda pas à être donné, d'après le vœu même de Philippe. On a dit que, dans cette circonstance, le roi de France ne voulut rien faire sans Richard, par la raison que leur cause étant commune, la victoire devait l'être aussi (1); il est plus raisonnable d'expliquer la conduite de Philippe-Auguste par la persuasion où il aurait été qu'il ne pouvait réussir sans le secours de son allié.

Avant son départ de la Sicile, Richard annonça qu'il voulait désormais mener une vie conforme à la vertu, et, pour commencer, il consentit à soumettre son corps à des flagellations ordonnées par le haut clergé de son armée. L'espoir de voir arriver prochainement sa mère Éléonore, et la princesse Bérengère de Navarre, à qui il avait été fiancé bien long-temps avant que son traité avec Philippe ne lui eût rendu la liberté de se marier, le retint quelque temps encore en Sicile. Enfin, quinze

(1) Hérold, chap. 10.

jours environ après le départ de son rival, le monarque anglais mit à la voile. Bien que nous ne possédions aucun relevé numérique de la force de son armée, nous pouvons conjecturer néanmoins qu'elle était formidable, par ce seul fait qu'il fallut deux cents vaisseaux de diverses grandeurs pour transporter ses soldats, ses chevaux et ses approvisionnemens. Une tempête dispersa sa flotte. A Rhodes, Richard apprit que deux de ses vaisseaux avaient fait côte sur les rivages de l'île de Chypre, que les habitans avaient pillé et jeté dans les fers tous les hommes échappés au naufrage, et que l'entrée du port de Limisso avait été refusée au bâtiment qui portait Bérengère et la reine douairière de Sicile. Richard ne tarda pas à arriver en vue de Limisso. Ce qui paraîtra surprenant de la part d'un monarque aussi irascible, c'est qu'il eut la patience de demander par trois fois réparation de l'avanie faite à sa fiancée. Des hommes qui venaient de violer aussi cruellement le droit des gens, ne pouvaient guère être disposés à donner sur ce point satisfaction à Richard. Les Anglais débarquèrent donc dans l'île de Chypre. Selon l'usage, les archers marchaient en avant pour ouvrir le passage; leurs flèches barbelées tombèrent sur leurs ennemis aussi pressées

que les gouttes de pluie sur l'herbe des prairies (1); soutenus par des soldats pesamment armés, ils forcèrent l'empereur de Chypre à se réfugier avec les siens dans l'intérieur de l'île. Ce souverain, nommé Isaac, appartenait à la famille des Comnène; d'abord simple gouverneur de Chypre, il s'était affranchi de la suzeraineté de l'empereur de Constantinople, et avait converti son gouvernement en un état indépendant. Les habitans de l'île, dont il avait restreint plutôt qu'accru les priviléges, virent dans Richard un sauveur et l'aidèrent avec joie à renverser leur tyran. Isaac fut pris, et le roi d'Angleterre devint maître de Chypre. Il imposa aux habitans une taxe dont le montant s'élevait à la valeur énorme de la moitié de leurs biens; mais il leur rendit les droits dont ils avaient joui sous la domination des empereurs byzantins. Richard se reposa des fatigues de cette conquête, en célébrant à Limisso son mariage avec Bérengère, et en se livrant aux fêtes données à cette occasion (2). Au bout de quelques semai-

(1) « ...... Quasi imber super gramina, ita cecidère sagittæ super » pugnantes. » Rog. de Hoved., p. 690.

(2) Rog. de Hoved., 692; Bromton, 1200. Guillaume de Neubridge dit que Richard resta plus de deux mois à Chypre. Il n'est pas pos-

nes, il reprit le harnois et sa flotte partit de Chypre (1). Un grand vaisseau de guerre, appartenant à Saladin, se rencontra sur sa route; il le fit environner et attaquer par ses agiles galères. Voyant que l'élévation du bâtiment turc empêchait les Anglais de monter à l'abordage, il menaça ses soldats de les faire tous crucifier si le vaisseau s'échappait. Ceux-ci, redoutant le courroux de leur souverain bien plus que le glaive des Turcs, tournèrent les éperons aigus de leurs galères contre le bâtiment ennemi; quelques-uns sautèrent à la mer pour arrêter les mouvemens de son gouvernail, et les autres en vinrent aux mains avec les Sarrasins. Afin que la prise du vaisseau ne profitât point aux chrétiens, l'émir qui le commandait ordonna aux siens de le saborder jusqu'à ce que l'eau y pénétrât en assez grande abondance pour le submerger. Cela fait, les Turcs s'élancèrent tous sur le pont des galères anglaises. Le sanguinaire Richard ordonna de massacrer et de précipiter dans les

---

sible qu'il ait fait un aussi long séjour dans cette île, puisqu'il quitta la Sicile en avril et qu'il arriva à Saint-Jean-d'Acre le 8 juin.

(1) Rog. de Hoved., 692; Vinisauf, p. 329; Bromton, cap. 102; Ellis's *Specimens of early english metrical Romances*, vol. II, p. 219.

flots ces ennemis désarmés; un sentiment de cupidité non moins odieux que sa cruauté, le porta toutefois à épargner les chefs, qu'il savait pouvoir racheter leur liberté par de riches rançons.

CHAPITRE XII.

SUITE DE LA TROISIÈME CROISADE.

Arrivée des Anglais sous les murs de Ptolémaïs. — Dissensions entre le roi de France et le roi d'Angleterre. — Héroïsme de Richard. — Réconciliation de Richard et de Philippe-Auguste. — Capitulation d'Acre. — Départ du roi de France. — Les croisés quittent Acre pour marcher sur Azote. — Richard défait Saladin. — Il s'avance sur Jaffa. — Il poursuit sa route vers Ramla. — Les Templiers et les Hospitaliers le dissuadent de marcher sur Jérusalem. — Il se retire à Ascalon. — Négociations inutiles pour la conclusion de la paix. — Assassinat du marquis de Tyr. — Richard reprend le projet d'assiéger Jérusalem. — Abandon de cette entreprise. — Brillans exploits de Richard à Jaffa. — Conclusion d'une paix honorable. — Courtoisie réciproque de Richard et de Saladin. — Evénemens divers. — Richard quitte la Terre-Sainte. — Il débarque en Dalmatie. — Ses aventures en Allemagne. — Il est fait prisonnier. — Son jugement à Worms. — Sa rançon. — Son retour en Angleterre. — Mort de Saladin. — Portrait de ce sultan.

(1191—1194).

Les Anglais arrivèrent devant Saint-Jean-d'Acre, le 8 juin 1191. Ils se virent accueillis par des acclamations d'enthousiasme et de reconnaissance. Le spectacle brillant qui s'offrit

à leurs yeux, était bien fait pour les enflammer des nobles sentimens qui animent d'ordinaire les guerriers. La jeunesse belliqueuse de l'Europe couvrait la plaine, étalant avec orgueil toute la pompe de la chevalerie. Les tentes somptueuses, les riches bannières, les armes resplendissantes, le luxe des armoiries et des emblêmes, y éblouissaient les regards par leur variété, qui cependant servait à distinguer entre elles les différentes nations rassemblées dans ce lieu. Sur les hauteurs voisines, on voyait, rangés en bataille, les épais escadrons du sultan d'Égypte et de Syrie; les Mameloucks tartares étaient armés de leurs arcs, les guerriers de la Haute-Égypte, de leurs fléaux, et les Bédouins, de leurs lances et de leurs petits boucliers ronds; les Turcs faisaient retentir leurs tambours d'airain; et la noire bannière de Saladin, flottant dans les airs, semblait défier le rouge étendard de la croix (1).

La joie que les Français témoignèrent à l'aspect des Anglais, ne tarda pas à faire place à des sentimens de jalousie et de haine. Le but religieux de la guerre parut oublié. Les Gé-

(1) Vinisauf, tom. [illegible] p. 1, 2.

nois et les Templiers se rangèrent du parti de Philippe, les Pisans et les Hospitaliers de celui de Richard. Un jour que le roi de France avait réuni ses troupes dans l'intention de livrer un assaut général à la ville, son allié lui refusa sa coopération, sous prétexte de maladie. Ce refus fit murmurer Philippe et lui inspira des idées de vengeance. Il commanda à l'élite des troupes françaises de marcher sur Acre, afin d'humilier les Anglais en combattant sans eux. Suivant sa coutume, la garnison, par le bruit de ses cymbales, donna l'alarme dans le camp de Saladin. Le nombre des assaillans ne répondant pas à leur vaillance, ils furent repoussés sur tous les points. Saladin chercha à profiter de cet échec pour porter la destruction dans l'armée et dans le camp des chrétiens; mais ceux-ci le contraignirent de battre en retraite après lui avoir fait perdre beaucoup de monde. Les Français eurent l'imprudence de revenir une seconde fois à l'assaut; dans cette nouvelle attaque, une foule de chevaliers imitèrent la conduite intrépide et partagèrent le sort du noble Albéric Clément, de ce chevalier qui avait fait serment d'entrer dans Acre ou de périr s'il n'exécutait son dessein, et qui fut en effet tué sur les remparts. Plusieurs fois, durant sa maladie

et sa convalescence, Richard s'était fait placer sur un matelas et transporter auprès de ses machines de guerre (1). Il avait ainsi accéléré la construction de ses pierriers, dont les soldats anglais se servirent si habilement qu'au bout de peu de temps la moitié d'une des tours de Ptolémaïs s'écroula; il réussit à garantir ces machines de l'atteinte du feu grégeois de la ville, et promit aux hommes chargés de les manœuvrer une récompense pour chaque pierre qu'ils détacheraient des murailles : la tour fut bientôt entièrement abattue, et le fossé comblé. Les guerriers anglais, parmi lesquels on remarquait le comte de Leicester (2) et l'évêque de Salisbury, s'élancèrent sur la brèche. Un combat sanglant et acharné s'engagea entre eux et les assiégés; les Pisans accoururent au secours des Anglais,

(1) Chez Saladin, l'esprit belliqueux imposa aussi plusieurs fois silence aux souffrances du corps. Bohaeddin (p. 18) cite différens traits de fermeté de ce prince. Il rapporte, entre autres, qu'un jour Saladin rangea lui-même ses troupes en bataille et parcourut, depuis le matin jusqu'au soir, le terrain qu'elles occupaient, quoique ses jambes fussent couvertes de tumeurs, et qu'on ne le crût pas même capable de se tenir un seul instant debout.

(2) Robert-Fitz-Parnel partit d'Angleterre avec Richard; avant de quitter la France, il devint comte de Leicester par la mort de son père, qui succomba en Grèce en revenant de Palestine. Dugdale, *Baronage*, tom. 1, p. 88.

ce qui n'empêcha pas les Turcs de contraindre leurs ennemis à s'éloigner des remparts de la ville. Le mauvais succès des tentatives faites par chacun des deux monarques chrétiens sans le concours de son rival, leur démontra la nécessité de réunir leurs forces. Une réconciliation s'opéra en conséquence entre Philippe et Richard; et il fut convenu que l'un d'eux donnerait l'assaut à la ville, tandis que l'autre protégerait le camp chrétien contre les attaques de Saladin (1).

Ptolémaïs avait eu tant à souffrir depuis deux années que durait le siége, que les habitans se virent réduits à la triste nécessité de renoncer à la défense de la place. Ils envoyèrent des ambassadeurs dans le camp latin, pour proposer la reddition de la ville, si elle n'était point secourue sous peu de jours par Saladin, et pour réclamer, au cas où ils capituleraient, la liberté de sortir avec tout ce qui leur appartenait. Philippe et les barons français paraissaient disposés à accepter ces propositions; mais Richard rompit la négociation, en insistant pour que les propriétés publiques et privées fussent abandonnées aux vainqueurs. Saladin tâcha de faire passer son inébranlable fermeté dans le

(1) Vinisauf, III, 5-11; Rog. de Hoved., 694; Benoît de Petersbourg, 659.

cœur des habitans de Ptolémaïs, et il ranima un moment leur courage par l'espoir de la prochaine arrivée de secours qu'il attendait d'Égypte. Les chrétiens continuèrent, la nuit et le jour, à livrer des assauts à la ville; ils réduisirent les Turcs à une telle détresse, que beaucoup d'entre eux quittèrent Ptolémaïs et abjurèrent la religion musulmane. Les secours attendus du Caire n'arrivant pas, les habitans de Saint-Jean-d'Acre parvinrent enfin à arracher à Saladin la permission de capituler. Moyennant la remise de la ville et de cinq cents prisonniers chrétiens qui s'y trouvaient, ils obtinrent leur vie sauve; le bois de la vraie croix dut, en outre, être restitué avec mille autres captifs et deux cents chevaliers choisis par les deux rois européens dans le nombre de ceux que retenait encore le sultan d'Égypte; enfin, le traité se terminait par une clause portant que, si, dans un délai de quarante jours, les musulmans n'avaient pas compté à Richard et à Philippe deux cent mille pièces d'or, la garnison serait à la merci des vainqueurs. Toutes ces conditions furent acceptées par les assiégés. Avant que la ville ne changeât de maîtres, on proclama, dans les camps français et anglais, la défense de maltraiter ou d'insulter les soldats turcs, lorsqu'ils quitteraient la ville. Les chrétiens en-

trèrent dans Acre le 11 juillet 1191. Les bannières des deux rois furent arborées sur les remparts; mais les honneurs de la préséance semblent avoir été particulièrement accordés à Richard; car il s'installa dans le palais du roi avec sa sœur et sa femme, tandis que Philippe occupa la maison des Templiers (1). Les deux conquérans s'approprièrent les armes et les approvisionnemens qu'ils trouvèrent dans les magasins de la ville. A la vérité, ils ne purent refuser d'accueillir les réclamations fondées de leurs soldats, qui, ayant partagé les travaux, demandaient à partager aussi la récompense; mais la délivrance à ceux-ci de la part à laquelle ils avaient droit dans le butin, fut si long-temps différée, que la misère força beaucoup d'entre eux à vendre leur équipement militaire et à revenir en Europe (2 et 3).

---

(1) Vinisauf, III, 12-18; Rog. de Hoved., 694-696; Bohaeddin, cap. 98-114. Les écrivains arabes louent beaucoup la conduite et la bravoure de Richard. Bohaeddin (cap. 97) dit que Richard était inférieur au roi de France en dignité et en puissance, mais qu'il était plus riche que lui, plus brave, et d'une plus grande expérience dans la guerre.

(2) Vinisauf, III, p. 20; Bromton, p. 1191, 1208; Rog. de Hoved., 685; Benoît, 630, 666. Vinisauf porte à trois cent mille le nombre d'hommes qui périrent sous les murs d'Acre; Bohaeddin (p. 180) le porte au double.

(3) Roger de Hoveden et Benoît de Petersbourg rapportent les noms

Les rois de France et d'Angleterre ne s'accordèrent point sur les titres des prétendans au trône de Jérusalem. Guy de Lusignan, le prince d'Antioche et le comte de Tripoli, avaient été visiter Richard à Chypre : le monarque anglais s'était laissé persuader qu'il devait épouser les intérêts du faible et malheureux Lusignan. De son côté, Philippe s'était déclaré pour Conrad : cette préférence eut vraisemblablement sa source dans un désir d'opposition contre Richard; quoi qu'il en fût, Conrad s'était montré digne de porter le sceptre, et sa

---

de la plupart des personnages marquans qui laissèrent la vie au siége de Ptolémaïs; de ces personnages, M. Mills ne mentionne que les suivans, qui sont Anglais, savoir : Ralph, archidiacre de Colchester, Silvestre, sénéchal de l'archevêque de Canterbury, Guillaume, comte Ferrers, Robert Scrope, de Barton, Henri Pigot, sénéchal de lord Surry, Walter Scrope, Mowbray, Talbot et Saint-John. J'ajoute à cette liste quelques autres noms qui ne peuvent être indifférens à des lecteurs français : ce sont ceux de Thibaut, comte de Champagne; d'Étienne, comte de Blois; de Philippe, comte de Flandres; de Guy de Châtillon, de Bernard de Saint-Valery, de Vautrier de Mony, de Raoul de Fougères, d'Eude de Gonesse, de Renaud de Magny, de Geoffroi d'Aumale, du vicomte de Chatellerault, de Josselin de Montmorency et de Raoul de Marle. Indépendamment de ces victimes célèbres, l'archevêque de Besançon, quelques autres ecclésiastiques et une foule de chevaliers, tombèrent sous les coups des musulmans; plusieurs de ces derniers, partageant le sort des comtes de Blois et de Champagne, périrent brûlés par le feu grégeois, l'huile bouillante, le plomb fondu et le sable ardent, qui pleuvaient du haut des remparts sur les assiégés. (*Note du Traducteur.*)

cause avait au moins le mérite pour appui. Les querelles des deux rois à ce sujet n'avaient pas été très-vives pendant le siége; mais, après la prise de Ptolémaïs, elles éclatèrent avec une violence extrême. Une espèce de compromis vint toutefois y mettre un terme et concilier autant que possible les droits respectifs des deux compétiteurs : le titre et l'autorité de roi de Jérusalem et de seigneur de Jaffa et d'Ascalon, furent laissés à Lusignan, à la condition que, si Conrad lui survivait, la couronne appartiendrait à ce dernier et à ses héritiers. Cette convention conclue, le généreux Richard la scella en donnant l'île de Chypre à Lusignan.

Peu de semaines après la capitulation d'Acre, et avant que le délai fixé pour l'accomplissement de la dernière condition du traité ne fût écoulé, Philippe-Auguste déclara son intention de revenir en Europe. La noblesse française attribua cette résolution à des motifs d'intérêt individuel; et Richard dit à ce sujet d'un ton, moitié sérieux, moitié railleur, que si le roi de France était réellement malade, soit par suite de souffrances physiques, soit par la peur de l'ennemi, il faisait très-bien d'aller respirer l'air natal; mais qu'il n'en était pas moins très-fâcheux de laisser ina-

chevée l'œuvre de la croisade. Il consentit toutefois au départ de Philippe; seulement comme il redoutait l'ambition de son rival, il exigea de lui le serment solennel, que, s'il voulait faire la guerre à l'Angleterre, ce ne serait que quarante jours au moins après le retour de Richard en Europe; il fut en outre stipulé que le duc de Bourgogne et la plus grande partie de l'armée française resteraient en Syrie sous le commandement du roi d'Angleterre. Le 31 juillet 1191, Philippe-Auguste se rendit à Tyr; il abandonna à Conrad ses droits sur la ville d'Acre et sur les prisonniers turcs, et mit à la voile pour l'Europe (1).

Richard fit reconstruire les fortifications de Ptolémaïs et réparer les maisons endommagées par les projectiles des assiégeans. L'évêque de

(1) GUILL. DE NEUBRIDGE, IV, 22; BERNARDUS THES., 811; ROG. DE HOVED., 697; VINISAUF, III, 12-18; BOHAEDDIN, cap. 98-114. Richard éprouva du mécontentement de ce que Philippe lui enlevait la disposition d'une partie des prisonniers en les remettant à Conrad; il envoya l'évêque de Salisbury les redemander à celui-ci, qui les refusa jusqu'au moment où le duc de Bourgogne le contraignit de les livrer en le menaçant de lui faire la guerre. Robert de Gloucester attribue le départ de Philippe pour l'Europe, à la jalousie que lui inspirait la renommée de son compagnon d'armes; il dit :

So that king Philip was annoyed there at the thing,
That there was not of him a word, but all of Richard the king.

Salisbury, secondé des autres membres du clergé, releva les autels (1 et 2). Malgré les stipulations du traité, le bois de la vraie croix, sous lequel les chrétiens de Syrie avaient si souvent combattu, demeurait toujours dans les mains des Sarrasins; et, soit mauvaise volonté, soit impossibilité réelle, le tribut de deux cent mille pièces d'or n'était point payé aux Francs. Peu de temps avant l'expiration du délai de quarante jours, Saladin fit quelques tentatives dans la vue de soustraire les prisonniers musulmans au sort fatal que leur réservaient les conditions expresses du traité, en cas de non paiement de ces deux cent mille pièces d'or. Mais Richard repoussa avec dédain les présens et les marques de courtoisie du sultan,

---

(1) Benoît de Petersbourg, *Vita Henrici II*, p. 665.

(2) Il paraît que de tout temps les musulmans trouvèrent un plaisir singulier à profaner les objets vénérés par les chrétiens. On a déjà vu, dans le tome I de cet ouvrage (pages 20 et 271), de quelle nature étaient ces profanations et jusqu'à quel point elles étaient poussées. Au siége d'Acre, les musulmans ne se montrèrent pas moins ardens outrager la croix qu'ils ne l'avaient été près d'un siècle auparavant, au siége de Jérusalem; car Florentinus, évêque de Ptolémaïs, dit en parlant d'eux :

Milites aspiceres super muros stantes
Turcos, sanctam manibus crucem elevantes
Cum flagellis asperis eam verberantes,
Et cum improperiis nobis minitantes.

(*Note du Traducteur.*)

et, dès que le délai fut expiré, il fit égorger les plus pauvres d'entre ces prisonniers (1), épargnant les plus riches dans l'espoir d'en tirer de fortes rançons (2).

Le roi d'Angleterre se prépara ensuite à recommencer les hostilités. Ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à arracher ses soldats aux plaisirs de Ptolémaïs. Un historien contemporain dit que l'usage immodéré du vin avait changé les mœurs et le caractère des chevaliers même les plus graves, et que, pour le maintien de la discipline, on fut forcé de défendre aux fem-

(1) La cupidité la plus barbare et l'ignorance la plus stupide accompagnèrent cette exécution. Les chrétiens, dit Roger de Hoveden (p. 698) éventrèrent les prisonniers musulmans pour chercher de l'or dans leurs entrailles (.....*quos omnes christiani evisceraverunt*). Ils en trouvèrent beaucoup, ajoute-t-il, et mirent en réserve leur fiel pour des usages médicinaux (*multum invenerunt et fel eorum usui medicinali servaverunt*). (*Note du Traducteur.*)

(2) Vinisauf, III, 19; IV, 2, 4 et 6; Benoît, p. 674; Bohaeddin, cap. 115, p. 183. Hermingford (p. 531) porte à seize cents le nombre des prisonniers que Richard fit égorger, et Bohaeddin (cap. 115) à trois mille. Roger de Hoveden dit que cinq mille captifs furent massacrés par ordre du roi et du duc de Bourgogne. Vinisauf en évalue le nombre à deux mille sept cents; il paraît tout honteux de la cruauté de son maître : aussi cherche-t-il à le justifier en attribuant le massacre des prisonniers musulmans à l'excès du zèle de Richard pour la gloire du christianisme et à la violence de sa haine pour l'islamisme. Saladin n'oublia pas cet acte de barbarie et s'en vengea en faisant ôter la vie à tous les chrétiens que les chances de la guerre jetèrent plus tard entre ses mains.

mes de suivre l'armée (1). Richard avait comblé de largesses le duc d'Autriche, le comte de Champagne et d'autres seigneurs, afin de les empêcher de retourner en Europe avec Philippe, et il se trouvait alors à la tête de près de trente mille soldats, tant Anglais que Français et Allemands (2 et 3). Ces saints guerriers partirent d'Acre, le 22 août 1191, sous la glorieuse bannière de la croix, et prirent leur route vers le Midi (4), ayant soin de se tenir presque toujours en vue de leurs vaisseaux, qui côtoyaient

---

(1) La ville abondait, dit Vinisauf, en « vino peroptimo et puellis » pulcherrimis; mulieres igitur frequentantes et vina, nimis dissolutè » se gerebant quamplurimi, ut civitas pollueretur a luxuriâ insapien- » tium, et gulâ inhabitantium in eâ, a quorum impudentiâ facies sa- » pientium contrahebat ruborem. Ad auferandam autem hujus ma- » culæ rubiginem et spurcitiam procuratum est de consilio ne qua » mulier exiret a civitate cum exercitu, sed remanerent in civitate, » nisi tantum pedites lotrices quæ non forent oneri nec occasio pec- » cati. »

(2) M. Michaud porte ce nombre à cent mille.

(*Note du Traducteur.*)

(3) Triveti, *Annales*, p. 47.

(4) L'armée eut beaucoup à souffrir des tarentules. La plupart de ceux qui en étaient mordus guérissaient leurs blessures en y appliquant de la thériaque. D'autres, que Vinisauf qualifie de *prudentiores*, chassaient ces insectes venimeux en poussant des cris et en faisant un très-grand bruit. Vinisauf, iv, 13. Voyez, dans le tome 1er de cette histoire (p. 255, note 2e), un remède assez singulier recommandé contre la morsure des tarentules. Si l'on en croit les romans de chevalerie, les empiriques avaient une très-grande foi dans la thériaque

le rivage, et portaient les vivres, les fourrages et les diverses munitions de guerre. Des nuées de Turcs embusqués sur les hauteurs, fondaient sans cesse sur les soldats chrétiens. Les chevaliers du Temple formant l'avant-garde, et les Hospitaliers l'arrière-garde, soutenaient le choc des ennemis et protégeaient la marche de l'armée; mais ce fut principalement par la masse impénétrable de leurs colonnes, par leur contenance ferme et résolue, que les croisés rendirent vaines les attaques des Turcs (1). L'armée suspendait toujours sa mar-

---

pour la guérison des piqûres venimeuses et en général de toutes les maladies. Au dire de T. Bartholinus, célèbre médecin danois, qui vivait vers le milieu du dix-septième siècle, on attachait, dans les temps anciens, tant d'importance à la médecine, que les herbes et les drogues qui entraient dans la composition des remèdes, étaient exposées en public avant leur manipulation. *De l'influence des croisades sur l'état des peuples de l'Europe*, par Choiseul-Daillecourt, p. 324, à la note.

(1) Ce qui prouve que les croisés voulaient alors se tenir seulement sur la défensive, c'est que chaque soldat était couvert d'une espèce de feutre épais et d'une cotte de mailles aussi ample que forte, qui le mettait tout-à-fait à l'abri des traits. Bohaeddin, en rapportant cette circonstance (p. 189), ajoute que lui-même il avait vu plusieurs chrétiens, le corps hérissé, non d'une ou de deux flèches, mais de dix, et qui n'en continuaient pas moins leur route d'un pas tranquille et sans paraître éprouver aucune souffrance. Les croisés marchaient en rangs si serrés, dit Vinisauf (t. IV, p. 17), qu'une pomme jetée au milieu d'eux, serait nécessairement tombée, ou sur un homme, ou sur un cheval.

che à l'entrée de la nuit. Des hérauts criaient alors trois fois : *Sauvez le Saint-Sépulcre!* et les soldats, ramenés par ces paroles à l'idée de leur devoir et au but de leur entreprise, levaient au ciel leurs mains et leurs yeux pleins de larmes, pour implorer sa pitié et son assistance (1). Près d'Azote, Richard se vit contraint d'accepter une bataille générale. La droite de son armée était commandée par Jacques d'Avesnes, l'un des champions les plus intrépides de la croix; le duc de Bourgogne, guerrier d'un mérite équivoque, commandait la gauche, et Richard le centre. Les armées réunies de la Syrie et de l'Egypte, conduites par Saladin, exécutèrent avec impétuosité une charge générale. L'aîle droite des chrétiens plia et lâcha pied. L'aîle gauche repoussa les Sarrasins; mais elle se laissa entraîner à leur poursuite loin des autres divisions de l'armée: Richard s'élança aussitôt à la tête d'un corps d'élite pour soutenir le duc de Bourgogne; Saladin, portant alors tous ses efforts du côté de son aîle droite afin de la renforcer, cessa de presser aussi vivement Jacques d'Avesnes. Les lignes anglaises avaient peu souffert jusque-là. Au plus

(1) Vinisauf, IV, 9-16.

fort de l'action, la cavalerie, exposée aux traits des ennemis, demanda plusieurs fois à grands cris la permission de charger. Plein de calme et de sang-froid, Richard sut avec fermeté résister à des instances qui ne s'accordaient point avec son plan de bataille. Mais, lorsqu'il s'aperçut que les carquois des Turcs étaient vides et que leur impétuosité avait jeté la confusion dans leur propres rangs, il ordonna aux trompettes de sonner la charge : l'infanterie entrouvrit son sein pour livrer passage à la cavalerie, et les cavaliers, donnant toute carrière à leur fureur, s'élancèrent sur les Sarrasins en désordre. Richard fit des miracles de bravoure; sa contenance, ses gestes, ses invocations à Saint-Georges, accrurent au plus haut point l'ardeur de ses troupes; enfin les Turcs, après un grand carnage des leurs, s'enfuirent jusqu'à Azote. La victoire coûta cher aux chrétiens, quoique le nombre de leurs morts ne fût pas très-considérable, car Jacques d'Avesnes resta sur le champ de bataille. Sa mort fut justement pleurée par le roi, qui perdait en lui l'un des plus puissans soutiens de la cause des chrétiens (1).

---

(1) Vinisauf, iv, 17-22; Guill. de Neubridge, iv, 23; Rog. de Hoved., 698; Bohaeddin, c. 120, et Pierre Langtoft, 187-190. Trivet (*Annales*, p. 190) dit qu'à la bataille d'Azote, sept mille soldats

A partir de ce moment, Richard cessa d'être inquiété durant sa marche. Il ne tarda pas à arriver à Jaffa. Cette ville se trouvait alors dépourvue de ses fortifications : la victoire ayant déserté les drapeaux des musulmans à Azote, Saladin avait aussitôt donné l'ordre de démanteler toutes les places fortes qu'il possédait en Palestine. Tenir constamment ses ennemis en plaine, et les affaiblir par des escarmouches et des combats continuels, tel fut le plan de Saladin. La route d'Ascalon étant libre, Richard désirait poursuivre ses avantages; mais l'esprit de sédition, reprenant sa funeste influence, vint mettre obstacle à ses desseins. Les barons français insistèrent sur la nécessité de relever les fortifications de Jaffa avant tout. Leur opinion se trouva malheureusement d'accord avec le vœu de l'armée qui, épuisée par ses longues marches, se rappelait avec d'autant plus de regrets les plaisirs dont elle s'était enivrée à Ptolémaïs. Il fut en conséquence résolu que l'on réparerait les remparts de Jaffa. Toujours infatigable lorsqu'il s'agissait de remplir

turcs et trente-deux émirs, perdirent la vie; et que, du côté des chrétiens, il ne périt pas la dixième, ni même la centième partie de ce nombre.

les devoirs que lui imposait son titre de chef de la croisade, Richard pressa vivement les travaux. Il ne put toutefois empêcher les soldats chrétiens de se replonger dans cette vie oisive et licencieuse d'où il avait eu tant de peine à les tirer. Les musulmans se remirent de la terreur panique que leur avait inspirée la défaite d'Azote, et, oubliant leurs pertes, ils commencèrent à se réunir dans les environs de Jaffa. Leur approche arracha encore une fois les Français et les Anglais à leur mollesse criminelle. Quant à Richard, non moins ardent au plaisir qu'à la guerre, il s'amusait à chasser au fauçon sans s'inquiéter des ennemis. Ce divertissement pensa lui coûter cher. S'étant un jour laissé entraîner assez loin de la ville avec les seigneurs qui l'accompagnaient, il se trouva tout-à-coup environné par les Sarrasins. Il serait infailliblement tombé en leurs mains, si un gentilhomme provençal, nommé Guillaume de Pratelles, ne s'était écrié avec force : *Je suis le roi !* et, par ce noble mensonge, n'eût donné à Richard les moyens de s'échapper, en détournant sur lui-même l'attention des Turcs (1).

---

(1) Ce gentilhomme provençal fut fait prisonnier par les Turcs. Richard ne se montra pas ingrat ; car son dernier acte en Terre-Sainte fut le rachat de son libérateur.

A quelque temps de là, un détachement de Templiers tomba dans une embuscade. Ces braves chevaliers firent une défense héroïque. Richard se hâta d'envoyer le comte de Leicester à leur secours, promettant d'y courir lui-même dans peu d'instans. Il n'avait pas encore attaché sa cotte de mailles, quand il apprit que les Sarrasins triomphaient. Mettant alors de coté tout sentiment de conservation personnelle, il s'écria qu'il serait indigne du nom de roi s'il abandonnait ceux qu'il avait promis de secourir; puis, volant au lieu du combat, il s'élança au plus fort de la mêlée, et, comme à l'ordinaire le succès couronna son impétuosité (1).

Les fortifications de Jaffa se trouvant enfin réparées, on résolut de reprendre la guerre avec vigueur. Richard déclara aux Sarrasins que, pour se soustraire aux effets de sa colère, ils n'avaient d'autre moyen que de restituer le royaume de Jérusalem, tel qu'il existait au temps de Baudouin-le-Lépreux. Saladin ne repoussa pas cette proposition avec dédain; il se contenta seulement d'offrir, au lieu du royaume de Jérusalem, la partie de la Palestine comprise entre le

---

(1) VINISAUF, 26, 30.

Jourdain et la mer. Les négociations à ce sujet durèrent quelque temps. Richard se laissa séduire et tromper par les présens et les caresses de Saïfeddin, frère de Saladin (1), à tel point que les chrétiens rougissaient de voir leur chef sur un pied aussi amical avec un infidèle. Les barons chrétiens découvrirent bientôt l'hypocrisie des Turcs, et dessillèrent les yeux du roi. Les musulmans reprirent les hostilités, et toutes négociations furent rompues. Les soldats de Richard se portèrent sur Ramla; comme ils avaient pris très-peu de précautions contre l'inclémence de la saison, les vents mirent leurs tentes en lambeaux, les pluies gâtèrent leurs approvisionnemens, et l'humidité rouilla leurs armes. Durant la route, le soin de repousser les attaques perpétuelles des Turcs avait été spécialement confié au comte de Leicester. A peu de distance de Jérusalem, les croisés furent rejoints par ceux de leurs compagnons qu'ils avaient laissés à Jaffa. Tous se préparèrent à combattre, dans l'espoir d'at-

(1) Saïfeddin, plus connu sous le nom de Malek-Adel, s'appelait : El-Malek El-Adel-Saïf-Eddin Abou-Bekr Mohammed. C'est ce prince musulman à qui madame Cottin, dans son roman de *Mathilde*, prête des sentimens et des aventures si contraires à toute vraisemblance historique. *Note du Traducteur.*

teindre enfin le but de leur pèlerinage. Mais les Templiers et les Hospitaliers dissuadèrent Richard d'attaquer Jérusalem, alléguant qu'une fois maîtres de la ville, les Latins de la Palestine seraient assaillis de tous côtés par les Turcs, et que, pour faire face à tant d'ennemis, ils n'auraient plus l'appui des soldats de la croix, qui, voyant le but de l'expédition religieuse atteint par la délivrance du Saint-Sépulcre, n'hésiteraient pas à abandonner la Terre-Sainte, pour retourner en Europe (1). Les croisés murmurèrent hautement de l'indécision que l'opinion des chevaliers des Ordres militaires avait introduite dans le conseil des princes. Cette opinion ayant prévalu, Richard commanda la retraite. L'armée rétrograda sur Ramla; et de là sur Ascalon, ville dont la possession était d'une très-grande importance aux yeux des Latins, en ce qu'elle leur donnait les moyens d'intercepter les communications des Turcs de Jérusalem avec ceux de l'Égypte (2). Jusqu'au retour du printemps, tout commerce entre Ascalon et les autres pays étant interrompu, les chrétiens eurent à endurer les rigueurs

---

(1) Vinisauf, iv, 31, 35.

(2) Vinisauf, v, 1.

de la famine, indépendamment des maux ordinaires du climat. L'impatient duc de Bourgogne déserta la bannière de Richard; quelques soldats français se rendirent à Ptolémaïs et à Jaffa, d'autres à Tyr, où ils reçurent un bon accueil de la part de Conrad. A la fin cependant le découragement céda, au moins pour quelque temps, devant le sentiment du devoir. A la sollicitation de Richard, la plupart des déserteurs revinrent sous leurs drapeaux. Quant à Conrad, il ne daigna pas même répondre à la sommation du roi. Les murs d'Ascalon ne tardèrent pas à être réparés; car les seigneurs les plus fiers et les prélats du rang le plus élevé, ne dédaignèrent pas de travailler aux fortifications avec le bas peuple (1). Léopold, duc d'Autriche, fut le seul dont l'orgueil ne voulût point s'abaisser jusqu'à imiter ses compagnons d'armes : il dit qu'il n'était ni maçon, ni charpentier (2). Avant l'entier achèvement des travaux, Richard se vit privé de l'aide des Français, qui se retirèrent à

(1) Les croisés s'amusèrent aussi à rebâtir Gaza. Ils donnèrent cette ville aux Templiers, qui la possédaient avant qu'elle ne fût conquise par les Sarrasins. Jacques de Vitry, p. 1123, *in Bongars*.

(2) Voyez, à la fin du volume (note I), la manière injurieuse dont Richard traita le duc d'Autriche dans cette occasion.

Ptolémaïs parce que les coffres du roi étant vides, la solde convenue ne pouvait plus leur être payée.

Les rivalités commerciales ne nuisirent pas moins aux croisades que les rivalités militaires. Les Génois et les Pisans firent de Ptolémaïs le théâtre de leurs discordes. Ils essayèrent cependant de les couvrir d'un vernis de désintéressement et de générosité, en s'annonçant respectivement comme combattant au nom et pour les droits, les uns de Conrad, marquis de Tyr, les autres, de Guy de Lusignan. Conrad avait réuni ses troupes à celles des Génois. La guerre civile se serait propagée, et aurait divisé toutes les forces chrétiennes, si Richard n'eût marché promptement d'Ascalon sur Acre. Conrad se retira prudemment; et, par l'adresse du monarque anglais, les querelles qui s'étaient élevées entre les sujets des deux républiques rivales, furent heureusement apaisées. Richard chercha à ramener à lui le marquis de Tyr : il ne put en venir à bout. Ce jeune seigneur, qui voulait demeurer indépendant, et qui aspirait au pouvoir souverain, détermina, au contraire, sept cents soldats français à quitter Ascalon pour se rendre à Tyr, et fit une alliance avec Saladin. Lorsque Richard eût renoncé au projet de conquérir

Jérusalem, la désertion s'étant mise dans son armée, Saladin avait licencié la plupart de ses soldats, qui étaient retournés dans leurs foyers. A peine ce sultan vit-il Conrad se séparer de Richard, qu'il pensa que le moment était arrivé de reprendre les hostilités. En conséquence, il déploya de nouveau son étendart, et rappela les troupes turques sous les armes (1). Richard contempla d'un œil froid et tranquille les préparatifs de son ennemi : des troubles politiques survenus en Angleterre y réclamaient sa présence ; il fut forcé de céder aux exigences de sa position, et demanda la paix à son généreux rival (2). Ses prétentions se bornaient à la simple possession de la cité sainte et à la restitution du bois de la vraie croix. Le sultan lui répondit que Jérusalem n'était pas moins chère aux musulmans qu'aux chrétiens, et que quant au bois de la vraie croix, il se croirait coupable d'encourager l'idolâtrie, s'il remettait aux chrétiens cet objet de leurs adorations. Obligé de plier devant l'inflexibilité des principes religieux de son ennemi, Richard chercha

(1) Vinisauf, IV, 36, 37; V, 1-15.
(2) En mars 1192.

à le gagner par des sentimens plus doux. Il proposa, pour concilier les intérêts de l'islamisme avec ceux de la chrétienté, d'établir à Jérusalem un gouvernement moitié européen moitié asiatique, en faisant épouser à Saïfeddin la veuve de Guillaume, roi de Sicile. Les princes musulmans auraient bien accédé à ces propositions; mais le mariage projeté eût été un si grand scandale sous le point de vue religieux, que les imans et les prêtres chrétiens jetèrent les hauts cris, et que Richard et Saladin, malgré toute leur puissance, furent contraints d'y renoncer (1).

La nécessité où se trouvait Richard de re-

(1) Bohaeddin, chap. 127, etc.; Aboulféda, iv, 3; d'Herbelot, article *Salaheddin*, tome iii, p. 178. Pendant toutes ces négociations, les soldats des deux armées se mêlaient amicalement les uns aux autres, et assistaient ensemble à des tournois et à des danses. Tout le temps que dura la guerre, Saladin et Richard rivalisèrent de courtoisie aussi bien que d'exploits militaires. Lorsque le roi d'Angleterre était malade, Saladin s'empressait de lui envoyer des poires, des pêches et d'autres fruits de Damas, que le monarque anglais aimait beaucoup. Dans les plus grandes chaleurs de l'été, la même main libérale prenait soin de pourvoir Richard de neige, luxe rare dans ce climat. Rog. de Hoved., 693. Saladin ne pouvait manquer d'être bien disposé pour les guerriers chrétiens, s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'aussitôt qu'il fut en âge de porter les armes, il sollicita son admission dans l'ordre de la chevalerie, et qu'il y fut reçu par un chevalier français nommé Homfroi de Thoron. *Hist. Hier. in Bongars*, p. 1152. Vinisauf, liv. 1, ch. 3.

passer en Angleterre, devenait de jour en jour plus pressante. Le seul motif qui le retint encore en Terre-Sainte, était le choix du souverain du royaume de Jérusalem. L'imbécille Guy de Lusignan n'avait que très-peu de partisans; la voix publique, au contraire, était toute en faveur du vaillant Conrad. Oubliant généreusement que le marquis de Tyr était son ennemi et l'allié de Saladin, Richard céda au vœu général. Malheureusement, tandis qu'on faisait les préparatifs du couronnement, Conrad fut assassiné par deux séides de la secte des Assassins (1). Dans les premiers momens de leur indignation, les Français accusèrent Richard d'avoir dirigé secrètement la main des meurtriers (2), et ils engagèrent la veuve de Conrad à remettre Tyr entre leurs mains; mais cette princesse avait trop de sagesse pour indisposer Richard contre elle. Henri, comte de

(1) L'immense influence que le prince des *Assassins* exerçait en Orient du temps des croisades, n'a pu échapper à l'érudition de M. Mills; cependant son ouvrage ne contient presqu'aucun détail sur cette secte, que la férocité de ses chefs, le fanatisme de ses adeptes et la singularité de ses mœurs, ont rendue si fameuse. Je crois devoir suppléer à son silence en insérant dans l'appendice (note K) une dissertation assez étendue sur l'origine, les dogmes et l'histoire des Ismaéliens. (*Note du Traducteur.*)

(2) Voyez à ce sujet la note L, dans l'appendice.

Champagne, parut au milieu du tumulte. A la sollicitation du peuple, il consentit à monter sur le trône; et suivant ce qui s'était déjà pratiqué plusieurs fois avant lui, pour mieux assurer ses droits contre toute prétention rivale, il épousa la veuve de son prédécesseur (1). Richard confirma le choix du peuple, et la guerre civile eut enfin un terme (2). Le duc de Bourgogne et le comte de Champagne vinrent ensuite se joindre à lui, dans l'intention de reprendre et de réaliser le projet d'assiéger Jérusalem. Sans s'inquiéter des instances de l'Angleterre qui le sollicitait de revenir en Europe, Richard se mit en marche, et conduisit ses Anglais et ses Normands devant la forteresse de Darum; lorsqu'il l'eut soumise, il la donna aux Français, qui, de leur côté, avaient fait pour l'attaquer des préparatifs que l'activité de leur allié rendit inutiles (3).

Dans le mois de mai, de nouveaux messagers de l'Angleterre arrivèrent. Ils apportaient à Richard des preuves irrécusables, non-seulement de l'accroissement que prenait de jour en jour le pouvoir du prince Jean, mais de la perfidie

(1) Vinisauf, v, 16, 28.
(2) Vinisauf, v, 35, 37.
(3) Vinisauf, v, 36, 38; Sanutus, 200.

de Philippe-Auguste. L'armée latine n'en continua pas moins sa marche sur Jérusalem, et vint camper dans la vallée d'Hébron. Les chefs et les soldats firent solennellement le vœu de ne point quitter la Palestine sans avoir délivré le Saint-Sépulcre. Des transports de joie succédèrent à cette résolution. Richard partagea l'allégresse générale; et, quoique bien convaincu que sa présence en Angleterre pouvait seule prévenir les troubles et les maux qui la menaçaient, il déclara au duc de Bourgogne et au comte de Champagne qu'aucune instance de l'Europe ne pourait l'engager à quitter ses alliés avant les fêtes de Pâques de l'année suivante. Des hymnes et des actions de grâces adressées au ciel, témoignèrent la joie que le peuple éprouva de cette détermination. On était alors au mois de juin 1192. L'armée se remit en marche. Les soldats doutaient si peu d'une prompte victoire qu'ils n'emportèrent que pour un mois de vivres. Presque à chaque pas, ils eurent à repousser les attaques de la cavalerie turque. Dans une de ces rencontres, les croisés français ne furent sauvés que par la valeur de l'évêque de Salisbury. Dans une autre, le comte de Leicester, fidèle à sa mission de vigilance, reprit un convoi de munitions de toute espèce, dont les Sarrasins s'étaient empa-

rés dans le trajet de Jaffa au camp chrétien (1). Plus les croisés approchaient, plus la terreur des musulmans renfermés dans Jérusalem redoublait : beaucoup d'entre eux se disposèrent à quitter la ville; Saladin lui-même, qui y était renfermé, trembla pour sa sûreté (2). Les croisés atteignirent Bethléem, et s'y arrêtèrent. Les seigneurs français n'insistèrent pas avec moins de force que le reste de l'armée, pour que l'on continuât de se porter en avant; mais l'esprit de Richard flottait incertain : il avoua qu'il ne lui paraissait pas prudent d'avancer davantage, parce que les troupes chrétiennes n'étaient pas assez nombreuses pour entreprendre un siége et protéger en même temps l'arrivée des convois de la côte. Il proposa de marcher sur Béryte, sur le Caire ou sur Damas. Cependant, comme les barons de la Palestine et les chevaliers des Ordres militaires connaissaient les localités beaucoup mieux qu'aucun des croisés, il pensa que le soin de déterminer les mouvemens de l'armée, devait leur être exclusivement abandonné. On créa dans cette vuê un conseil composé de vingt personnes choisies parmi les chevaliers

---

(1) VINISAUF, V, 38, 53.
(2) BOHAEDDIN, c. 156.

des Ordres militaires, les seigneurs de la Terre-Sainte et même les chevaliers français. L'avis parvint à ce conseil que les Turcs avaient comblé toutes les citernes et toutes les sources, dans un espace de deux milles autour de Jérusalem; d'un autre côté, les ardeurs de l'été commençaient à se faire sentir : en conséquence, le conseil décida que le siége de Jérusalem serait différé, et que l'armée marcherait à quelque autre conquête. Comme général, Richard ne pouvait se dissimuler tous les obstacles qui s'opposaient à l'attaque de la ville sainte; il ne put toutefois réprimer l'expression de son chagrin, quand il vit adopter une résolution qui renversait l'orgueilleux espoir qu'il avait conçu de délivrer le Saint-Sépulcre. Un de ses compagnons d'armes l'ayant conduit sur une montagne d'où l'on découvrait Jérusalem, il se couvrit le visage de son bouclier, et s'écria qu'il était indigne de contempler une ville qu'il ne pouvait pas conquérir. Les soldats français se répandirent en plaintes amères contre la décision du conseil. Richard leur offrit des vivres, des vaisseaux et de l'argent, pour les déterminer à marcher sur le Caire : ils y consentirent; mais comme ils ne montraient pas beaucoup d'ardeur, le monarque

anglais demeura dans l'inaction (1). La suspension des hostilités contre les Sarrasins, donna aux croisés le loisir de se livrer à toute la fureur de leurs discordes intestines; ils les poussèrent même si loin que, si l'ordre de battre en retraite n'eût été donné, Saladin aurait totalement anéanti l'armée des chrétiens, trop divisée alors pour lui résister. Malgré tous ses efforts, Richard ne put parvenir à maintenir la discipline parmi les soldats de la croix; une partie se retira à Jaffa, une autre

(1) C'est dans Vinisauf (v, 54; vi, 2, 7) que j'ai pris les détails relatifs à la résolution qu'adoptèrent les chrétiens de renoncer au siége de Jérusalem. Vinisauf me paraît, en ce qui touche la croisade de Richard, une autorité du plus grand poids. Cependant les autres écrivains attribuent généralement l'abandon du dessein des Francs à la cupidité ou au patriotisme du duc de Bourgogne : les uns accusent le duc d'avoir accepté des présens de Saladin, d'autres prétendent qu'il refusa sa coopération à Richard dans la crainte que le roi d'Angleterre n'eût tout l'honneur de la conquête. Quoique les Français fussent plus nombreux que les Anglais, comme le chef de l'armée était Anglais, les premiers couraient risque, en cas de succès, de ne pas recueillir leur part légitime de gloire; il eût été d'ailleurs humiliant pour la France qu'on pût dire que le roi d'Angleterre s'était rendu maître de Jérusalem après le départ de Philippe-Auguste. Mathieu Paris, 141; Bernardus, 811; Plagon, contin. de l'Archev. de Tyr, 635; Sanutus, liv. 3, part. 10, c. 6. Suivant Roger de Hoveden (p. 716), Richard aurait témoigné le désir que le duc de Bourgogne et les Français s'engageassent sous serment à rester en Palestine jusqu'à ce que la conquête de Jérusalem fût achevée; mais ceux-ci auraient refusé, disant que la prolongation de leur séjour en Terre-Sainte était subordonnée aux ordres de Philippe-Auguste.

à Acre, où le gros de l'armée finit cependant par se trouver réuni.

Les espions de Saladin avaient tenu leur maître au courant des fluctuations et des incertitudes qui régnaient dans le conseil des croisés; et, avant même que les Latins n'eussent définitivement renoncé à leur entreprise, le sultan avait fait pressentir à la plupart des états musulmans la probabilité de son abandon. L'espoir succéda alors au découragement parmi les Turcs, la vigueur remplaça la mollesse, et, en peu de temps, ils eurent réuni sous les murs de Jérusalem vingt mille hommes de cavalerie et une multitude de fantassins. Ces forces s'organisèrent en toute hâte pour profiter de la situation critique des chrétiens. Saladin se porta à marches forcées sur Jaffa, il y mit le siége, et le poussa avec une telle activité, qu'en peu de jours l'une des portes de la ville fut enfoncée. Tous ceux qui ne purent se réfugier dans la grande tour, ou s'échapper par mer, tombèrent sous le fer destructeur des Turcs. Déjà les beliers des Sarrasins se préparaient à battre la tour servant de dernier asile aux assiégés, lorsque le patriarche et quelques chevaliers anglais et français conclurent avec Saladin une capitulation conditionnelle, portant qu'ils deviendraient ses prisonniers et

que de fortes rançons seraient payées pour le rachat des citoyens de la ville, si, le jour suivant, il ne leur arrivait pas de secours. Le lendemain, avant le jour, le brave Richard arriva à Jaffa. Abandonnant l'espoir de délivrer la Terre-Sainte du joug des infidèles, il était sur le point de quitter Acre pour revenir en Europe, lorsque le succès prompt et hardi de son rival, réveilla de nouveau tous ses rêves de gloire et de conquête. Les Français refusèrent de marcher à sa suite. Les Templiers, les Hospitaliers, les Pisans, les Génois, le comte de Leicester et les autres gentilshommes anglais, jurèrent au contraire de se dévouer au salut de leurs amis. Richard et une partie de ses troupes se rendirent par mer à Jaffa; les autres corps prirent la route de terre, où ils eurent horriblement à souffrir des obstacles que Saladin, instruit de leur approche, avait semés sur leur passage. Richard mit le premier le pied sur le rivage, et ce fut son épée qui moissonna le plus d'ennemis. Cette attaque fut si impétueuse, si inopinée, que les Turcs, surpris, commencèrent par s'enfuir, et qu'ils se retirèrent même à quelques milles dans l'intérieur des terres, quand ils virent l'étendard du roi d'Angleterre flotter sur les remparts de la ville. Cependant, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'une troupe

de cinq cents hommes avait seule causé leur effroi : alors la honte et la rage remplacèrent la terreur (1). La nuit suivante, Saladin tenta de reprendre ses avantages ; mais le vigilant Richard s'élança, armé de toutes pièces, hors de sa tente, et appela ses fidèles compagnons autour de lui. Ses archers et ses arbalêtriers formèrent une phalange impénétrable; quant aux cavaliers, ils ne purent se réunir qu'au nombre de dix, mais ils combattirent en véritables héros. Lorsque les Turcs sentirent de nouveau les coups de ce sabre redoutable qui avait décidé la victoire à la bataille d'Azote, une nouvelle terreur panique s'empara d'eux. Les hauts faits de Richard furent si brillans dans cette rencontre, que le frère de Saladin, voyant le monarque anglais démonté, lui envoya deux de ses propres chevaux, en signe de l'admiration que lui inspirait sa valeur (2). Cette victoire rendit au roi d'Angleterre l'ascendant qu'il avait perdu. Au lieu

(1) Vinisauf, tom. vi, p. 8-16; Mathieu Paris, 142; Bohaeddin, c. 163-164.

(2) Vinisauf, 20, 22, 23. Quelques mois avant la bataille de Jaffa, Saïfeddin avait donné une preuve de son respect pour les vertus guerrières de Richard, en le priant d'accorder les honneurs de la chevalerie à son propre fils. Vinisauf, v, 6.

de tenter de nouveaux succès, il sollicita la paix. Saladin, dont tant de combats avaient fini par épuiser les forces et les ressources, se soumit à la nécessité. Une trève de trois ans et huit mois fut conclue entre le roi chrétien et le sultan d'Égypte. Richard ayant dédaigné d'engager sa foi, suivant la coutume vulgaire, par un serment solennel, les deux monarques se donnèrent une marque réciproque de leur estime, en se contentant de se toucher la main pour garantie de la fidélité de leur parole. Le traité qui intervint stipula que la place d'Ascalon serait rasée, mais que Jaffa, Tyr et toute la partie du littoral comprise entre ces deux villes, seraient rendus aux chrétiens (1). Il fut en outre convenu que, pendant la durée de la trève, Jérusalem demeurerait ouverte à la dévotion des pèlerins de l'Occident, sans que ceux-ci eussent à payer le tribut autrefois exigé par les princes sarrasins.

Les soldats français, réunis à Ptolémaïs, étaient sur le point de retourner en Europe; mais auparavant ils désiraient jouir de la vue du Saint-Sépulcre, de ce lieu si cher et si sa-

---

(1) Vinisauf, 25; d'Herbelot, article *Salaheddin*, tom. II, p. 178.

cré aux yeux des chrétiens. Richard s'indigna de l'audace de ces hommes qui réclamaient le bénéfice d'un traité dont ils n'avaient fait aucun effort pour amener la conclusion. Dépouillés du laurier des saints guerriers, ils ne furent pas jugés dignes de porter la palme du pèlerin. Le reste de l'armée visita les Saints-Lieux; et Saladin, toujours jaloux de remplir noblement ses promesses, défendit sévèrement à ses sujets de maltraiter les pèlerins chrétiens et d'insulter aux sentimens de leur dévotion. L'évêque de Salisbury fut traité par lui avec un respect tout particulier : le magnanime sultan admirait la valeur et la noblesse, même dans un chrétien, et quand le prélat arriva à Jérusalem, il le reçut dans son palais. En conversant familièrement avec lui, Saladin exprima son admiration pour la valeur du monarque anglais; mais il ajouta que chez Richard l'habileté du général ne lui paraissait pas égaler la bravoure et l'intrépidité du chevalier (1). Le courtois prélat, voulant à son tour complimenter Saladin, lui dit qu'il n'existait

(1) Cependant, Saladin aurait pu louer Richard des dispositions militaires qu'il prit, quand il se porta d'Acre sur Azote, et donner aussi des éloges au sang-froid et à l'habileté dont il fit preuve, dans la grande bataille qui eut lieu dans les plaines de cette dernière ville.

pas dans le monde deux hommes de guerre capables de supporter un seul instant la comparaison avec le roi d'Angleterre et le sultan syrien. Nous avons eu souvent occasion de remarquer la générosité de Saladin dans la victoire. A la sollicitation de l'évêque de Salisbury, il permit l'établissement de prêtres latins au Saint-Sépulcre et dans les églises de Bethléem et de Nazareth. Il se laissa aussi toucher de compassion pour les barons que ses conquêtes avaient dépossédés de leurs domaines. Il donna au seigneur de Sajette une superbe ville près de Tyr, et à Balean d'Ibelin, un château situé à quatre milles d'Acre; il restitua à leurs seigneurs respectifs, Caïfa, Césarée et Azote; et le comte de Champagne devint maître de Jaffa (1).

Le sacrifice des milliers de soldats qui succombèrent dans les plaines d'Acre (2) et les avantages remportés par le monarque anglais, prévinrent une partie des conséquences funestes de la bataille de Tibériade : la Palestine ne devint point une colonie musulmane. Il restait même entre les mains des chrétiens une si

---

(1) Vinisauf, vi, p. 30-36; *Contin. de* Guill. de Tyr, 640.

(2) Les auteurs arabes disent que les croisés arrivèrent devant Ptolémaïs au nombre de six cent mille, et que cent mille au plus revirent l'Europe. (*Note du Traducteur.*)

grande étendue du littoral, et leurs ennemis étaient si affaiblis, que les hostilités pouvaient être aisément reprises sur tous les points où l'Europe voudrait verser encore ses dévots fanatiques et ses belliqueux aventuriers. Richard acquit en Palestine plus de gloire qu'aucun des empereurs d'Allemagne et des rois de France qui avaient cherché à s'illustrer dans ces guerres lointaines. Quoique le siècle où il vécut fût en droit de le blâmer d'avoir négligé les intérêts de son royaume pour le plaisir de guerroyer contre les Sarrasins, cependant on peut dire, pour sa justification, qu'il ne fit que se conformer aux idées du temps, qui donnait à la valeur le pas sur la politique, et qui estimait plus les brillans faits d'armes que les fruits de la victoire.

Le 25 octobre 1192, Richard, accompagné de Bérengère, son épouse, des soldats et des pèlerins anglais, mit à la voile pour l'Angleterre. Des tempêtes d'une violence peu commune, même dans la saison orageuse de l'automne, dispersèrent sa flotte. La multitude s'imagina que le ciel tournait la fureur des élémens contre les croisés, parce que Jérusalem gémissait encore sous le joug des infidèles. Lorsque plus tard, ces mêmes croisés apprirent la

mort de Saladin (1), il ne leur fut plus possible de douter de la justice de cette punition divine; car ils pensèrent que, le monarque musulman n'existant plus, il leur eût été facile d'atteindre le but de leur entreprise. La plupart des vaisseaux chrétiens furent jetés sur des plages ennemies, et ces guerriers anglais, naguère capables de porter un défi au monde entier, nus maintenant, sans argent et sans pain, tombèrent dans les fers des musulmans. Les autres bâtimens parvinrent heureusement a gagner des ports amis, et rentrèrent en Angleterre. Six semaines après son départ d'Acre, Richard se trouvait dans les parages des Etats Barbaresques, à trois journées de navigation environ du port de France où il s'était embarqué pour la Terre-Sainte. Le désastre de sa flotte y était déjà connu. Il apprit que les seigneurs français avaient résolu de s'emparer de sa personne, s'il débarquait dans leurs domaines. L'état de son vaisseau ne lui permettait pas de continuer sa route pour l'Angleterre. L'Allemagne était le seul pays à travers lequel il pût encore espérer d'échap-

---

(1) Saladin mourut le 5 mars 1193, un an environ après la trève conclue avec Richard. (*Note du Traducteur.*)

per à ses ennemis. Ayant déterminé, à prix d'argent, quelques pirates à lui prêter un de leurs navires, il laissa Marseille derrière lui et cingla vers la mer Adriatique. Le prêtre Baudouin de Béthune, Anselme son chapelain, et un petit nombre de chevaliers du Temple, l'accompagnaient. Ils débarquèrent tous à Zara (1). L'intention de Richard était de traverser l'Allemagne en se dirigeant vers le Nord. Un de ses compagnons se rendit, pour demander un sauf-conduit, près du gouverneur de Goritie, qui, malheureusement se trouvait être le neveu du marquis de Tyr (2). Invité à faire connaître la qualité de ses maîtres, l'envoyé les dépeignit comme des pèlerins revenant de Jérusalem. « Leur nom ? demanda le gou» verneur? — L'un, répondit l'envoyé, s'ap» pelle Baudouin de Béthune, et l'autre, Hu» gues le marchand; ce dernier m'a chargé de » vous offrir une bague, comme marque de » son estime et de sa considération. » Le gouverneur admira la beauté et l'éclat du rubis

(1) Le lieu de son débarquement est appelé Gazara dans Mathieu Pâris. Roger de Hoveden établit positivement que c'était Zara, car il dit que ce lieu se trouve dans le pays de Raguse. Zara est appelé Jazara par l'archevêque de Tyr (lib. 2, cap. 22).

(2) Voyez la lettre de l'empereur d'Allemagne au roi de France, dans Roger de Hoveden (p. 721).

qui enrichissait la bague (1); il fut surpris de la singularité de cette offre; et, soupçonnant avec assez de vraisemblance que l'homme qui envoyait un tel présent ne pouvait être un personnage ordinaire, il rapprocha dans son esprit certaines circonstances, et s'écria: « Le » propriétaire de cet anneau ne s'appelle pas » Hugues le marchand, mais le roi Richard; » dites-lui pourtant que, malgré le serment » que j'ai fait de retenir prisonniers tous les » pèlerins revenant de la Terre-Sainte, qui » passeraient par mes états, néanmoins, en » considération de la magnificence du présent » et du rang de celui qui l'offre, je veux » bien manquer à la loi que je me suis impo- » sée, et lui laisser traverser librement mes » domaines. » Richard fut alarmé en apprenant que sa générosité l'avait fait reconnaître. La France n'était pas le seul pays où la nouvelle de la dispersion de ses vaisseaux se fût répandue, et tous les monarques chrétiens avaient pris leurs mesures pour s'emparer de sa personne. Richard et ses compagnons montèrent à cheval au milieu de la nuit, et partirent. Le

(1) Cette bague valait trois cents besans; Richard en avait récemment acheté trois semblables à un marchand pisan.

bruit que le roi d'Angleterre était débarqué en Allemagne, se propagea rapidement. Les voyageurs arrivèrent néanmoins sans accident jusqu'à Friesach, près de Saltzbourg. Le gouverneur de la ville avait chargé un chevalier normand d'observer tous les pèlerins qui traverseraient le pays. Le langage et les manières de Richard excitèrent la curiosité de cet homme, qui le reconnut bientôt pour Anglais, et parvint, à force de supplications et de larmes, à obtenir la confidence de son nom et de son rang. Des honneurs et des richesses devaient payer la découverte de ce chevalier; mais le généreux Normand, ne songeant qu'à la sûreté de son seigneur-lige, le pressa de fuir et lui prêta même son meilleur cheval. Il revint ensuite vers son maître, et lui dit qu'il n'y avait dans la ville d'autres pèlerins que Baudouin de Béthune et ses compagnons, et qu'il était certain que le roi d'Angleterre n'était point avec eux. Le gouverneur, qui avait des raisons de croire à l'exactitude des informations qu'il avait précédemment reçues, soupçonna le vieux chevalier de tromperie, et donna des ordres pour l'arrestation des étrangers. Six d'entre eux, tous six Anglais, furent pris et mis en prison; mais le roi réussit à s'échapper, suivi de Guillaume de l'Etang et d'un jeune

garçon qui parlait la langue teutonique. Après avoir voyagé pendant trois jours et trois nuits, ne s'arrêtant que le temps strictement nécessaire pour prendre quelque nourriture, Richard arriva, près de Vienne, dans une ville, où se trouvait Léopold, duc d'Autriche. Il y apprit que, loin de lui avoir pardonné la manière dont il avait réprimé son arrogance au siége d'Acre (1), ce prince hautain et emporté continuait toujours de le haïr mortellement. Le monarque anglais était tellement harassé de fatigue que, malgré le danger, il ne put poursuivre sa route. Le jeune Allemand fut envoyé au marché pour acheter des vivres. Grâce à la générosité de son maître, il était habituellement vêtu avec élégance et propreté; le contraste de sa tournure vulgaire avec la beauté de ses habits, excita l'attention des bourgeois, qui lui demandèrent son nom et sa condition. Il répondit qu'il était le serviteur d'un très riche marchand, arrivé depuis trois jours dans la ville. Voyant qu'on n'ajoutait pas foi à ses paroles, il revint vers le roi et l'engagea à s'enfuir sans délai. Richard, malade, exténué, incapable de faire un pas,

(1) Voyez la note I, à la fin de ce volume.

se vit contraint de demeurer dans la ville. L'enfant continua d'aller au marché. Pendant quelque temps, l'attention publique cessa de se fixer sur lui; mais, un jour, les habitans ayant aperçu à sa ceinture une paire de gants richement brodés, semblables à ceux que portaient ordinairement les rois, on se saisit de lui et on le mit à la torture. La menace de lui couper la langue s'il ne disait pas la vérité, lui arracha son secret : il révéla le véritable rang de son maître. Les gens d'armes du duc d'Autriche cernèrent sur-le-champ l'hôtellerie de Richard. Celui-ci, voyant l'inutilité de la résistance, offrit de rendre son épée : le duc s'avança et la reçut. Transporté de joie, Léopold traita, pendant quelque temps, le roi d'Angleterre avec beaucoup de respect (1); mais on s'aperçut bientôt que le mo-

(1) Un manuscrit de la Sorbonne (n° 454) contient une chronique anonyme du treizième siècle, où on lit ce passage sur la manière dont Richard fut reconnu et arrêté par les hommes d'armes du duc, le 21 décembre 1192 : « Dont fist li rois Richars atourner ses nés et monta sour » mer et s'adrecha au plus droit et au mius qu'il pot vers Alemaigne, et » prist port, et s'en ala par terre à privée maisnie et tant erra qu'il vint » à Osterriche et fut espiiés et connéus. Quant il s'apierchut, si prist » la robe à un garchon et se mist en la quisine à tourner les capons, » et une espie le connut et l'ala conter au duc, et quand le duc le sot, » si i envoia tant de gens et de chevaliers, que la force en fut leur, » et fut li rois pris et envoiiés en un fort castiel, et toute sa maisnie

narque était son prisonnier et non son hôte; car il le fit renfermer étroitement dans Gynasie, et l'y retint jusqu'au jour de Pâques de l'année 1193, époque à laquelle il le vendit à l'empereur d'Allemagne. Henri VI fit transférer Richard dans un château du Tyrol si bien fortifié que jamais prisonnier ne s'en était échappé. Mais, comme des montagnes escarpées et d'épaisses murailles ne sont point, aux yeux d'un tyran, des barrières insurmontables, le cruel empereur ordonna que des hommes armés demeurassent en permanence dans la chambre de Richard, et qu'il fût interdit au roi de s'entretenir en particulier avec aucun de ses compagnons de captivité. Tantôt l'auguste prisonnier charmait ses ennuis en chantant les hauts faits des héros des romans de chevalerie; tantôt il faisait diversion à sa douleur en composant des vers sur sa propre situation. Dans l'un de ces morceaux, il se plaint, avec une simplicité touchante, de l'oubli de ses barons: « J'ai nombre d'amis; mais ils donnent pau-

---

» en un autre, et fut menés li rois de castiel en castiel tant que nus » n'en sot nouvieles, neis cil qui le gardaient, fors le duc seulement.» Othon de saint Blaise rapporte à peu près de même, la manière dont Richard fut découvert. MURATORI, t. VI, chap. 38, p. 894.

(*Note du Traducteur.*)

» vrement ; c'est honte à eux si, faute de ran-
» çon, depuis deux hivers, je suis ici prison-
» nier. — Qu'ils sachent bien mes hommes et
» mes barons, anglais, normands, poitevins
» et gascons, que je n'ai si pauvre compa-
» gnon que pour argent je laissasse en pri-
» son ; je ne dis pas cela pour en faire un
» reproche, mais je suis encore prison-
» nier... (1 et 2). » Parfois il oubliait ses chagrins et l'indifférence apparente de ses amis ; alors, sa gaîté naturelle l'emportait sur la tristesse de son ame : il se divertissait de l'ivresse presque continuelle de ses geôliers, donnait carrière aux saillies de son esprit, et témoi-

(1) Richard cultivait, comme on voit, la *gaie science ;* mais malheureusement pour ceux que charmeraient les accords de son luth royal, les stances qu'il a pu écrire sur les beaux yeux des nobles dames de son temps, ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Cependant la pièce dont nous donnons un fragment, paraît avoir été réellement composée par le roi dans sa prison.

(2) Voici la première stance de ce sirvente :

Ja nus hom pris non dira sa raison,
Adreitament se com hom dolent non ;
Ma per conort pot il faire chanson.
Pro a d'amis, mas poure sont li don,
Onta i auron se por ma reezon
Soi fait dos yver prison.

J'insère dans l'appendice (note M), la traduction de cette pièce tout entière, telle que l'abbé Millot l'a donnée dans son *Histoire littéraire des Troubadours*, t. 1, p. 58.

(*Note du Traducteur.*)

gnait même les transports de sa joie par des mouvemens où se déployaient l'agilité et la force de son corps. On ne tarda pas à le conduire à Haguenau, où l'empereur le traita avec respect. Il fut ensuite renfermé dans une prison étroite à Worms (1).

Le roi de France témoigna une grande joie de la captivité de son rival; il supplia l'empereur de ne jamais lui rendre la liberté, dont il ne pouvait faire, disait-il, qu'un usage dangereux pour la paix du monde (2). Pendant ce temps, Philippe envahissait la Normandie. Encouragé par quelques succès, il vint mettre le siége devant la ville de Rouen. Le comte de Leicester, dont la valeur ne brilla pas avec moins d'éclat dans les guerres politiques que

(1) Le chapelain Anselme a été mon principal guide en ce qui touche les circonstances de l'arrestation de Richard. Son récit se trouve dans Mathieu Pàris, p. 143 à 145, et dans la chronique d'Oxenedes, *Brit. Mus. Cotton*, MSS. Nero, D. 2, p. 221. Un de ces écrivains doit avoir copié l'autre, ou bien ils ont puisé tous deux à la même source; car les détails qu'ils donnent sont presque littéralement semblables. Voyez aussi Roger de Hoveden, p. 717, 721, 723, Fauchet, *Recueil de l'origine de la langue francaise*, p. 92, et Warton, *History of English poetry*, t. 1, p. 113, à la note.

(2) La chronique du treizième siècle dont j'ai transcrit ci-dessus un extrait, explique comment Blondel parvint à découvrir la prison de Richard et amena sa délivrance. Voyez sur ce sujet la note M, dans l'appendice. (*Note du Traducteur.*)

dans les guerres religieuses, était revenu depuis peu de Palestine; il réussit à repousser les attaques du roi de France. De son côté, le prince Jean, fit une nouvelle tentative pour se placer sur le trône d'Angleterre. Les barons anglais, indignés de sa conduite déloyale envers son frère, sentirent alors se réveiller leur sympathie pour leur roi prisonnier (1). La reine Éléonore adressa au pape deux lettres longues et touchantes sur la captivité de son fils; elle y disait que l'intercession personnelle de Célestin pour la délivrance de Richard, ne pouvait compromettre la dignité papale : « Les princes de la terre, ajoutait-elle, se sont ligués pour détruire un roi chrétien; et l'épée de saint Pierre est encore dans le fourreau! » Ces lettres émurent le pape, qui menaça d'excommunication l'empereur d'Allemagne et le roi de France, s'ils ne consentaient, l'un à rendre la liberté à Richard, l'autre à mettre enfin un terme à ses guerres barbares (2).

Une diète composée des prélats et des princes séculiers de l'Allemagne, fut convoquée

(1) Bromton, 1252; Guill. de Neubridge, iv, 34; Rog. de Hoved., 724.

(2) Rymer, tom. 1, p. 57 et 58 de la nouv. édit.; Rog. de Hoved., 725.

à Worms, au mois de juillet 1193. Richard, accompagné des évêques de Bath et d'Ely, comparut devant elle. L'empereur établit contre lui quatre chefs d'accusation, à savoir : l'appui donné par le monarque anglais à l'usurpateur de la Sicile; ses querelles avec le roi de France; l'insulte faite au duc d'Autriche (1), et l'assassinat du marquis de Tyr, parent de l'empereur d'Allemagne. Richard repoussa toutes ces charges par des argumens si clairs et si péremptoires, que les membres de la diète, saisis d'admiration, ne conservèrent plus aucun doute sur son innocence (2). Richard n'en fut pas moins traité par l'empereur en prisonnier de guerre : une convention conclue entre eux l'astreignit à payer, pour sa liberté, cent mille marcs d'argent au poids de Cologne, et, de plus, à donner des ôtages garantissant le paiement de trente mille marcs à l'empereur, et de vingt mille au duc d'Autriche (3). Le grand conseil d'Angleterre établit des taxes pour l'acquittement de la pre-

(1) Voyez la note I, dans l'appendice de ce volume.

(2) Voyez la note N, dans l'appendice.

(3) Othon de Saint-Blaise (*Muratori*, VI, 895) dit, en parlant de la rançon de Richard, qu'il n'ose pas faire connaître la somme de peur de n'être pas cru.

mière partie de cette rançon; mais, quoique toute la nation désirât vivement la délivrance de Richard, on eut beaucoup de peine à réunir la somme exigée (1).

Au mois d'octobre, Richard fut transféré de Worms à Spire. Son emprisonnement devait cesser le jour de Noël : c'était celui de la réunion de la diète. L'empereur et les princes d'Allemagne étant assemblés, les commissaires impériaux se présentèrent devant eux avec les cent mille marcs d'argent, la reine Éléonore amenait les ôtages; mais Philippe et Jean avaient

(1) Rog. de Hoved., 725; Waverly, 164. Cette pauvreté de la nation anglaise n'était qu'apparente, car Bromton (p. 1256, 1258) rapporte que les seigneurs allemands qui vinrent à Londres avec Richard, au mois de mars 1194, furent frappés de la magnificence de la ville, et s'écrièrent que les Anglais avaient agi sagement en cachant leur opulence, parce que l'empereur aurait exigé une rançon plus forte s'il eût su qu'ils possédaient d'aussi grandes richesses. Caxton et Stow se trompent lorsqu'ils disent que la rançon fut totalement payée en argent monnoyé : l'argent en barres convenait bien mieux à l'empereur que les pièces de monnaie anglaise. On fondit les ornemens d'argent des églises et l'on en fit des lingots; il est possible que l'on y ait mis quelque empreinte pour constater la bonté du titre. Autrefois le mot *marc* désignait aussi bien l'argent monnoyé que l'argent au poids. Le traité portait, au reste, que la rançon serait payée en argent au poids de Cologne et non en livres sterling. Voyez *Ruding's Annals of the Coinage*, 1, 336-338; *North's Remarks on Clarke's Conjectures*, p. 34, etc. Un voyageur qui visitait l'Allemagne vers la fin du dix-septième siècle, dit que la rançon de Richard servit à embellir et à fortifier la ville de Vienne. *Brown's Travels through Germany*, p. 74, in-4°, 1677.

fait offrir à l'empereur des sommes d'argent si considérables pour qu'il prolongeât la détention de Richard, ou pour qu'il remît ce monarque entre leurs mains, que Henri VI, irrésolu, renvoya la décision définitive de l'affaire à la prochaine réunion de la diète, laquelle devait se tenir à Mayence à la fin de janvier. Dans cette nouvelle assemblée, Richard fut un moment menacé d'un emprisonnement perpétuel; car l'empereur déclara que son intention était d'annuler le traité qu'il avait conclu avec le monarque anglais, pour accepter les offres de Philippe et de Jean. Les princes allemands témoignèrent tant d'indignation en apprenant ce projet, dont l'exécution eût flétri l'honneur de leur pays, qu'ils forcèrent leur souverain à accepter l'argent et les ôtages du roi anglais. Richard fut mis en liberté le 6 février 1194. L'archevêque de Cologne et d'autres nobles personnages le comblèrent d'honneurs lorsqu'il passa par leurs états pour se rendre à Anvers. Au mois de mars, le monarque fit voile de ce port pour l'Angleterre, et vint débarquer à Sandwich (1).

---

(1) Mathieu Paris, 147; Bromton, 1252-1257; Rog. de Hoved., 731, 734.

Tandis que la Palestine, grâce à la trève conclue avec Saladin, jouissait des douceurs de l'indépendance et de la paix, un événement survint qui sembla devoir assurer pour long-temps encore le maintien de cette profonde tranquillité, dont elle était redevable aux victoires de Richard. Saladin mourut; il expira, le 5 mars 1193, à l'âge de cinquante-sept ans, après en avoir régné vingt-deux sur l'Égypte et dix-neuf sur la Syrie (1). Depuis que les regards de l'Europe

(1) Peu de temps avant de mourir, Saladin adressa à son fils Daher, qui retournait dans son gouvernement d'Alep, des conseils que l'historien arabe Bohaeddin a recueillis des lèvres même du monarque, et qui peignent toute l'étendue de sa sagesse et de sa piété. « O mon fils, dit-il, je te recommande la crainte de Dieu, source » de tout bien. Fais ce que Dieu commande et tu y trouveras ton » salut. Aie toujours le sang en horreur, prends garde de le ré» pandre et de t'en souiller, car le sang ne dort jamais. Veille au » bien-être de tes sujets et informe-toi de leur situation : tu es pour » eux mon ministre comme tu l'es de Dieu. Aie soin de contenter » les émirs, les grands de l'État et les gens en dignité : c'est par » mes bonnes manières que je suis parvenu à ce degré de puissance. » Ne garde rancune contre qui que ce soit, car nous sommes tous » mortels. Sois attentif à tes devoirs envers les autres; c'est en leur » donnant satisfaction que tu obtiendras ton pardon de Dieu, au » lieu que dans tes rapports avec Dieu, un repentir peut guérir tout, » car le Seigneur est bon et miséricordieux. » *Extraits des historiens arabes relatifs aux guerres des croisades*, par M. Reinaud, Paris, 1829, p. 366. Ces exhortations rappellent les *Instructions* si admirable et si touchantes, laissées par saint Louis mourant à son

étaient fixés sur l'Orient, nul monarque d'Asie n'avait encore parcouru une carrière aussi longue que le noble adversaire de Richard. On pourrait peindre Saladin d'un seul trait, en disant que tout ce qu'il y a de grandeur et de petitesse dans la nature humaine, se trouvait réuni en lui. Comme homme de guerre, il se montra, dans la troisième croisade, général habile et soldat valeureux. Mahométan

fils Philippe-le-Hardi. En y réfléchissant, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y avait plus d'un trait de ressemblance morale entre le monarque musulman et le monarque chrétien; il existait même de la conformité dans leurs défauts. En maintes circonstances, tous deux poussèrent l'intolérance jusqu'à la barbarie : saint Louis faisait percer les lèvres et la langue aux blasphémateurs et aux hérétiques, et il disait que « l'home lay quant il ot (entend) mesdire de » la loy crestienne, ne doit pas deffendre la loy crestienne; ne » mais de l'espée de quoi il doit donner parmi le ventre dedens, tant » comme elle y peut entrer. » (JOINVILLE, *Hist. de saint Louis*); et Saladin commanda un jour d'étrangler un philosophe qui prêchait des doctrines nouvelles dans la ville d'Alep (Voyez, à la Bibliothèque du Roi, la vie manuscrite de Saladin par l'abbé Renaudot.) Il n'est pas besoin de dire que la comparaison entre les deux souverains ne doit point s'étendre jusqu'aux qualités militaires, fort médiocres, pour ne point dire nulles, chez saint Louis, et très-brillantes, au contraire, chez le sultan syrien. Afin de faire mieux apprécier au lecteur le caractère du grand monarque d'Orient, j'insère à la fin du volume (note O) des détails assez étendus sur sa vie politique et privée; je les ai empruntés aux *Extraits des historiens arabes*, cités ci-dessus, ouvrage plein de faits importans, groupés et exposés par M. Reinaud, avec la clarté, la critique et l'érudition qui sont le propre du talent de ce savant orientaliste.

(*Note du Traducteur.*)

zélé, il détestait la religion des chrétiens ; mais, si sa foi ardente le poussait à combattre à outrance les ennemis du prophète, l'humanité naturelle de son cœur adoucissait ce qu'en lui l'enthousiasme du croyant avait de trop rigoureux, et, à la vue d'un ennemi suppliant, il oublia bien souvent les sanglans commandemens de l'islamisme (1). Quoique passionné pour les études et les pratiques religieuses, son esprit était si supérieur à son siècle, que jamais il ne descendit jusqu'à consulter les devins ou les astrologues. La ruse, la trahison, le sang, lui avaient ouvert le chemin du trône, et cependant, malgré toute son ambition, ce ne fut point un tyran ; il gouverna, au con-

---

(1) Aboulfeda, iv, 133, 141 ; Bohaeddin, passim ; de Guignes, ii, 237 ; d'Herbelot, article *Salaheddin*. L'humanité et la générosité de Saladin étaient celles de ses qualités qu'on louait le plus en Occident : c'est ce qui fit ajouter foi aux récits où on le représentait comme distribuant des aumônes à tous les pauvres, sans acception de croyances religieuses, et comme ayant ordonné à son porte étendard, peu d'instans avant sa mort, de parcourir les rues de Damas avec un linceul suspendu au bout d'une lance, en criant à haute voix : « Voilà » tout ce que Saladin, vainqueur de l'Orient, emporte de ses con» quêtes. » Dante parle de Saladin et lui donne une place dans l'un des cercles de son *Enfer*, parmi les poètes et les philosophes païens les plus sages et les plus illustres. Ginguené observe avec raison, dans son *Histoire littéraire de l'Italie*, que le poète florentin fit preuve d'une indépendance d'esprit très-remarquable en osant placer ce terrible ennemi des chrétiens dans un séjour de paix.

traire, avec douceur, et se montra zélé dispensateur de la justice. Ardent à conquérir, mais indifférent pour les marques extérieures du pouvoir, plus attaché à la grandeur elle-même qu'à la pompe qui l'environne, ses manières étaient simples, et ses mœurs sans ostentation. Ce fut par la persuasion et la douceur qu'il essaya de changer les sentimens religieux des Fatimites égyptiens. L'esprit cruel de l'islamisme prévalut cependant quelquefois dans sa conduite; le zèle du sectateur de Mahomet imposait alors silence aux calculs politiques du conquérant, et il n'hésitait point à punir, avec la plus grande rigueur, les musulmans qui osaient mettre en doute les dogmes de la foi mahométane.

FIN DU SECOND VOLUME.

NOTES ADDITIONNELLES.

NOTE A, page 4.

Le titre de *Roi* a été donné à Godefroi par la plupart de ses contemporains et par les écrivains immédiatement postérieurs au temps où il vivait; cependant, d'autres autorités représentent Baudouin comme premier roi de Jérusalem, et rien n'indique d'ailleurs que Godefroi ait jamais pris lui-même cette qualification (Voyez les savantes notes de Ducange sur l'*Alexiade,* p. 89); en effet, dans une lettre circulaire adressée aux peuples de l'Europe après la prise de Jérusalem, Godefroi prend le simple titre d'avocat du Saint-Sépulcre (*Thesaurus Novus* de Martenne, tom. I, p. 281). Dans ces siècles barbares, où il n'existait point de lois publiques protectrices de la faiblesse, il n'était point rare de voir une ville ou une église faire choix d'un avocat ou défenseur. Cet usage passa naturellement d'Occident en Orient. On appelait indifféremment Bohémond, *advocatus* ou *dominus* d'Antioche (Albert

d'Aix, liv. 5, chap. 2, p. 260). Une question bien plus importante que celle-ci, c'est de savoir si le choix de Godefroi pour gouverner le royaume de Jérusalem, n'eut lieu que sur le refus des autres princes. Raymond d'Agiles (p. 179), Albert d'Aix (p. 283) et Guibert de Nogent (p. 537), disent que le sceptre fut offert au comte de Toulouse, mais qu'il n'en voulut point. Ceci est évidemment une histoire faite à plaisir; car il est impossible d'admettre que l'ambitieux et avare Raymond eût refusé une couronne. L'archevêque de Tyr assure que la cupidité insatiable du comte de Toulouse fut justement le motif qui empêcha de l'élire. Guillaume de Malmsbury, Bromton, Robert de Gloucester, et une foule d'écrivains normands et anglais, aveuglés par l'orgueil national, prétendent que la couronne fut offerte à Robert de Normandie, parce qu'il était fils de roi. Pierre Langtoft pousse même le ridicule jusqu'à dire que Godefroi s'était efforcé de déterminer le conseil à choisir ce prince. L'indolence naturelle de Robert et son penchant pour les plaisirs sans trouble, sont, d'après ces auteurs, les raisons qui lui auraient fait refuser un aussi grand honneur. Aucun des historiens des *Gesta Dei per Francos* ne vient confirmer ces différentes assertions. Orderic Vital (p. 756) représente l'élection de Godefroi comme n'ayant éprouvé aucune opposition, et Mathieu Pâris (p. 41 et 43) regarde à peu près comme une fable, l'histoire relative à Robert. Le désintéressement du duc de Normandie fut toujours, au surplus, le thème favori des écrivains anglais, témoin ces vers de Drayton :

And when they had the holy city won,
And king thereof they gladly would him make,
All sovereign titles he so much did shun,
As he refused the charge on him to take;

He the vain world so clearly did forsake,
So far it was from his religious mind
To mix vile things with those of heav'nly kind.
He would that him no triumph should adorn,
But his high praise for sinful man that died;
By him no mark of victory was worn
But the red cross to tell him crucified;
All other glories he himself denied;
A holy life but willingly he leads,
In dealing alms, and bidding of his beads.
And as a pilgrim he returned again,
For glitt'ring arms in palmers' holy gray,
Leaving his lords to lead his warlike train,
Whilst he alone came sadly on the way,
Dealing abroad his lately purchas'd prey;
A hermit's staff his careful hand did hold,
That with a lance the heathen foe controll'd.

(DRAYTON's *Legend of Robert duke of Normandy*.)

NOTE B, page 56.

Pour faciliter l'intelligence des détails donnés par M. Mills sur la constitution et les lois de Jérusalem, et mettre en même temps le lecteur à portée de juger des modifications que le régime féodal a subies dans sa transplantation en Terre-Sainte, je citerai les passages suivans de *l'Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français*, où Thouret a si bien résumé les *Observations* de Mably :

Idée générale du gouvernement féodal.

« Nous avons vu que Charles Martel institua une nouvelle espèce de *bénéfices* dont les possesseurs étaient tenus de lui garder fidélité, et de faire le service militaire sous ses ordres. Ces bénéfices devinrent ce que l'on appela des fiefs, sous Charles-le-Chauve, lorsque ce prince les eût rendu héréditaires (1).

(1) Thouret explique ainsi l'origine des *bénéfices* : « Sous les empereurs romains, il y avait une espèce de milice composée des troupes de garnison ou de frontière et appelée *milites limitanei* ou *riparenses*. Chaque corps de cette milice était stable dans le quartier qui lui était assigné, et les soldats formaient leur établissement dans le pays. On leur distribuait même des terres dont ils avaient la jouissance et qui pouvaient passer à leurs héritiers, à condition qu'eux et leurs héritiers serviraient à la guerre. Les terres ainsi possédées s'appelaient bénéfices militaires. »

» Tous ceux qui tenaient ainsi des fiefs du roi étaient ses vassaux directs; ils le reconnaissaient pour leur seigneur ou suzerain, car la supériorité de celui qui donnait des terres en fief, s'appelait suzeraineté. Ces vassaux directs du roi étaient tenus de lui faire hommage de leurs fiefs, de lui rester fidèles en toutes occasions, et de le suivre à la guerre lorsqu'ils en étaient requis : autrement ils étaient cités au tribunal du roi, leur suzerain, et condamnés à perdre leurs fiefs.

» Ces vassaux du roi, tenant des fiefs de lui, s'étaient fait à eux-mêmes des vassaux, en cédant en fief, à des nobles moins riches qu'eux, soit des terres de leur patrimoine, soit une partie de celles qu'ils avaient reçues en fief du roi. Ainsi, en même temps qu'ils étaient vassaux directs du roi, ils étaient aussi suzerains de leurs vassaux, comme le roi était leur suzerain. Leurs vassaux étaient tenus de même envers eux à l'hommage des fiefs qu'ils en avaient reçus, à la fidélité des fiefs et au service militaire sous leurs ordres (1).

(1) Le vassal prêtait hommage, tête nue, sans épée, sans éperons, à genoux, ses mains dans celles du seigneur, qui était assis et la tête couverte; « Je deviens votre homme de ce jour, en avant, de vie, de » membres, de terrestre honneur, et à vous serai féal et loyal, et foi » à vous porterai des tenemens que je reconnais tenir de vous, sauf » la foi que je dois à notre seigneur le roi. » Quand cette formule était prononcée par un tiers, le vassal répondait *voire :* oui, je le jure. Alors le vassal était reçu par le seigneur *audit hommage à la foi et à la bouche*, c'est-à-dire au baiser, pourvu que ce vassal ne fût pas un *villain*. « Quelquefois un gentilhomme de bon lieu est contraint de » se mettre à genoux devant un moindre que luy : de mettre ses mains » fortes et généreuses dans celles d'un lasche et efféminé. » (*Traité des Fiefs*.)

Quand l'hommage était rendu par une femme, elle ne pouvait pas

» Lorsque les comtés furent rendus héréditaires, les comtes les tinrent en fief du roi, et entrèrent par là dans la classe des vassaux directs de la couronne (1), mais ils ne tardèrent pas à s'attribuer la suzeraineté que le roi avait sur tous les fiefs particuliers qu'il avait donnés aux nobles en chaque comté. Ainsi, les comtes étaient, d'une part vassaux du roi, et d'autre part seigneurs suzerains des fiefs particuliers que le roi avait institués dans l'étendue de leurs comtés.

» Enfin, chaque possesseur de fief avait obligé les propriétaires qui n'étaient pas nobles et qu'on appelait alors roturiers ou villains, de tenir les terres relevantes de son fief, c'est-à-dire de le reconnaître pour leur seigneur, et de marcher à la guerre à sa réquisition et sous sa bannière. Ceux-ci n'étaient pas qualifiés vassaux, mais sujets du seigneur.

» La féodalité forma ainsi une nouvelle chaîne d'obligations, qui, descendant du roi jusqu'aux derniers citoyens, enveloppa toute la nation et substitua à l'ancien gouvernement un nouveau système de supériorité d'une part, de subordination et d'obéissance de l'autre; système uniquement fondé sur les engagemens féodaux.

» Le peuple, sujet des nobles dans les fiefs desquels ses

---

dire: « Jeo deveigne vostre feme, pur ceo que n'est convenient, que » feme dira, que el deviendra feme a aucun home, fors que à sa ba- » ron, quand ele est espouse. » (CHATEAUBRIAND, *Etudes historiques*, t. III.)

(1) « Les comtés n'étaient que des titres d'office ou de fonction publique; c'étaient des magistratures dépendantes du roi et à sa nomination, en vertu desquelles ceux qui en étaient revêtus étaient tout à la fois juges et commandans militaires au nom du roi dans les districts appelés comtés. »

terres étaient situées, leur était soumis. Ces nobles étant vassaux des suzerains de qui ils avaient reçu leurs fiefs, et à qui ils en faisaient hommage, leur étaient subordonnés Les suzerains, à leur tour, étant vassaux directs du roi, lui devaient immédiatement l'hommage et le service militaire.

» Ainsi, le roi n'avait d'autorité immédiate que sur ses vassaux directs, et c'était moins encore en vertu de la royauté qu'en vertu de la suzeraineté féodale. Ces vassaux du roi avaient, au même titre de suzeraineté, la même autorité sur leurs vassaux particuliers tenant des fiefs d'eux. Enfin, tout possesseur de fief avait puissance et autorité sur les hommes, roturiers ou villains, domiciliés dans son fief, qu'il appelait ses sujets.

» Si les rois successeurs de Charles-le-Chauve avaient eu assez de puissance pour retenir leurs grands vassaux dans le devoir et les forcer à remplir les obligations auxquelles ils étaient tenus par l'engagement féodal, et si ces grands vassaux, qui étaient en même temps suzerains des arrière-fiefs, avaient eu assez d'autorité sur leurs propres vassaux pour les tenir tous dans l'obéissance, le mal ne serait pas devenu aussi grand qu'il le fût en effet...... »

« Ainsi, les seigneurs, ne craignant point d'être forcés à remplir leurs obligations, se firent un jeu de les violer. Ils se rendirent entièrement indépendans des rois; et, usurpant, chacun dans leurs fiefs, les droits attribués à la royauté, ils s'y conduisirent en souverains. Ils faisaient la guerre au roi; ils se la faisaient les uns aux autres, chaque suzerain armant ses vassaux particuliers et les villains, sujets de ses fiefs, pour soutenir sa querelle.

» Les seigneurs les plus puissans firent revivre le titre de duc, et donnèrent aux provinces, dont ils s'empare-

rent à titre de fief, a qualité de duché (1). C'est ainsi que se formèrent les grands fiefs appelés duchés de Normandie, de Bretagne, d'Aquitaine, de Bourgogne, de France, etc. Ce dernier duché était composé de la province qu'on a appelée depuis Ile-de-France.

» Quelques comtes agrandirent leur suzeraineté en forçant, par la voie des armes, d'autres comtes leurs voisins à relever d'eux et à devenir leurs vassaux, quoiqu'ils fussent égaux d'origine.

» On appela barons les seigneurs du second ordre qui relevaient immédiatement d'un suzerain dont la seigneurie s'étendait sur toute une province; mais les vassaux de ces barons n'avaient aucun titre de dignité..... »

Situation du peuple sous les premiers rois Capétiens.

« La tyrannie des seigneurs faisait qu'on ne distinguait presque plus l'homme libre du serf.

On établit dans certains fiefs que les sujets du seigneur ne pourraient point disposer de leurs biens, et que si leurs enfans ne résidaient point dans le fief à la mort de leur père, ils étaient déshérités au profit du seigneur, qui s'emparait de la succession.

» Dans d'autres fiefs, les sujets ne pouvaient se marier qu'après avoir acheté la permission du seigneur.

» Dans tous, ils étaient chargés de corvées fatigantes,

(1) « Sous les premiers rois Mérovingiens le territoire fut divisé pour l'administration de la justice en plusieurs duchés; chaque duché comprenait plusieurs comtés. Les ducs et les comtes, tous officiers du prince, étaient tout à la fois commandans militaires et juges des habitans de leur ressort. »

de devoirs humilians, de contributions ruineuses, ayant de plus à craindre sans cesse quelque amende ou quelque taxe arbitraire, ou même la confiscation entière de leurs biens.

» La qualité d'homme libre était devenue tellement à charge à une foule de citoyens, que beaucoup furent réduits à vendre leur liberté à leur seigneur, afin de l'intéresser par là à les faire subsister.

» Cette tyrannie des seigneurs, dans les campagnes, en chassa les principaux habitans, qui se réfugièrent dans les villes, où la féodalité ne s'était pas établie. Mais quand les comtes eurent changé leurs magistratures en fiefs héréditaires, ils se rendirent indépendans et souverains comme les autres grands vassaux, et alors ils exercèrent sur les bourgeois (1) des villes, la même autorité que les seigneurs avaient acquise sur les villains (2) de leurs terres.

» Ils établirent des taxes d'entrée aux portes des villes sur les marchandises qui y étaient apportées, d'autres taxes de marché sur les denrées qui y étaient vendues, et des tailles arbitraires, espèce d'impôt en argent sur les personnes.

» Les bourgeois furent obligés de loger, nourrir et défrayer le seigneur et toute sa suite, quand il venait dans la ville : vivres, meubles, chevaux, voitures, tout était alors enlevé, et les maisons mises au pillage.

» Ils étaient réduits à demander, comme une faveur,

---

(1) « Bourgeois, *burgensis*, vient de *burgum*, bourg, ville. Il signifie les habitans des bourgs et des villes. »

(2) « Villain, *villanus*, vient de *villa*, maison de campagne, ferme. Il signifie les habitans de la campagne. »

qu'il fût permis à leurs enfans d'apprendre à lire et à écrire. Ils n'osaient faire aucun commerce, parce que les seigneurs l'interdisaient pour vendre seuls, aux prix qu'ils voulaient, les denrées de leur crû, et celles qu'ils achetaient pour les revendre. Toute instruction et toute industrie étaient défendues à ces hommes, que l'intérêt de leur seigneur était de rendre stupides.

» Il y avait entre le peuple et les seigneurs une classe mitoyenne, celle des simples nobles, qui ne possédant point de fiefs, n'avaient point la qualité de seigneur. Cette simple noblesse ne jouissait pas des prérogatives attachées aux fiefs : cependant elle avait plusieurs priviléges; 1° celui de ne payer aucune taille pour les biens qu'ils cultivaient par leurs mains; 2° celui de ne payer aucune taxe pour la vente des denrées de leurs héritages, ni pour l'achat des choses nécessaires à leurs usages personnels; mais ils payaient comme les roturiers s'ils achetaient pour revendre et faire trafic.

» Toutes les terres du royaume étaient divisées en trois classes :

1° *Les terres nobles.* — C'étaient les fiefs qui se subdivisaient en deux espèces : les fiefs simples; et les fiefs de dignité ou terres titrées, savoir : les duchés, les comtés, et les baronies;

2° *Les rotures.* — On appelait ainsi les terres relevantes des fiefs, possédées par les roturiers soumis à la féodalité, et sujets des seigneurs;

3° *Les aleux.* — C'est ainsi qu'on appelait les terres restées libres et exemptes de toute sujétion féodale. Il y en avait très-peu de cette espèce; cependant quelques propriétaires avaient eu le bonheur de n'avoir été forcés

par aucun seigneur de le reconnaître. Ces terres que la féodalité n'avait point asservies, furent nommées *aleux*.

Situation des seigneurs entre eux.

» L'établissement des fiefs n'ayant été accompagné d'aucunes lois pour en régler les effets, les fiefs existèrent long-temps sans que les seigneurs connussent d'autre moyen de fixer leurs prétentions respectives que celui de la force et des armes.

» Mais bientôt le désavantage réciproque de ne pouvoir reconnaître ses droits d'un côté, et ses obligations de l'autre, que par le hasard incertain et variable des combats, disposa les esprits à adopter des usages généraux, qui furent reconnues comme lois, et fixèrent le régime féodal. En voici les principaux points.

I.

» La nature de la royauté fut changée : on ne la regarda plus que comme une simple suzeraineté ; elle fut réputée une seigneurie alodiale (1) c'est-à-dire qui n'avait point de seigneur féodal, et pour laquelle les rois ne relevaient, disait-on, que de Dieu et de leur épée. Elle donnait au roi la suzeraineté directe sur tous les grands vassaux, dont les fiefs relevaient immédiatement de lui.

II.

» On distinguait, dans les premiers Capétiens, leur qualité de roi qui les rendait suzerains de tout le royaume,

---

(1) « Adjectif du mot *aleu*. »

de celle de seigneur de tels ou tels fiefs particuliers qui faisaient partie de leurs domaines. A l'égard de ces fiefs, ils n'étaient que comme les autres seigneurs ; et même, s'ils acquéraient quelque fief subalterne qui relevât d'un seigneur particulier, ils devenaient vassaux de ce seigneur, et tenus envers lui de faire acquitter le service dû par ce fief.

» Par suite de cette distinction, le roi ne pouvait faire prendre les armes à tous les vassaux immédiats de la couronne que quand il s'agissait de l'intérêt général de l'état contre quelque puissance étrangère ; encore ce droit lui fut-il souvent contesté. Mais s'il n'avait de démêlé que contre quelqu'un de ses vassaux, à raison d'un de ses fiefs particuliers, il ne pouvait exiger le service que de ceux de ses vassaux qui relevaient de ce fief.

III.

» On établit pour règle fondamentale du régime féodal, que le seigneur et le vassal étaient obligés l'un envers l'autre à des devoirs mutuels de bienveillance et de fidélité, en sorte que le seigneur devait autant de protection et de loyauté à son vassal que celui-ci devait de respect et d'assistance à son seigneur.

» En conséquence, le vassal encourait la perte de son fief, qui retournait au seigneur, dans les cas suivans, qu'on appelait félonie :

» 1° Si le vassal reniait son seigneur en méconnaissant relever de lui ;

» 2° S'il portait la main sur son seigneur et le frappait, à moins que ce ne fût à son corps défendant, ou s'il lui faisait la guerre hors le cas de déni de justice ;

» 3° S'il s'obstinait à ne pas suivre son seigneur à la

guerre, ou s'il refusait de l'aider de sa personne à défendre son château contre ses ennemis;

» 4° S'il s'emparait injustement de quelque partie du domaine de son seigneur;

» 5° S'il l'accusait de trahison, et refusait ensuite de soutenir juridiquement son accusation; c'est ce qu'on appelait *fausser sa foi.*

Le seigneur, de son côté, perdait sa suzeraineté sur son vassal, qui devenait alors le vassal direct du suzerain de ce seigneur, dans les cas suivans :

» 1° S'il portait la main sur son vassal et le maltraitait par des coups et des violences;

» 2° S'il lui faisait quelque injure grave qui tendît à lui faire perdre l'honneur;

» 3° S'il le vexait dans ses possessions et le dépouillait injustement de ses terres;

» 4° S'il lui déniait la justice, lorsque le vassal demandait jugement en la cour judiciaire du seigneur.

IV.

» Tous les seigneurs eurent le droit de se faire la guerre, en armant les uns contre les autres leurs vassaux et leurs sujets; mais le temps de service n'était point uniformément réglé. Dans certains fiefs, les vassaux étaient obligés de servir pendant soixante jours, dans d'autres pendant quarante jours, et dans d'autres pendant vingt-quatre jours seulement.

» C'était l'usage, quand on déclarait la guerre à un seigneur, qu'elle fût en même temps censée déclarée à ses parens et à ses alliés.

» Celui qui possédait plusieurs fiefs ne pouvait exiger le service que des vassaux qui relevaient du fief même

pour raison duquel il avait la guerre. Si Hugues Capet, par exemple, avait pris les armes pour soutenir les droits de son comté d'Orléans, attaqué par un de ses voisins, il n'aurait pu faire marcher que ceux de ses vassaux qui relevaient de ce comté, et non ceux qui relevaient de son duché de Paris. Sans cela, les seigneurs d'un ordre inférieur auraient été bientôt écrasés par les plus puissans.

» Chaque seigneur n'avait de puissance et d'autorité que sur ses vassaux directs et immédiats ; il n'en avait aucune sur ses arrière-vassaux, c'est-à-dire sur les vassaux de ses vassaux.

V.

» Tous les grands vassaux de la couronne, et même les barons, eurent le droit de battre monnaie, et d'obliger leurs vassaux à ne se servir que des espèces qu'ils faisaient fabriquer. On leur accorda même le droit de régler les poids et les mesures publics dans les fiefs de leurs vassaux.

VI.

» Tout fief avait droit de justice.

» Chaque seigneur tenait des assises (1), dans lesquelles il jugeait par lui-même, ou par le ministère de son bailli (2), les sujets de sa terre.

» Il y avait en outre des cours féodales (3) d'un ordre supérieur, dans lesquelles on décidait les contestations relatives aux droits respectifs des seigneurs et des vassaux.

---

(1) « On appelait ainsi les séances judiciaires. »

(2) « Nom qu'on donnait aux juges et principalement aux juges des seigneurs. »

(3) « On appelait les grands tribunaux cours de justice, ou simplement cours. »

» Les grands seigneurs qui avaient beaucoup de vassaux, tenaient leur cour de justice à des temps marqués et fixes : ils y présidaient en personne, et leurs vassaux étaient obligés de venir former avec eux le tribunal en qualité d'assistans.

» Le droit de juger était tellement attaché à la possession d'un fief, que les femmes même qui possédaient des fiefs étaient juges. Elles tenaient leurs assisses dans leurs fiefs pour juger leurs sujets, et elles assistaient à la cour féodale de leur suzerain pour concourir au jugement des affaires qui y étaient portées.

» Lorsqu'un seigneur avait à se plaindre de son vassal, il ne pouvait pas se faire justice à lui-même; il devait porter sa plainte à sa propre cour, qui jugeait l'accusé; et la guerre n'était regardée comme légitime que lorsqu'elle devenait nécessaire pour contraindre le condamné à se soumettre au jugement.

» De même, le vassal qui avait à se plaindre de son seigneur devait requérir qu'il tînt sa cour, pour juger leur différend. Si le seigneur refusait, il se rendait coupable de déni de justice : le vassal alors pouvait lui déclarer la guerre; et, s'il restait le plus fort, le seigneur perdait sa suzeraineté.

VII.

» On ne connaissait dans les cours féodales que le nom de la justice. Les seigneurs, sans instruction, ne sachant que le métier des armes et n'entendant rien à la science des lois, adoptèrent pour règle de leurs jugemens le duel (1), ou combat judiciaire, que Gondebaud avait introduit plus anciennement chez les Bourguignons.

---

(1) « Du mot latin *duorum bellum*. »

» Formait-on une demande ou une plainte en justice; on offrait de prouver son bon droit en se battant.

» Etait-on cité ou accusé; on offrait de se justifier par le duel.

» Les juges ordonnaient le combat; les plaideurs comparaissaient au jour indiqué, et combattaient en champ clos. Celui qui était vainqueur gagnait sa cause.

» Les mineurs, les vieillards, les infirmes, les femmes, tous ceux enfin qui étaient hors d'état de se battre, choisissaient des champions qui combattaient pour eux.

» Non-seulement les deux plaideurs se battaient l'un contre l'autre pour établir leurs droits; mais, si l'un d'eux produisait des témoins, celui contre lequel ils déposaient les accusait de faux témoignage, leur offrait le combat, et ils étaient obligés de se battre.

» Enfin les juges eux-mêmes n'étaient pas en sûreté sur leur tribunal; quand l'un d'eux prononçait son avis, le plaideur qu'il condamnait lui reprochait que son jugement était faux et déloyal, lui offrait le combat, et il fallait que le juge se battît.

» Une administration de la justice si insensée et si féroce contribua plus que toute autre chose à entretenir entre les seigneurs l'usage de vider leurs contestations par la guerre. On devait en effet préférer ce parti à celui de s'exposer dans des tribunaux, où l'on ne pouvait ni s'expliquer, ni témoigner, ni juger, sans courir le risque d'un combat singulier.

Situation du Clergé.

» Autant les seigneurs laïcs avaient gagné à la révolution qui produisit le gouvernement féodal, autant le clergé y perdit de pouvoir et de dignité.

» Auparavant, les prélats avaient eu la prééminence sur les seigneurs laïcs; mais, sous le gouvernement féodal, la dignité et le pouvoir n'étaient attachés qu'à la suzeraineté. Or, la suzeraineté et l'étendue du territoire sur lequel elle s'étendait pour chaque seigneur, n'avaient été acquises et réglées que par la force. Le clergé, plus faible que les laïcs, leur était donc resté inférieur; et, à l'exception de quelques évêques qui obtinrent des rois le titre de duc et de comte de leurs villes, tous les autres prélats furent réduits à être les vassaux des ducs ou des comtes laïcs, sur lesquels ils avaient autrefois la supériorité.

» Ces suzerains laïcs les soumirent à tous les devoirs du vasselage, à leur faire hommage, à fournir leur contingent d'hommes armés pour la guerre, souvent même à servir en personne, et à remplir leur devoir d'assistance à la cour suzeraine de justice pour le jugement des affaires.

» Ils soumirent même les prélats, leurs vassaux, au droit de gîte, c'est-à-dire, à loger et à nourrir leur suzerain et toute sa suite, quand il se rendait dans leur ville ou dans leurs fiefs. Ce droit fut aussi appelé droit de régal; nom qui ne venait pas du latin *regalis*, mais du vieux mot français *régal*, qui signifiait festin, cadeau, bon traitement.

» Les prélats se virent enfin tellement vexés, qu'ils furent obligés de céder une partie de leurs domaines à quelqu'un des seigneurs les plus puissans de leur voisinage, pour s'en faire un protecteur, qui prenait le titre de vidame ou d'avoué de leur église.

» Le clergé s'intrigua pour se dédommager de ses pertes. Il profita du discrédit dans lequel les tribunaux des seigneurs tombèrent par la mauvaise administration de la

justice, pour attirer toutes les affaires aux tribunaux ecclésiastiques, qu'il avait usurpés sous la première race. Il disait : « Tout ce qui est péché intéresse la religion, et » doit être soumis à l'autorité de ses ministres; or, en tout » procès, il y a toujours un des deux plaideurs qui sou- » tient une injustice, et cette injustice est un péché. Les » prêtres ont donc le droit de prendre connaissance de » tous les procès et de les juger. »

» Les seigneurs, qui ne savaient que se battre, ne pouvaient pas répondre à ces sublilités. Le clergé, poussant son entreprise, étendit tellement son droit de justice, que les émolumens qu'il en retira devinrent sa principale richesse.

» Il acquit de plus par cette puissance judiciaire, la plus grande autorité, non-seulement sur le peuple, mais encore sur les seigneurs eux-mêmes, dont il ruina les cours féodales.

» Cette usurpation de la justice générale par le clergé, produisit l'événement le plus extraordinaire; ce fut de rendre le pape le premier et le plus puissant magistrat du royaume. Voici comment.

» Les papes n'étaient, dans l'origine, que les simples évêques de Rome. Charlemagne, en sa qualité d'empereur, leur donna le droit de principauté dans la ville et dans le duché de Rome, en s'en réservant néanmoins, à lui et à ses successeurs, la souveraineté. On a une charte de Louis-le-Débonnaire portant confirmation de cette donation en faveur du pape Pascal I, sous la même réserve de la souveraineté.

» Depuis ce temps, les papes s'appliquèrent à rendre leur principauté indépendante : ils y parvinrent, et se firent compter au nombre des princes souverains de l'Europe.

» Dans le même temps que les papes devenaient princes, ils s'arrogèrent l'autorité et la suprématie sur les autres évêques de tous les pays catholiques. Ils commencèrent par leur donner des conseils pieux; et, sous prétexte de maintenir la pureté et l'uniformité de la religion, ils se mêlèrent des affaires ecclésiastiques de tous les diocèses. On prit bientôt l'habitude de les consulter sur tous les points, parce qu'ils étaient éclairés et conduits par des conseillers habiles.

» Leur fortune naissante leur fit des flatteurs, qui, pour devenir eux-mêmes plus puissans, travaillèrent à accroître leur pouvoir. On s'accoutuma à respecter la cour des papes, qu'on appela le Saint-Siége et la Cour de Rome. L'intrigue et l'adulation parvinrent à les faire reconnaître supérieurs des évêques par les évêques eux-mêmes, dans plusieurs de leurs assemblées solennelles appelées conciles.

» Enfin, ils jouirent sans opposition d'une autorité despotique sur tout le clergé, en vertu de laquelle ils transféraient des évêques d'un siége à un autre, les jugeaient, les destituaient, les rétablissaient, et surtout revisaient et réformaient les jugemens de tous les tribunaux ecclésiastiques.

» C'est principalement par cette dernière prérogative que le pape étendit son autorité en France sur toute la nation : car le clergé s'étant emparé de toute la justice, et les appels de tous les jugemens de ses tribunaux se portant au pape, il arriva nécessairement que le pape devint le juge souverain de toutes les affaires des Français. »

Causes qui devaient ruiner le gouvernement féodal. — Moyens qui le soutenaient.

« La situation dans laquelle nous venons de voir la

France sous les premiers Capétiens, ne lui permettait d'arriver à aucune prospérité tant que le gouvernement féodal subsisterait.

» Ce gouvernement, il est vrai, n'avait par lui-même aucune solidité, parce que l'anarchie en était l'ame, et qu'il produisait des désordres sans cesse renaissans qui devaient nécessairement entraîner sa ruine.

» Le peuple, avili et vexé, était le plus intéressé à le voir anéantir.

» La petite noblesse, placée entre les seigneurs et les roturiers, méprisée des premiers et détestée des autres, était mécontente de sa condition.

» Les seigneurs étant partagés en différentes classes, avaient les uns contre les autres la jalousie la plus envenimée. Les inférieurs voulaient être égaux aux plus puissans; ceux-ci voulaient à la fois rabaisser leurs inférieurs, et s'élever au-dessus de leurs égaux.

» Les rois, supportant avec peine de n'avoir qu'un vain titre sans jouir de la puissance et de l'autorité qui devaient l'accompagner, préparaient de toutes leurs forces une révolution.

» On devait donc penser qu'un gouvernement si vicieux, dont toutes les parties, discordantes et ennemies les unes des autres, tendaient à sa dissolution, toucherait bientôt à sa fin; mais quatre causes contribuèrent à le maintenir.

» Ces quatre causes, qu'on peut appeler les quatre soutiens du gouvernement féodal, étaient :

» 1° L'asservissement dans lequel le despotisme des seigneurs tenait le peuple, au moyen duquel non-seulement la nation était sans énergie, mais encore les seigneurs disposaient d'elle à leur profit;

» 2° L'égalité des forces entre les principaux seigneurs, et entre ceux-ci et le roi. Cette égalité les contenant les uns par les autres, empêchait qu'aucun ne pût s'ériger en maître souverain, remettre la nation sous son pouvoir, et lui donner des lois;

» 3° La souveraineté des justices des seigneurs, à laquelle était attachée l'espèce de puissance législative qu'ils exerçaient dans leurs terres, et qui les rendait maîtres d'étendre leur prérogatives à leur gré, puisque aucun supérieur n'avait le droit de reviser leurs jugemens;

» 4° Le droit de guerre, qui est par sa nature ennemi de l'ordre et de la subordination, et qui ne permettait pas à des hommes toujours armés, accoutumés à se faire justice par eux-mêmes, d'adopter des idées de bonne civilisation.

» Le gouvernement féodal ne s'écroula qu'après avoir perdu ces quatre soutiens que la politique des rois s'occupa sans cesse de miner insensiblement. »

(*Note du Traducteur.*)

NOTE C, page 56.

D'après l'avis du Patriarche, des barons et des hommes les plus sensés de l'armée, Godefroi de Bouillon chargea quelques *sages hommes* de recueillir les principales lois des pays d'où étaient venus les croisés, et d'en composer une espèce de code pour les Latins de la Terre-Sainte. Il présenta ensuite l'ensemble de ce travail au patriarche et aux barons assemblés, qui l'adoptèrent sous le titre d'*Assises et bons Usages du Royaume de Jérusalem*, et déclarèrent que le roi et le peuple latin de Palestine n'auraient plus désormais d'autres lois. A différentes reprises, des modifications et des additions furent faites aux Assises, sous les successeurs de Godefroi, qui envoyèrent dans les autres pays pour y recueillir des principes de législation générale (1). On appelait communément les Assises, *Lettres du Sépulcre*, à cause du lieu où elles étaient déposées. Il paraît que la copie officielle en fut perdue à l'époque de la prise de Jérusalem par Saladin : *A la terre perdue, tout fut perdu*. Dans l'année 1250, ces lois furent revisées et transcrites par Jean d'Ibelin, comte de Jaffa et d'Ascalon, seigneur de Ramla et de Béryte. En 1369, une se-

(1) « Aucuns des roys, disent les *Assises* (chap. III, p. 14) envoyèrent plusieurs fois as diverses parties dou monde pour enquerre et savoir les usages de celles terres, pour emender à lor pooir les assises et usages dou dit royaume. »

conde revision en fut faite à Chypre, pour le gouvernement de cette île, par seize commissaires *ad hoc*. C'est sur un manuscrit de cette seconde revision, tiré de la bibliothèque du Vatican, qu'a été publiée la seule édition imprimée qui existe des *Assises et bons Usages du Royaume de Jérusalem* (1 vol. in-folio, Paris, 1690). On doit cette édition à Thomas de la Thaumassière, qui y a joint un appendice contenant quelques notes, dont très-peu éclaircissent le texte, et un glossaire des vieux mots français, fort imparfait. Les Assises ne brillent pas par l'arrangement méthodique des matières, mais comme ces matières sont peu nombreuses, il n'y règne pas de confusion. Le même volume imprimé renferme *les Coutumes de Beauvoisis* recueillies par Philippe de Beaumanoir, qui devint bailli de Clermont quelques années après l'époque où Jean d'Ibelin revisa les Assises. Le livre de Beaumanoir resta en manuscrit jusqu'au moment où Thomas de la Thaumassière le publia. Ces deux recueils s'éclairent mutuellement; car, quoique la base des Assises soit la jurisprudence féodale, et celle de l'ouvrage de Beaumanoir la *coutume* ou le droit commun, néanmoins un grand nombre d'*usages* particuliers furent introduits par les Francs dans le code de la Palestine, et à son tour la coutume de Beauvoisis subit des modifications dues à l'influence des institutions féodales.

NOTE D, page 223.

On trouvera, dans l'extrait suivant de l'*Histoire des Croisades* de M. Michaud, une peinture fidèle de l'état déplorable de corruption et d'anarchie où se vit plongée la Terre-Sainte après le règne de Baudouin III. Débordement honteux des mœurs ; discordes envenimées entre le patriarche, le clergé et les Ordres militaires; ambition effrénée des barons ; mépris pour l'autorité du souverain ; oubli presque complet des préceptes de Jésus-Christ : tel était le triste tableau que présentait la Terre-Sainte. Il serait difficile de ne pas voir, dans ces funestes désordres, la cause la plus active de la décadence du royaume latin de Jérusalem, et de ne pas reconnaître que, dans la conquête de la ville sainte par Saladin, la supériorité des forces militaires du conquérant turc, ses talens guerriers et son vaste génie, furent puissamment aidés par les vices et les divisions des Latins. Je laisse parler M. Michaud :

« C'était alors un spectacle bien digne de pitié que le royaume de Jérusalem qui se précipitait vers sa décadence depuis le règne de Baudouin III. Les passions orageuses, presque toujours inséparables du gouvernement féodal, avaient dès long-temps affaibli tous les ressorts de l'autorité. La royauté, dont on se disputait les débris, n'était plus qu'un vain nom ; au milieu des factions dont il était entouré, un roi de Jérusalem ne pouvait venger ni ses

propres injures, ni celles de l'état, ni celles de Jésus-Christ. Le manque de bravoure était le seul crime qu'il pouvait punir sans exciter des murmures, parce que les lâches ne trouvaient point de défenseurs parmi les barons.

» Le royaume était couvert de châteaux forts, dont les commandans reconnaissaient à peine l'autorité du roi. Sur le sommet de chaque montagne où s'élevaient des tours menaçantes, dans les cavernes même qu'on avait transformées en forteresses, des barons commandaient en maîtres et faisaient à leur gré la paix ou la guerre. Les ordres militaires, le seul appui de l'état, étaient divisés entre eux, et versaient quelquefois leur sang dans des querelles funestes à la cause des chrétiens.

» La discorde régnait entre le clergé de Jérusalem et les chevaliers du temple de Saint-Jean; les ordres militaires n'étaient point sujets à la juridiction des ecclésiastiques; le clergé, accoutumé à dicter des lois aux princes, ne pouvait supporter l'altière indépendance de quelques guerriers. Entraînés par l'esprit de discorde, les Hospitaliers élevèrent des édifices devant l'église de la Résurrection et plusieurs fois étouffèrent la voix du clergé qui célébrait les louanges de Dieu au pied des autels. Quelques uns d'entre eux s'emportèrent jusqu'à poursuivre des prêtres à coups de flèches dans l'église même de Saint-Sépulcre. Pour toute vengeance les prêtres ramassèrent en faisceaux les flèches qu'on leur avait lancées et les placèrent dans un lieu élevé sur le mont des Oliviers afin que tout le monde pût voir le sacrilége.

» Ces querelles, qui se renouvelaient chaque jour, étaient portées au tribunal du Saint-Siége, dont les décisions ne faisaient souvent qu'enflammer les esprits. L'église de Rome, bien loin de rendre la paix aux chrétiens d'Orient,

jetait souvent parmi eux de nouvelles semences de discorde. Les schismes qui troublaient l'Occident allumèrent plus d'une fois la guerre dans les lieux saints et sur le tombeau même de Jésus-Christ.

» Rarement on voyait règner la concorde entre les habitans de la Palestine et les guerriers de l'Europe qui venaient en Asie combattre les infidèles. Les barons de Syrie se servaient des forces de leurs auxiliaires pour leur ambition personnelle ; ceux-ci par leur orgueil et leur dédain faisaient payer chèrement leurs services. Presque toujours à leur arrivée on violait un traité, on rompait une trève pour faire des excursions sur le territoire des Sarrasins et souvent, sans avoir vu l'ennemi, les pèlerins abandonnaient la Palestine aux périls d'une guerre qu'ils avaient eux-mêmes provoquée.

» Dans les villes, et surtout dans les villes maritimes, plusieurs nations habitaient ensemble et se disputaient la prééminence et la souveraineté les armes à la main. Tous ceux qui venaient s'établir dans la Terre-Sainte, conservaient le souvenir et les préjugés de leur ancienne patrie. Dans les villes d'Ascalon, de Tyr, de Ptolémaïs, on s'occupait plus de la gloire et des intérêts de Pise, de Gênes, de Venise que du salut du royaume.

» La plupart des barons et des chevaliers n'avaient plus, pour supporter les fatigues, pour braver les périls, l'héroïque résignation des premiers soldats de la croix. Depuis qu'on avait songé à la conquête de l'Egypte, ils regardaient la guerre comme un moyen de s'enrichir, et la soif du butin, leur faisait oublier le sentiment de l'honneur, l'amour de la gloire et la cause de Jésus-Christ. On ne demandait plus quel ennemi il fallait attaquer, quel allié il fallait défendre, mais quelle province on pouvait

livrer au pillage. La discipline s'était affaiblie dans les camps; les guerriers chrétiens montraient encore de la bravoure, mais ils ne savaient ni obéir, ni commander et l'anarchie régnait dans l'armée comme dans le royaume. Plusieurs des chefs, dans les circonstances les plus périlleuses, abandonnaient les drapeaux et vendaient leur inaction ou leur neutralité. Quelques uns, comme le Templier Meslier et ses compagnons, oubliaient leurs sermens et ravageaient les provinces chrétiennes; d'autres, poussés par l'ambition ou la vengeance s'alliaient aux Sarrasins et recevaient chez les infidèles le prix d'une honteuse apostasie.

» La religion, qui devait être le lien naturel des chrétiens établis dans la Terre-Sainte, et qui seule pouvait remplacer parmi eux le sentiment du patriotisme, la religion avait perdu son empire sur les esprits. On faisait encore la guerre en son nom; mais ses lois étaient méconnues. Les hommes pieux, qui vivaient au milieu d'un siècle corrompu, gémissaient sur la dépravation des mœurs qui faisait chaque jour des progrès effrayans. Le respectable archevêque de Tyr ne retrace qu'en tremblant l'histoire de cette époque malheureuse, et craint que la vérité ne donne à ses récits les couleurs de la satire. « A peine, dit-il, » trouve-t-on une seule femme chaste dans la ville de Jé» rusalem. » Les chefs des colonies chrétiennes et les chefs du clergé, donnaient eux-mêmes l'exemple de la licence. Les chrétiens avaient vu une reine de Jérusalem, la veuve de Baudouin III, entretenir un commerce criminel avec Andronic, et s'enfuir chez les Sarrasins avec le complice de ses débauches. Bohémond, prince d'Antioche, avait répudié sa femme Erine pour épouser une courtisane. Le patriarche, révolté d'un si grand scandale, excommunia le

jeune Bohémond, jeta un interdit sur ses états, et les coupables amours d'un prince chrétien jetèrent tout un peuple dans le trouble et la désolation. La vue même du tombeau de Jésus-Christ n'inspirait plus de saintes pensées. Le patriarche de Jérusalem, Héraclius, qui ne devait son élévation qu'à des qualités mondaines et profanes, prodiguait à d'infâmes prostituées les trésors des pauvres et des pèlerins, et plusieurs fois le peuple chrétien s'étonna de voir la fameuse Pâque de Rivery étaler jusque dans le sanctuaire une parure achetée avec les aumônes des fidèles. (*Note du Traducteur.*)

NOTE E, page 240.

« Le bois de la croix est la bannière de notre chef, celle
» que suit notre armée (1).

» Nous allons à Tyr, c'est le rendez-vous des braves;
» c'est là que doivent aller ceux qui font tant d'efforts
» pour acquérir sans nul fruit le renom de chevalerie (2).

» Le bois de la croix, etc.

» Mais, pour cette guerre, il faut des combattans ro-
» bustes et non des hommes amollis; ceux qui soignent
» leurs corps à grands frais, n'achètent point Dieu par
» leurs prières (3).

» Le bois de la croix, etc.

» Qui n'a point d'argent, s'il est fidèle, la foi sincère
» lui suffira : c'est assez du corps du seigneur pour toute

---

(1) Lignum crucis
Signum ducis
Sequitur exercitus;

(2) Qui certant quotidie
Laudibus militiæ
Gratis insigniri.

(3) Non enim qui pluribus
Cutem curant sumptibus
Emant Deum precibus.

» provision de voyage au soldat qui défend la croix (1).

» Le bois de la croix, etc.

» Le Christ, en se livrant au supplice, a fait un prêt au » pécheur; pécheur, si tu ne veux pas mourir pour celui » qui est mort pour toi, tu ne rends pas ce que Dieu » t'a prêté (2).

» Le bois de la croix, etc.

» Écoute donc mon conseil; prends la croix, et dis, » en faisant ton vœu: je me recommande à celui qui est » mort pour moi, qui a donné pour moi son corps et sa » vie (3).

» Le bois de la croix est la bannière de notre chef, » celle que suit notre armée. »

Voyez l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, par Augustin Thierry, t. III, p. 125, édit. de 1825, et Roger de Hoveden, p. 639 à 641.

(*Note du Traducteur*.)

---

(1) Satis est dominicum
Corpus ad viaticum
Crucem defendenti.

(2) Christus tradens se tortori,
Mutuavit peccatori.
. . . .

(3) Crucem tollas, et vovendo
Dicas illi me commendo,
Qui . . . .

NOTE F, page 247.

C'est dans ces termes que Walter-Scott fait le portrait de Philippe Auguste :

« Doué de ces grandes qualités qui lui firent donner par ses sujets le surnom d'Auguste, Philippe aurait pu être appelé l'Ulysse de la croisade, comme Richard en était l'Achille. Le roi de France était sage, prudent, réfléchi dans le conseil, ferme et calme lorsqu'il s'agissait d'agir ; il savait distinguer les mesures les plus convenables aux intérêts de son royaume et les suivait avec constance; enfin, il avait un port plein de dignité et vraiment royal, ne manquait pas de bravoure, mais était plus politique que guerrier. Il n'aurait pas pris part à la croisade par choix, mais l'esprit du siècle était contagieux, et il avait été forcé d'entreprendre cette expédition, tant par les instances de l'église que par les désirs unanimes de toute sa noblesse. Dans toute autre situation et dans un siècle plus éclairé, sa renommée se serait élevée plus haut que celle du téméraire Richard Cœur-de-Lion. Mais, dans la croisade, entreprise tout-à-fait déraisonnable en elle-même, une raison saine était de toutes les qualités celle dont on faisait le moins de cas, et l'on croyait que la valeur chevaleresque, qu'exigeaient également l'esprit du siècle et la nature de l'expédition, se dégraderait, s'il s'y mêlait la moindre retenue. » *Richard en Palestine*, traduction de M. Defauconpret.

NOTE G, page 251.

Les matériaux de l'histoire de la troisième croisade sont riches et abondans. J'ai beaucoup emprunté à mes anciens guides Bernard-le-Trésorier, Jacques de Vitry, l'auteur anonyme de l'histoire de Jérusalem insérée dans Bongars, Nicétas, Mathieu Pâris, et Hérold, l'un des continuateurs de Guillaume de Tyr. Les événemens de la croisade de l'empereur Frédéric Barberousse sont rapportés dans les annales de Godefroi-le-moine, dans Tagenon et dans une histoire de l'expédition de l'empereur allemand, par un contemporain anonyme. L'histoire de Philippe-Auguste, par Rigord, m'a fourni très-peu de chose. J'ai eu recours fort souvent au second volume de l'importante collection des historiens anglais de Gale, pour y consulter l'*Itinerarium regis Anglorum Ricardi*, etc., de Geoffroi de Vinisauf. Leland fait un très-grand éloge de Vinisauf; mais il faut se tenir un peu en garde en lisant l'ouvrage d'un homme qui donne à Richard l'éloquence d'Ulysse et la sagesse de Nestor. L'histoire de Roger de Hoveden tire principalement son prix des pièces officielles qu'elle renferme, et de ce que l'auteur y conduit son récit plus loin que Benoît de Pétersbourg, dont il n'a fait souvent qu'abréger l'ouvrage, ouvrage que Bromton lui-même s'est d'ailleurs borné à transcrire. Guillaume de Neubridge est, suivant moi, un auteur presque égal en mérite à Guillaume de Malmsbury; le style de son récit est celui d'un historien, et non d'un simple chroniqueur. Quant aux

auteurs arabes, Aboulféda n'a point cessé de m'être utile; mais Bohaeddin, l'ami et l'historien de Saladin, est celui qui m'a le plus servi. M. Michaud, auteur d'une histoire française des Croisades, a été à même de consulter les extraits de divers manuscrits arabes, traduits en latin par Dom Bertherau; excepté dans un seul cas, dont je parlerai en son lieu, ces manuscrits me paraissent être de peu de valeur; ils ne jettent pas un nouveau jour sur l'histoire générale, et ne font que confirmer des faits déjà suffisamment établis.

NOTE H, page 254.

Quoique l'histoire de la situation réciproque des Grecs et des Latins, soit étrangère à un ouvrage qui, comme celui-ci, n'est qu'un appendice aux grandes histoires nationales, je prendrai néanmoins la liberté de rappeler à mes lecteurs que jamais deux peuples de l'Europe ou de l'Asie, ne furent divisés par des haines aussi violentes que celles qui existèrent dès les premiers temps entre les Grecs et les Latins. Les habitans de la Grèce et de Constantinople haïssaient les Occidentaux, parce qu'ils voyaient en eux les descendans de ces féroces Barbares qui enlevèrent à l'ancienne Rome la domination qu'elle exerçait en Europe. Tout glorieux des lumières et de la civilisation de leurs ancêtres, ils méprisaient les autres peuples à cause de leur rudesse et de leur ignorance. Les belliqueux Latins ne méprisaient pas moins les Grecs efféminés et corrompus. Dans le sixième siècle, les évêques de Jérusalem et de Constantinople furent élevés à la dignité de patriarches; ils marchèrent alors de pair avec ceux de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche; cependant, par un reste de l'ancienne habitude de révérer la majesté de la République, et de donner au consul de l'Occident le pas sur celui de l'Orient, le patriarche de Rome eut toujours la préséance vis-à-vis du patriarche de Constantinople. Ces chefs religieux des deux plus grandes villes du monde se considérèrent bientôt comme rivaux, et se disputèrent le pouvoir. L'évêque de Rome finit par devenir plus

puissant que celui de Constantinople : il le dut à l'abandon de l'Italie par les empereurs grecs, abandon qui réunit en sa personne le double caractère de monarque temporel et de guide spirituel, et à ce qu'en Europe le culte chrétien ne fut point, comme en Asie, primé par le culte mahométan. Les disputes qui s'élevèrent dans le huitième siècle au sujet de la *procession* du Saint-Esprit et de l'adoration des images, divisèrent le monde chrétien en deux grandes factions. Dans le onzième, les Grecs écartèrent davantage encore tout espoir de rapprochement, en accusant les Latins d'actes et d'opinions hérétiques. Ceux-ci se servaient de pain sans levain dans la communion; ils se contentaient d'une simple immersion dans la cérémonie du baptême; leurs évêques portaient des anneaux aux doigts comme les nouvelles mariées; ils observaient le jour du sabbat; et mangeaient le sang des animaux et les viandes suffoquées : tels étaient les reproches que les Grecs adressaient aux chrétiens de l'Occident. Malgré la violence de ces haines nationales et religieuses, les empereurs de Constantinople entretinrent long-temps l'espoir de réunir sur leur tête les couronnes d'Orient et d'Occident. Manuel Comnène parvint à gagner l'amitié du pape; il s'allia, lui et ses enfans, aux princes latins par des mariages, et confia à des Français de hautes charges publiques dans ses états. Cet attachement pour les Latins excita l'indignation de ses sujets, qui dissimulèrent néanmoins quelque temps encore la haine que depuis plusieurs siècles ils portaient aux Francs. A la fin leur rage éclata avec violence. Les habitans de Constantinople prirent les armes, mirent le feu aux quartiers habités par les étrangers et massacrèrent la plus grande partie de ceux qu'épargnèrent les flammes;

ils tranchèrent la tête au légat du pape, l'attachèrent à la queue d'un chien et la traînèrent ainsi dans les boues de la ville. Quatre mille Latins furent vendus alors en esclavage aux Turcs. Quelques autres s'échappèrent, grâce à leurs vaisseaux; revenus en Italie, ils firent payer à d'innocentes provinces les crimes de leur métropole. Le massacre des Latins à Constantinople, précéda de six ans environ la troisième croisade. Cependant le commerce des objets de luxe, consommés dans cette grande ville, offrait tant d'avantages à ceux qui ne songeaient qu'à amasser des richesses, et les Italiens étaient, sous le rapport de l'industrie, si supérieurs aux Grecs, que les Pisans et d'autres peuples vinrent de nouveau s'établir à Constantinople. Les passions féroces qui naguère avaient ensanglanté la ville, ne tardèrent pas à faire place à la sensualité et au libertinage. Le clergé continua cependant de se montrer inexorable; et quand Frédéric Barberousse entra sur le territoire grec, les prêtres ne cessèrent de prêcher, quoique sans beaucoup de succès, la destruction des hérétiques de l'Occident.

NOTE I, page 260.

« Ptolémaïs que les historiens appellent tour-à-tour *Acca*, *Accon*, *Acre*, était bâtie à l'occident d'une vaste plaine. La Méditerranée baignait ses murailles; elle appelait par la commodité de son port, les navigateurs de l'Europe et de l'Asie, et méritait de règner sur les mers comme la ville de Tyr, qui s'élevait dans son voisinage. Des fossés profonds entouraient ses murailles du côté de la terre; on avait bâti, de distance en distance, des tours formidables, parmi lesquelles on remarquait la *Tour maudite* qui dominait sur la ville et sur la plaine. Une digue, construite en pierre, fermait le port vers le midi, et se terminait par une forteresse bâtie sur une roche isolée au milieu des flots.

» La plaine de Ptolémaïs est bornée au nord par le mont Saron que les Latins appelaient *Scala Tyrorum*, les échelles des Tyriens; à l'orient, par les montagnes de la Galilée; au midi, par le mont Carmel, qui s'avance dans la mer. La plaine est coupée vers la ville par deux collines *le Turon*, ou la montagne du Priant, et le *Mahumeria*, ou la colline du Prophète. Plusieurs rivières ou torrens descendent de la montagne de Saron ou des montagnes de la Galilée, et vont se jeter dans la mer à quelque distance de Ptolémaïs. Le plus considérable de ces torrens est le Belus, qui a son embouchure au sud de la ville. Dans la saison des pluies, il inonde ses rivages et

forme autour de lui des marais couverts de joncs et de roseaux. Les autres torrens, dont le lit n'offre en été qu'une aride poussière, s'enflent en hiver comme le Belus. Pendant quelques mois de l'année, une grande partie de la plaine de Ptolémaïs est cachée sous les flots; et lorsque l'été vient dessécher les campagnes, long-temps submergées, les exhalaisons corrompent l'air, et répandent partout le germe des maladies épidémiques.

» Cependant les plaines de Ptolémaïs étaient fertiles et riantes; des bosquets, des jardins couvraient les campagnes voisines de la ville; quelques villages s'élevaient sur le penchant des montagnes; des maisons de plaisance était bâties sur les collines. Les traditions religieuses et profanes avaient donné des noms à plusieurs sites du voisinage un tertre élevé rappelait au voyageur le tombeau de Memnon, et l'on montrait sur le Carmel la retraite d'Elie et de Pythagore.» M. Michaud, *Histoire des Croisades*, tome ii. (*Note du Traducteur.*)

NOTE J, page 300, 321 et 327.

Durant le siége d'Acre, Léopold, duc d'Autriche, s'empara d'une des tours de la ville et y planta sa bannière. Richard, en sa qualité de généralissime des armées chrétiennes, indigné de la supériorité que semblait s'arroger Léopold, fit jeter la bannière dans un cloaque.

Le refus que fit ce duc hautain de travailler aux murs d'Ascalon, est ainsi rapporté dans le roman de Richard-Cœur-de-Lion :

« My father n'as mason ne carpenter;
» And though your walls should all to shake,
» I shall never help hem to make. »

L'irascible roi d'Angleterre s'enflamma du plus violent courroux, en entendant cette réponse.

The duke with his foot he smot,
Against the breast, God it wot,
That on a stone he him overthrew;
It was evil done, by St. Matthew.

Puis il ordonna à Léopold de quitter à l'instant le camp chrétien avec ses vassaux, et le menaça de briser son étendard et de le jeter dans la rivière. Tandis que le duc se retirait, en murmurant des projets de vengeance qu'il n'exécuta que trop bien par la suite, Richard continuait à le poursuivre de ses imprécations,

Home, shrew! coward! and sleep!
Come no more, in no wise,
Never oft in God's service.

(Ellis's *Specimens of Met. Rom.*, tom. II, p. 263.)

NOTE K, page 304.

Les extraits suivans, concernant la secte des *Assassins*, sont tirés d'une lettre fort étendue adressée à M. Michaud par l'orientaliste Jourdain (1). Les documens qui ont servi à la composer sont : 1° un *Mémoire* de M. le baron Silvestre de Sacy *sur l'origine du nom d'Assassins*; 2° un Mémoire manuscrit *sur les Ismaéliens*, que M. Et. Quatremère a bien voulu communiquer à Jourdain; 3° l'histoire des Ismaéliens tirée de l'historien persan Mirkhond, morceau très-important dont Jourdain a publié le texte et la traduction en français dans le tome IX des *Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*.

« Dans le cours de vos travaux, vous aurez rencontré souvent, Monsieur, le nom de ces sectaires fameux connus sous le nom d'*Assassins*, et dont la religion admettait pour principe l'obéissance aveugle à ce *Vieux de la montagne*, qui ne régnait que par le meurtre et les plus horribles attentats. Plus d'une fois peut-être vous aurez attribué à l'amour du merveilleux qui régnait dans des siècles d'ignorance, de barbarie et de crédulité, les récits des au-

---

(1) Jourdain est mort en 1818, à peine âgé de trente ans, au moment où ses profondes études dans les langues orientales, allaient porter leurs fruits les plus précieux.

teurs occidentaux, contemporains des croisades, touchant leur persévérance, leur audace imperturbable dans la poursuite et l'exécution du crime. Cependant, il faut l'avouer à la honte de notre espèce, ces récits sont même au-dessous de la vérité et se trouvent confirmés par le concours unanime des écrivains arabes et persans.

» Je ne vous entretiendrai point de ces sectaires d'après Guillaume de Tyr, Jacques de Vitry et une infinité d'autres historiens que vous connaissez très-bien.... mais je consacrerai cette lettre à vous présenter une courte esquisse de l'origine, des dogmes et de l'histoire des Assassins. »

....

« Après la mort d'Ali et de ses deux fils, morts victimes de l'ambition des Ommiades, on vit s'élever dans l'empire musulman deux partis dont l'opposition avait la religion pour base, et qui existent encore de nos jours : ce sont les *Sunnites* et les *Chiites*. Les premiers reconnaissaient la légitimité de la succession (de Mahomet) dans les personnes d'Abou-Bekr, d'Omar et d'Othman, et mettaient Ali sur le même rang que ces trois califes. Les seconds, au contraire, traitaient d'usurpateurs les premiers vicaires de Mahomet, et soutenaient qu'Ali était son seul et véritable successeur.

» Le nombre des partisans d'Ali devint très-grand, surtout en Perse; mais ces partisans ne tardèrent pas à se diviser eux-mêmes en plusieurs partis, réunis dans leur vénération pour Ali et sa descendance, mais divisés par rapport aux prérogatives qu'ils attachaient à cette noble origine, et à la branche qui possédait les droits à l'*Imamat*, c'est-à-dire, la puissance spirituelle et temporelle. De toutes les sectes auxquelles cette différence d'opinion

donna naissance, la plus puissante fut celle des Ismaéliens. Elle était ainsi appelée parce qu'elle prétendait que la dignité d'imam avait été transmise, par une suite non interrompue des descendans d'Ali, jusqu'à un prince nommé Ismaël, et qu'après sa mort l'imamat avait reposé sur des personnages inconnus aux hommes, jusqu'au moment où devait s'opérer le triomphe de la maison d'Ali. »

....

« Le fondateur de la secte des Assassins s'appelait Hassan, fils de Sabbah; il était natif des environs de Thous, ville du Korassan. »

....

« Le nom d'Ismaéliens n'est point le seul sous lequel la branche des hérétiques partisans d'Ali, à laquelle appartenait Hassan, soit connue des musulmans orthodoxes : on les appelle encore *bathéniens*, *nezzariens*, *molaheds* et *hachichins;* ces deux dernières épithètes s'appliquaient seulement aux prosélytes de Hassan. »

....

« Un savant illustre a démontré d'une manière évidente, en s'appuyant de différens textes arabes, que le nom d'assassins était la corruption du mot *hachichin*, et qu'il avait été donné aux Ismaéliens parce qu'ils faisaient usage d'une liqueur enivrante appelée *hachich.* Ce hachich est une préparation de feuilles de chanvre ou de quelqu'autre partie de ce végétal, que l'on emploie de différentes manières, soit en liqueur, soit sous la forme de confection ou de pastilles édulcorées avec des substances sucrées, soit même en fumigations.

« L'ivresse produite par le hachich, dit M. Silvestre » de Sacy, jette dans une sorte d'extase pareille à celle » que les Orientaux éprouvent par l'usage de l'opium; et,

» d'après le témoignage d'un grand nombre de voyageurs, » on peut assurer que les hommes tombés dans cet état » de délire s'imaginent jouir des objets ordinaires de leurs » vœux, et goûter une félicité dont l'acquisition leur coûte » peu, mais dont l'usage, trop souvent répété, altère l'or- » ganisation animale et conduit au marasme et à la mort. » Quelques-uns même, dans cet état de démence passagère, » perdant la conscience de leur faiblesse, se livrent à des » actions brutales, capables de troubler l'ordre public. » On n'a point oublié que, lors du séjour de l'armée fran- » çaise en Egypte, le général en chef fut obligé de défen- » dre sévèrement la vente et l'usage de ces substances » pernicieuses, dont l'usage a fait un besoin pour les » habitans de l'Egypte, et surtout pour les classes infé- » rieures du peuple. Ceux qui se livrent à cet usage sont » encore appelés aujourd'hui, *hachichin*, *hachachin;* et » ces deux expressions font voir pourquoi les Ismaéliens » ont été nommés par les historiens latins des croisades, » tantôt *Assissini* et tantôt *Assassini.* »

....

« Le chef de la secte des Ismaéliens habitait dans le château d'Alamout, placé au milieu des montagnes (en Perse). Ce fut la situation de ce séjour qui lui fit donner le titre de *Chéik adjébal*, *Seigneur de la montagne*. Mais comme le mot chéik signifie également *seigneur* et *vieillard*, nos historiens des croisades le prirent dans le dernier sens, et appelèrent le prince des Assassins le *Vieux de la montagne*.

» Les *Dais* formaient la première classe de la secte : c'était à eux qu'il était réservé d'en propager la doctrine. Ils exerçaient les fonctions de missionnaires, se répandant dans toutes les provinces, y prêchant les dogmes de leur

culte, et recevant la *profession de foi* de ceux qu'ils convertissaient. Il y avait encore des degrés parmi eux : on appelait *Dai eldoat*, *Dai des Dais*, celui qui avait plusieurs missionnaires sous ses ordres, et dont la juridiction comprenait une ou plusieurs provinces. Les Ismaéliens avaient des *dais eldoat* en Syrie, en Irac, en Dilem, au Korassan, etc.

» Sous le nom de *Refik*, on comprenait, à ce qu'il paraît, l'universalité des sectateurs.

» Enfin, les *Fédais* étaient les ministres aveugles du Vieux de la montagne ; c'était dans leurs mains qu'il plaçait le couteau sous lequel devaient tomber, sans miséricorde, tous ceux qui s'opposaient à l'établissement de sa doctrine, ou la combattaient par des argumens dangereux ; les princes, les généraux, les docteurs, personne n'était à l'abri de leurs coups ; ils montraient dans l'exécution du crime une persévérance que leur seul fanatisme égalait. Le mot de *fédai*, dans sa signification propre, signifie *homme dévoué*, et l'application en était très-juste, puisque cette classe de la secte ismaélienne avait pour les ordres de son prince un dévouement sans exemple ; il est vrai que cette obéissance aveugle s'achetait par la ruse ; car je ne doute point qu'il ne faille appliquer aux *fédais* ce que Marc-Paul rapporte des jeunes gens élevés par le Vieux de la montagne. « Ce voyageur dont la véracité est généralement reconnue, dit M. de Sacy, nous apprend que ce prince faisait élever des jeunes gens, choisis parmi les habitans les plus robustes des lieux de sa domination, pour en faire les exécuteurs de ses barbares arrêts. Toute leur éducation avait pour objet de les convaincre qu'en obéissant aveuglément aux ordres de leur chef, ils s'assuraient, après leur mort, la jouissance de tous les plaisirs qui peuvent

» flatter les sens. Pour parvenir à ce but, ce prince avait
» fait faire auprès de son palais des jardins délicieux. Là,
» dans des pavillons décorés de tout ce que le luxe asia-
» tique peut imaginer de plus riche et de plus brillant,
» habitaient de jeunes beautés, uniquement consacrées
» aux plaisirs de ceux auxquels étaient destinés ces lieux
» enchanteurs. C'était là que les princes ismaéliens fai-
» saient transporter de temps à autre les jeunes gens dont
» ils voulaient faire les ministres aveugles de leurs volon-
» tés. Après leur avoir fait avaler un breuvage qui les
» plongeait dans un profond sommeil et les privait pour
» quelque temps de l'usage de toutes leurs facultés, ils les
» faisaient introduire dans ces pavillons dignes des jardins
» d'Armide. A leur réveil, tout ce qui frappait leurs oreilles
» et leurs yeux les jetait dans un ravissement qui ne laissait
» à la raison aucun empire dans leurs âmes. Incertains s'ils
» étaient déjà entrés en jouissance de la félicité dont on
» avait si souvent offert le tableau à leur imagination, ils
» se livraient avec transport à tous les genres de séduction
» dont ils étaient environnés. Avaient-ils passé quelques
» jours dans ces jardins, les mêmes moyens dont on s'était
» servi pour les y introduire sans qu'ils s'en aperçussent,
» étaient de nouveau mis en usage pour les en retirer.
» On profitait avec soin des premiers instans d'un réveil
» qui avait fait cesser pour eux le charme de tant de jouis-
» sances, pour leur faire raconter devant leurs jeunes
» compagnons, les merveilles dont ils avaient été témoins;
» et ils étaient convaincus que le bonheur dont ils avaient
» joui pendant quelques jours trop rapidement écoulés,
» n'était que le prélude et comme l'avant-goût de celui
» dont ils pouvaient s'assurer la possession éternelle par
» leur soumission aux ordres de leur prince. »

« Ce breuvage, doué d'un pouvoir si merveilleux, n'était autre que le hachich, dont le chef de la secte connaissait les vertus, et dont l'usage ne se répandit que dans les siècles postérieurs. »

. . . .

« Mirkhond nous a laissé, dans son grand ouvrage intitulé *Bouzat-Alsafa*, une histoire des Ismaéliens de la Perse. Ce morceau est d'autant plus précieux et authentique qu'il est extrait mot pour mot d'une histoire écrite par le célèbre visir Atha Elmulk qui avait été envoyé par Holagou, après la ruine des Ismaéliens, dans le château d'Alamout, et avait été à même de consulter leurs mémoires historiques originaux. Mirkhond, ou plutôt Atha Elmulk, nous apprend donc que cette dynastie d'Ismaéliens de Perse a fourni huit princes, en comptant parmi eux Hassan ben-Sabbah, et qu'elle a subsisté pendant un espace de cent soixante-six ans, jusqu'au moment où Holagou, appelé par différens princes qui haïssaient les Ismaéliens à cause de leurs excès, conquit la Perse, détruisit les châteaux de la secte, et envoya au-delà de l'Oxus, Rokn eddyn Korchah, dernier souverain d'Alamout. Ce grand événement eut lieu en 1256.

» Cependant cette branche principale, ou plutôt cette *souche* des Ismaéliens, n'est point celle dont il est si souvent fait mention dans nos croisades; mais Hassan-Sabbah, après avoir jeté les fondemens de sa puissance en Perse, avait envoyé des missionnaires supérieurs et des missionnaires du second ordre dans toutes les parties du monde musulman : ces missionnaires se répandirent surtout en Syrie....... De l'année 501 de l'hégyre (1107 de J.-C.) date l'origine de cette grande puissance qu'ils ont eue en Syrie et qui a subsisté pendant près de deux siècles; mais

ces Ismaéliens étaient soumis au souverain d'Alamout et étaient dirigés par des dais; il est remarquable même que la plupart des fédais employés à commettre le meurtre en Syrie, étaient Persans de nation et avaient sans doute été formés à cette exécrable profession dans les jardins délicieux d'Alamout et par la vertu du hachich. »

....

« Guillaume de Tyr nous apprend que les Ismaéliens possédaient en Syrie dix forteresses, et évalue leur nombre à soixante mille âmes. Leur principal établissement était à Massiat, place importante, bien fortifiée, située à l'occident de Hamah, à la distance d'une journée de marche. Ils s'en étaient emparés en 505 de l'hégyre, après avoir assassiné l'émir qui y gouvernait, et l'ont conservée jusqu'à nos jours. Outre Massiat, ils possédaient sept forteresses dans le parallèle de Hamah et de Hemes jusqu'à la Méditerranée et dans le voisinage de Tripoli. Ils avaient commencé à paraître en Syrie vers la fin du cinquième siècle de l'hégyre. Leur puissance prit de grands accroissemens sous le seldjoukide Redevan, qui embrassa leur doctrine. Pendant toute la durée de son règne, ils eurent une maison dans la ville d'Alep, où ils exercèrent leur culte. On les redoutait tellement qu'ils enlevaient au milieu des rues les femmes, les enfans, sans qu'on eût le courage de s'opposer à leurs violences. Ils dépouillaient publiquement les gens d'une autre secte que la leur, donnaient asile aux plus grands criminels, et trouvaient dans l'impunité une nouvelle audace pour commettre de nouveaux crimes. Ces barbares portaient même l'audace jusqu'à s'emparer à main armée des villes et châteaux-forts; c'est ainsi qu'ils entrèrent à Apamée, d'où Tancrède les chassa. »

....

« Pour ne point fatiguer votre patience, je négligerai ce qui a rapport à la théologie mystique, aux différentes incarnations de l'imam ou messie, etc., etc........ Mais je ne puis me refuser de faire ici deux citations, l'une sur les devoirs de l'homme, l'autre sur les idées métaphysiques de cette secte :

« O fils d'Adam, l'empire de l'univers m'appartient en » propre; ce que tu possèdes vient de moi; mais sache » que les alimens dont tu te nourris ne te préserveront » point de la mort, ni les habits que tu portes des infir- » mités de la chair; tu avanceras ou reculeras suivant que » ta langue s'exercera au mensonge ou à la vérité. Ton » être se compose de trois parties : la première est à moi, » la seconde à toi, et la troisième nous appartient en » commun. Celle qui est à moi, c'est ton âme; la tienne » ce sont tes actions, et celle que nous partageons entre » nous ce sont les prières que tu m'adresses. Tu dois m'im- » plorer dans tes besoins; ma bienfaisance est d'excuser. » O fils d'Adam! honore-moi et tu me connaîtras; crains- » moi et tu me verras; adore-moi et tu t'approcheras de » moi. O fils d'Adam! si les rois sont précipités dans les » flammes pour leur tyrannie, les magistrats pour leurs » trahisons, les docteurs pour leurs jalousies, les artisans » pour leurs fraudes, les grands pour leur orgueil, les » petits pour leur hypocrisie, les pauvres pour leurs men- » songes.......... où seront donc ceux qui aspirent à » entrer dans le paradis? »

« .... Il y a trois sortes d'existence : la première » usuelle et relative, exposée à l'influence des astres, su- » jette aux altérations, et susceptible d'être ou de ne pas » être à la fois, c'est celle de la matière; la seconde, in-

» tellectuelle, qui a été précédée par le néant, mais qui
» devient permanente du moment qu'elle commence;
» c'est celle de l'âme, sur laquelle les corps célestes ne
» peuvent agir; la troisième, nécessaire, absolue et éter-
» nelle, supérieure par sa nature aux deux autres, c'est
» celle de l'Etre-Suprême, par qui tout a été produit, qui
» a toujours subsisté et qui subsistera à jamais.

» L'Être dont l'existence est éternelle, le premier prin-
» cipe, est illimité, unique et sans compagnon.

» L'homme existe donc doublement par l'âme et par le
» corps; son existence spirituelle survit à son existence
» corporelle, qui se dissout tôt ou tard.

» L'âme est une substance simple, homogène et im-
» matérielle, un souffle indestructible de la divinité. Le
» corps est un composé de parties matérielles, hétéro-
» gènes et destructibles, qui ne subsiste qu'autant que ces
» parties restent unies ensemble. L'âme n'est point es-
» sentiellement inhérente au corps; celui-ci n'en est pas
» le sujet; nous savons seulement qu'elle y est présente,
» comme l'éclat du soleil sur la superficie d'un objet quel-
» conque.

» L'âme est immortelle..... Les âmes ont été créées
» bien avant les corps; elles résidaient, en les attendant,
» dans le monde *intellectuel*, séjour des vraies essences.
» Depuis leur réunion avec ces corps, elles s'efforcent
» sans cesse de conserver la réminiscence de leur cause
» productive, et si, dans leur nouvel état, elles n'ou-
» blient point cette essence première, elles retournent
» alors à leur demeure antérieure; autrement elles restent
» errantes et malheureuses dans le monde *matériel*, pour
» y éprouver perpétuellement les vicissitudes et les pei-
» nes de la vie présente.

» Pour ne point se détériorer et ne point perdre ses » droits à la proximité de son auteur, il faut que l'âme » soit constamment remplie de l'idée de cette cause pre- » mière, qui est disposée à l'attirer sans cesse vers elle; » c'est son véritable état de perfection, celui dans lequel » elle se maintient, en devenant insensible à toutes les » affections terrestres.

» Outre son âme immatérielle et raisonnable, l'homme » en a encore une autre qui est l'âme naturelle; celle-ci » naît et se détruit avec le corps; c'est une certaine force » indéfinissable, mais actuelle et agissante, qui lui est » commune avec les animaux privés de raison, et qui l'é- » lève au-dessus de ces derniers; c'est le souffle immortel » que la divinité lui a communiqué à l'exclusion des » autres êtres de l'univers. »

M. Hammer, savant orientaliste allemand, a publié, d'après des textes arabes et persans, une *Histoire de l'Ordre des Assassins* (Stuttgard, 1818, in-4°), dont la traduction française a paru en 1833. Prise du point de vue oriental, cette histoire, en la conférant avec les récits des écrivains occidentaux, donne les moyens d'apprécier exactement la secte homicide dont elle reproduit les annales. Nous y renvoyons ceux qui voudraient juger d'une manière impartiale l'esprit et les dogmes des fanatiques Assassins. (*Note du Traducteur.*)

NOTE L', page 304.

Les meurtriers du marquis de Tyr furent pris et mis à la torture. Bromton (col. 1243) dit qu'on ne put tirer d'eux rien de positif. Roger de Hoveden (pag. 717) et Vinisauf, dont l'excellent compilateur Sanutus adopte l'opinion, assurent qu'ils déclarèrent avoir assassiné Conrad, pour venger une injure faite par ce prince à leur maître. Bohaeddin affirme (ch. 144) qu'ils avouèrent que Richard les avait soudoyés. Un autre historien arabe, le continuateur de Tabary, dit, au contraire (voyez les extraits de Dom. Berthereau cités dans *l'Histoire des Croisades* de M. Michaud, tom. II, p. 419), que les meurtriers, même lorsqu'ils furent entre les mains des bourreaux, ne voulurent point faire connaître les noms de ceux qui leur avaient commandé cet assassinat. Le même historien dit encore que Saladin avait offert dix mille pièces d'or au Vieux de la montagne pour faire assassiner le marquis de Tyr et le roi d'Angleterre, mais que le prince de la montagne ne jugea pas à propos de délivrer tout-à-fait Saladin de la guerre des Francs, et ne fit que la moitié de ce qu'on lui demandait. La chronique de Sicard, citée dans l'Art de vérifier les dates (I. 449), parle de la générosité de Richard envers Conrad, et prétend que ce dernier prince, en mourant, recommanda à sa femme de remettre Tyr au roi d'Angleterre. Il y a beaucoup de bon sens dans la remarque suivante de Hollingshed : « And verily it is most

» likely that king Richard would have been loth to have
» communicated his purpose unto such a wicked kind of
» pagans as the Assassins were, if he had pretended any
» such matter : but rather would have sought his revenge
» by some other means. »

NOTE M, page 324 et 325.

« *Comment li rois Richars fu mis hors de prison par Blondiel le ménestrel.*

» Des ore mais vous dirons del roi Richars que li duc d'Osterriche tenoit en prison et ne savoit nus nouvieles de lui fors seulement li duc et ses cousans. Si advint qu'il avoit longuement tenu une menestrel qui nés estoit deviers Artois, et avoit à non Blondiaus. Cius afferma en soi qu'il querroit son signor par toutes terres tant qu'il l'averoit trové, u qu'il en orroit novieles; et se mit au chemin, et tant erra l'un jour et l'autre par lait et par biel qu'il ot demouré an et demi, n'onques ne pot oir vraie noviele del roi; et tant qu'il aventura qu'il entra en Osterriche, ensi con aventure le menoit, et vint droit au castiel ù li rois estoit en prison et se hiebrega ciès une vaive femme et li demanda a cui cis castiaus estoit ki tant estoit biaus et fors et bien seans. Li ostesse respondi et dist qu'il estoit au duc d'Osterriche. Biele Ostesse, dit Blondiaus, a-il ore nul prison dedens. Ciertes, dist-ell, oïl, un qui i a esté bien à quatre ans, mais nous ne poons savoir ki il est ciertainement; mais on le garde moult sougneusement et bien esperons que il est gentius hom et grands sires. Et quand Blondiaus entends ces paroles, si fut merveilles liés, et li sembla en son cuer que il avoit trouvé cou que il queroit, mais ains n'en fit semblant al

ostesse. La nuit dormi et fut à aise; et quant il oi le yvaire corner le jour, si se leva et ala al église proiier Dieu que il li y aidast, et puis vint au castiel, et s'acointa al castelain de luiens, et dit que il estoit menestreus de viiele, et volontiers demouroit avec lui s'il li plaisoit. Li castelain estoit jouenes chevaliers et jolis, et dist que il le retenroit volontiers. Adont fu liés Blondiaus, et ala querre sa viiele et ses estrumens, et tant servi le castelain, qu'il fu moult bien de laiens et de toute la maisnie, et moult plot ses siervices. Ensi demoura laiens tout l'ivier, onkes ne pot savoir ki li prisons estoit. Et tant qu'il aloit un jour es fiiestes de paskes par le gardien ki estoit lès la tour, et regarda entour savoir se par aventure poroit véoir le prison. Ensi com il estoit en celle pensée, li rois regarde et vie Blondiel, et pensa comment il se feroit à lui connoistre, et li souvint d'une canchon que ils avoient fait entre aus deux que nus ne savoit fors que il roi. Si commencha haut et clerement à canter le premier vier, car il cantoit très bien (1). Et quand Blondiaus l'oï, si sot cer-

---

(1) Suivant une autre version, ce serait Blondel qui se serait mis à chanter le premier couplet d'une chanson qu'il avait autrefois composée avec Richard, et qui commençait ainsi :

Domna vostra beautas
Elas bellas faisos
Els bels oils amoros
Els gens cors ben taillats
Dons sieu empresenats
De vostra amor que mi liu.

et Richard lui aurait répondu, en chantant le second couplet :

Si bel trop affansia
Ja dei vos non portrai

tainement que c'estait ses sires, si ot à son cuer le plus grant joie qu'il ot onkes, mais a nul jour, et se parti maintenant dou vergier; et entra eu sa cambre ù il gisoit et prist sa viiele et commencha à viéler une note, et en viélant se délitait de son signor que il avoit trové. Ensi demoura Blondiaus deschi à Pentecouste, et si bien se couvri que nus ne se pierchut de son afaire. Adont vint Blondiaus au castelain, et li dist : « Sire, s'il vous plaist, je m'en » iroie volentiers en mon pays, car lonc'tans a que je n'i » fus. — Blondiel, biau frère, ce dist li castelains, ce ne » ferés vous mie se vous m'en creés, mais demorés encore » et je vous ferai grant bien. — Ciertes, sire, dit Blon- » diaus, je ne demouroie en nule manière. » Quant li castelains vit qu'il ne le pooit retenir, si li otria le congiet et li douna boin ronchi noeve. Atant se parti Blondiaus dou castelain, e ala tant par ses journées qu'il vint en Engleterre et dist as amis le roi et as barons ù il avoit le roi trové et comment. Quant il orent entendu ces nouvieles, si en furent moult liet; car li rois estoit li plus larges chevaliers ki onkes cauçast esperon. Et prirent consel entr'aus k'il envoieroient en Osterriche au Duc pour le roi raiiembre, et elliurent deus chevaliers ki là iroient des plus vaillans et des plus sages. Et tant alerent par lor journées, qu'il vinrent à Osterriche au Duc, et le trovèrent en un sien castiel, et le saluerent de par les barons d'Engleterre, et li dirent : « Sire, » il vous mandent et prient que vous prendés de lor signor

---

Que major honoral
Sol en votre deman
Que santra des beisan
So cao de vos volrai,

» raenchon, et il vous en donront tant que il vous venra » en gré. » Li dus lors respondi que il s'en conselleroit; et quant il s'en fu conselliés, li dit : « Signor, se vous le volés » r'avoir, il le vous convient racater de deus cens mil mars » d'esterlins, et si n'en reprendés plus ma parole, car ce » seroit paine pierdue. » Atant prisent li message congiet au dus, et disent que ce raporteroient-il as barons, et puis si en euissent consels. Adont revinrent en Engleterre, et disent as barons çou que li duus lor avoit dit, et il disent que jà pour çou ne demourait. Adonc firent aprester lor raenchon, et le firent envoiier au duc, et li duc lor délivra le roi, mais anchois li fist donner boine seurté que jamais il n'en feroit molieste. » *Extrait d'une chronique anonyme du treizième siècle, contenue dans le manuscrit de la Sorbonne, n° 454.*

Richard attendit long-temps avant que les barons Anglais ne vinssent à son aide : il s'en plaint assez amèrement dans le sirvente suivant, qu'il composa en Allemagne durant sa captivité.

« Nul prisonnier ne parlera jamais bien de son sort qu'avec la douleur dans l'ame ; mais, pour charmer ses peines, il peut faire une chanson. Quoiqu'il ait assez d'amis, les pauvres dons qu'il en reçoit ! Ne doivent-ils pas rougir de me laisser, faute de rançon, près de deux ans dans les fers ?

« Or, qu'ils sachent, mes barons, anglais, normands, gascons et poitevins, que je n'eus si misérable compagnon dont je ne voulusse payer la délivrance. Je ne prétends pas leur faire un reproche ; mais je suis encore prisonnier. »

« Il est trop vrai, *homme mort n'a ni amis ni parens*, puisque pour de l'or et de l'argent on me délaisse. Je souffre de mes malheurs ; je souffre encore plus de la du-

reté de mes sujets. Quels reproches à leur faire, si je meurs dans cette longue captivité! »

« Mon chagrin ne m'étonne point. Le roi mon seigneur, je le sais, porte le ravage dans mes terres, malgré le serment que nous fîmes pour la sûreté commune. Mais une chose me rassure : non, je ne tarderai pas à briser mes chaînes.

» Chansonniers, mes amis, Chail et Pensavin, vous que j'ai aimés et que j'aime encore, chantez que mes ennemis auront peu de gloire en m'attaquant, que je ne leur ai point montré jusqu'ici un cœur faux et perfide, qu'ils se couvriront d'infamie (*qu'ils agiront en vrais villains*) s'ils me font la guerre tandis que je suis en prison.

» Comtesse Soir, Dieu garde votre souverain mérite et celle que je réclame et pour qui je suis prisonnier! » *Histoire littéraire des Troubadours*, par l'abbé Millot, tom. 1er, p. 58. (*Note du Traducteur.*)

NOTE N, page 324.

Le discours de Richard n'est rapporté dans aucun des historiens originaux. Mathieu Pâris (p. 145) assure que l'Empereur demeura convaincu, ainsi que les autres membres de la Diète, de l'innocence du roi d'Angleterre, et qu'à partir de ce moment il le traita avec humanité. Le prix de la rançon était la seule chose qui restât encore à règler. On comprend difficilement en vertu de quel droit, si l'innocence de Richard était reconnue, on pouvait le retenir encore prisonnier et exiger de lui une rançon. Bromton dit que le monarque Anglais, bien qu'ayant prouvé d'une manière satisfaisante qu'il n'avait point trempé dans le meurtre de Conrad, voulut rendre la conviction des souverains de l'Europe encore plus complète à cet égard : qu'il réclama du Vieux de la montagne, lui-même, une déclaration justificative, et qu'il produisit en conséquence deux lettres du chef des Assassins, l'une au duc d'Autriche, disculpant entièrement Richard et portant que Conrad avait été tué par ordre du Vieux de la montagne pour avoir volé et tué lui-même un Assassin; l'autre adressée aux princes et aux peuples de la chrétienté, dans laquelle, comme dans la précédente, le chef des Assassins s'attribue tout l'honneur du meurtre. Il n'est pas difficile de prouver que ces lettres sont de pure invention. Les suscriptions elles-mêmes sont conçues dans une forme qui n'est rien moins qu'orientale. « *Limpoldo duci Austriæ, Vetus de Monte, salutem.* » — « *Vetus de*

Monte Principibus Europæ et omni populo christiano, salutem.» Les mots *vetus de monte* ne sont autre chose que la traduction latine du nom sous lequel on connaissait en Europe le chef des Assassins. Il était appelé tout autrement en Syrie, et conséquemment les lettres dont il vient d'être question ne furent point traduites de l'arabe. Le grand désir de disculper Richard, qui perce dans leur contenu, fait bien voir qu'elles sont de fabrique européenne. « Et benè » dicimus vobis in veritate quod dominus Ricardus, rex » Angliæ, in hac Marchisi morte nullam culpam habuit. » Et qui, propter hoc, domino regi Angliæ malum fece- » runt, injustè fecerunt et sine causâ. Sciatis pro certo » quod nullum hominem hujus mundi pro mercede ali- » quâ vel pecuniâ occidimus, nisi priùs malum nobis fe- » cerit. » Il est difficile de supposer que le chef des Ismaéliens se soit exposé à la vengeance des puissances européennes, par amour de la justice et pour justifier un monarque qu'il ne connaissait pas et dont il se souciait fort peu. La dernière des deux lettres n'a point de date; l'autre est datée du milieu du mois de septembre; et cependant la manière dont les peuples de l'Europe divisent généralement l'année était inconnue des Asiatiques, et surtout des barbares et ignorans Assassins. L'auteur de la lettre rapportée dans Raoul de Dicet a cru lui donner plus d'authenticité en la datant de l'année 1505 de l'ère d'Alexandre. Il prouve, au contraire, par-là son ignorance absolue des usages de l'Orient, car cette année de l'ère des Séleucides correspond à l'année 1193 de l'ère chrétienne. Dans la copie qui fut faite de cette lettre pour l'ouvrage de Bromton, le copiste, ne comprenant pas ce mode de computation du temps, la data ainsi: « *Anno* » *ab Alexandro papa quinto.* » Un prince mahométan

datant ses lettres de l'une des années du règne d'un pape, est chose assez étrange pour que nous pardonnions à ce prince d'ignorer ce qui se passait à Rome, de ne pas savoir, par exemple, que le pape Alexandre mourut en 1181. Les lettres dont il s'agit se trouvent dans Bromton, Dicet, Hemingford et Trivet; Mathieu Pâris et Roger de Hoveden, n'ont point voulu qu'elles déparassent leurs ouvrages.

NOTE O, p. 331.

« La vie et la personne de Saladin ont exercé la plume d'un grand nombre d'écrivains. Bohaeddin, parmi les auteurs arabes, est un de ceux qui en ont parlé le plus au long (1).

» Saladin était né à Tékrit, sur le Tigre, et mourut à l'âge de cinquante-sept ans lunaires, après avoir régné vingt-quatre ans sur l'Egypte et dix-neuf sur la Syrie. Les auteurs arabes le représentent comme un prince très-li-

(1) « Bohaeddin est partial et ne laisse voir qu'un côté des choses; à l'en croire, Saladin eût été un homme entièrement voué aux plus minutieuses pratiques de dévotion et ne soutenant la guerre que pour l'honneur de sa religion ou sa défense personnelle. Marin est celui d'entre les chrétiens qui a le mieux traité le même sujet; cependant il n'a pas eu à sa disposition les matériaux nécessaires, et a trop flatté son héros. Il existe, à la Bibliothèque du Roi, deux vies manuscrites de Saladin, l'une par l'abbé Renaudot, l'autre par Galland, traducteur des *Mille et une Nuits*. L'une et l'autre sont des ébauches. Jusqu'ici on ne pouvait se faire une juste idée du caractère et de la politique de Saladin, faute de connaître les pièces qui l'ont le mieux dépeint et qui paraissent ici pour la première fois. Nous avions déjà donné une analyse de ces pièces, dans une *Notice sur la vie de Saladin*, qui a été publiée en 1824. On trouvera dans cette notice beaucoup de particularités que nous avons omises ici parce qu'elles sortaient de notre sujet. »

béral, qui se dépouillait même du nécessaire. Bohaeddin assure qu'à la fin son intendant crut devoir, à son insu, mettre de l'argent en réserve pour les cas imprévus. Aussi, quand il mourut, on ne trouva dans son trésor qu'une pièce d'or et quarante-sept pièces d'argent (1). Voilà, ajoute Bohaeddin, tout ce qui lui restait des revenus de l'Égypte, de l'Arabie, de la Syrie et d'une partie de la Mésopotamie. Dans un tel prince, c'était nécessairement le signe d'un excès de libéralité, puisqu'il ne laissait d'ailleurs aucun bien ni rien en propre.

» C'est surtout lorsque Saladin s'emparait d'une nouvelle province, que, pour gagner la multitude, il prodiguait les largesses. Quand il entra dans Damas, après la mort de Noureddin, il ne prit rien pour lui des trésors de ce prince, et distribua le tout aux émirs. Aboulfarage rapporte, dans sa chronique syriaque, un trait qui montre parfaitement la différence de caractère de Saladin et de Noureddin. Saladin, dit-il, chargea l'émir Ibn-mocaddam, l'un de ceux qui l'avaient aidé à prendre Damas, de partager aux émirs et aux principaux de la ville les trésors amoncelés par Nourreddin : l'émir avança la main et commença par se servir lui-même; mais il n'osa remplir la capacité de sa main. Saladin, étonné, lui en ayant demandé la raison, il répondit en riant, qu'anciennement, dans une distribution de raisins secs, Noureddin, l'ayant vu puiser par grandes poignées, lui avait fait observer que, de cette manière, il n'en resterait pas pour tout le monde. Alors Saladin répliqua que l'avarice était faite

(1) « Cette somme eut à peine fait cinquante francs de notre monnaie actuelle. »

pour les marchands et non pour les rois; qu'il ne tenait qu'à l'émir de remplir sa main, et que, si une main ne suffisait pas, il pouvait les y mettre toutes deux.

» Saladin, dit Aboulféda, avait les mœurs douces; il supportait facilement la contradiction, et montrait de l'indulgence pour ceux qui le servaient. Si quelque propos le blessait, il n'en laissait rien paraître. Un jour qu'étant assis, un de ses mameloucks avait jeté violemment sa bottine à la tête de son camarade et que la bottine vint tomber à côté du sultan, le prince détourna la tête comme pour ne pas s'en apercevoir. Sa conversation était réservee; son exemple inspirait la même retenue aux autres, et personne en sa présence n'aurait osé déchirer l'honneur du prochain.

» Bohaeddin cite ce nouveau trait de la patience de Saladin. Le sultan, dans sa dernière maladie, ayant demandé de l'eau tiède, on lui présenta de l'eau bouillante; il en demanda d'autre, et l'on en apporta de glacée. Alors, Saladin, sans sortir de son état accoutumé, ne dit que ces mots : « Dieu soit loué! ne pourrai-je donc pas avoir de » l'eau telle que je la demande? » Bohaeddin, qui, avec le cadi Fadel, fut témoin de ce fait, ajoute qu'ils ne purent s'empêcher de remarquer, les larmes aux yeux, qu'un homme ordinaire, dans un cas semblable, aurait jeté l'eau à la tête du maladroit serviteur.

» Bohaeddin, parlant ensuite de la civilité du sultan, dit qu'il était fort poli, d'un visage prévenant et qu'il recevait très-bien ses hôtes. Il ne les aurait pas laissés partir sans les avoir reçus à sa table; il accueillait également les ambassadeurs chrétiens et musulmans. Bohaeddin ajoute que le sultan se plaisait beaucoup à l'entretien des supérieurs de couvens, des docteurs de la loi, des gens de

mérite. « Sa volonté, poursuit-il, était que nous traitassions bien ces sortes de personnes. Quand il s'en présentait une, le sultan la recevait avec bonté, la comblait de politesses, ne voulant pas qu'elle partît avant d'avoir reçu des marques de sa munificence. Il était d'une bonne société, d'un caractère agréable et même jovial. Il connaissait l'histoire des Arabes, leurs aventures, leurs généalogies et celles de leurs chevaux. Il était instruit de tout ce que la terre offre de rare et de curieux; aussi trouvait-on beaucoup à gagner à sa conversation. Quand un de nous était malade, il s'informait de son état, de la manière dont on le traitait, de ce qu'il mangeait et buvait, de ses affaires particulières. Il ne pouvait voir un orphelin sans s'attendrir; si l'orpelin avait encore quelqu'un de ses parens, il lui confiait cet enfant, pourvoyait lui-même à son entretien et faisait veiller à son éducation. Quand il voyait une personne avancée en âge, il pleurait d'attendrissement et lui faisait quelque libéralité. Telle fut sa manière d'agir jusqu'à ce que Dieu l'appelât dans le sein de sa miricorde.

» Saladin n'était pas insensible aux affections domestiques: il aimait à vivre au sein de sa famille avec ses enfans, et prenait part à leurs jeux. Bohaeddin cite le trait suivant: « Après la conclusion de la paix, peu de temps avant sa mort, Saladin fit venir auprès de lui, à Damas, sa famille et les plus jeunes de ses fils. Il y en avait un qui se nommait *Emir*, et qu'il chérissait plus que les autres; son plaisir était de jouer avec lui. Des ambassadeurs chrétiens s'étant présentés pour avoir audience, le trouvèrent dans cette occupation. A leur aspect, cet enfant, étonné de voir des hommes avec la barbe rasée, les cheveux courts, et vêtus d'une manière étrange, eut peur et se mit

à pleurer. Le sultan fit aussitôt des excuses aux députés, et remit l'audience à un autre jour (1). »

Aboulféda reprend ainsi : « Jamais Saladin ne différa un moment de s'acquitter de la prière ; jamais il ne s'en acquitta qu'en compagnie (2). Quand il formait une entreprise, il s'en remettait à la providence, sans voir dans un jour plus de vertu que dans un autre (3). »

« On a cependant remarqué plus d'un exemple où lui et ses émirs réservaient les grands desseins pour les jours de vendredi, à l'heure de la prière publique, dans le moment où toutes les bouches musulmanes étaient occupées à louer le Seigneur ; le prince croyait par là attirer la bénédiction du ciel sur ses armes.

» Saladin était sincèrement attaché à sa religion, et il éleva ses enfans dans les mêmes principes..... »

« .... Suivant Bohaeddin, il s'acquittait du jeûne, toutes les fois que sa santé le lui permettait. Comme, pendant la dernière guerre, les fatigues et les veilles continuelles ne lui avaient pas permis de le faire exactement, il profita de l'instant de repos qu'il eut après la conclusion de la paix, pour se remettre au courant ; son médecin lui faisant des représentations à ce sujet, il répondit :

---

(1) On raconte un trait presque semblable de notre grand Henri IV, quand il fut surpris par un ambassadeur espagnol jouant avec le jeune Louis XIII.

(2) Les musulmans croient que la prière faite en commun a plus de prix auprès de Dieu. Voyez le *Tableau de l'empire ottoman*, par Mouradgea d'Ohsson, t. II, p. 117.

(3) Les musulmans, comme certains chrétiens, ont leurs jours heureux et malheureux. Le jour malheureux est le mercredi. Voyez les *Voyages de Chardin*, t. IX, p. 89.

« On ne sait pas ce qui peut arriver; le plus sûr est de se » mettre en règle. » Il aimait beaucoup la lecture de l'Alcoran, et il faisait lire ce livre à ses serviteurs et à tous ceux qui l'approchaient. Ayant vu un jour un petit enfant qui lisait l'Alcoran à son père, il en fut touché jusqu'aux larmes et donna au père et au fils de l'argent et des terres. Il était plein de respect pour les dogmes de l'islamisme, croyant fermement que les hommes ressusciteront en corps et en âme, et seront jugés selon leurs œuvres, c'est-à-dire que les bons iront en paradis et les méchans en enfer. Il admettait indistinctement tout ce que la religion enseigne, abhorrant les philosophes et les hérétiques. Comme, à Alep, il y avait un jeune homme appelé Sahraverdi, qui se moquait de la religion, il le fit enfermer, puis mettre à mort (1). Bohaeddin dit tenir de l'imam Abou-Giafar, qui assista Saladin à ses derniers momens et qui lui lut l'Alcoran, que, lorsque l'imam lui lut ces mots: « Oui, c'est le Dieu qui n'a pas de pareil, qui connaît ce » qui est caché, comme ce qui est au grand jour; » le sultan, qui depuis trois jours était sans connaissance, revint aussitôt à lui, et s'écria: *C'est vrai, c'est vrai;* après quoi, il expira. On voit avec combien peu de rai-

(1) « Voici ce qu'on lit dans le code de l'empire ottoman : « 1° Quiconque profère des blasphèmes contre Dieu, contre ses attributs, » contre son prophète, contre le livre céleste (l'Alcoran); quiconque » nie la mission divine de Moïse ou celle de Jésus-Christ, sera mis à » mort sans rémission ni délai; 2° quiconque attaque la sainteté de la » religion, les principes de la vraie doctrine, l'obligation attachée » aux pratiques du culte public et les traite avec mépris ou dérision, » est également digne de mort. » Voyez le *Tableau de l'empire ottoman*, par Mouradgea d'Ohsson, tome VI, pages 244 et suiv. »

son quelques auteurs chrétiens du temps ont dit que Saladin, en mourant, parut douter des croyances de toute sa vie, et regarder toutes les religions comme également bonnes.

» Suivant Bohaeddin, « Saladin aimait beaucoup la justice; non-seulement il était exact à la faire rendre, mais il la rendait lui-même quand ses affaires le lui permettaient. Il siégeait deux fois la semaine, le lundi et le jeudi, assisté de cadis et de gens de loi. Grands et petits, tout le monde trouvait la porte ouverte. Il faisait de même en voyage comme dans sa capitale, recevant toutes les requêtes qu'on lui présentait, et ne repoussant aucune demande. Quand une affaire exigeait une plus longue attention, il l'examinait à loisir, soit dans le jour, soit dans la nuit, et prononçait selon que Dieu l'inspirait. Jamais on n'invoqua en vain sa justice : il était le même pour les princes de sa famille et pour tous ses sujets; il ne faisait acception de personne. Un marchand arménien l'ayant cité injustement, non-seulement il consentit à venir plaider sa cause; mais, après le jugement, il donna au marchand une somme d'argent pour le récompenser de la bonne opinion qu'il avait eue de lui et de ses juges. Sa réputation était si bien établie à cet égard, qu'il était, à toutes les heures du jour, importuné de requêtes et de sollicitations. Un jour qu'après avoir été long-temps occupé d'affaires publiques, il s'était écarté de la foule pour prendre du repos, un de ses mameloucks vint lui demander audience; Saladin le pria de revenir le lendemain. « Mon affaire, reprit le mamelouck, ne souffre point de délai, » et il lui jeta son mémoire presqu'à la figure. Le sultan, sans s'émouvoir, ramassa le papier, et, trouvant la demande juste, donna satisfaction au mamelouck. Une autre fois, tandis qu'il dé-

libérait avec ses généraux, une femme lui présenta un placet; il lui fit dire d'attendre. « Et pourquoi, s'écria » cette femme, êtes-vous notre roi, si vous ne voulez pas » être notre juge? — Elle a raison », répondit le sultan. Il quitta aussitôt l'assemblée, s'approcha de cette femme, et lui accorda ce qu'elle demandait.

« On ne finirait pas si l'on voulait rapporter tout ce que les auteurs arabes, particulièrement Bohaeddin, racontent de la justice de Saladin et de sa piété. Bohaeddin s'est surtout attaché à faire ressortir les vertus de son héros; il a même évité, à dessein, de parler des vices qui les ternirent. Autant il est minutieux à relever tout ce qu'il croit favorable à la réputation de Saladin, autant il est attentif à supprimer tout ce qui y est contraire. On se ferait une idée bien incomplète du caractère et de la politique de Saladin, si l'on n'avait que le témoignage de cet auteur. Quand l'ambition conduisait le sultan, il n'était plus retenu par aucun lien de justice et de modération : on en a vu plusieurs traits; en voici un autre qui est d'autant plus frappant, qu'il précèda de très-peu sa mort, et qu'il n'était justifié par aucun prétexte plausible; nous l'empruntons d'Ibn-alatir : « Après la conclusion de la paix, lorsque le roi d'Angleterre se fut embarqué pour ses états, et que les musulmans pouvaient enfin se livrer au repos, Saladin appela auprès de lui, à Damas, son frère Malek-adel et son fils Malek-afdal, et leur dit : « Nous voilà maintenant délivrés des Francs; plus de » crainte à concevoir de ce côté. Où tourner maintenant » nos efforts? » Malek-adel proposa d'aller subjuguer Khelath, dans la grande Arménie, dont la possession lui était depuis long-temps promise, si l'on en faisait la conquête. Malek-afdal, au contraire, fut d'avis d'envahir les

provinces de l'Asie-mineure, alors au pouvoir des enfans de Kilig-arslan, ancien sultan d'Icone. « Ce pays, dit-il, » est plus considérable que Khelath, plus peuplé, plus » riche, d'une conquête plus facile; c'est d'ailleurs la route » que prennent les chrétiens d'Occident quand ils vien- » nent par terre; une fois maîtres de ce pays, nous leur » fermerons le passage. — Petits esprits, vues étroites! » interrompit Saladin. « Je me charge à moi seul de con- » quérir toute l'Asie-mineure. Toi, mon frère, tu prendras » un de mes enfans avec toi, ainsi qu'une partie de l'armée, » et vous irez subjuguer Khelath. Quand j'aurai fini, j'irai » vous trouver; de là nous entrerons dans l'Aderbaigian, » au-delà du Tigre, et nous démembrerons l'ancien em- » pire des sultans de Perse. » On ne peut prévoir ce qu'aurait tenté Saladin. Déjà les préparatifs étaient faits, le rendez-vous était donné, lorsque ce prince mourut. L'ambition effrénée et la confiance extrême de Saladin ne peuvent s'expliquer que par l'idée qu'il s'était faite de son ascendant sur l'esprit des musulmans. Ses exploits contre les chrétiens l'avaient fait regarder comme le défenseur de l'islamisme. Dans les dernières guerres, il avait vu accourir sous ses drapeaux une foule de volontaires des contrées les plus éloignées; il en était venu de l'Asie-mineure et du fond de la Perse. Saladin crut n'avoir besoin que de se montrer, pour que tous les peuples se soumissent à lui. Le fait est que l'Asie-mineure était alors divisée entre une foule de petits princes en guerre les uns avec les autres, et l'empire des anciens sultans de Perse presqu'anéanti par les guerres civiles.

» Dans tout le cours de son règne, Saladin ne rencontra de véritable opposition que de la part des chrétiens, et surtout des chrétiens d'Occident. Aussi avait-il fini par

ne plus voir d'ennemis que les Francs; il les traitait d'*ennemis de Dieu*, et il appelait la guerre qu'il leur faisait la *guerre sacrée*. Suivant Bohaeddin, son plaisir était de parler de cette guerre. Il aurait volontiers quitté famille, enfans, maison, pour s'y livrer tout entier. « Le moyen le plus sûr de lui plaire, poursuit Bohaeddin, était de parler comme lui. C'est cette considération qui m'engagea à lui faire hommage d'un petit livre où je traitais des devoirs de la guerre sacrée; j'y avais recueilli tous les versets de l'Alcoran qui se rapportent au même sujet et toutes les traditions en paroles sorties de la bouche de Mahomet, qui y font allusion. Le sultan lisait souvent ce traité, et le laissa en mourant à son fils aîné.

» Voici un trait, continue Bohaeddin, où je fus moi-même intéressé et qui donne une haute idée du zèle religieux de Saladin : Vers la fin de l'année 584, après la prise de Caucab, lorsque Saladin eut licencié son armée, il voulut visiter Ascalon et les places maritimes, pour les mettre en état de défense. Je l'accompagnai dans ce voyage; nous étions alors en hiver; la mer était courroucée, ainsi qu'il est dit dans l'Alcoran, *les vagues s'élevaient comme des montagnes*. C'était la première fois que je voyais la mer; cette vue me fit la plus grande impression : je me disais à moi-même que, m'offrît-on le monde entier, je ne pourrais jamais consentir à faire seulement un mille sur cet élément, et j'étais tenté de traiter de fou ceux qui, pour une misérable pièce d'or ou d'argent, s'embarquent sans crainte; en un mot, je me rangeais de l'avis de ceux qui pensent que, par cela même qu'un homme se confie à la mer; il doit être réputé insensé, et que son témoignage n'est plus recevable en justice. Tout-à-coup, pendant que j'étais plongé dans ces pensées, le sultan se tournant vers

moi, me dit : « Je vais te faire part de ce que j'ai dans mon » âme. Lorsque Dieu m'aura remis entre les mains le reste » des villes chrétiennes, je partagerai mes états à mes en- » fans ; je leur laisserai mes dernières instructions, et, » leur disant adieu, je m'embarquerai sur cette mer pour » aller subjuguer les îles et les pays d'Occident : je ne » veux mettre bas les armes que lorsqu'il ne restera plus » un seul infidèle sur la terre ; à moins que d'ici là je ne » sois arrêté par la mort. » Ces paroles m'étonnèrent tellement, qu'oubliant aussitôt les idées qui m'occupaient, je dis au sultan : « En vérité, il n'y a pas sur la terre de courage, de force d'ame et de zèle pour la religion di- » vine, semblables à ceux du sultan. Pour le courage, la » preuve en est qu'il n'est nullement arrêté par l'aspect de » cette mer furieuse ; à l'égard du zèle de la religion, le » sultan, non content de chasser les ennemis de Dieu » d'une certaine partie de la terre, telle que la Palestine, » voudrait en purger la terre entière. » Ensuite, retraçant l'effroi que m'avait d'abord causé la vue de la mer, j'ajoutai : « Le projet du sultan est on ne peut plus » beau ; il ferait mieux cependant de se contenter d'en- » voyer ses armées et de rester ici, de peur de mettre sa » vie en danger ; car il est le rempart de l'islamisme et son » unique ressource. » Là-dessus, le sultan reprit : « Mais » je t'en fais juge ; quelle est la mort la plus glorieuse ? » Je répondis que c'était sans contredit celle où l'on succombe pour la cause de Dieu. Alors il répliqua : « J'ai » donc raison de désirer ce genre de mort. » Or, remarquez, ajoute Bohaeddin, combien cette volonté était ferme, combien cette ame était pure. O mon Dieu, tu sais quel était son zèle pour la défense de ta religion ; tu sais avec quelle ardeur il se serait sacrifié pour ta cause ! C'était

dans l'espoir de jouir de ta miséricorde ; fais-lui donc miséricorde. »

» Ainsi, Saladin n'aurait aspiré à rien moins qu'à subjuguer la France, l'Italie et tous les pays soumis à la religion chrétienne. Et qu'on ne croie pas que les paroles rapportées par Bohaeddin fussent une vaine menace ; on retrouve le même esprit dans la réponse de Saladin à une lettre de l'empereur Frédéric Barberousse. Telle était, d'ailleurs, la manière de voir de tous ceux qui approchaient Saladin et qui avaient sa confiance. Toutes les fois que Bohaeddin vient à parler de quelque ville ou province chrétienne, il ajoute immédiatement ces paroles : Dieu fasse que nous en soyons bientôt les maîtres. Il ne fait pas même d'exception pour Constantinople, dont le souverain, Isaac l'Ange, était alors allié avec Saladin. »

« Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que la haine de Saladin ne se rapportait aux chrétiens que comme formant un corps de nation. Une fois les chrétiens abattus, il les voyait d'un autre œil....... Un jour, dit Bohaeddin, on amena au sultan, en ma présence, quarante-cinq prisonniers chrétiens enlevés du côté de Béryte. Dans le nombre, se trouvait un vieillard décrépit qui avait perdu toutes ses dents et qui pouvait à peine se remuer. Le sultan, étonné, lui fit demander par son interprète d'où il venait et ce qu'il voulait ; le vieillard répondit : « Il y a d'ici à mon pays plusieurs mois de marche ; quant au motif qui m'amène, c'est le désir de faire le pèlerinage du Saint-Sépulcre. » A ces mots, Saladin eut pitié de cet homme et le fit reconduire à cheval au camp des chrétiens. Bohaeddin raconte ensuite un trait d'un autre genre, qui montre quel était son fanatisme, et l'esprit d'exaltation qui dominait alors chez les musulmans ; nous citerons ses propres

paroles : « Le même jour, dit-il, les plus jeunes des enfans du sultan, encore en bas-âge, ayant eu occasion de voir un de ces prisonniers, il leur prit envie de lui couper la tête; ils me chargèrent d'aller en demander la permission à leur père, ce que je fis; mais le sultan s'y opposa; et, comme je lui en demandai la raison, il répondit : « Je ne veux pas qu'ils s'habituent si jeunes à répandre le sang; à l'âge où ils sont, ils ne savent ce que c'est que d'être musulman ou infidèle, et ils s'accoutumeraient à se jouer de la vie d'autrui. » Il paraît que Bohaeddin ne sentait pas cela; du moins, rien n'indique dans ses paroles qu'il désapprouvât l'horrible proposition qu'on l'avait chargé de faire. »

» Saladin traita avec bonté les chrétiens cophtes d'Egypte (1). Avant lui, les chrétiens égyptiens étaient en possession de toutes les places de finances, d'arpentage, etc.; les couvens chrétiens étaient nombreux et richement dotés; non-seulement ils avaient été tolérés par la plupart des califes Fatimides, mais même protégés. On s'en défiait d'autant moins, qu'ils étaient presque tous jacobites, c'est-à-dire de la secte d'Eutychès, et ennemis irréconciliables des Grecs de Constantinople et des chrétiens d'Occident : aussi, dans l'origine, ils avaient favorisé l'entrée des musulmans en Égypte. Les chrétiens melkhites, partisans de la doctrine des empereurs de Constantinople, étaient seuls exceptés de la règle générale. Saladin, en parvenant au pouvoir, fut d'abord obligé, pour complaire à Noureddin, de renouveler les anciennes ordonnances contre les chrétiens. Il leur fit porter une ceinture et un habillement

(1) Voyez l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie*, par Renaudot, p. 540.

particuliers ; il leur défendit de monter à cheval ou sur des mulets ; les ânes seuls leur furent permis ; on les déclara incapables d'exercer aucune fonction publique ; ils ne purent plus prier Dieu à haute voix dans les églises, ni faire usage des cloches, ni s'acquitter, hors des églises, de la grande procession du dimanche des rameaux ; les murs des églises furent couverts de boue ; on abattit les croix élevées sur le faîte des temples ; on accabla les chrétiens de vexations, ce qui en porta plusieurs à renier leur religion. Mais, après la mort de Nourreddin, Saladin, devenu maître de sa politique, fit cesser les persécutions et voulut que chacun vécût en liberté. Non-seulement il rendit aux chrétiens la faculté de remplir des places ; mais ses officiers, ses frères, ses neveux, ses enfans prirent des chrétiens à leur service et en firent leur intendant, leur secrétaire ou leur homme d'affaires (1). Une telle conduite lui attacha beaucoup les chrétiens d'Égypte ; ce qui, joint aux nombreux traits d'humanité et de générosité dont il fit preuve envers les chrétiens, ses ennemis, répandit sa gloire en Orient et en Occident. C'est là ce qui explique les éloges magnifiques et même exagérés que certains auteurs chrétiens du temps, surtout les Italiens, ont faits de lui ; ces éloges sont tels qu'il n'existe peut-être rien dans les auteurs musulmans qui soit au-dessus. » *Extraits des historiens arabes relatifs aux croisades*, par M. Reinaud. *Paris*, 1829. (*Note du Traducteur.*)

---

(1) « Cela n'empêchait pas cependant Saladin de faire contribuer les chrétiens aux frais de la guerre et à l'équipement des navires. Voyez Renaudot, *Histoire des patriarches d'Alexandrie*, p. 566. »

FIN DES NOTES ADDITIONNELLES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Histoire politique de la Terre-Sainte après la première croisade.

(1099—1144.)

CHAPITRE VIII.

Constitution et lois de Jérusalem. — Ordres de chevalerie institués en Palestine.

CHAPITRE IX.

Seconde croisade.

(1146—1149.)

CHAPITRE X.

État de la Terre-Sainte entre la première et la seconde croisade.

(1149—1188.)

CHAPITRE XI.

Troisième croisade.

(1188—1191.)

CHAPITRE XII.

Suite de la troisième croisade.

(1191—1194.)

NOTES ADDITIONNELLES.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE
DES CROISADES

ENTREPRISES

POUR LA DÉLIVRANCE DE LA TERRE-SAINTE,

PAR CHARLES MILLS;

TRADUITE DE L'ANGLAIS

PAR M. PAUL TIBY.

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ D'UNE CARTE DE L'ASIE-MINEURE, DE PLANS D'ANTIOCHE ET DE JÉRUSALEM, ET D'UNE CARTE DE LA SYRIE, DE LA TERRE-SAINTE ET DE LA BASSE-ÉGYPTE.

TOME DEUXIÈME.

PARIS.

DEPELAFOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE GÎT-LE-CŒUR, N. 4.

1835

TABLE DES SOMMAIRES

DU TOME CINQUIÈME.

